



SOMMAIRE



- I. APPROCHE CONTEXTUELLE, RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE
- II. APPROCHE SPATIALE
- III. POPULATION
- IV. HABITAT
- V. EQUIPEMENTS
- VI. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS
- VII. ACTIVITES ET TISSU ECONOMIQUE
- VIII. COMMERCES
- IX. TOURISME
- X. GRAND PAYSAGE
- XI. ENVIRONNEMENT
- XII. DIAGNOSTIC AGRICOLE

SOMMAIRE

Détaillé

I. APPROCHE CONTEXTUELLE, RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE

- Cadre réglementaire et administratif : loi SRU, lois grenelle I et II , ALUR, Climat et Résilience
- Principes de compatibilité avec les documents supra-communaux
- Un territoire rural à l'articulation d'agglomérations régionales
- Un territoire sous l'influence de plusieurs bassins de vie

II. APPROCHE SPATIALE

- Formes urbaines et particularités
- Analyse des documents d'urbanisme en vigueur
- Projets en cours
- Consommation de l'espace du territoire [En cours]
- Potentiel mutable et mobilisable du territoire [En cours]

III. POPULATION

- Un territoire majoritairement rural structuré autour de polarités
- Un territoire en perte de vitesse
- Des soldes naturels et migratoires négatifs et un taux de natalité en baisse
- Une population vieillissante couplé à une évolution des structures familiales
- Une taille moyenne des ménages en diminution constante
- Des ménages potentiellement précaire

IV. HABITAT

- Le cadre de la politique de l'habitat
- Le parc logement et son évolution (résidences

- principales, secondaires et logements vacants)
- Les dynamiques de transformation du parc : construction neuve et mutations
- Mobilité résidentielle : adéquation entre l'offre et la demande
- Attractivité et qualité du parc
- Focus : offre de logements à destination des seniors

V. EQUIPEMENTS

- Les services marchands et non marchands
- Les établissements d'enseignement
- L'accès aux soins et aux établissements de santé
- L'offre sportive et culturelle
- Les projets en cours

VI. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

- Maillage des transports
- Les transports collectifs
- Les modes doux et l'offre de loisirs
- Les dynamiques territoriales en termes de mobilités
- Les projets en matière de déplacements
- Les autres modes de communication : les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

VII. ACTIVITES ET TISSU ECONOMIQUE

- Caractéristiques des actifs, des emplois, des activités économiques
- Les emplois et les actifs du territoire
- Les zones d'activités économiques

VIII. COMMERCES

- Profil de la clientèle
- Contexte et emprise commerciale

- L'offre de grandes surfaces
- L'offre de commerces de proximité
- Les marchés alimentaires
- Zooms par secteurs : Varennes-sur-Allier, Dompierre-sur-Besbre, Le Donjon, Jaligny-sur-Besbre

IX. TOURISME

- Positionnement du territoire
- Le PAL
- L'offre Nature et Sport
- Dimension patrimoniale
- L'offre d'hébergements
- La clientèle touristique

X. GRAND PAYSAGE

- Les fondements du grand paysage
- Déclinaisons par entités de paysage

XI. ENVIRONNEMENT

- Environnement physique
- Environnement naturel
- Risques
- Pollution, nuisances et déchets
- Energie

XII. DIAGNOSTIC AGRICOLE

- Portrait agricole de l'Allier
- Nombre d'exploitations et SAU moyennes
- Profil et devenir des exploitations
- Orientations technico-économiques
- Démarches de valorisation
- L'Agro-technopole
- Le principe de réciprocité

Introduction



Note à l'attention des lectrices/ lecteurs:

Les éléments diagnostic présentés ci- après sont un état des lieux à un instant T et seront évidemment complétés/actualisés dans les mois à venir et ce jusqu'à l'arrêt du PLUi.

Il s'agit d'un pré-diagnostic, document de travail en cours de réalisation, dont certains volets seront approfondis et détaillés dans la version ultérieure du document.

Introduction

Rappel de la procédure engagée

Une élaboration du PLUi en plusieurs phases

Analyse territoriale

Le diagnostic

Un diagnostic transversal qui croise toutes les thématiques dans une visée prospective!

Un diagnostic multiscale :

- une analyse cartographique systématique de toutes les thématiques qui permet de comprendre les dynamiques communautaires à la lumière de dynamiques locales parfois contrastées
- Des rencontres collectives pour faire émerger des débats sur les enjeux communautaires (rencontres territoriales et ateliers thématiques)
 - Des rencontres individuelles (permanences) pour comprendre le fonctionnement des communes, les mécanismes locaux et ...

... construire une méthode et un projet collectif prenant en compte la diversité des situations !

Elaboration du PADD

Le PADD

Sur la base d'une proposition de scénarii, le COPIL débat et fixe les bases du projet de territoire en s'appuyant sur les différentes contributions des élus, forces vives et PPA en phase diagnostic ainsi que sur les enjeux croisés et prospectifs

Les élus et forces vives nourrissent le scénario de PADD retenu lors :

- d'ateliers débat (rédiger et donner de l'épaisseur au projet)
- d'ateliers de cartographie (faire le lien avec le zonage et le règlement)

Avant de débattre le projet, celui-ci est esquissé dans un Plan de zonage simplifié, permettant de vérifier l'équilibre du projet et des « chiffres » qu'il présente.

Définition des orientations d'aménagements et de programmation (OAP), du règlement et du zonage

Le règlement, zonage, OAP

Le COPIL valide avec VE2A la méthodologie d'élaboration du zonage et du règlement défini en phase PADD :

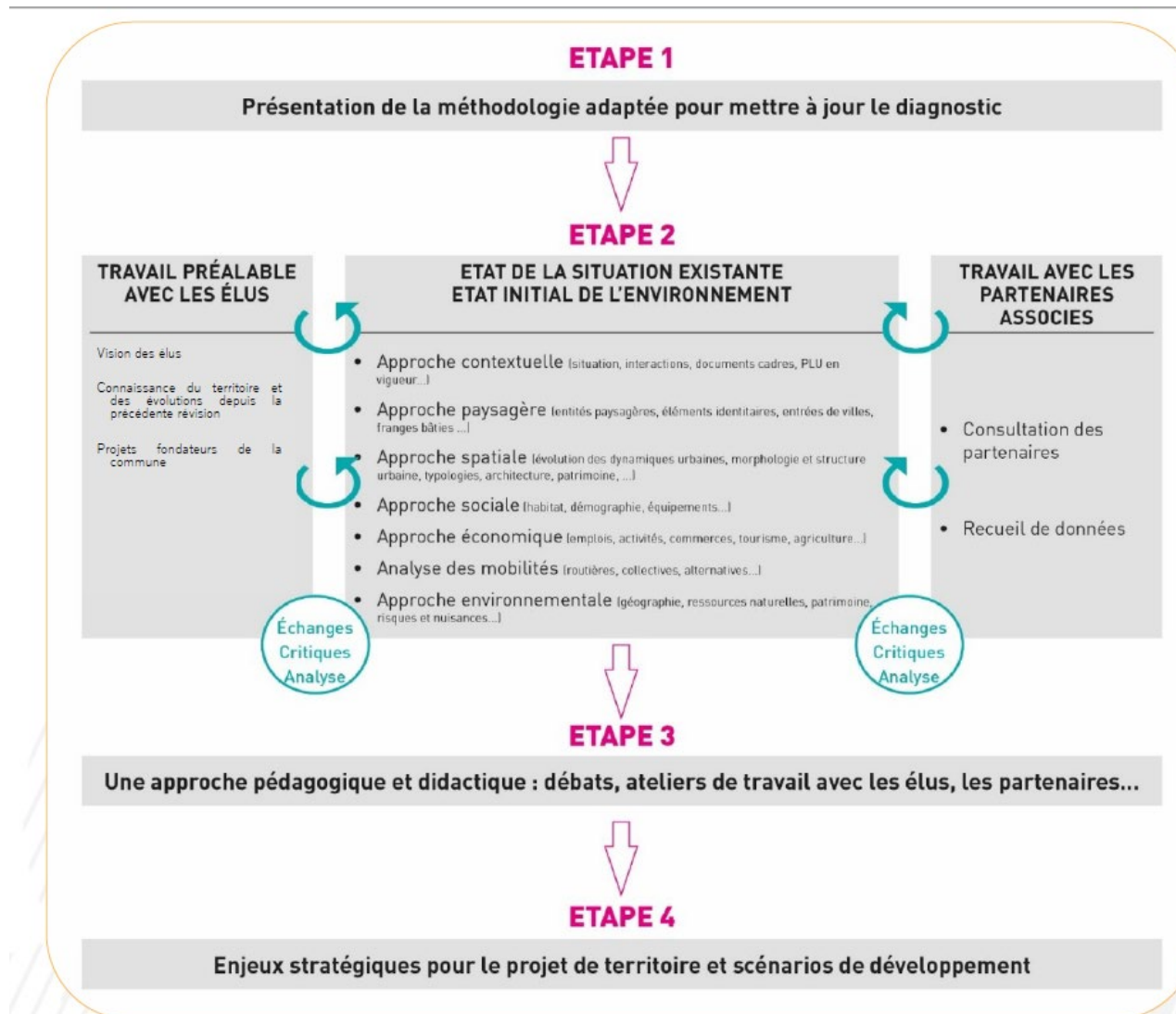
- Un travail de co-construction direct entre les communes (maires et conseils municipaux) et le bureau d'étude
- Des formats d'atelier privilégiant le débat pour favoriser l'harmonisation du zonage et du règlement
- Optimiser le temps des élus en élaborant les OAP une fois que le zonage est consolidé et les bases du règlement posées.
- Du terrain avec les élus sur des sujets ciblés pour préciser le zonage et/ou les OAP.

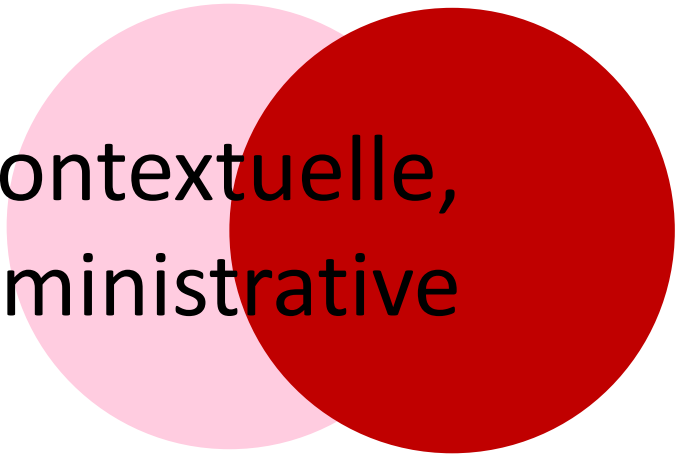

L'évaluation
environnementale
éventuelle

Une démarche continue et itérative permettant de questionner continuellement le projet au regard des enjeux environnementaux et d'enrichir positivement le projet.

Introduction

Du diagnostic à la préfiguration du PLUi





Approche contextuelle, réglementaire et administrative

Approche contextuelle, réglementaire et administrative

SYNTHESE ET ENJEUX

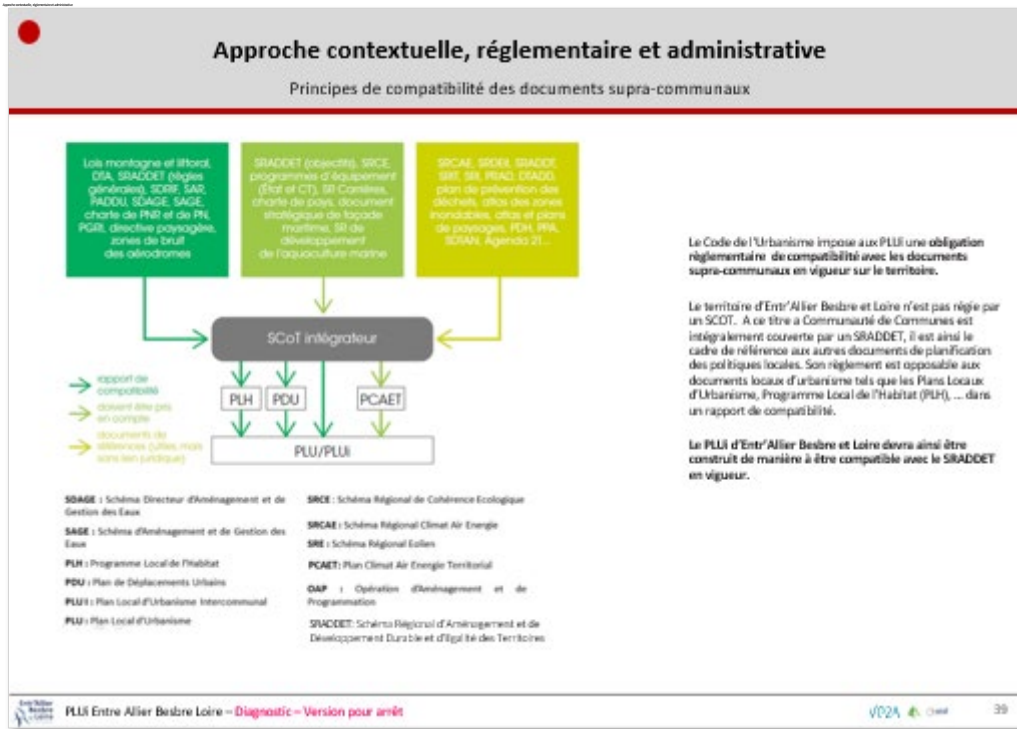
CONSTATS

Un contexte réglementaire national en évolution constante et récente.

Une compatibilité nécessaire avec les documents supra-communaux et plus spécifique le SRADEET pour le territoire de la CC Entr'Allier Besbre Loire qui ne dispose pas de SCOT.

Un territoire rural qui se situe entre plusieurs pôles régionaux (Moulins, Vichy, Digoin).

Un territoire multiple qui intègre plusieurs bassins de vie dont certains tournés vers l'extérieur.



ENJEUX

- Adapter la réglementation aux nouvelles exigences de la loi Climat & Résilience. Les enjeux de la Zéro Artificialisation Nette seront à intégrer au cours de l'élaboration du PLUi.
- Une attention particulière sera portée sur le règlement du SRADEET Auvergne-Rhône-Alpes compte tenu de l'absence d'un SCOT intégrateur.
- Agir pour le maintien et le développement équitable des communes en prenant en compte la dispersion des bassins de vie dans la formulation des enjeux du PLUi.



Approche spatiale

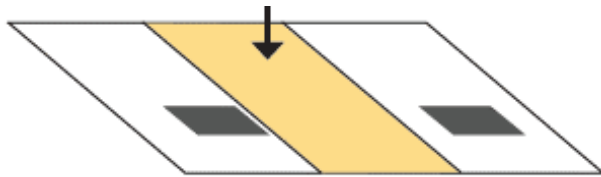
Approche spatiale

Analyse de la consommation foncière / Potentiel mutable et mobilisable

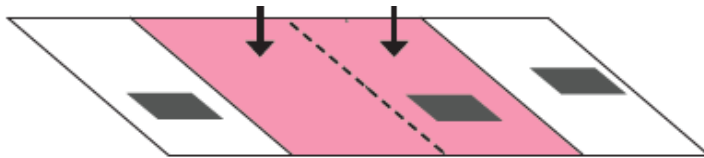
TROIS CATEGORIES DE FONCIER A IDENTIFIER

Pour déterminer la capacité de densification urbaine et de mutation, trois catégories de parcelles potentiellement mobilisables qui se distinguent au sein des enveloppes urbaines peuvent être identifiées :

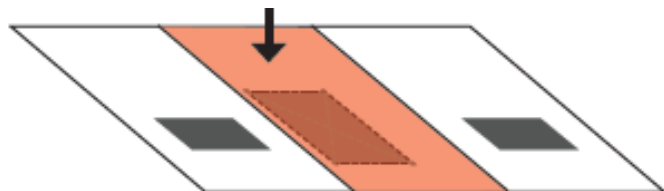
Les parcelles libres



Les unités foncière divisibles



Le foncier mutable



EN COURS DE CONSOLIDATION

Les parcelles libres :

- Sont des parcelles non bâties de type « dents creuses »,
- Ne font pas l'objet d'un projet en cours de réalisation.

Critères de sélection : ont été retenues les parcelles non bâties, sans minimum de surface imposée, avec toutefois comme critères :

- La possibilité de réaliser a minima 1 logement avec ses accès ;
- L'urbanisation de la « dent creuse » doit rester conforme à la typologie urbaine avoisinante.

Les unités foncières divisibles :

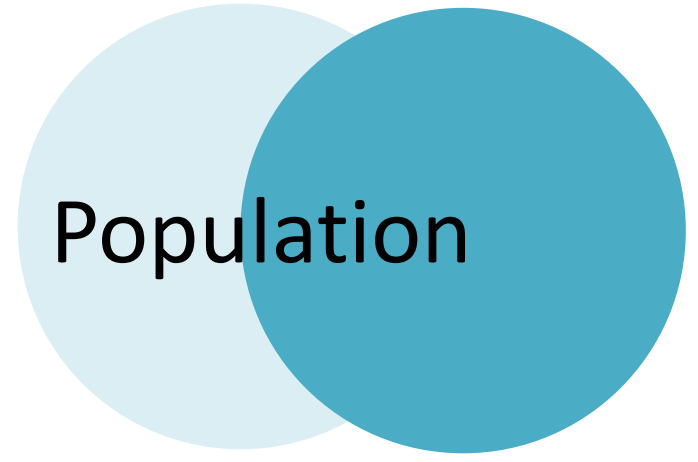
- Sont de grands terrains partiellement bâtis/ occupés qui pourraient être divisés pour construire de nouveaux logements ou autres projets d'aménagements.

Critères de sélection : ont été retenues les parcelles qui par leurs tailles, dispositions, accès, ... ont la possibilité :

- De réaliser a minima 1 logement supplémentaire avec ses accès ;
- De densifier la parcelle donnée tout en restant conforme à la typologie urbaine avoisinante.

Le foncier mutable :

- Correspond à des parcelles bâties telles que des friches urbaines ou des parcelles dont le bâti pourrait faire l'objet d'une réhabilitation ou d'un renouvellement.



Population

Population

SYNTHESE DES ENJEUX

CONSTATS

Un territoire présentant une **densité démographique faible** au regard du **niveau départemental** (22,7 hab.km² contre 46 hab.km² au niveau départemental) avec **24 929 habitants recensés en 2018**.

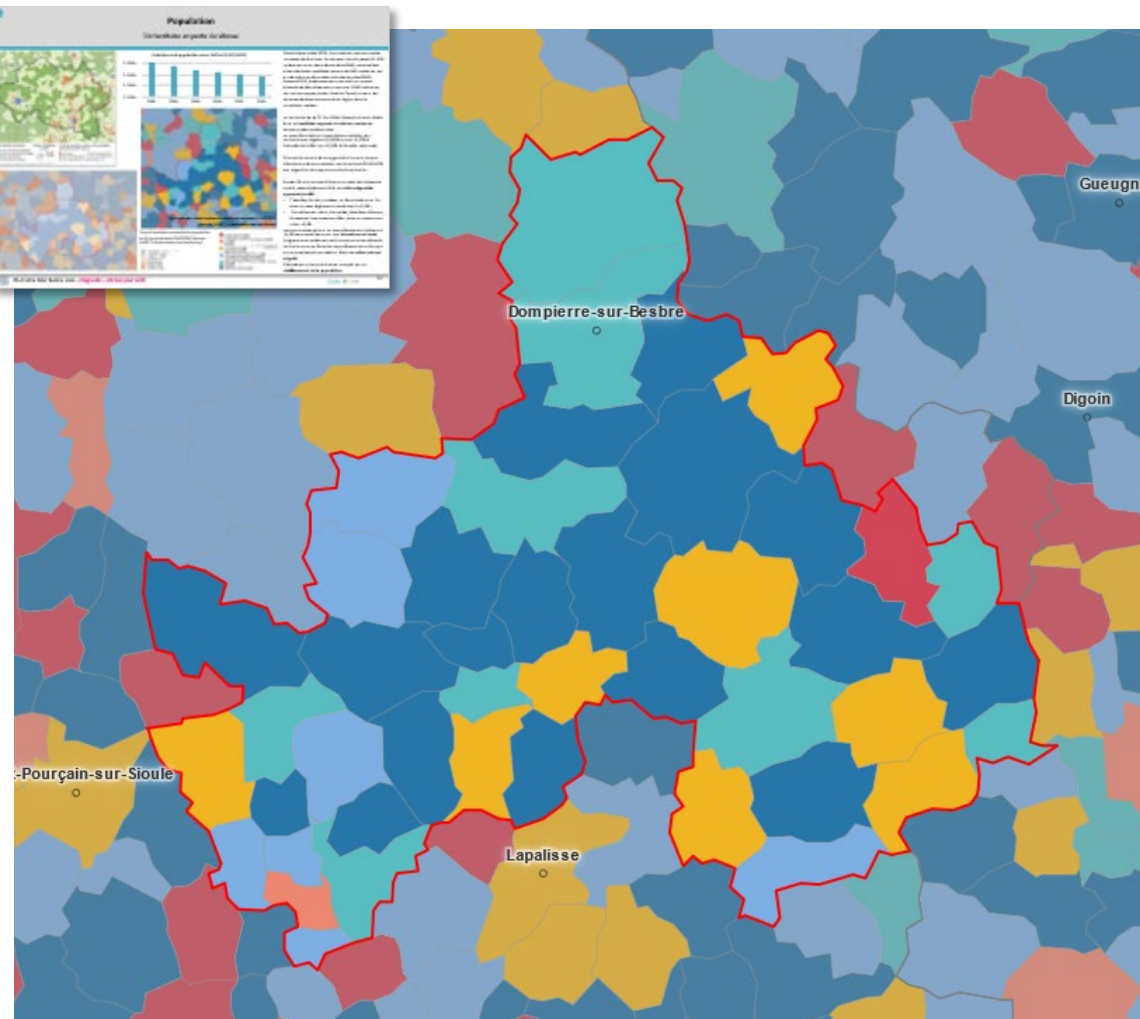
Un territoire multipolaire, articulant plusieurs bassins de vie et des communes de petite taille : 6 communes de 1000 habitants ou plus, et 3/4 des communes de moins de 500 habitants

Un territoire en perte de vitesse, qui connaît une baisse démographique régulière depuis plusieurs décennies, d'abord lié au solde migratoire, puis plus récemment lié au solde naturel négatif.

Seules 9 communes sur 44 connaissent une croissance démographique sur la période 2013-2018 sur le territoire, la plupart étant liées à un solde migratoire apparent positif.

Une **taille de ménages qui diminue tout comme à l'échelle départementale** (2,1 pers./ménage contre 2,01 pers./ménage au niveau départemental), avec toutefois des disparités entre les communes.

Un **indice de jeunesse en baisse continue** et un **vieillissement progressif de la population** qui amène à une nouvelle structure de la population (augmentation des personnes seules et des familles monoparentales).



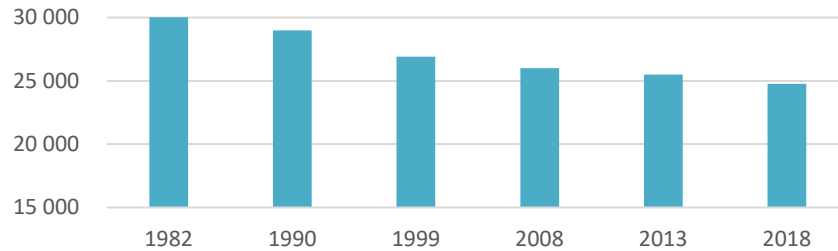
Typologie des soldes naturel et migratoire apparent 2013-2018
(source : INSEE / Observatoire des territoires)

- Croissance totale
- Croissance liée à un solde naturel positif
- Croissance liée à un solde migratoire apparent positif
- Décroissance liée à un solde migratoire apparent négatif
- Décroissance liée à un solde naturel négatif
- Décroissance totale

Population

SYNTHESE DES ENJEUX

Evolution de la population entre 1982 et 2018 (INSEE)



ENJEUX

Enrayer la perte démographique du territoire en :

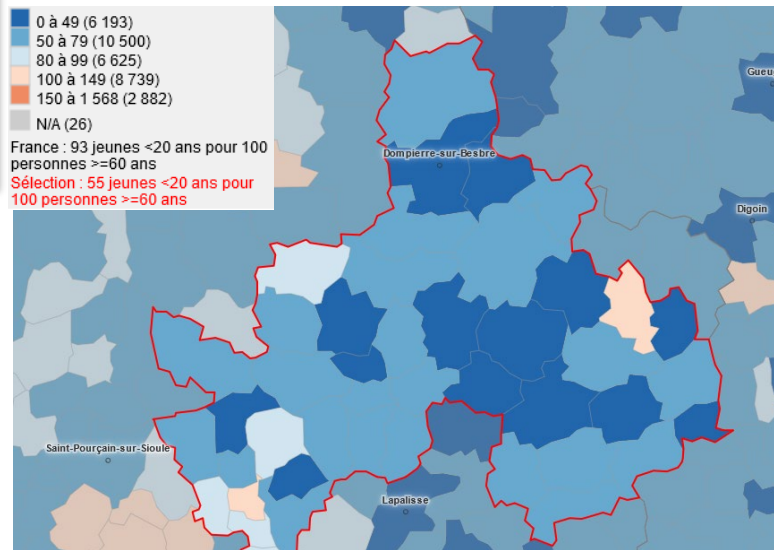
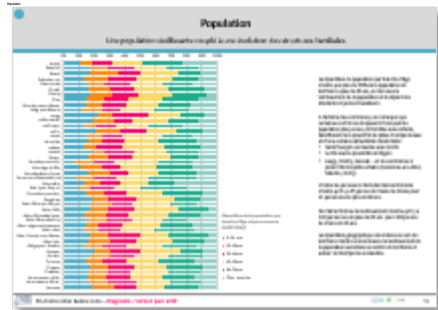
- **renforçant l'attractivité du territoire** tout en **préservant son cadre de vie**
- orientant les types de logements et d'équipements en fonction des populations à attirer
- Redonnant un dynamisme aux polarités du territoire

Affirmer le positionnement géographique stratégique du territoire comme maillon fort de l'organisation territoriale tout en :

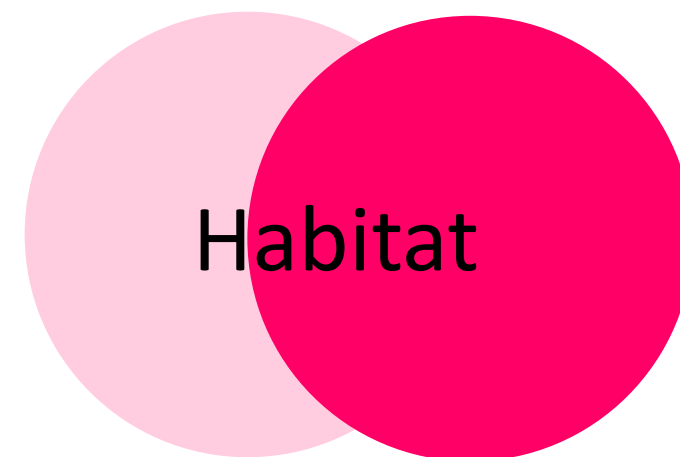
- **limitant l'étalement urbain** dans les espaces périurbains et ruraux
- **limitant les trajets domicile-travail**
- **assurant un bon niveau d'équipements** et de services sur l'ensemble du territoire

Diversifier les typologies de logements, notamment de petite taille, et les équipements afin de répondre aux besoins liés :

- au **vieillessement** de la population
- au **développement des parcours résidentiels** internes au territoire

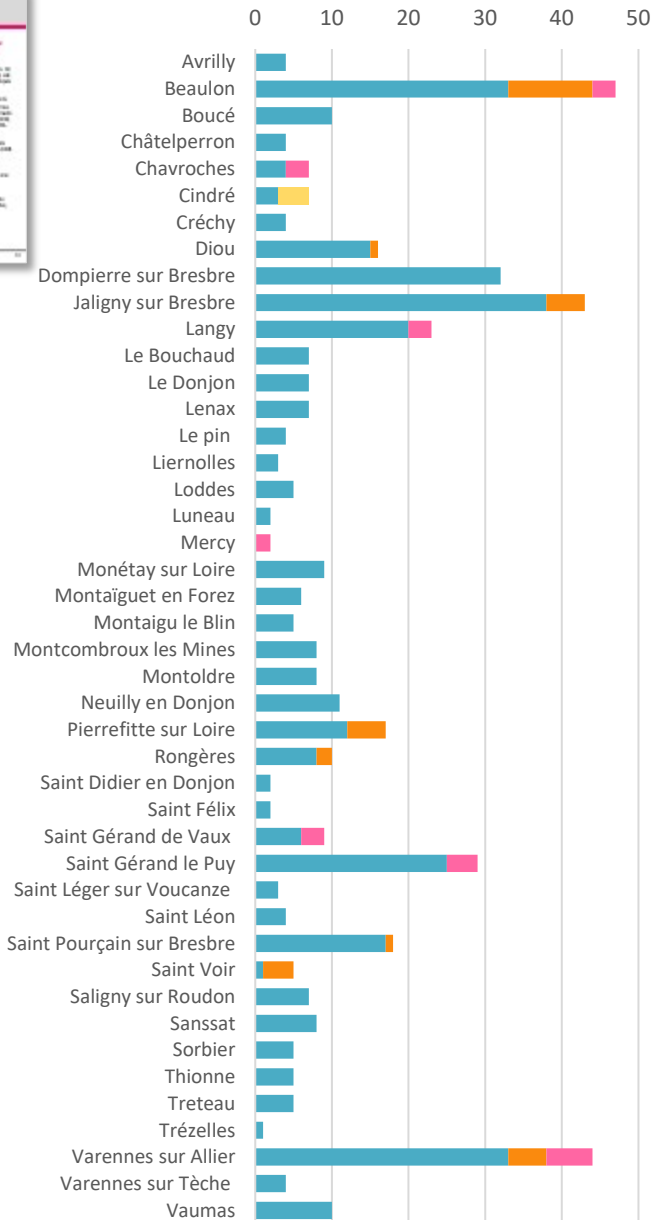
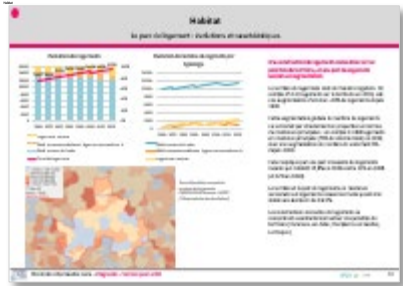


Indice de jeunesse en 2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)



Habitat

SYNTHESE DES ENJEUX



Constructions neuves sur la période 2010 – 2021 détaillé par commune (source : SITADEL)

- Nombre de logements commencés individuels purs
- Nombre de logements commencés individuels groupés
- Nombre de logements commencés collectifs
- Nombre de logements commencés en résidence

CONSTATS

Un parc de logements croissant, mais partiellement au bénéfice des résidences principales, le **taux de vacance étant en croissance constante** pour atteindre 15,8% en 2018.

Le nombre et la part de logements en **résidence secondaire reste relativement stable**, et devra être surveillée à l'aune d'acquisitions récentes en lien avec la crise COVID.

Des logements relativement anciens avec près de 30 % des logements construits avant 1919 et 61% des logements construits avant 1970.

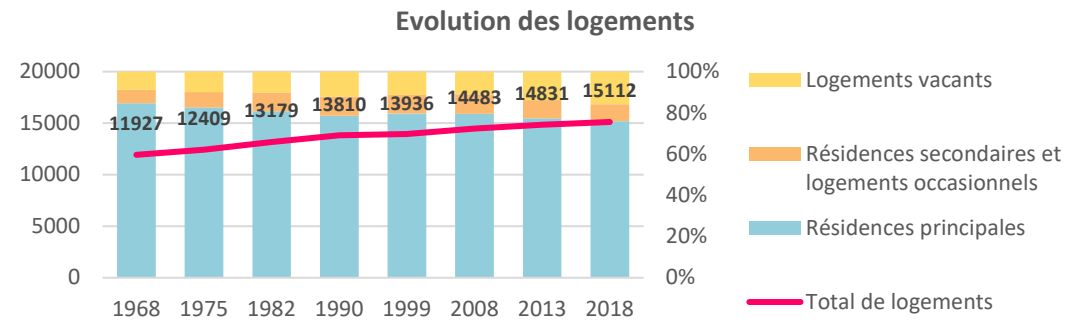
Un parc de logements est composé à **90% de maisons** en 2019 de grande taille : **76% des résidences principales disposent de 4 pièces ou plus**.

Une **part importante de propriétaires** qui occupent 71% des logements.

Une **part limitée de logements HLM**, lié au caractère rural du territoire, avec seulement 6,3% de logements HLM en 2018, contre une moyenne départementale de 10,1% et une moyenne nationale de 14,7%.

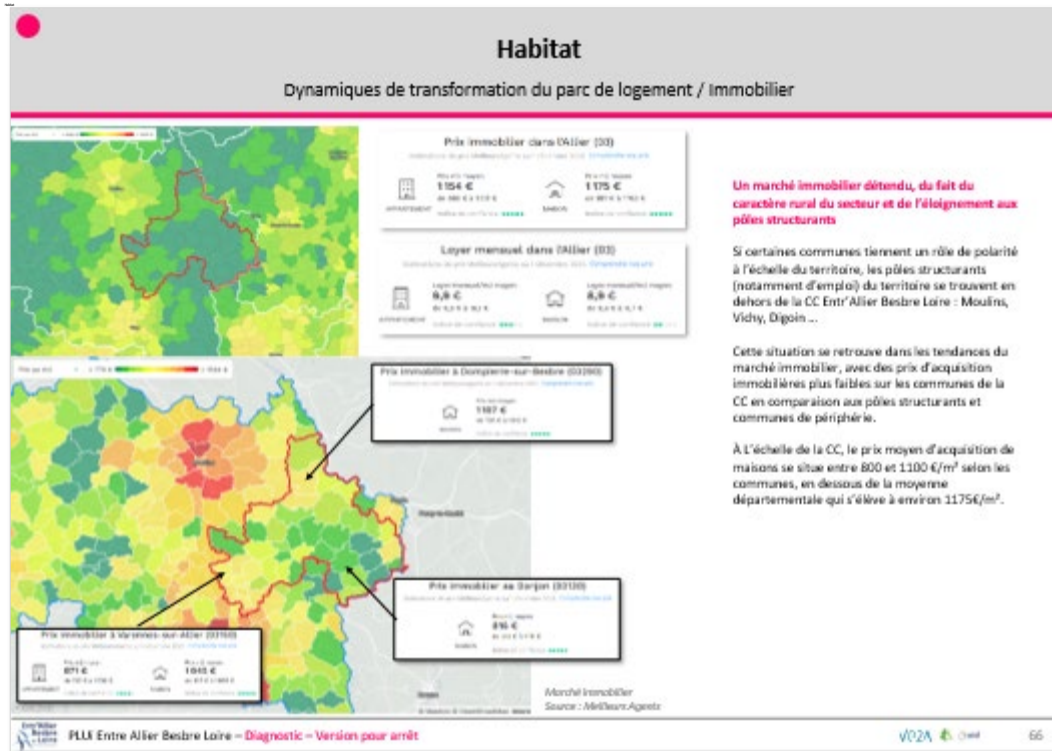
Un **rythme de construction d'environ 43 logements par an** sur les 10 dernières années, et qui se concentre sur une dizaine de communes.

Un **marché immobilier détendu**, lié au caractère rural du secteur et à son éloignement aux pôles d'emploi et d'équipement territoriaux.



Habitat

SYNTHESE DES ENJEUX



ENJEUX

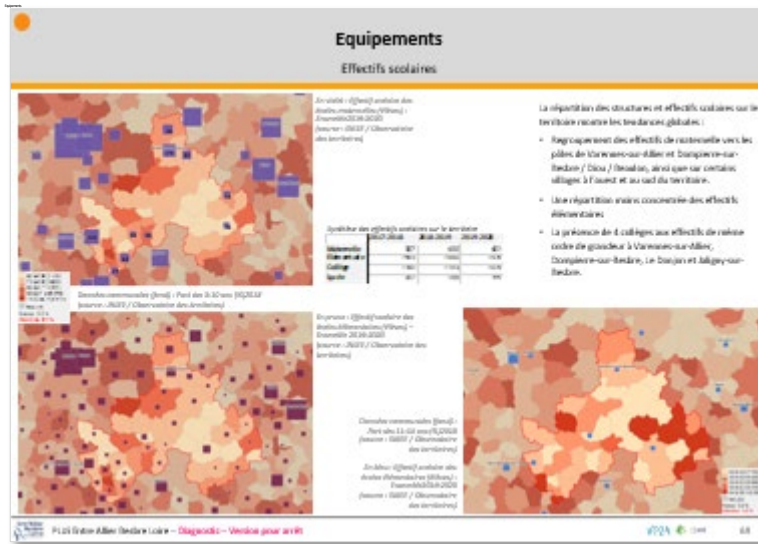
- **Limiter la consommation foncière** et rechercher un **équilibre** entre le développement des zones d'habitation, la préservation des espaces agricoles et naturels
- Favoriser les parcours résidentiels des habitants et proposer une offre attractive qualitativement dans une perspective d'implantation de nouveaux habitants
- Eviter la concurrence entre le parc neuf et parc ancien en renforçant les objectifs de mobilisation du parc existant
- Réduire la vacance dans le parc privé dans une perspective de revitalisation des centres-bourgs
- Diversifier l'offre de logements par une augmentation de l'offre locative permettant de premières installations sur le territoire
- Favoriser l'accession des jeunes ménages dans le parc existant (biens nécessitant des travaux) et les accompagner leur projet
- Accroître les possibilités de parcours résidentiel des personnes âgées, toujours plus nombreuses (poursuite du développement de formules habitat + services) notamment dans les pôles et développer l'adaptation dans une perspective de maintien à domicile.



Equipements

Equipements

SYNTHESE DES ENJEUX



CONSTATS

Des effectifs scolaires en baisse, en lien avec l'évolution démographique du territoire.

Une offre de soin concentrée sur certaines communes, et une partie de l'offre en dehors du territoire.

Un nombre et une répartition des équipements sportifs permettent une pratique sur l'ensemble du territoire même si la concentration est plus importante au niveau des pôles structurants (Dompierre, Varennes, Jaligny).

ENJEUX

- Maintenir une offre d'équipements et de services de proximité, viables et accessibles à tous les habitants du territoire. Notamment par l'implantation de points multiservices pour les bourgs ruraux.
- Favoriser l'installation de personnel de santé de proximité de sorte à rééquilibrer l'offre sur le territoire.
- Maintenir et renforcer les services menacés ou en difficulté : les équipements scolaires, et les écoles en RPIC dans les espaces ruraux, pour maintenir les ménages avec enfants sur le territoire ainsi que les équipements sociaux, dont ceux liés au **vieillesse de la population et à la petite enfance**.
- Maintenir/renforcer/diversifier les équipements liés au cadre de vie. L'offre culturelle déjà présente sur le territoire, **véritable atout du cadre de vie local** et du dynamisme social du territoire, en soutenant les initiatives associatives locales ; l'offre sportive, contribuant au cadre de vie et à l'attractivité touristique du territoire ; l'offre de services publics dans les communes rurales.
- **Améliorer l'accessibilité des équipements structurants et du numérique depuis les communes rurales, pour lutter contre l'isolement des personnes les plus vulnérables.**



Gendarmerie, Varennes-sur-Allier



Maison des services au public, Dompierre-sur-Besbre



Collège de Jaligny-sur-Besbre



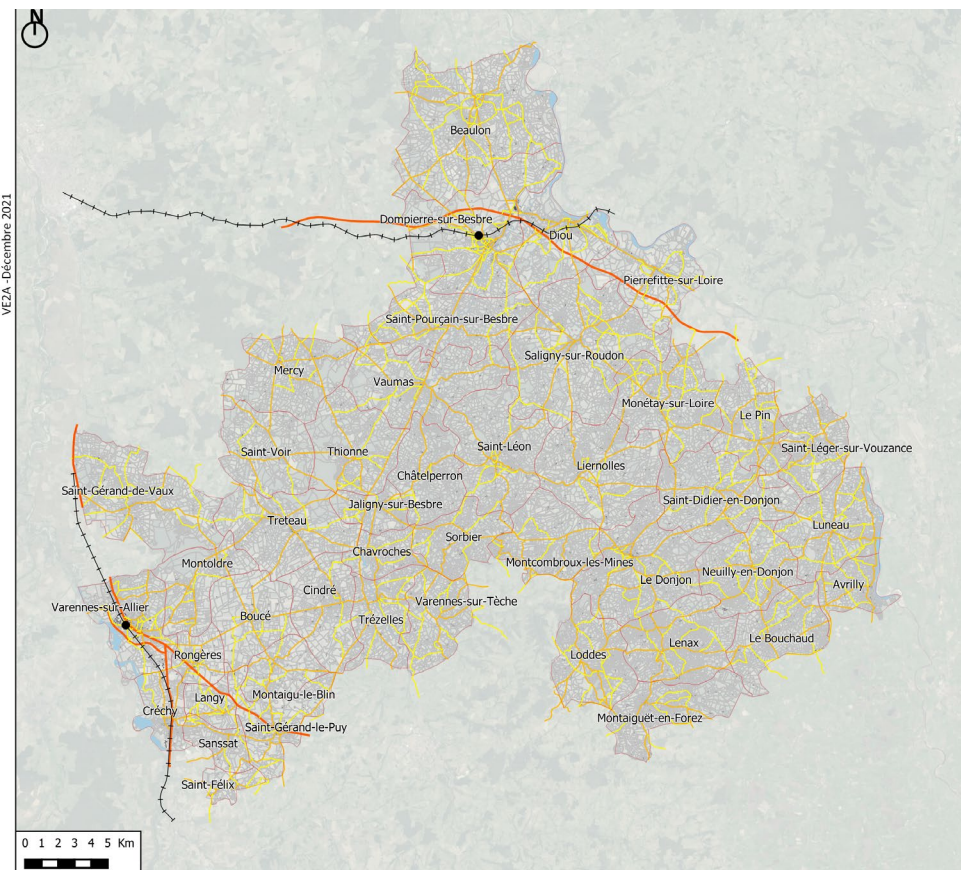
EHPAD, Montoldre



Transports et déplacements

Transports et déplacements

SYNTHESE DES ENJEUX



CONSTATS

Des communes jouissant de la proximité des pôles d'emplois et bassin de vie (Vichy, Moulins, Lapalisse).

Une forte dépendance du territoire à l'automobile.

Des réseaux viaires structurants qui relient le territoire aux pôles urbains départementaux et régionaux, mais des liaisons internes au territoire basé sur des routes départementales et communales.

La pratique du covoiturage est répandue de manière informelle par le biais de l'entraide entre voisins.

Des voies cyclables existantes et un potentiel de réhabilitation d'anciennes voies ferrées en voies verte.

Un réseau de chemins communaux et de randonnée à rouvrir et remettre en valeur.

ENJEUX

- Assurer un meilleur maillage des moyens de transports notamment en lien avec les infrastructures ferroviaires et routières (parc relais, gares, covoiturage) dans l'objectif de réduction de l'usage de la voiture individuelle et du trafic routier.
- Développer l'offre de transports en commun vers les pôles d'emplois extérieurs au territoire.
- Opportunité de navettes pouvant également prévoir des arrêts dans les communes autour du Pal.
- Des voies douces à développer (pédestre, cyclables) reliant les bourgs entre eux.
- Développer des moyens de déplacements, notamment pour les personnes âgées : covoiturage ?
- Résorber la fracture numérique pour garantir l'attractivité du territoire et le développement des usages numériques des habitants et des entreprises.



• **81,6%** des déplacements domicile-travail étaient réalisés en **voiture** en 2018 (en 2013 : 80,8% ; en 2008 : 77,5%) ;



• **67%** des actifs travaillent en dehors du territoire, avec une moyenne de trajet supérieure à **21km** (en 2013 : 64,2% ; en 2008 : 61,6%)



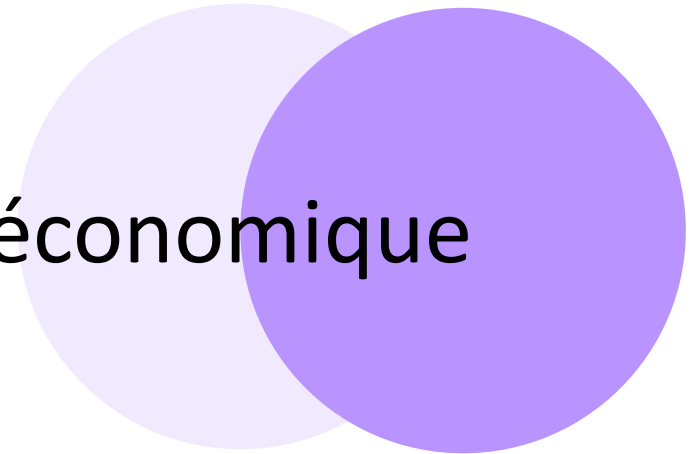
• **1,8%** des déplacements domicile-travail s'effectuent en **transport en commun** (en 2013 : 2,2%, en 2008 : 2,4%) ;



• **2,9%** des déplacements s'effectuent en **deux roues** (motorisées ou non) (en 2013 : 2,6% ; en 2008 : 3,6%).



Activités et tissu économique



Activités et tissu économique

SYNTHESE

CONSTATS

Une dynamique économique dépendante de la dynamique démographique.

Une légère baisse du nombre d'actifs et une perte de plus de 700 emplois sur la période 2013-2018, principalement dans le secteur tertiaire.

Un ratio emplois / actifs de 0,83 à l'échelle de la Communauté de Communes.

Un tissu économique diversifié, composé essentiellement de petites entreprises.

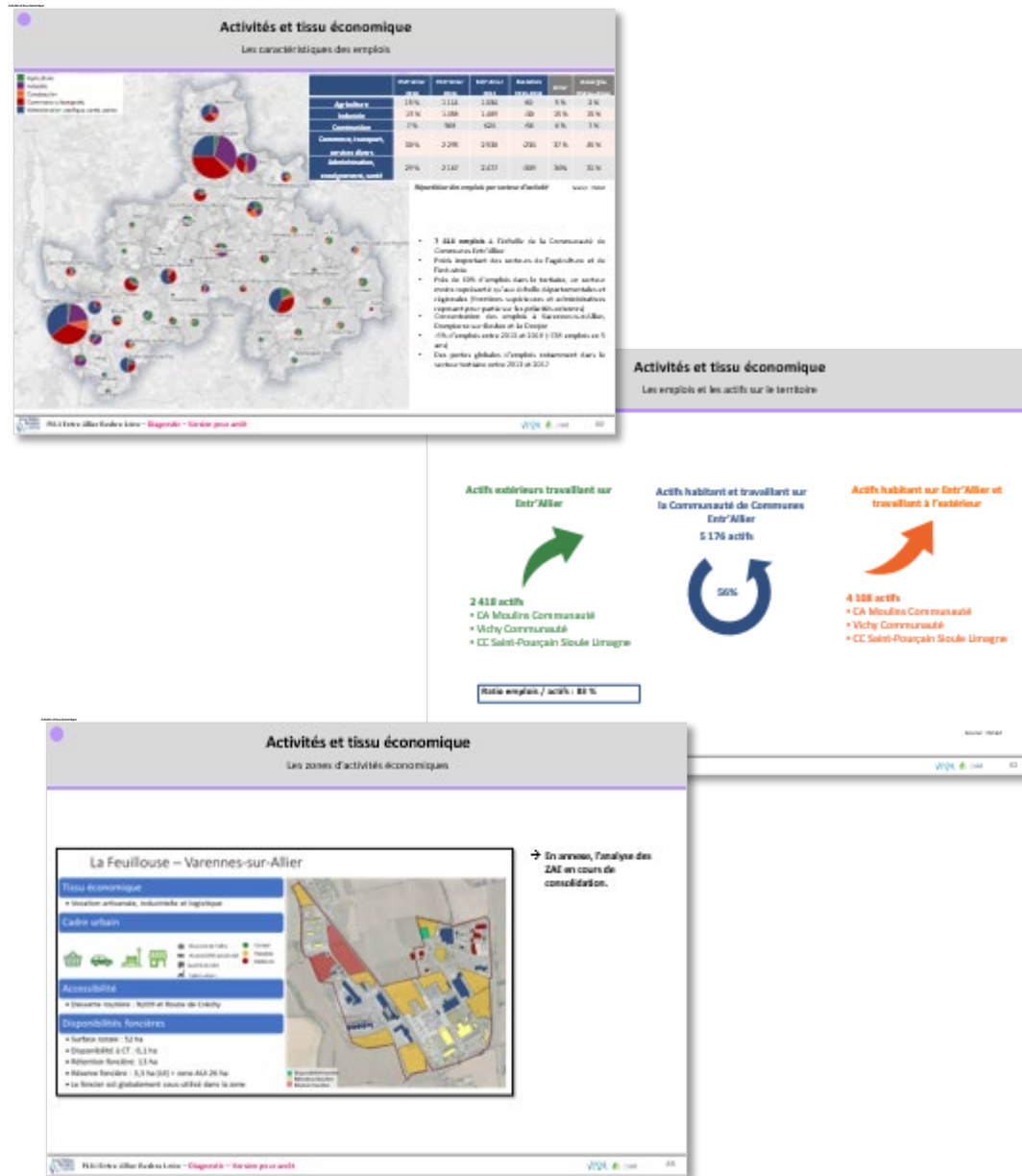
Des secteurs agricole, industriel et de la construction fortement représentés. Un poids mesuré du secteur tertiaire.

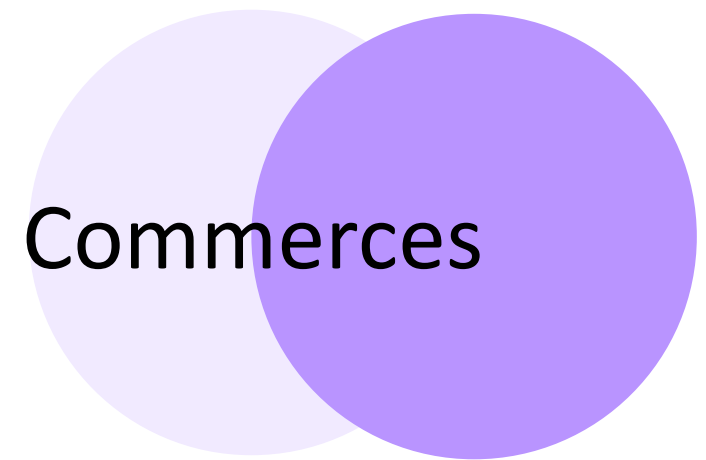
134 000 m² de locaux d'activité commencés sur les dix dernières années, principalement agricoles.

Un enrichissement important de certaines zones d'activité.

ENJEUX

- Enrayer les pertes d'emplois dans les secteurs tertiaire et de la construction...et pour cela enrayer la déprise démographique.
- Conserver une économie diversifiée, consolider les filières fortes et identitaires dans les secteurs industriels, agricoles et de la construction.
- Adapter l'offre en foncier d'activité aux besoins des entreprises (volume de foncier / immobilier correspondant aux besoins, typologie d'immobilier / foncier répondant au parcours résidentiel des entreprises...).
- Mobiliser prioritairement le foncier en friche. Répondre aux enjeux qualitatifs en ZAE.





Commerces

Commerces

SYNTHESE

CONSTATS

Des indicateurs socio-démographiques peu favorables au maintien et au développement du commerce.

Un rayonnement commercial limité par des polarités fortement équipées : Moulins, Vichy.

Une faible densité de grandes et moyennes surfaces, aussi bien en alimentaire qu'en non alimentaire.

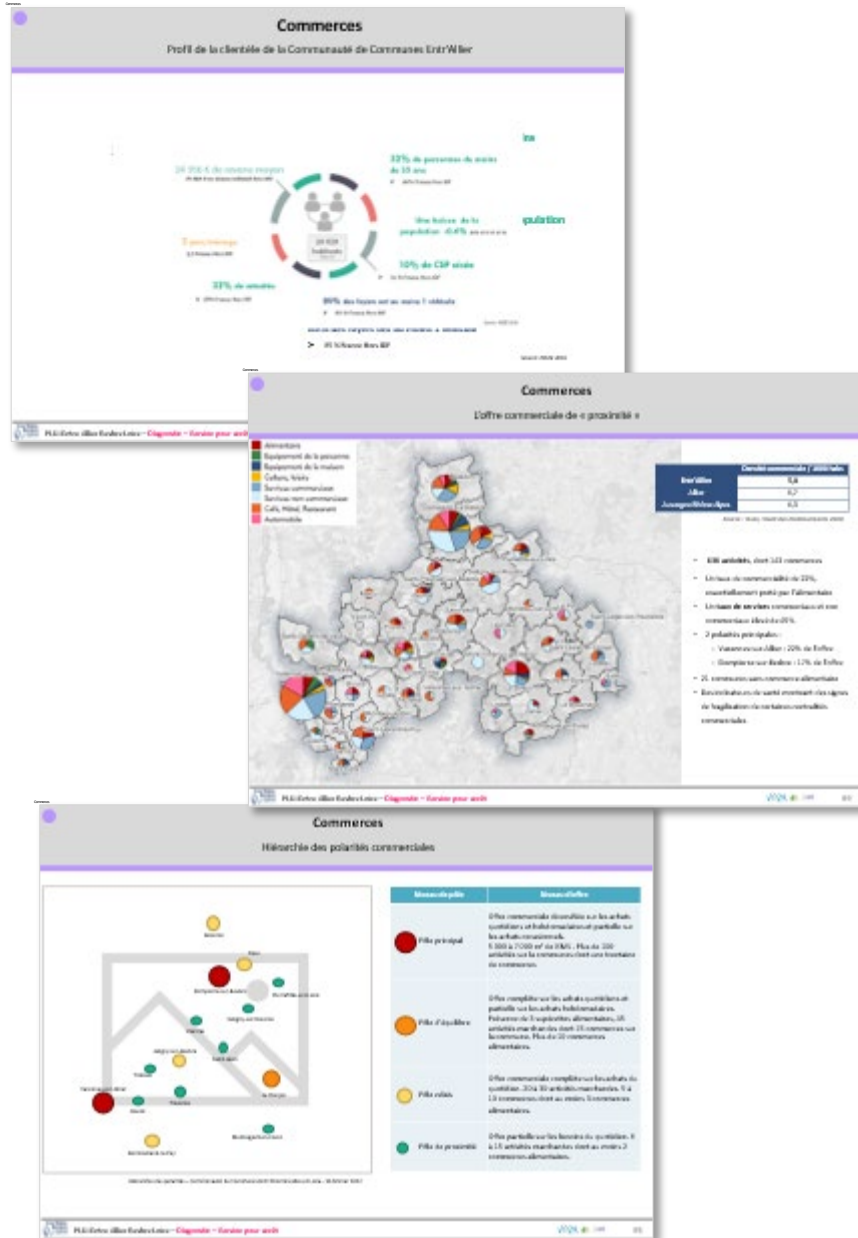
Une offre tournée vers la proximité et la réponse aux besoins courants (achats du quotidien, courses de la semaine).

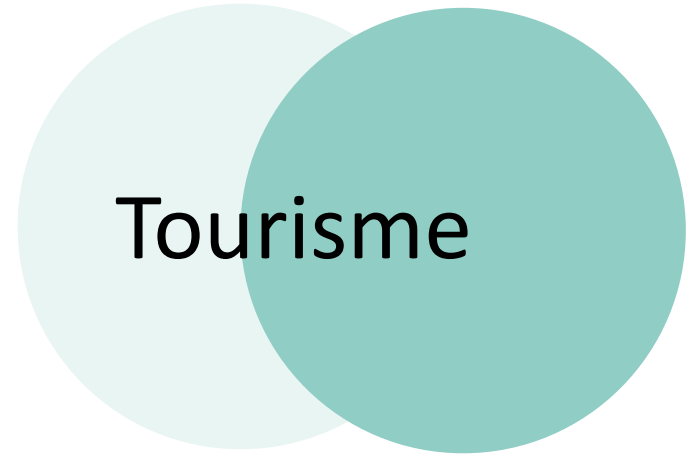
Des indicateurs de santé des commerces qui témoignent d'une perte de diversité commerciale (taux de services important, taux de vacance en centralité...).

Des centres-bourgs qui montrent des signes de dévitalisation commerciale.

ENJEUX

- Créer les conditions du maintien voire du renforcement du maillage de l'offre commerciale de proximité dans les centralités, en lien avec les évolutions démographiques.
- Créer les conditions de la revitalisation des centres-bourgs, notamment en lien avec le dispositif PVD.
- Renforcer la rétention des consommations sur les achats courants (achats du quotidien, courses de la semaine) qui génèrent beaucoup de déplacements.
- Maîtriser la création de m² commerciaux en adéquation avec l'évolution réelle des besoins de consommation sur le territoire. Limiter ainsi le risque de friche commerciale et la concurrence vis-à-vis des centralités.
- Promouvoir une armature commerciale permettant une desserte optimale des besoins de consommation, en cohérence avec l'armature urbaine.
- Maîtriser les implantations commerciales d'opportunité en zone d'activité et sur les flux, qui peuvent fragiliser les centres-bourgs.





Tourisme

Tourisme

SYNTHESE

CONSTATS

Un positionnement géographique central à l'échelle nationale, sur des parcours itinérants actifs ou voiture

Principal attracteur de flux sur le territoire : Le PAL

De nombreux atouts (naturels, patrimoniaux notamment) mais qui restent peu différenciants

Le territoire n'est pas une destination touristique mais s'intègre dans des destinations plus larges : le Bourbonnais, l'Allier et l'Auvergne...

Certains sites bénéficient d'une certaine notoriété : Puy Saint Ambroise, certains châteaux

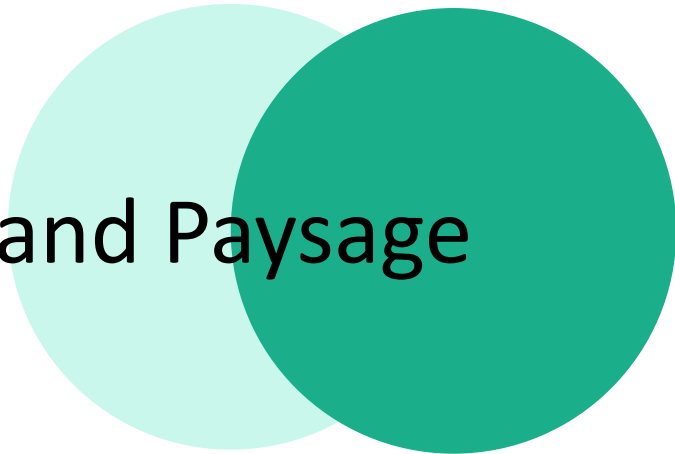
Une fusion récente des OT, un accueil à structurer

Une offre d'hébergement limitée et peu différenciante

ENJEUX

- S'inscrire dans la dynamique touristique de l'Allier et de l'Auvergne en affirmant des attributs naturels et ruraux et en incarnant un mode de vie
- Préserver et valoriser la richesse du territoire : patrimoine bâti, présence de l'eau, nature
- Renforcer et valoriser les itinéraires actifs (sentiers, pistes/voies cyclables)
- Structurer des offres d'itinérance
- Préserver voire développer l'offre de services (Hôtels, restaurants, loisirs, sport,...)
- Etoffer et diversifier l'offre d'hébergement en adéquation avec la demande
- Développer des activités qui s'adressent aux touristes mais aussi aux habitants
- Structurer la gouvernance et l'accueil
- Faire du tourisme et de la culture une vitrine pour l'attractivité globale du territoire

Chambres (châlets)	Locations saisonnières	Hébergements collectifs	Autres	Total
200	20	10	10	240



Grand Paysage

Les fondements du grand paysage

SYNTHESE

Les fondements du grand paysage

Les entités de paysage

Un territoire riche de 8 entités distinctes

Le territoire du PLUi Entre Allier Besbre Loire, est riche de paysages variés qui diffèrent en fonction des lieux, des caractéristiques géographiques, de l'occupation humaine, de la densité et des modalités d'implantation de la végétation. Les entités paysagères correspondent à des portions de territoire qui présentent des caractéristiques semblables. Le territoire est ainsi concerné par :

Les paysages du Forterre :

1. Le bassin du Valençon
2. Le plateau de St Gérard-du-Puy

Les paysages de vallées structurantes

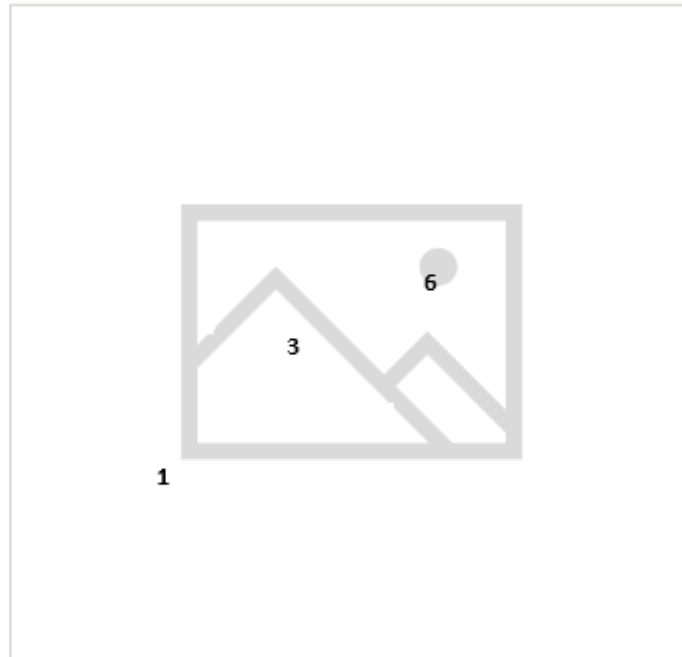
3. La vallée de la Besbre en amont de Dompierre-sur-Bresbe

Les contreforts du pays Boulonnais

4. Le pays des coteaux
5. Le pays de Neuilly-en-Donjon

La Sologne Bourbonnaise

6. La Sologne des côtes de Loire
7. La Sologne du pays de Beaulon
8. La Sologne entre Besbre et Allier



Carte des entités paysagères.

CONSTATS

Un **paysage très diversifié**.

Un paysage largement conditionné par **des formations géologiques et des sols contrastés**.

Une **grande variété d'essence végétale et de typologies de plantations** qui confèrent au paysage sa richesse et la qualité des perceptions.

Un **paysage de bocage encore préservé** et particulièrement bien entretenu, malgré la disparition de la quasi-totalité des vergers au début du XXe siècle.

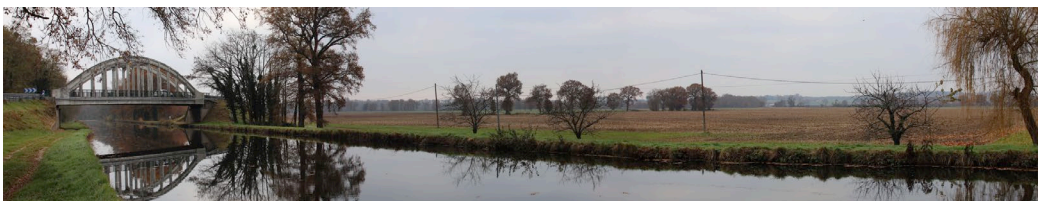
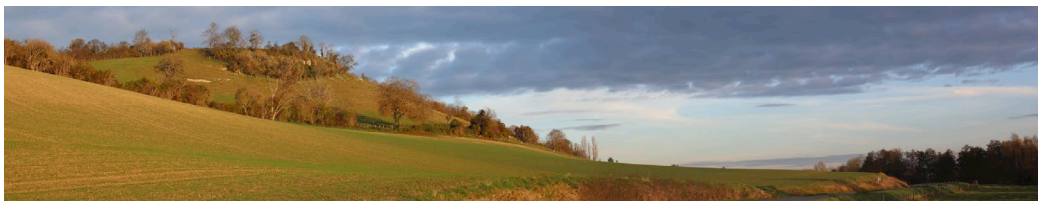
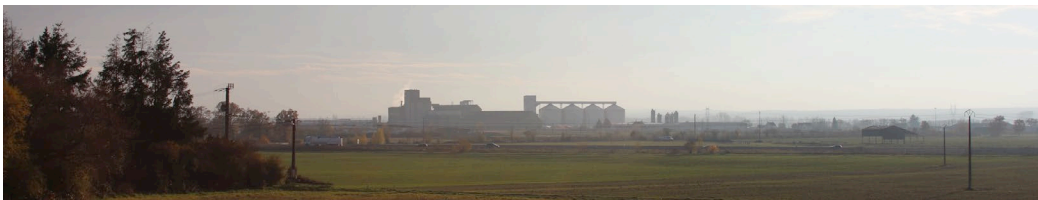
Une **omniprésence de l'eau** qui se traduit par une végétation spécifique et des ambiances paysagères distinctes.

Un **bocage très diversifié** dont la densité donne de l'épaisseur au paysage.

Un paysage qui a connu des changements, mais qui conserve malgré tout **une identité forte et un caractère d'authenticité**.

Les fondements du grand paysage

SYNTHESE



ENJEUX

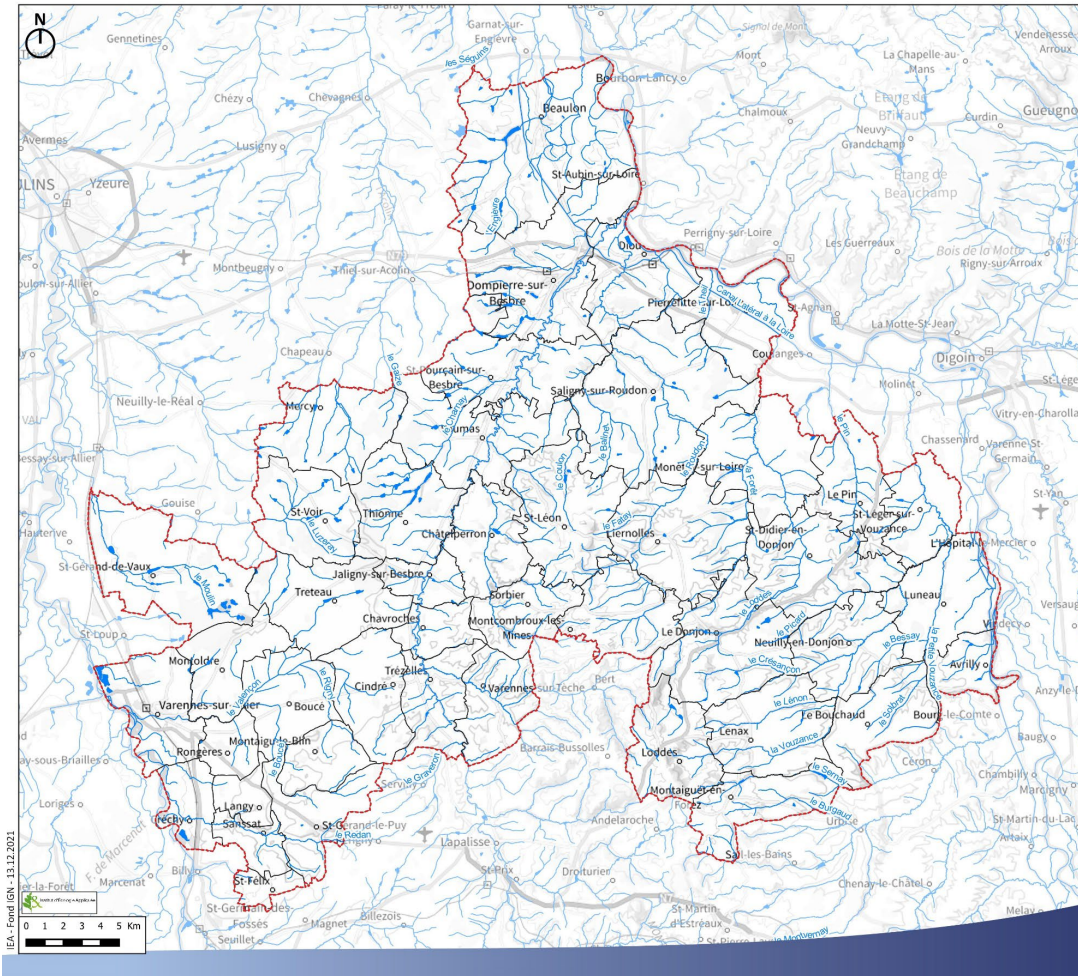
- Préserver la trame végétale dans les secteurs de grandes parcelles.
- Capitaliser sur le caractère bucolique et attractif des paysages de bocage.
- Préserver et capitaliser sur la diversité du territoire.
- Veillez à une implantation cohérente des nouveaux projets comme les centrales solaires.
- Préserver la diversité végétale et les éléments végétaux identitaires du territoire.
- Préserver les lisières des forêts et les alignements d'arbres en instaurant un recul suffisant pour les nouvelles constructions.
- Eviter la banalisation du paysage en particulier dans les secteurs plus denses comme Varennes-sur-Allier et Dompierre-sur-Besbre.
- Veillez à l'intégration des nouveaux bâtiments de stockage qu'ils soient implantés dans un cadre agricole ou non.



Environnement

Environnement

SYNTHESE DES ENJEUX



Hydrographie sur le territoire de la CC Entr'Allier Besbre Loire

ENJEUX

Exploitations du sous-sol :

- Privilégier le renouvellement et/ou l'extension des carrières autorisées
- Anticiper la remise en état des carrières prochainement en fin d'activités

Ressource en eau :

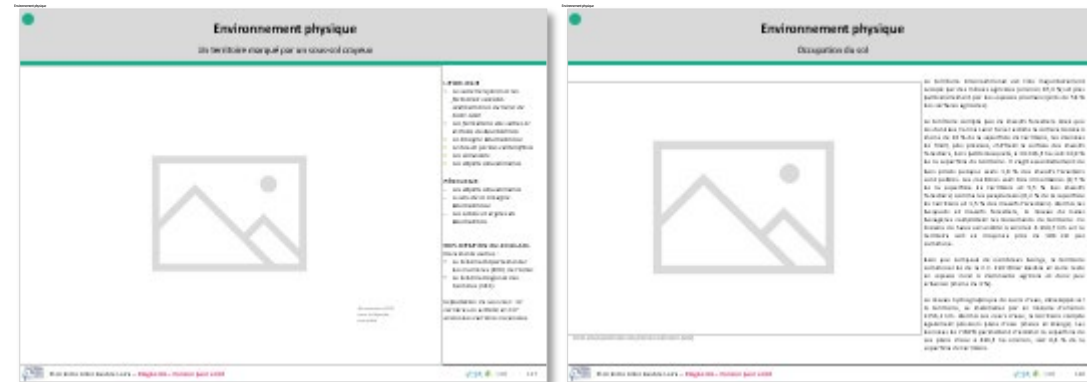
- Assurer la compatibilité du PLUi avec le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Allier aval (besoins en eau, gestion des eaux usées, préservation des haies et ripisylves, protection des zones humides, espace de mobilité, etc.)
- Réduire l'impact des activités humaines sur l'étiage des cours d'eau (en particulier en période estivale)

Pollution des eaux :

- Reconquérir la qualité des eaux superficielles (évolution des pratiques, modification des aménagements, augmentation des contrôles, etc.)
- Assurer la conformité des stations de traitement des eaux usées collectives et autonomes

Eau potable :

- Assurer une adéquation entre les capacités des captages d'alimentation en eau potable et la future demande sur le territoire



Environnement

SYNTHESE DES ENJEUX

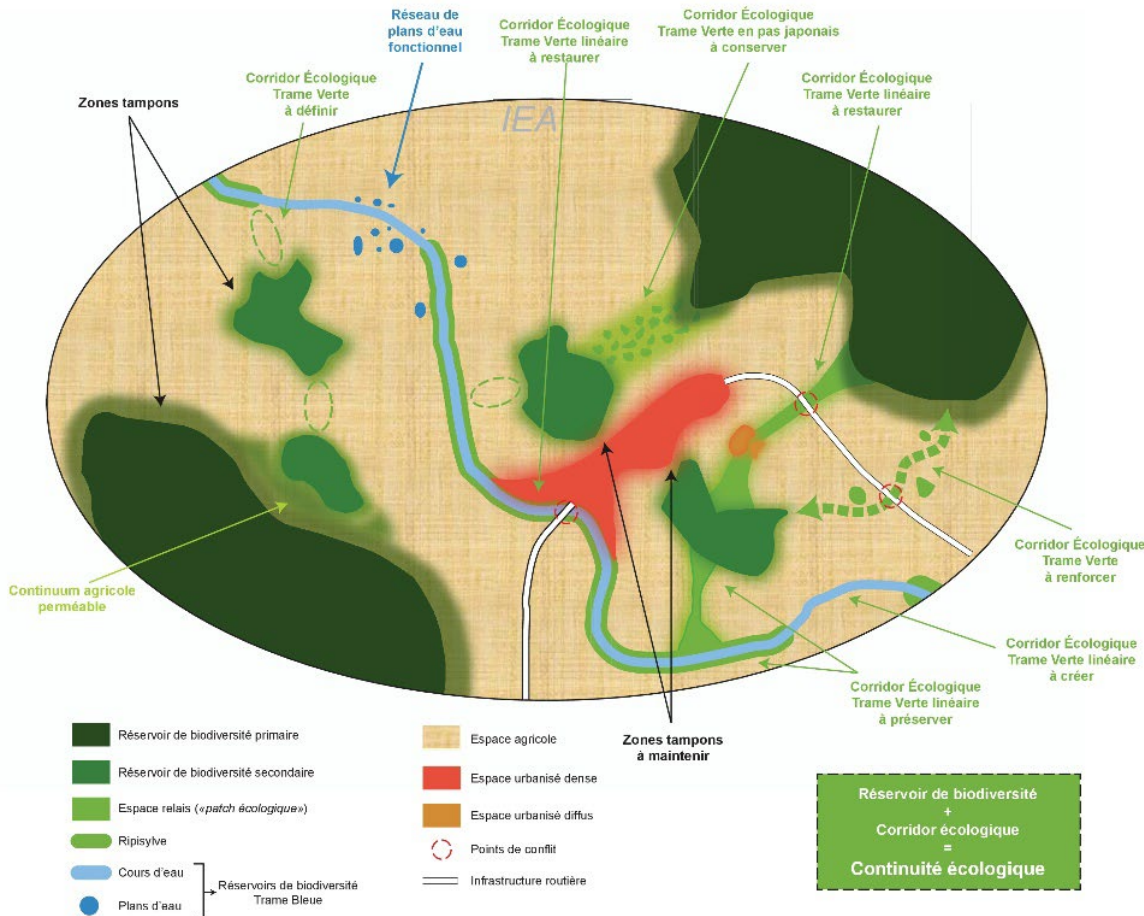
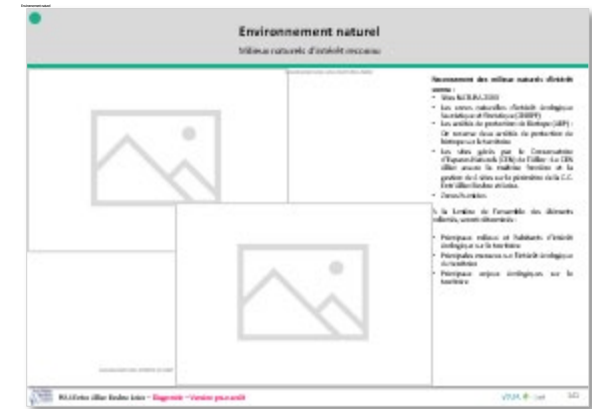


Schéma Trame Verte et Bleue (IEA)

ENJEUX

Milieus naturels et biodiversité :

- Développer des stratégies et des outils pour une meilleure préservation et mise en valeur des milieux naturels situés dans la vallée de la Besbre (absence de sites Natura 2000) ;
- Décliner la Trame Verte et Bleue régionale à l'échelle locale
- Préserver les vallées alluviales et l'espace de mobilité latérale active des cours d'eau en tant que continuités écologiques majeures
- Préserver le réseau bocager, les espaces boisés, les milieux ouverts (ex : pelouses thermophiles) en tant que support à la Trame Verte locale et milieux d'intérêt écologique
- Lutter contre le développement d'espèces invasives
- Préserver les zones humides identifiées dans l'inventaire des zones humides (2019-2023) réalisé sur le périmètre du SAGE Allier aval
- Définir des essences de remplacement suite au dépérissement de certains boisements (conséquence des changements climatiques)
- Réduire le nombre d'obstacles à l'écoulement identifiés sur le territoire



Environnement

SYNTHESE DES ENJEUX

Risques

Risques naturels



Aléas climatiques

- Catastrophes naturelles (La C.C. d'Allier Besbre et Loire a fait l'objet de 277 arrêtés de catastrophes naturelles, dont 80 concernent les tempêtes de 1983 et 1999 (14 fois deux années)

Risques inondation

Sont identifiés les risques à travers :

- Plans de prévention du risque inondation (PPRI)
- Inondations par ruissellement et coulées de boue
- Inondations par débordement de la nappe

Risques de mouvement de terrain

- Mouvements de terrain, coulées de boue et effondrements : Au regard du recenseur d'arrêts de catastrophes naturelles liés au phénomène "coulées de boue", à savoir 41, le territoire est particulièrement exposé à ce phénomène, provoqué principalement par les maillonnements.
- Retrait gonflement des argiles : La sensibilité du territoire à ce risque se mesure par le nombre d'arrêts de catastrophes naturelles liés à ce phénomène au total de 148. Avec donc, au Plan de Prévention des Risques naturels (PPRN) à ce phénomène a été recensé sur 3 communes du territoire (Dampierre-sur-Besbre, Saint-Pierre, Seneor)
- Cavités souterraines naturelles : Du réseau 17 cavités sont recensées sur le territoire du P.L.U.
- Risque sismique : le territoire est classé dans sa totalité en zone 2 dite de « sismicité faible ».

Risques d'exposition au feu de forêt

Le département de l'Allier n'est pas considéré, à ce jour, comme un territoire exposé.


Potentiel radon

13 communes du territoire sont exposées au potentiel radon fort.

Plan d'Entre Allier Besbre Loire – Diagnostic – Version pour arrêt

Pollutions nuisances déchets

Nuisances sonores, pollution lumineuse, déchets



Nuisances sonores

- Classement sonore des infrastructures terrestres : Trois infrastructures traversent le territoire soit recensées au sein de ce classement sonore (Axe N101, N7, N79)
- Plans de prévention de bruit dans l'environnement (PPBE) et cartes de bruit stratégiques : La N101 et la N579 sont recensées au sein du dossier PPBE.

Pollution lumineuse

Le territoire intercommunal est un secteur à dominante rurale où l'urbanisation est limitée et essentiellement concentrée au sein des bourgs, ce qui minimise l'impact de la pollution lumineuse.

Déchets

- Document cadre : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)
- Gestion des déchets : Par délégation de service public, l'intercommunalité a trois sites cette compétence à deux unités : le SITEUR SUD ALLIER (SIS) et le SITEUR NORD ALLIER (SNA).
- Traitement des déchets : Pour les déchets ménagers, les déchets ménagers sont traités et valorisés au sein de l'USVSM. Ils sont valorisés sous forme de vapeur et production d'énergie, de réchauffés (craie-craie réchauffé) et de bric-à-bric. Les refus de tri et les excédentaires sont acheminés sur un SDESD. La collecte sélective est traitée au centre de tri départemental de Chazy (hors périmètre). Ce dernier possède aussi une plateforme de compostage pour valoriser les déchets verts. La destination des déchets recyclables est diverse.
- Evolution de la quantité de déchets : La production d'ordures ménagères et assimilées (OM), emballages, papiers, verre) est de 643 kg/an/hab pour le SNA et de 579 kg/an/hab pour le SNA en 2020. Le ratio d'ordures ménagères collectés par habitant par an a légèrement baissé par rapport à 2019. Le triassage de déchets recyclables (emballages, papiers et verre) de 82 et 80 kg/an/hab est en augmentation par rapport à 2019. Depuis 2010, le triassage de déchets ménagers et assimilés a diminué de 18 % sur le territoire du SNA.

Pollution lumineuse sur le territoire de la C.C. d'Allier Besbre et Loire au 01/01/2020

Plan d'Entre Allier Besbre Loire – Diagnostic – Version pour arrêt

ENJEUX

Risques :

- Tenir compte des secteurs impactés par les risques d'inondation par ruissellement des eaux pluviales dans la programmation du développement urbain futur
- Tenir compte des secteurs affectés par un risque d'inondation par débordement de cours d'eau et non couvert par un PPRI
- Tenir compte des risques naturels (cavités souterraines, mouvements de terrain, Retrait-Gonflement des argiles, etc.), technologiques (Site SEVESO, canalisations de transport de matières dangereuses, etc.), sources de pollution (ex : sites BASOL) et de nuisances sonores (ex : RN 7, RN79) connus et localisés sur le territoire dans la programmation du développement urbain futur

Pollution de l'air / Energies :

- Renforcer les solutions alternatives à l'autosolisme et aux produits pétroliers afin de réduire les émissions de GES et la consommation d'énergie

Pollution de l'air :

- Maintenir les surfaces boisées et prairiales en tant que puits de carbone

Déchets :

- Poursuivre et renforcer le recyclage et la valorisation énergétique des déchets

Energies :

- Diversifier le mix de production d'énergie sur le territoire
- Développer une politique commune en matières de développement des énergies renouvelables

Transversal : Adapter le territoire aux changements climatiques en cours et à venir.



Diagnostic agricole

Diagnostic agricole

SYNTHESE DES ENJEUX

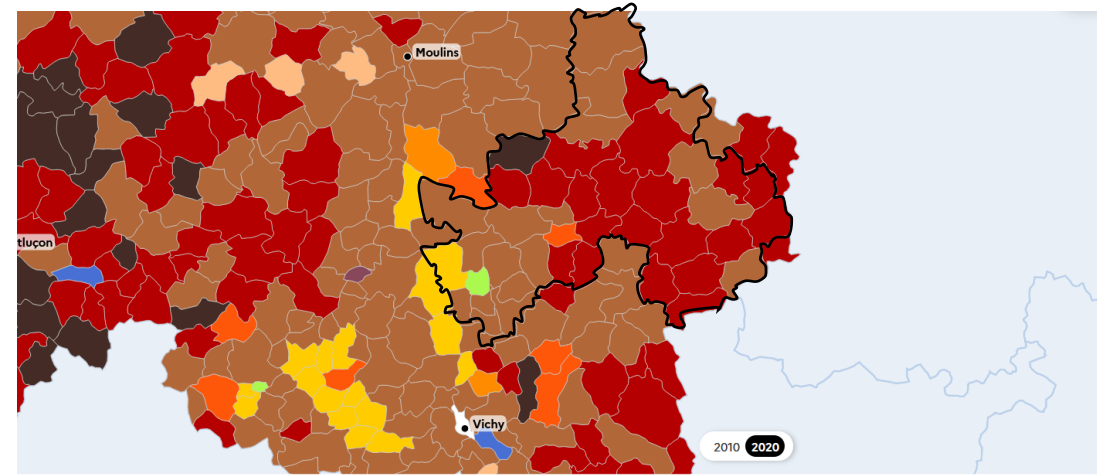
Le recensement agricole en bref

	2010	2020	évolution
nombre total d'exploitations	862	674	-21,8 %
SAU (Superficie Agricole Utilisée) totale (ha)	83 425	82 267	-1,4 %
SAU moyenne (ha)	96,8	122,1	26,1 %
PBS (Production Brute standard) totale (k€)	92 843	87 249	-6,0 %
total UGB (Unité de Gros Bétail)	91 328	83 594	-8,5 %
travail total (ETP)	1 134,1	909,0	-19,8 %
nombre de chefs d'exploitation	1 095	892	-19 %
└ dont femmes	24 %	24 %	0 point
âge moyen des chefs d'exploitation	49	51	+1 an

Orientation technico-économique

	exploitations		SAU (ha)		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2020
total exploitations	862	674	83 425	82 267	87 249
<i>dont</i>					
céréales et/ou oléoprotéagineux	83	71	9 983	11 768	9 435
autres grandes cultures	38	52	888	1 697	768
légumes ou champignons	–	4	–	s	82
fleurs et/ou horticulture diverse	6	s	8	s	s
viticulture	–	–	–	–	–
bovins lait	5	4	316	545	907
bovins viande	443	312	50 985	46 675	43 275
bovins mixtes	s	8	s	725	792
équidés et/ou autres herbivores	49	28	1 259	977	787
ovins ou caprins	85	49	1 695	1 569	1 717
combinaisons de granivores (porcins, volailles)	27	15	3 612	2 129	4 222
volailles	37	32	1 080	1 696	8 684
polyculture et/ou polyélevage	85	93	13 419	14 277	15 199

Source : Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020



Polyculture et/ou polyélevage (142)	Céréales et/ou oléoprotéagineux (17)	Fleurs et/ou horticulture diverse (3)	Sans exploitation (2)
Bovins viande (108)	Combinaisons de granivores (porcins, volailles) (10)	Autres grandes cultures (2)	Viticulture (1)
Bovins mixte (24)	Équidés et/ou autres herbivores (5)	Volailles (2)	Ovins ou caprins (1)

CONSTATS

Un recul du nombre d'exploitations agricoles, mais une augmentation de leurs tailles en lien avec une diversification de la production (polyculture et grandes cultures).

Un vieillissement progressif des exploitants et une baisse du nombre d'actifs agricoles qui pose la question de la pérennité et de la reprise des exploitations (20% des exploitations concernées en 2020).

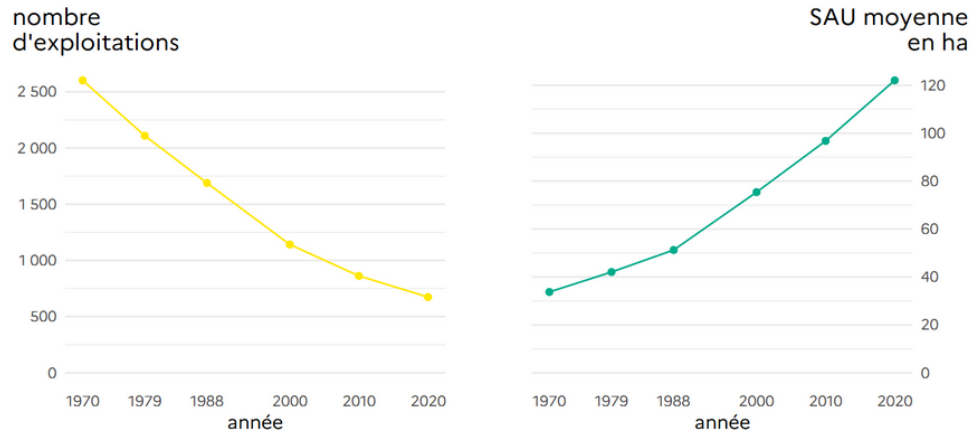
Des surfaces prairiales et un cheptel bovin toujours prédominants malgré un recul net depuis 2010.

Des exploitations qui se tournent vers des démarches de qualité et de valorisation (label, circuits courts, agriculture biologique), apportant une valeur ajoutée aux productions et répondant aux attentes sociétales.

Diagnostic agricole

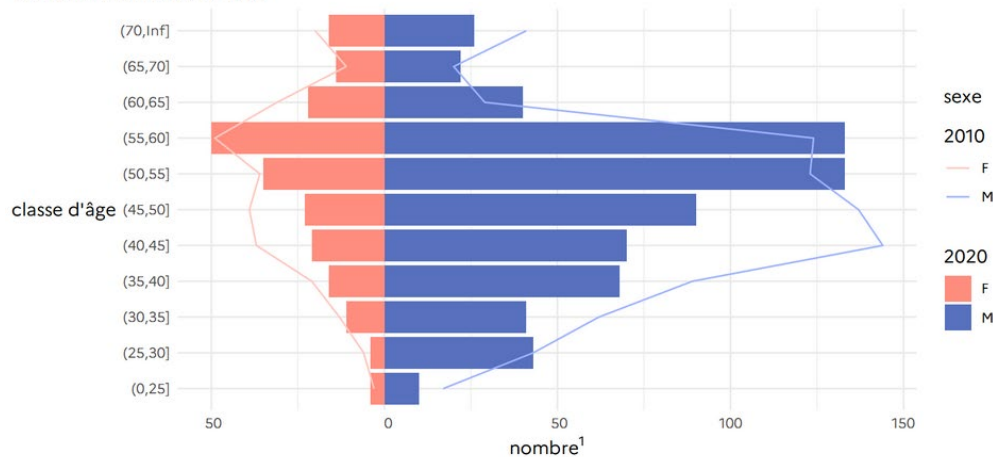
SYNTHESE DES ENJEUX

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne
CC Entr'Allier Besbre et Loire



source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

Âge des chefs d'exploitations
CC Entr'Allier Besbre et Loire



¹ chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs
source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

ENJEUX

- **Maintenir, préserver et limiter la pression sur le foncier agricole**, tant pour le soutien du dynamisme économique en place que pour la **préservation du caractère rural du territoire** communautaire.
- S'assurer de la **prise en compte des enjeux liés à l'activité agricole** dans les futurs projets d'aménagement afin de permettre le bon fonctionnement des exploitations (manutention, circulations, accès aux parcelles, distances par rapport aux habitations, etc.).
- Préserver et mettre en valeur les dynamiques et **initiatives engagées par les exploitants sur le territoire**, acteurs de la préservation et de la valorisation du paysage.
- Soutenir la **préservation des activités d'élevage**, vecteur d'identité culturelle et paysagère pour le territoire.
- Inventorier les bâtiments agricoles qui pourront **changer de destination** afin de rendre possible la diversification des activités, de maintenir les corps de ferme et de faciliter les projets de reprise.

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Approche contextuelle, réglementaire et administrative

Cadre réglementaire et administratif : loi SRU, Lois Grenelle I et II, ALUR, Climat & Résilience

Loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU)



Cette loi, modifiée par la loi du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat (UH), a adapté le Code de l'Urbanisme pour permettre l'élaboration de documents de planification mettant en cohérence les différentes politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'implantations commerciales...

Lois Grenelle I (3 août 2009) et Grenelle II (12 juillet 2010)



«L'urgence écologique» avec le changement climatique, la perte de biodiversité, la surconsommation d'espaces et des ressources énergétiques, a conduit le législateur à **compléter et renforcer les objectifs de développement durable.**

Loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) (24 mars 2014)



La loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a été publiée au journal officiel du 26 mars.

La loi Duflot ALUR a pour objectif de « réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et à **permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires**».

Le titre IV, intitulé « Moderniser les documents de planification et d'urbanisme », comporte différentes dispositions visant notamment à **permettre la densification des zones urbanisées et à lutter contre l'étalement urbain.**

Loi 22 août 2021 Climat & Résilience



Cette loi, adoptée le 22 août 2021, a adapté le Code de l'Urbanisme pour inscrire la lutte contre l'artificialisation des sols dans les grands objectifs de l'urbanisme.

La loi Climat & Résilience précise les leviers pour lutter contre la consommation foncière et atteindre l'objectif ZAN d'ici 2050.

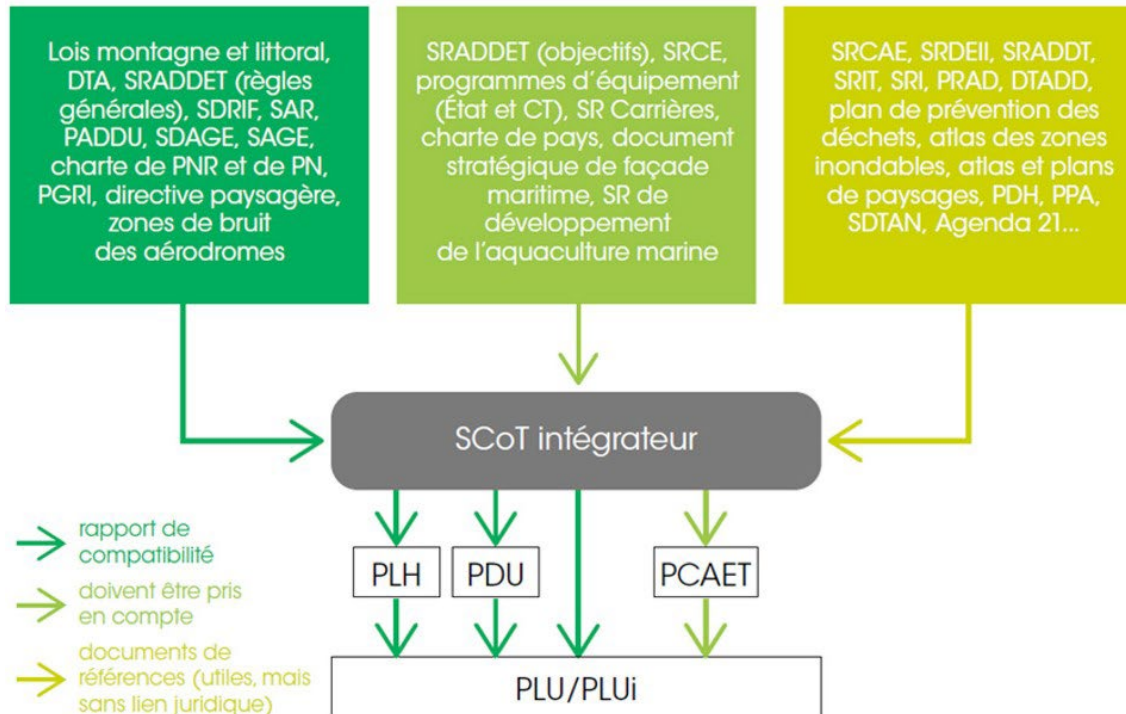
Cette loi soulève la nécessité de se tourner vers la densification. Le renouvellement urbain, l'optimisation de la densité des espaces urbanisés ainsi que la renaturation des sols artificialisés sont dorénavant les mots d'ordre de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Sans oublier :

- La loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF),
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan),
- Les futures lois à venir.

Approche contextuelle, réglementaire et administrative

Principes de compatibilité des documents supra-communaux



Le Code de l'Urbanisme impose aux PLUi une **obligation réglementaire de compatibilité avec les documents supra-communaux en vigueur sur le territoire.**

Le territoire d'Entr'Allier Besbre et Loire n'est pas régi par un SCOT. A ce titre la Communauté de Communes est intégralement couverte par un SRADDET, il est ainsi le cadre de référence aux autres documents de planification des politiques locales. Son règlement est opposable aux documents locaux d'urbanisme tels que les Plans Locaux d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat (PLH), ... dans un rapport de compatibilité.

Le PLUi d'Entr'Allier Besbre et Loire devra ainsi être construit de manière à être compatible avec le SRADDET en vigueur.

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

PLH : Programme Local de l'Habitat

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLU I : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

SRE : Schéma Régional Eolien

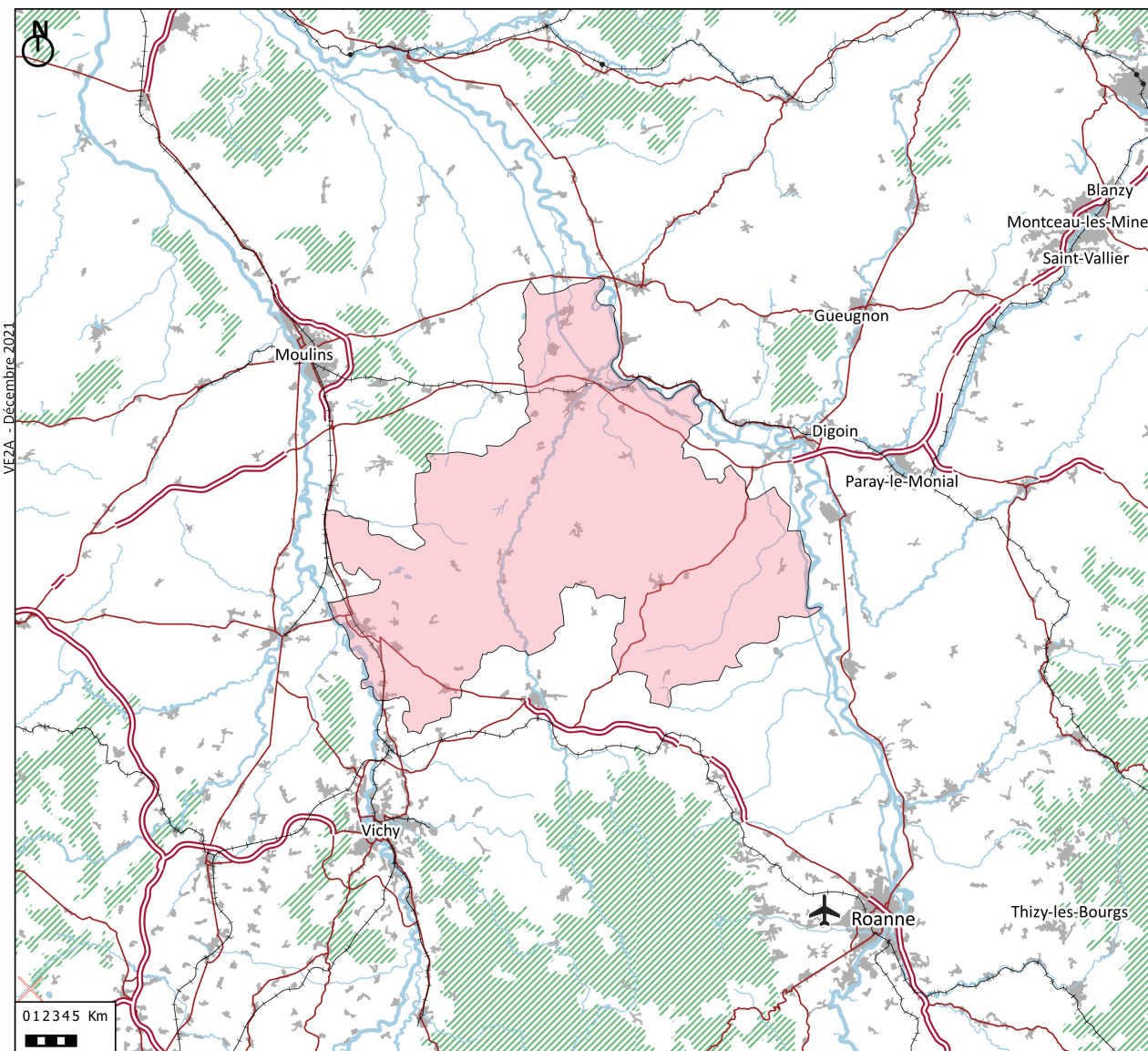
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

OAP : Opération d'Aménagement et de Programmation

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

Approche contextuelle, réglementaire et administrative

Une territoire à dominante rural situé à l'articulation d'agglomérations régionales



PLUi de la Communauté de Communes

Localisation

- Liaison principale
- Type autoroutier
- ✈ AERODROME
- GARE
- CC Entr'Allier Besbre et Loire
- TRONCON_VOIE_FERREE
- Liaison principale
- Type autoroutier

Localisé en région Auvergne Rhône-Alpes, au nord du département de l'Allier, le territoire d'Entr'Allier Besbre et Loire est un territoire à dominante rural situé à l'articulation d'agglomérations régionales (Moulins, Vichy, Lapalisse, Roanne).

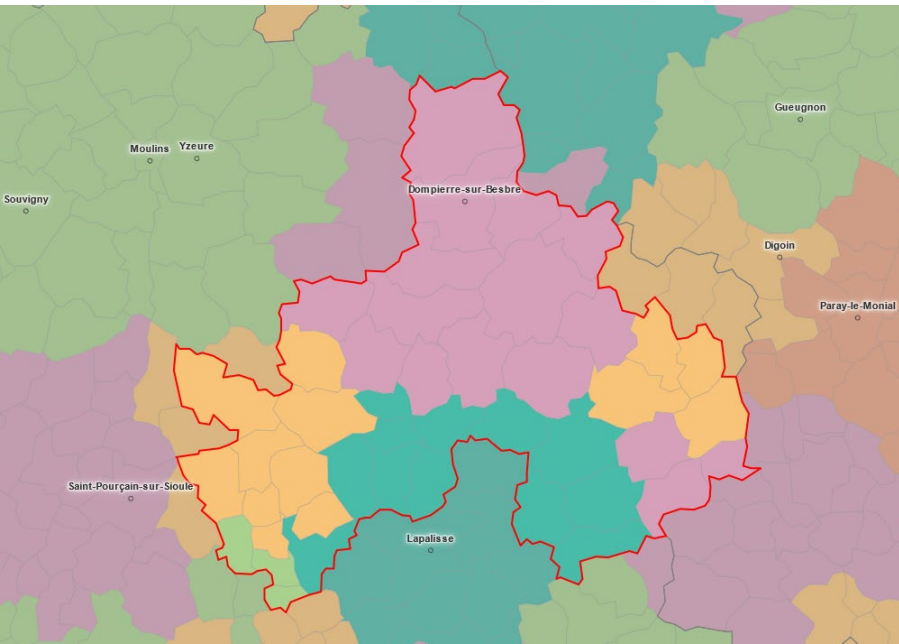
Varennes sur Allier confère une attractivité économique, touristique et résidentielle aux communes avoisinantes faisant partie intégrante de son aire urbaine.

Le territoire est structuré à travers cinq axes majeurs, qui lui confère une bonne connexion avec les territoires voisins :

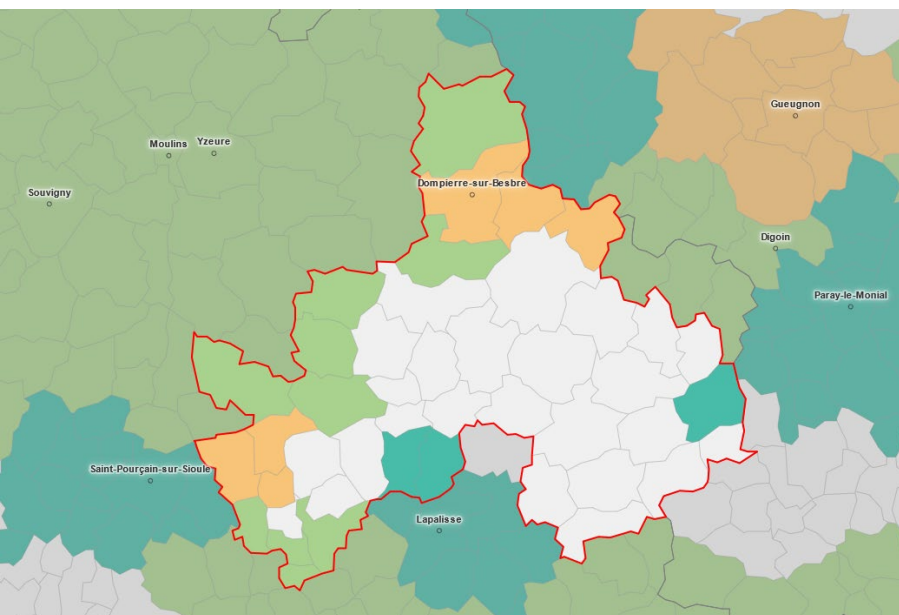
- **La Nationale 7** traversant le territoire dans un axe nord-sud passant notamment par Varennes sur Allier et Rongères. Cette nationale permet notamment de relier Paris en passant par Nevers jusqu'au sud de la France ;
- **La RCEA**, traversant le nord du territoire au niveau de Dompierre sur Besbre. Cet axe à caractère autoroutier permet de relier l'est et ouest de la France par le centre de la France.
- **La Départementale D46**, qui permet de relier le territoire à l'A71 à Montmarault.
- **La Départementale 974**, traversant le territoire du nord au sud en passant par le Donjon et relie la N7 à proximité de Lapalisse

Approche contextuelle, réglementaire et administrative

Un territoire sous l'influence de plusieurs bassins de vie



Bassins de vie 2012 (source : INSEE / Observatoire des territoires)



Périmètre d'attraction des villes 2020 (source : INSEE / Observatoire des territoires)

Le découpage de la France « en bassins de vie » a été réalisé pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine et mieux qualifier l'espace à dominante rurale.

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi.

Le territoire d'Entr'Allier se voit réparti en **cinq bassins de vie différenciés** :

- le bassin de vie de Dompierre-sur-Besbre ;
- le bassin de vie de Lapalisse ;
- le bassin de vie de Digoin ;
- le bassin de vie de Varennes-sur-Allier ;
- et le bassin de vie de Saint-Germain des Fossés.

L'analyse des bassins de vie du territoire met en évidence, une structuration du territoire tournée majoritairement vers les pôles extérieurs qui concentrent les activités économiques, de services et d'équipements, nécessaires aux besoins de la vie courante de la population.

Approche spatiale

Formes urbaines et particularités



Une implantation urbaine déterminée par l'eau

Le territoire de la communauté de communes a un relief collinaire et vallonné. Des cours d'eau de taille diverse modèlent le territoire et participent à son découpage en vals et interfluvés. L'important réseau hydrographique détermine pour une bonne part l'implantation des bourgs.

- **Les villages établis en fond de vallée de la Besbre** confirment le rôle de la rivière comme axe structurant du territoire. La vallée, en constituant une voie de circulation sans obstacle physique majeur, a offert au cours de l'histoire des potentialités de développement.
Dompierre-sur-Besbre, principal pôle urbain de la communauté de communes, est implanté près de la rivière. La réappropriation des potentialités offertes par la Besbre est aujourd'hui un enjeu important pour les bourgs situés dans sa vallée, comme Jaligny-sur-Besbre et Vaumas.
- **Les bourgs implantés sur les reliefs (Saint Léon, Saint-voir, Chavroches)** appartiennent à une typologie répandue sur le territoire et permettaient une occupation de contrôle sur les terres avoisinantes.
- **Le bâti isolé.** Territoire rural, la communauté de communes se caractérise par une forte présence du bâti isolé : maisons rurales, fermes ou constructions agricoles. L'emplacement des bâtiments est déterminé par les conditions physiques d'exploitation (vent, relief ...) et des données d'ordre économique, comme la gestion des sols.

Les bourgs

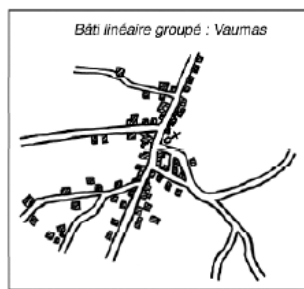
Les bourgs sont principalement constitués de bâti linéaire groupé, peut être plus ou moins dense, implanté le long des axes de circulation. Le plus souvent les bourgs sont traversés par les grands axes classés en routes départementales et permettent de relier les bourgs avoisinants et le reste du territoire.

La maison de bourg, le plus souvent mitoyenne, constitue un bâti dense s'implantant dans l'alignement de la rue ou de la place. Les rez-de-chaussée peuvent être occupés par des locaux commerciaux, participant à la vie du bourg.

Morphologie urbaine héritée du Moyen-Age, les rues centre-bourgs sont parfois étroites et sinueuses laissant apparaître des reliques d'une bourgade médiévale.



Jaligny-sur-Besbre



Bâti linéaire groupé : Vaumas



Chavroches



Approche spatiale

Formes urbaines et particularités



CAUE Allier



Une typologie d'habitat agricole

- **De nombreux domaines agricoles issus de l'histoire rurale du territoire :** Héritage des relations de pouvoirs de la noblesse du Moyen-Age, le territoire accueille de nombreuses bâtisses et châteaux. Des exploitations caractéristiques du bourbonnais se composent d'une habitation et d'une dépendance grange-étable établis autour d'une cour.
- **L'usage de matériaux locaux pour la constructions des bâtisses :** Autrefois les bâtiments agricoles, notamment du bourbonnais, étaient construites avec des matériaux locaux. Les bâtiments étaient implantés selon l'exposition, le relief, le climat.
- **Les maisons communautaires de la Sologne Bourbonnaise :** Les bâtisses traditionnelle de la Sologne bourbonnaise sont principalement construites de plein pied, elles sont le plus souvent reconnaissables à leur pan de bois. Elles servaient à loger plusieurs familles de paysans d'une même communauté qui bénéficiaient d'une salle commune.

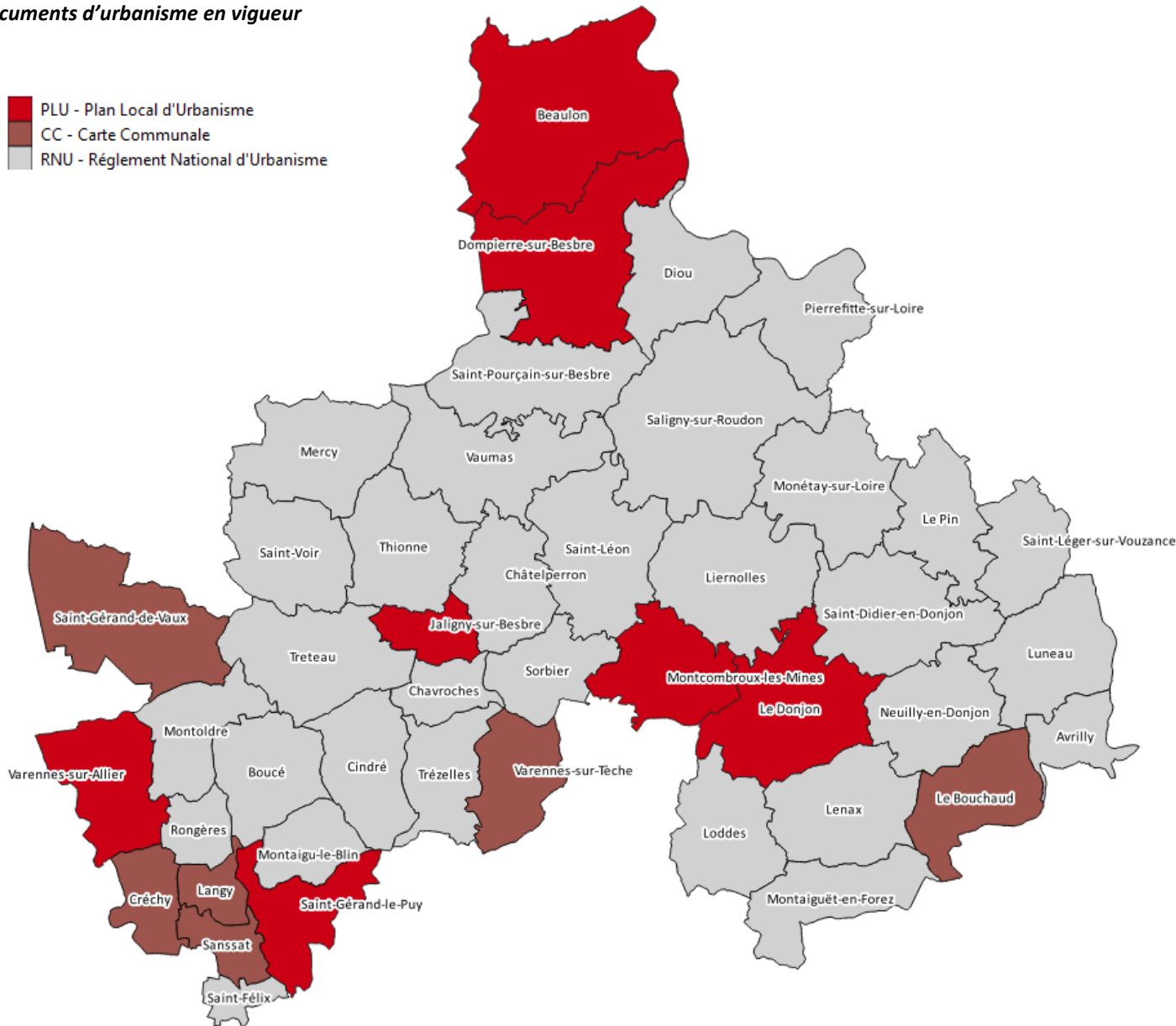
L'architecture locale est le reflet d'une culture ancrée et plus particulièrement l'expression d'un mode de vie, l'affirmation d'une identité, mais aussi le résultat de l'expérience séculaire quant à la connaissance et à l'adaptation à l'environnement.

Approche spatiale

Analyse des documents d'urbanisme

Documents d'urbanisme en vigueur

- PLU - Plan Local d'Urbanisme
- CC - Carte Communale
- RNU - Règlement National d'Urbanisme



Différentes connaissances et pratiques des documents d'urbanisme

PLU : 7 communes
essentiellement sur les communes pôles

Carte communale : 4 communes

RNU : 33 communes
la majeure partie des communes du territoire

POINTS CLES

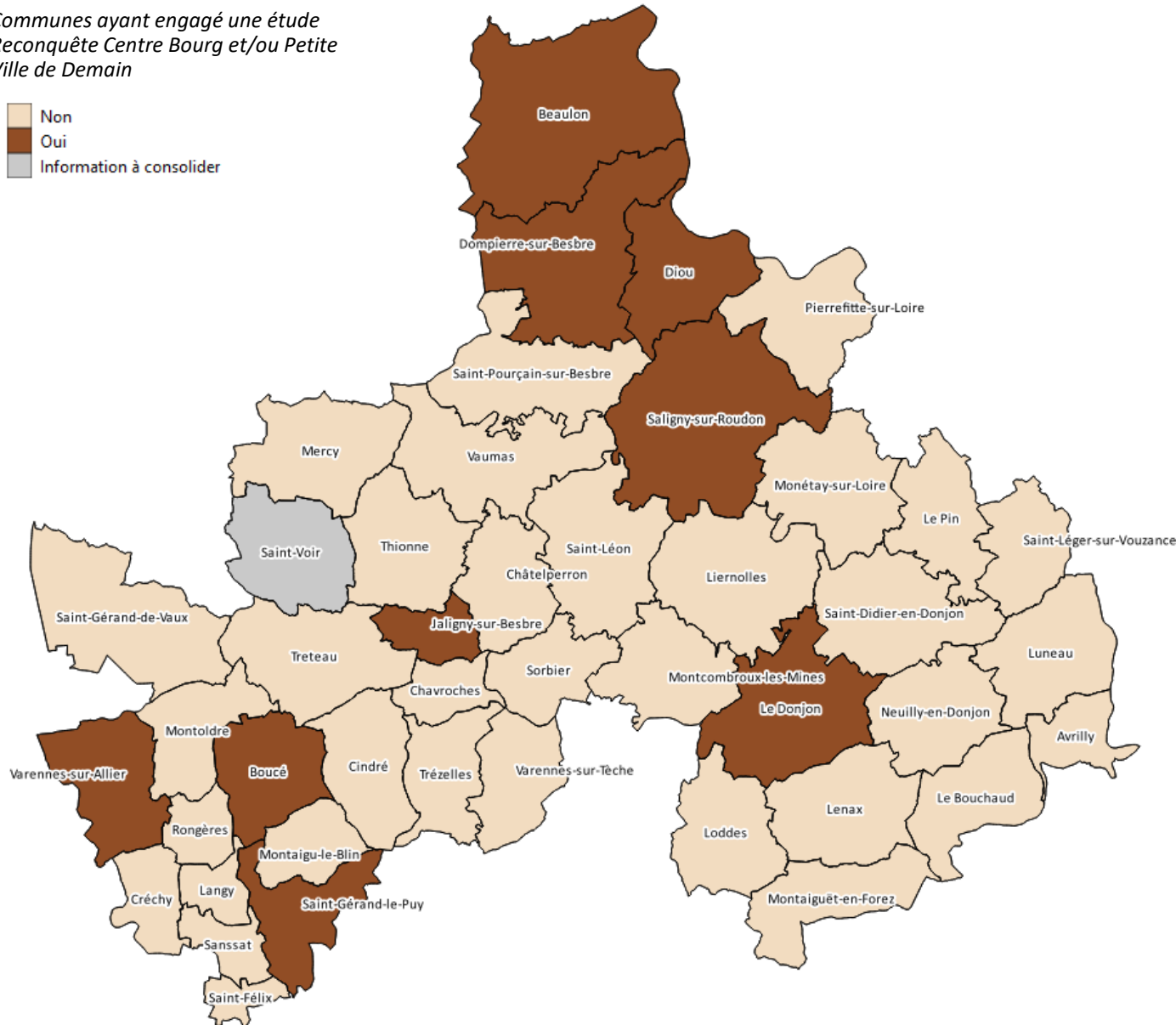
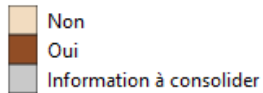
- Des niveaux de connaissance et d'appréhension des documents d'urbanisme très variables
- Des échanges essentiellement pédagogiques avec les plus petites communes
- Jaligny et Montcombroux disposent d'un PLU, mais les nouvelles équipes municipales ne se sont pas encore approprié les documents
- Des postures variables vis-à-vis du PLUi : des attentes fortes aux inquiétudes de contraintes importantes sur les projets de développement de la commune

Approche spatiale

Projets en cours

Etudes centre-bourg

Communes ayant engagé une étude Reconquête Centre Bourg et/ou Petite Ville de Demain



Etudes Centre-Bourg en cours sur le territoire

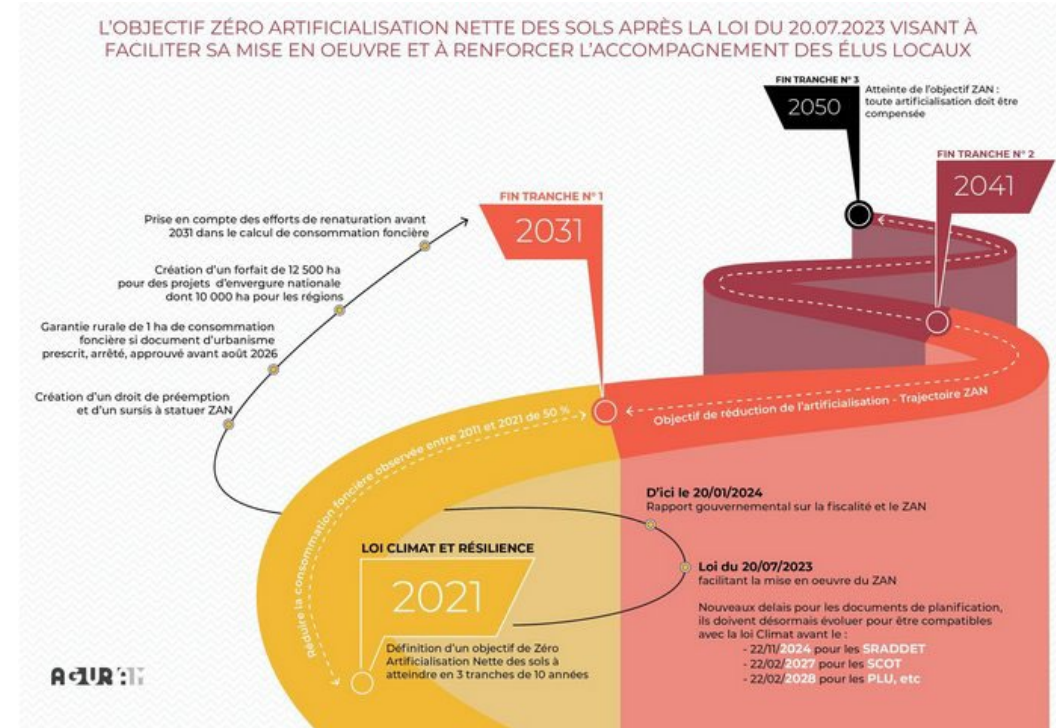
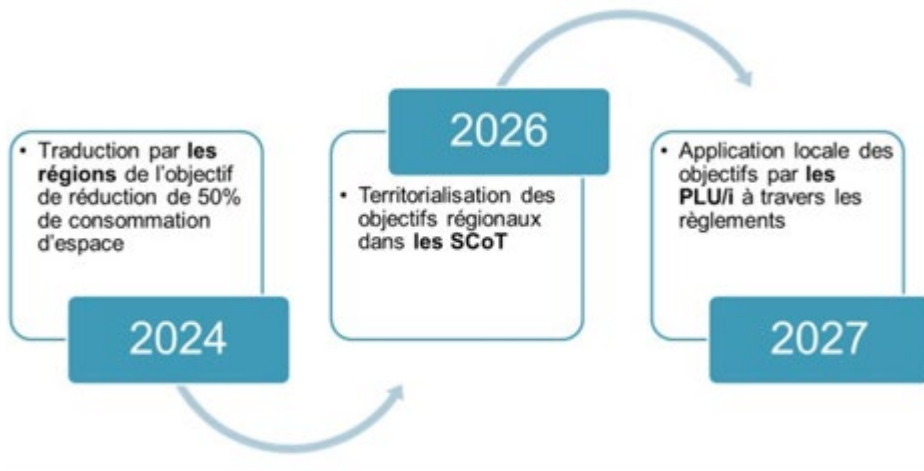
- Des communes qui ont lancé ou vont démarrer des études centre-bourg pour définir une stratégie de développement de leur territoire autour du renforcement du bourg
- **Différents niveau d'avancement**, qui vont nourrir le travail sur le PLUi :
 - Des études déjà réalisées dont la mise en œuvre a démarrée (Saint-Gérand-le Puy)
 - Des études lancées ou qui vont démarrer pour un rendu à l'été 2022 (Beaulon, Dompierre-sur-Besbre, Le Donjon, Varennes-sur-Allier, Boucé, Saligny-sur-Roudon)
- **Pour les projets en cours par communes, se reporter au compte rendu complet des rencontres communales (en annexe). Les projets en cours seront actualisés et pris en compte tout au long de l'avancement de l'étude du PLUi.**

Approche spatiale

Consommation et artificialisation

Si le PLU/PLUi ou la carte communale n'a pas intégré les objectifs de réduction au plus tard le 22 février 2028 :

- Dans les PLU/PLUi : aucune autorisation du droit des sols ne pourra être délivrée à l'intérieur des zones 1AU et 2AU ;
- Dans les cartes communales : aucune autorisation du droit des sols ne pourra être délivrée au sein d'un secteur constructible ;



Approche spatiale

Consommation et artificialisation

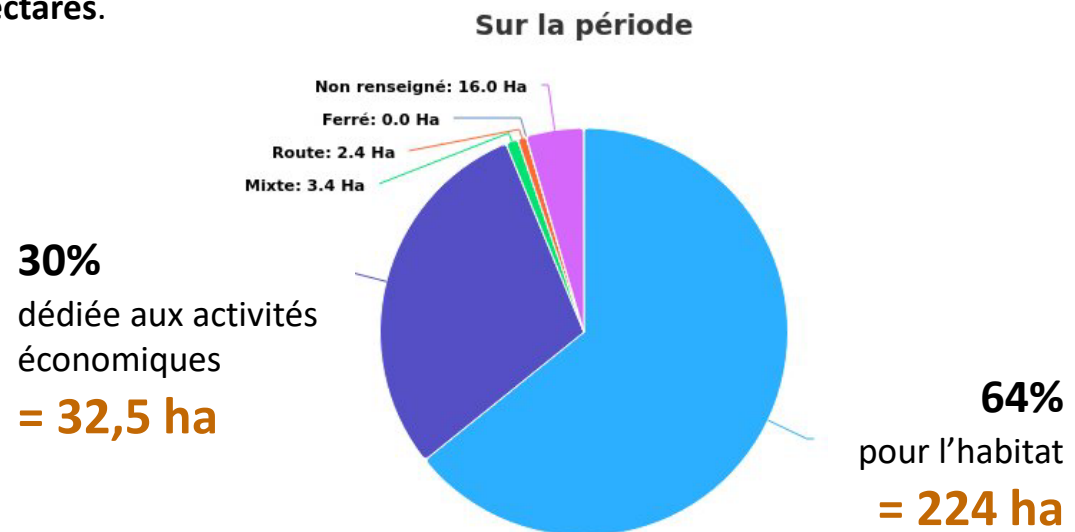
La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2011-2020

D'après les données du CEREMA (Sparte) issues des fichiers fonciers : une consommation foncière de **255,45 ha sur la période 2011-2021** (entre le 01/01/2011 et le 31/12/2021) portée majoritairement par l'habitat (224 ha).

Rappel des objectifs du PADD :

- Diminution de la consommation d'espaces NAF à horizon 2031 = **environ 127 hectares** ;
- Puis division par 2 sur la période 2031/2040 = **environ 63 hectares**.

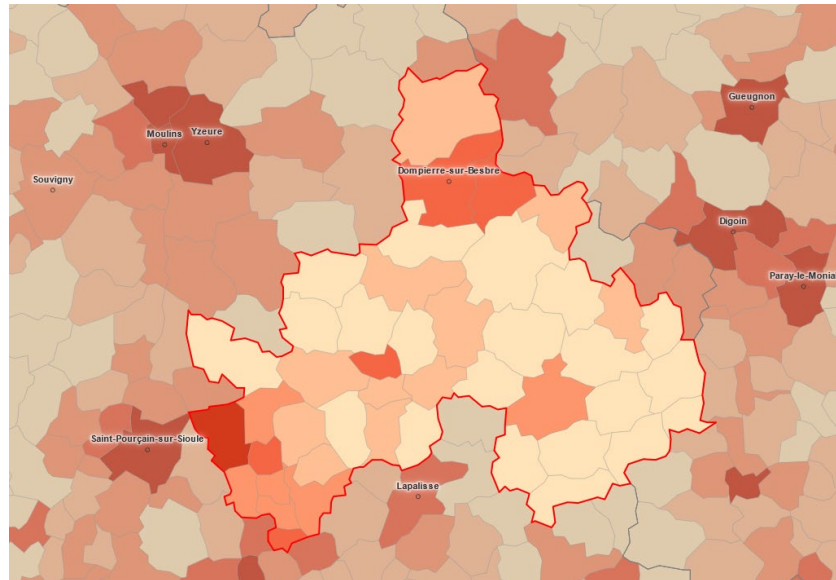
Déterminants de la consommation sur la période 2010-2021



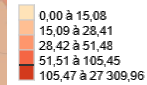
Population

Un territoire majoritairement rural structuré autour de polarités

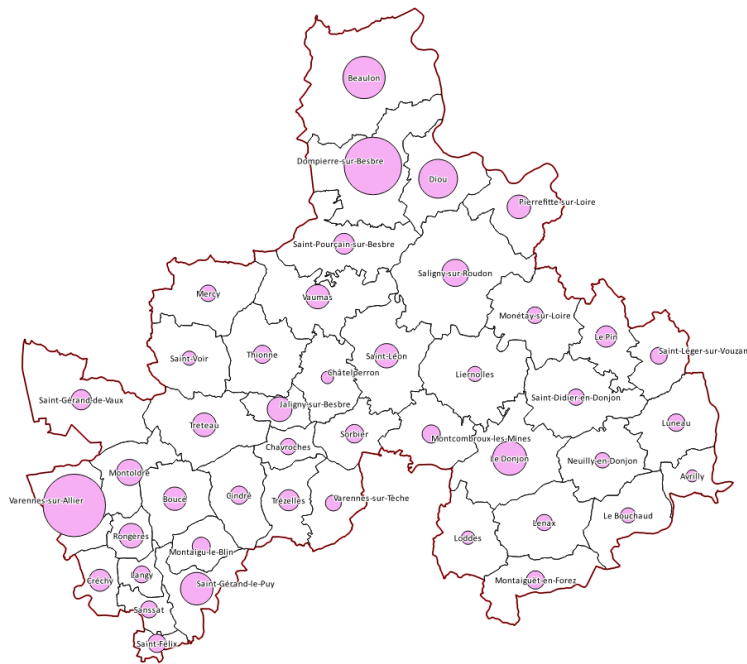
Code INSEE	Commune	Population 2018
03014	Avrilly	135
03019	Beaulon	1 651
03034	Boucé	508
03067	Châtelperron	146
03071	Chavroches	247
03079	Cindré	301
03091	Créchy	455
03100	Diou	1 398
03102	Dompierre-sur-Besbre	3 040
03132	Jaligny-sur-Besbre	575
03137	Langy	272
03035	Le Bouchaud	214
03103	Le Donjon	1 069
03208	Le Pin	411
03142	Lenax	253
03144	Liernolles	213
03147	Loddes	164
03154	Luneau	291
03171	Mercy	261
03177	Monétay-sur-Loire	264
03179	Montaigu-le-Blin	302
03178	Montaiguët-en-Forez	313
03181	Montcombroux-les-Mines	313
03187	Montoldre	632
03196	Neuilly-en-Donjon	222
03207	Pierrefitte-sur-Loire	509
03215	Rongères	565
03226	Saint-Didier-en-Donjon	259
03232	Saint-Félix	315
03234	Saint-Gérand-de-Vaux	381
03235	Saint-Gérand-le-Puy	993
03239	Saint-Léger-sur-Vouzance	265
03240	Saint-Léon	549
03253	Saint-Pourçain-sur-Besbre	418
03263	Saint-Voir	190
03265	Saligny-sur-Roudon	681
03266	Sanssat	259
03274	Sorbier	315
03284	Thionne	313
03289	Treteau	519
03291	Trézelles	404
03298	Varennnes-sur-Allier	3 561
03299	Varennnes-sur-Tèche	245
03300	Vaumas	538



Densité de population en hab/km² en 2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)



Représentant une superficie d'environ 1096 km² pour une population de **24 929 habitants en 2018** (données INSEE), la densité de population de la CC Entr'Allier Besbre Loire s'élève à **22,7 habitants/km²**, ce qui renseigne de son caractère rural comparativement au département (46 habitants/km² en 2019) et à la moyenne nationale (105,5 habitants/km²).



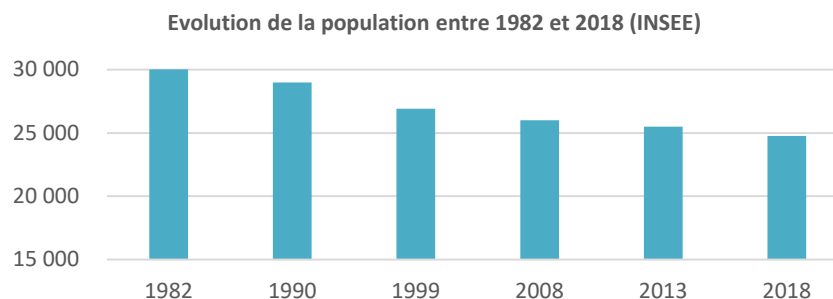
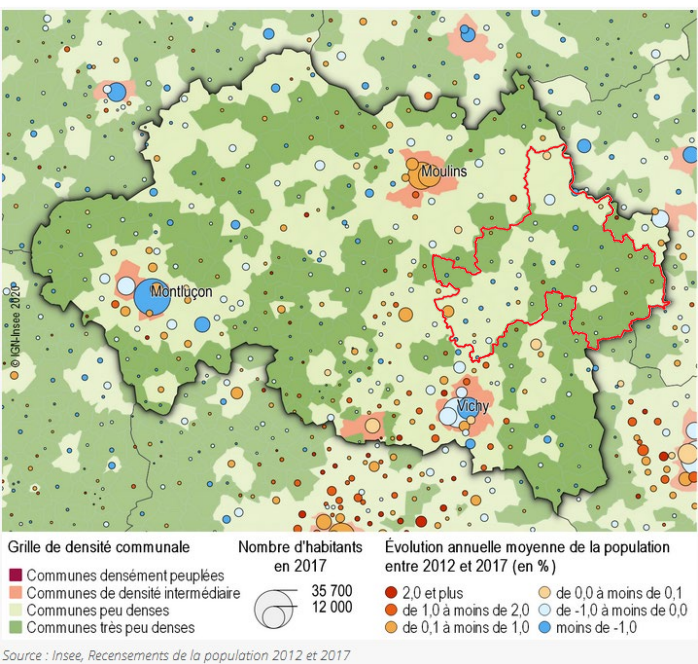
Le territoire de la CC Entr'Allier Besbre Loire se caractérise par la présence de 3 villes pôles de bassin de vie, puis d'un ensemble de petites communes qui profitent de l'influence des agglomérations alentours. A l'échelle du territoire, on recense :

- 6 communes de plus de 1000 habitants : Varennes-sur-Allier, Dompierre-sur-Besbre, Beaulon, Diou, Le Donjon et Saint-Gérand le Puy (env. 1000 hab) ;
- 9 communes comptant entre 500 et 700 habitants ;
- 29 communes de moins de 500 habitants.

Répartition de la population par commune sur le territoire (ronds proportionnels à la population communale) – INSEE 2018

Population

Un territoire en perte de vitesse



Depuis les années 1970, la population bourbonnaise ne cesse de diminuer. Après avoir perdu jusqu'à 1 500 habitants par an dans les années 1990, cette baisse s'est réduite et stabilisée autour de 200 habitants par an dans la première décennie des années 2000. Depuis 2011, le département connaît un nouvel épisode de décroissance et compte 1 000 habitants de moins chaque année. Avec le Cantal, ce sont les deux seuls départements de la région dont la population baisse.

Le territoire de la CC Entr'Allier Besbre Loire se révèle être un **territoire en perte de vitesse constante** depuis plusieurs décennies.

Le taux d'évolution annuel de la population du territoire est négative (-0,58% contre -0,37% à l'échelle de l'Allier et +0,35% à l'échelle nationale)

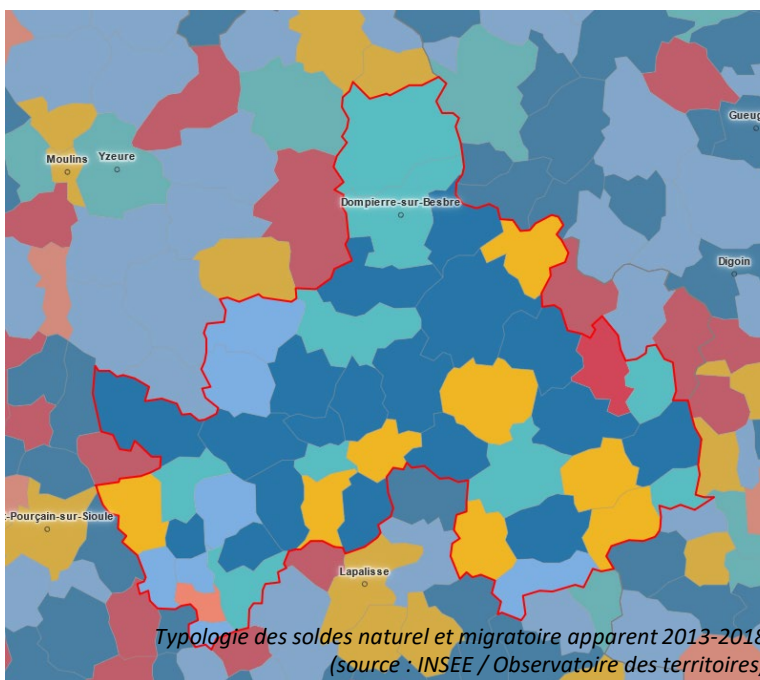
Comme le montre la cartographie ci contre, le taux d'évolution de la population sur la période 2013-2018 est négatif sur la majeure partie du territoire.

Seules 10 communes affichent un taux de croissance positif, essentiellement lié à un **solde migratoire apparent positif** :

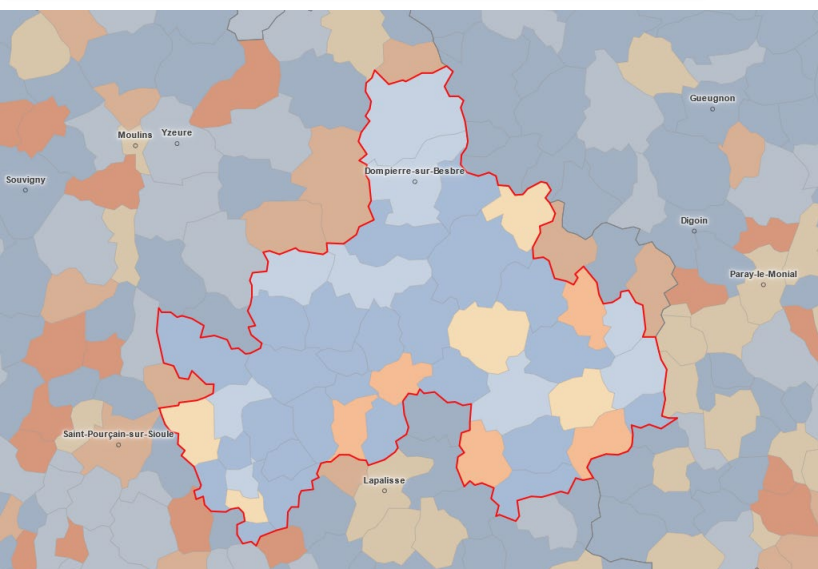
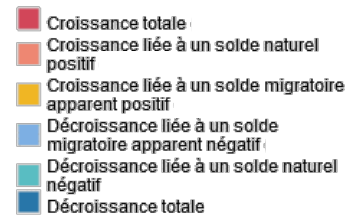
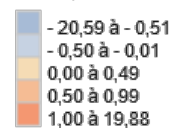
- Trezelles, Sorbier, Loddès, Le Bouchaud et Le Pin avec un taux légèrement supérieur à +0,5% ;
- Pierrefitte-sur-Loire, Liernolles, Neuilly-en-Donjon, Sanssat et Varennes-sur-Allier, avec un taux entre +0 et +0,5% .

Les communes qui ont un taux d'évolution inférieur à -0,5% se caractérisent par une **décroissance totale** (migratoire et solde naturel). Les communes pôles du territoire comme Dompierre-sur-Besbre et Le Donjon ont une baisse de population liée à un **solde naturel négatif**.

Globalement, le territoire est marqué par un **vieillessement de la population**.

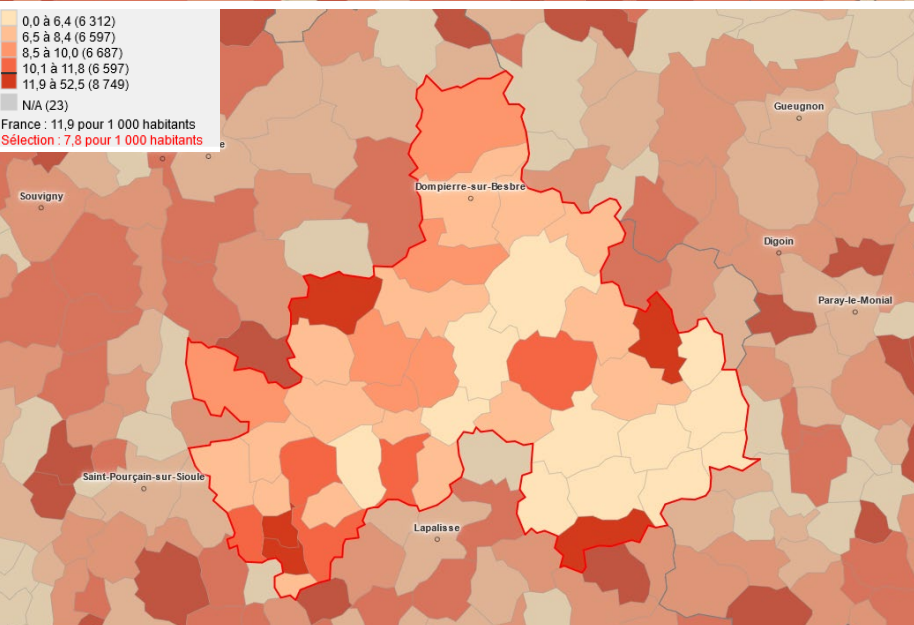
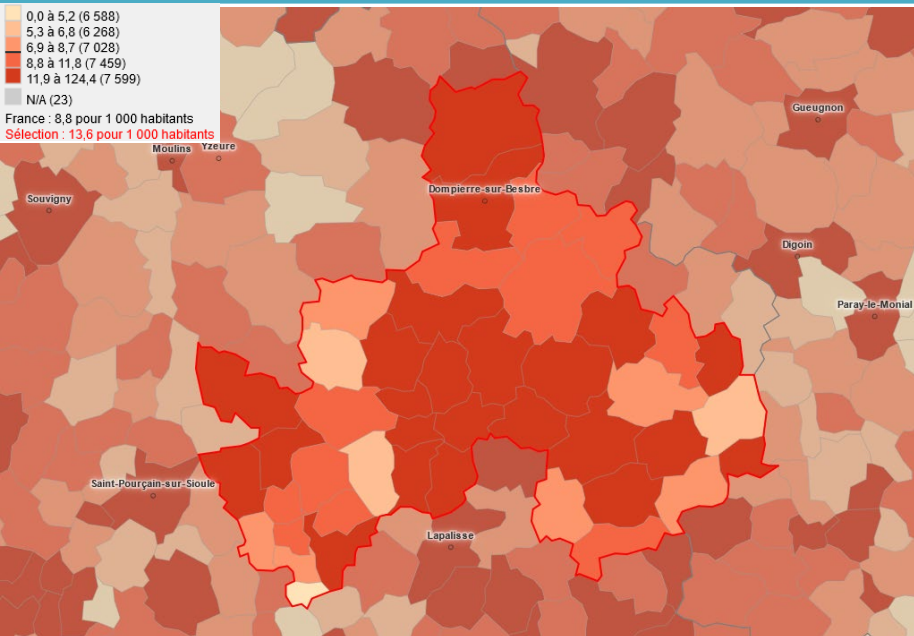


Taux d'évolution annuel de la population en % sur la période 2013-2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)

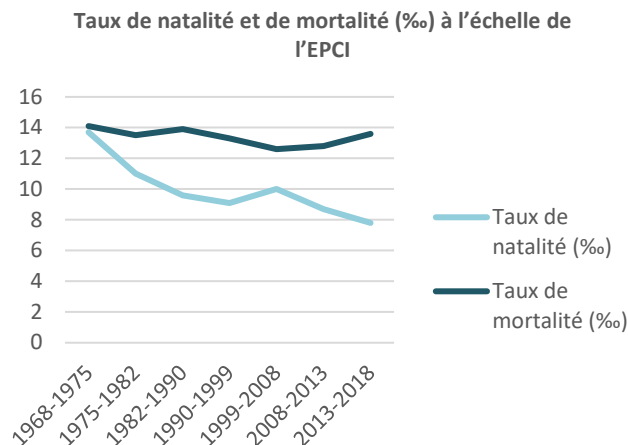


Population

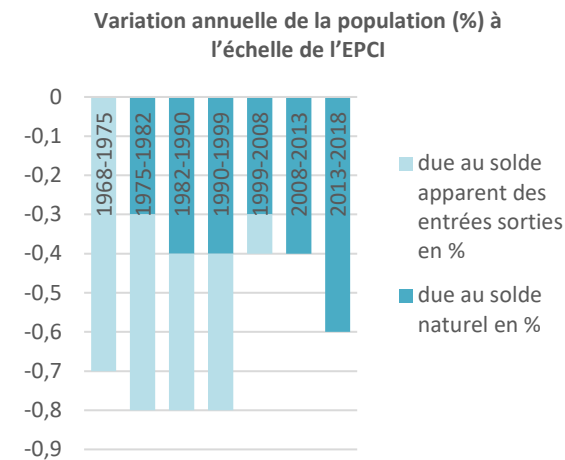
Des soldes migratoire et naturel négatifs, et un taux de natalité en baisse



Taux de mortalité pour 1000 hab. sur la période 2013-2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)



Taux de natalité pour 1000 hab. sur la période 2013-2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)



Les évolutions de population résultent de deux phénomènes qui se cumulent : d'une part le mouvement naturel qui s'exprime par le solde entre les naissances et les décès ; d'autre part le mouvement migratoire qui s'exprime par le solde entre les entrées et les sorties sur un territoire donné.

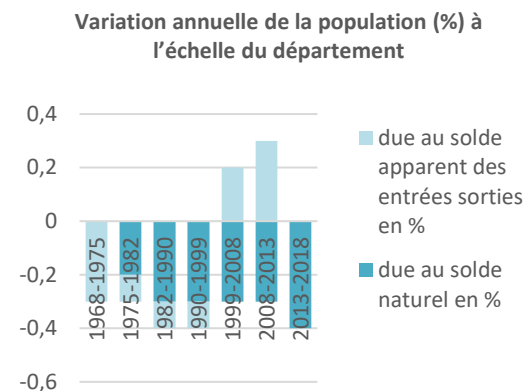
Le solde naturel est négatif depuis 1968, et s'est ralenti à partir de la période 1999-2008. Il est à -0,6% sur la dernière période 2013-2018, essentiellement lié au solde naturel.

Le solde naturel est négatif depuis les années 1975, lié à un vieillissement de la population et une baisse du taux de natalité.

Le solde migratoire est également négatif, mais en ralentissement depuis la période 1999-2008 pour devenir nul sur la dernière décennie.

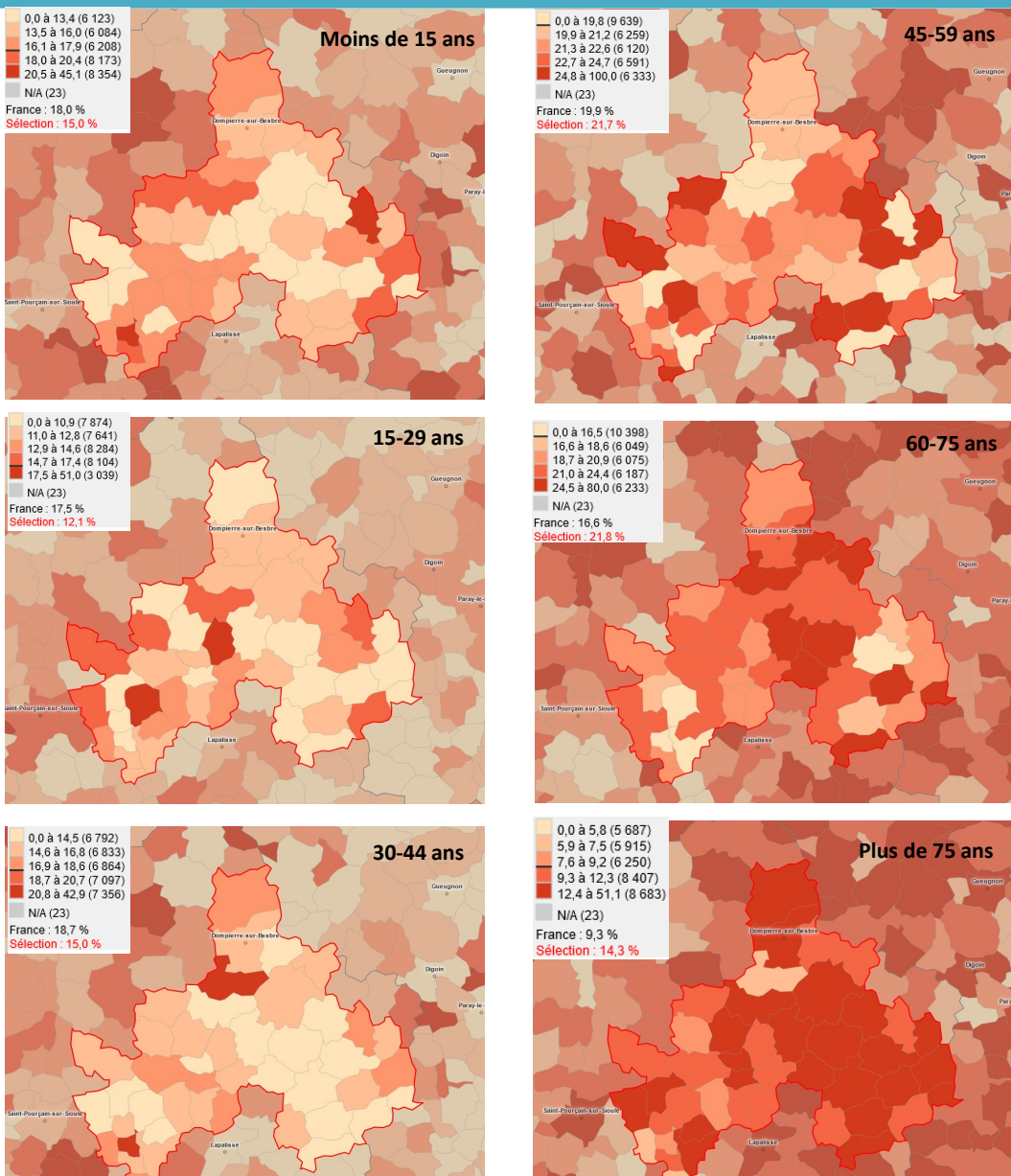
Comparativement, le département connaît un solde migratoire négatif également, même si de moindre proportion, à -0,4% sur la période 2013-2018.

Le solde migratoire était également négatif avant 1999, dans une moindre mesure que pour Entr'Allier Besbre Loire. Mais il est redevenu positif sur la période 1999-2013 avant de redevenir nul sur la dernière période 2013-2018.

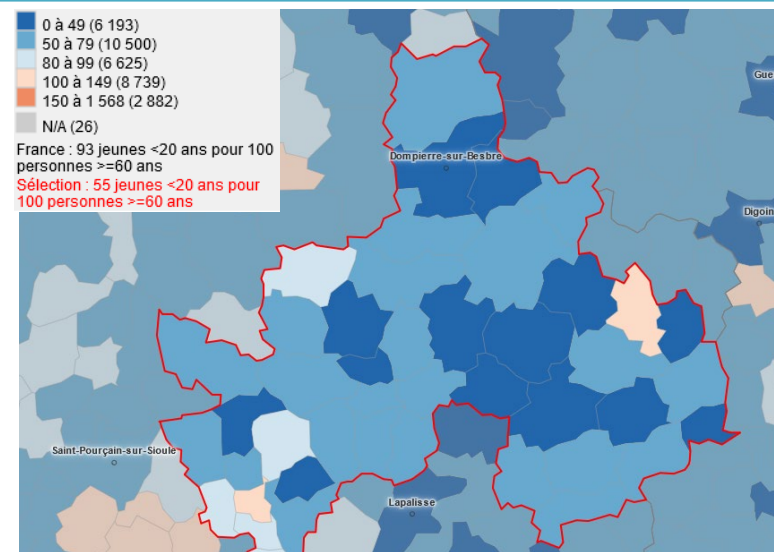


Population

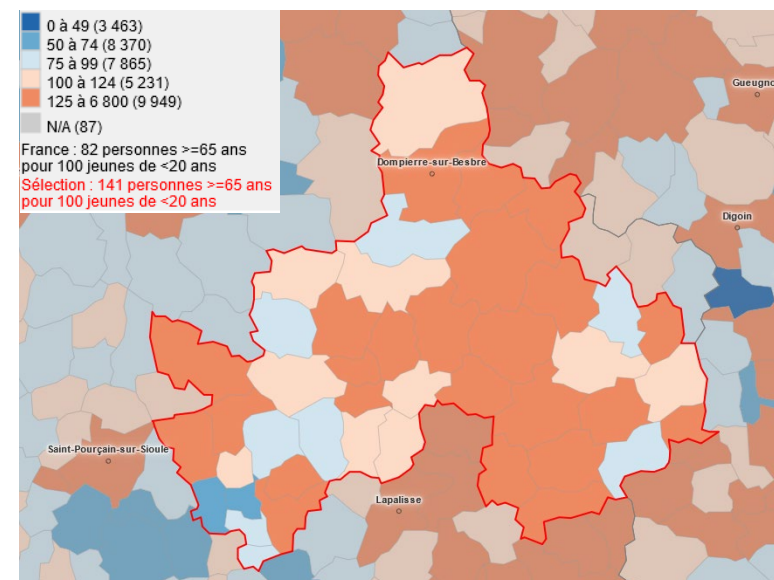
Une population vieillissante couplé à une évolution des structures familiales



Part de la population en % en 2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)



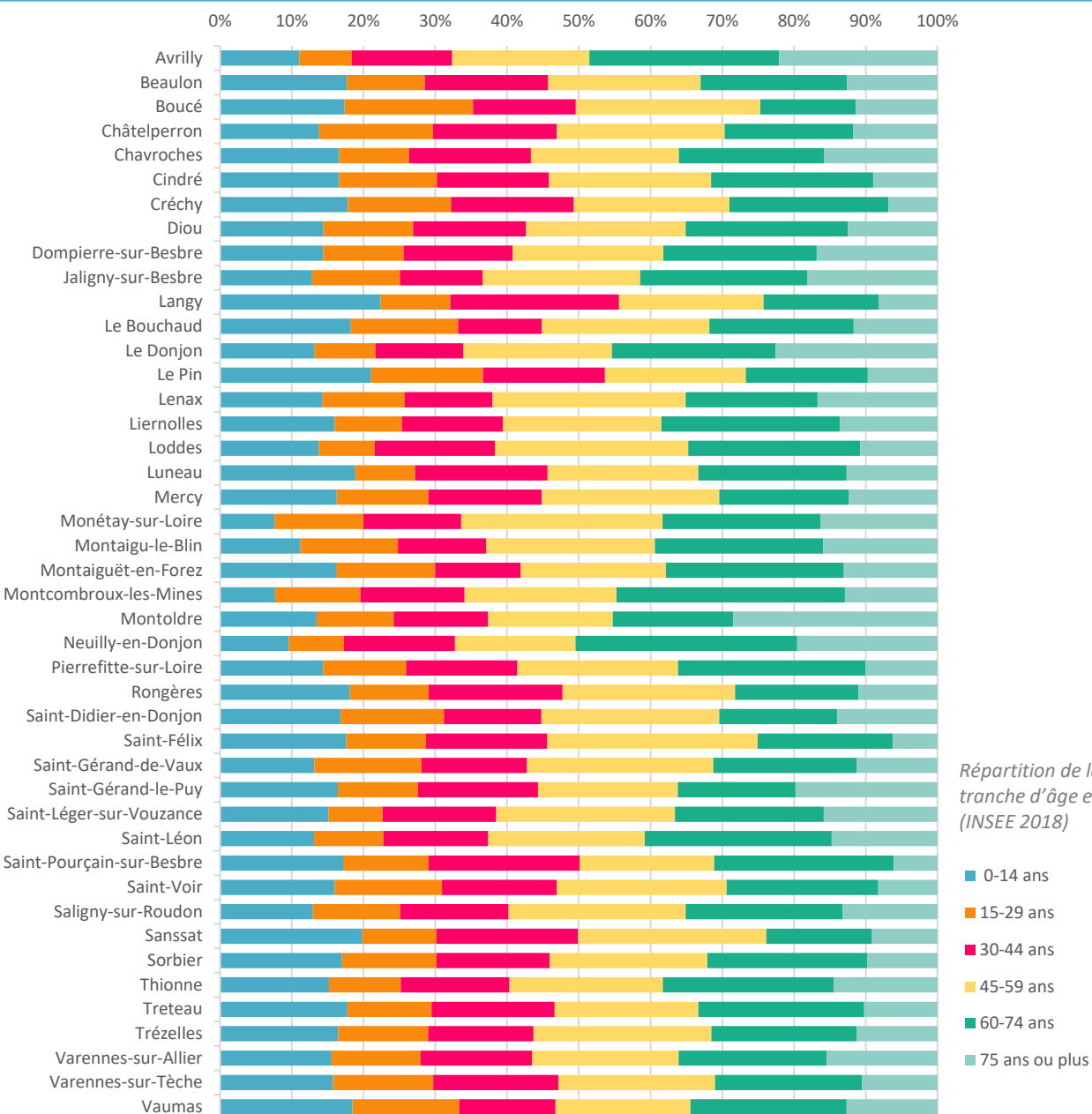
Indice de jeunesse en 2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)



Indice de vieillissement en 2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)

Population

Une population vieillissante couplé à une évolution des structures familiales



Répartition de la population par tranche d'âge et par commune (INSEE 2018)

La répartition de population par tranche d'âge montre que plus de 50% de la population du territoire a plus de 45 ans, en lien avec le vieillissement de la population et le départ des étudiants et jeunes travailleurs.

A l'échelle des communes, on remarque que certaines communes disposent d'une part de population plus jeunes, de familles avec enfants, bénéficiant de la proximité de pôles d'emploi locaux et d'une certaine attractivité résidentielle :

- Saint Pourçain sur Besbre avec le PAL
- Le Pin avec la proximité de Digoïn
- Langy, Créchy, Sanssat ... et les communes à proximité des pôles urbains (Varennes-sur-Allier, Moulins, Vichy)

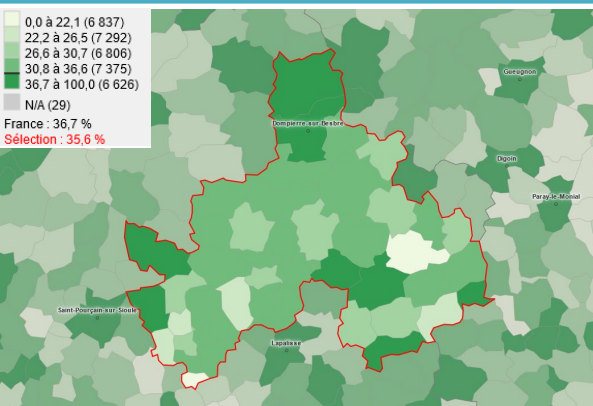
L'indice de jeunesse à l'échelle intercommunale montre qu'il y a 55 jeunes de moins de 20 ans pour 11 personnes de plus de 60 ans.

De même l'indice de vieillissement montre qu'il y a 141 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

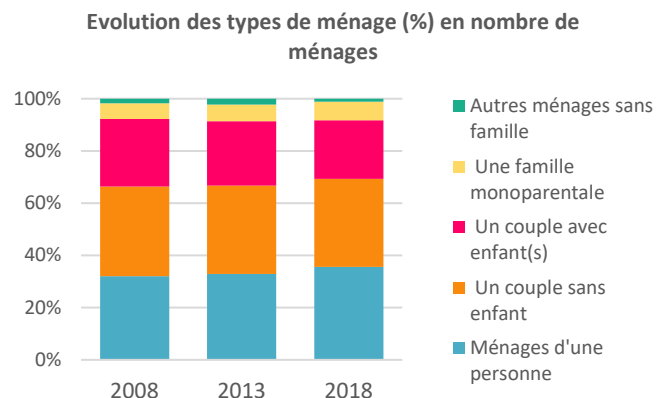
La répartition géographique des indices au sein du territoire montre une tendance de vieillissement de la population accentuée au centre du territoire et autour de Dompierre-sur-Besbre.

Population

Une population vieillissante couplé à une évolution des structures familiales

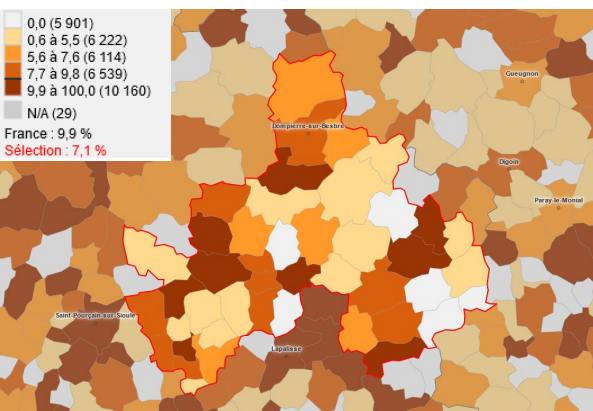


Part des ménages d'une seule personne (%) 2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)

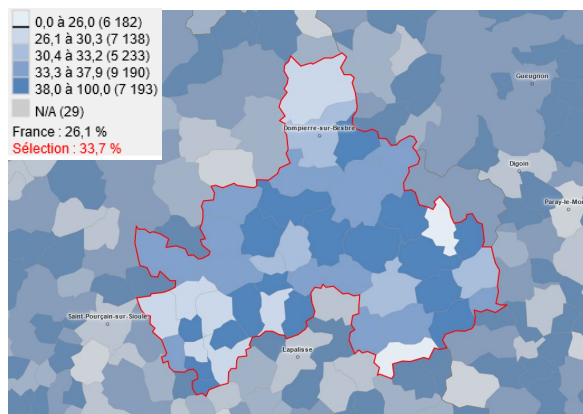


Sur le territoire, la structure des ménages se répartit de la manière suivante :

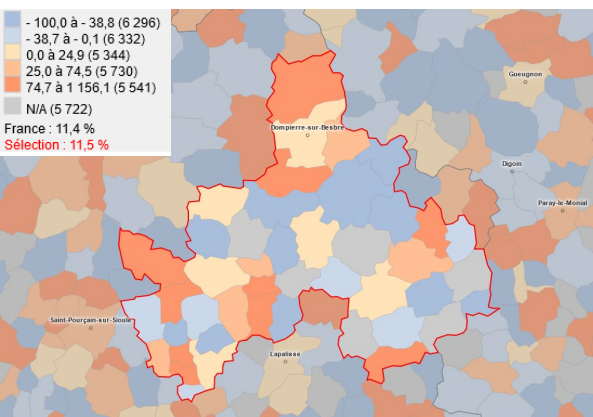
- 35,6% de ménages d'une seule personne, part en hausse par rapport à 2013 (32,1%)
- 33,7% de couples sans enfants en légère baisse (34,4% en 2013)
- 22,5% de couples avec enfants, en légère baisse également (25,9% en 2013)
- 7,1% de familles monoparentales, en légère hausse (6% en 2013)



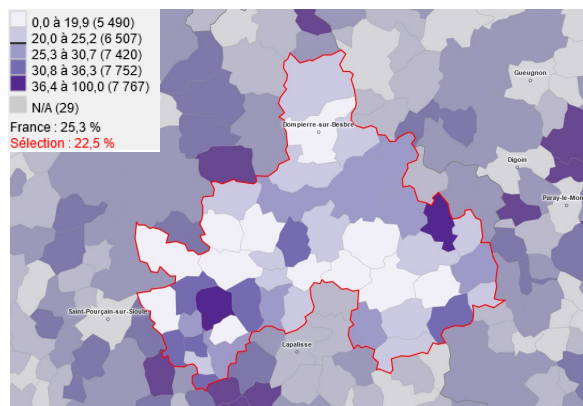
Part des ménages dont la famille principale est une famille monoparentale (%) 2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)



Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple sans enfant (%) 2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)



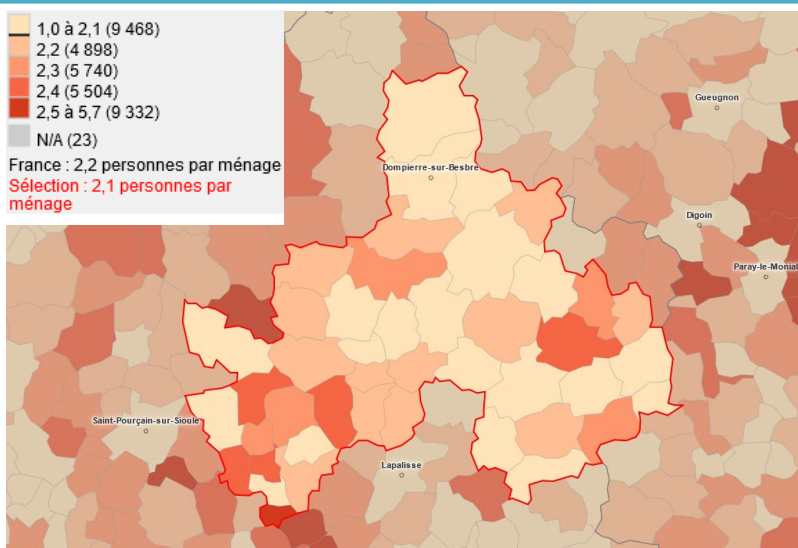
Évolution de la part des familles monoparentales (%) 2013-2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)



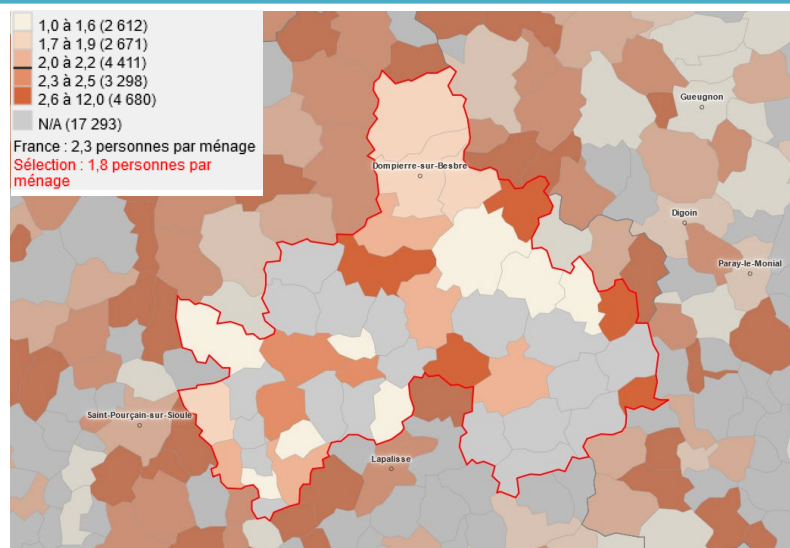
Part des ménages dont la famille principale est formée d'un couple avec enfant(s) (%) 2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)

Population

Une taille moyenne des ménages en diminution constante



Taille moyenne des ménages (personnes par ménage) 2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)

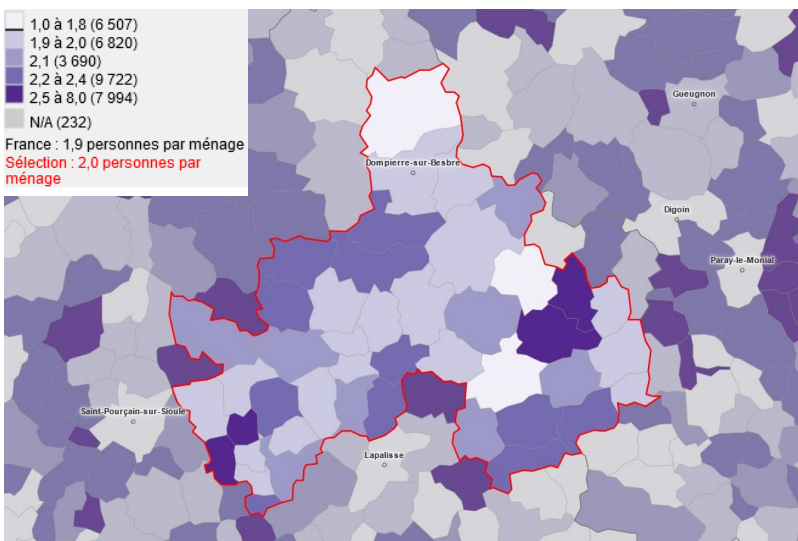


Taille moyenne des ménages des résidences principales HLM louées vides (personnes par ménage) 2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)

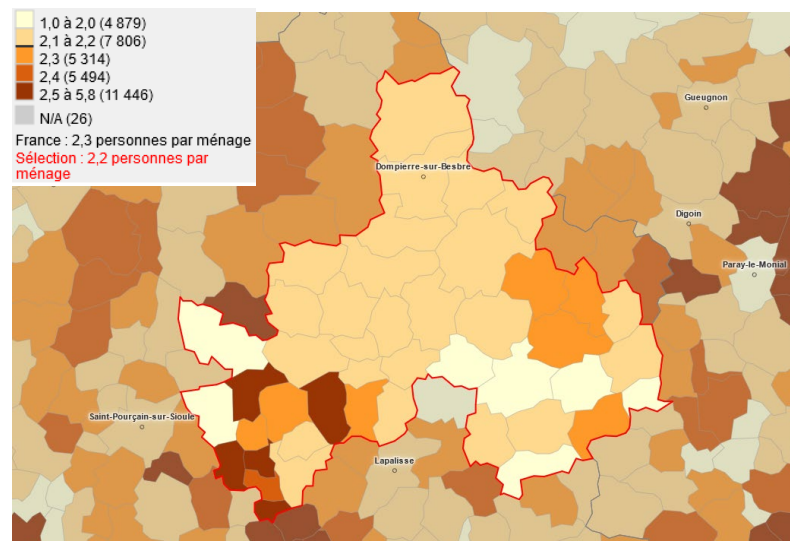
La taille moyenne des ménages sur le territoire de la CC Entr'Allier Besbre Loire est de **2,1 personnes par ménage**, légèrement inférieur à la moyenne nationale qui s'établit à 2,2 personnes par ménage, mais supérieur à la moyenne départementale à 2,01 personnes par ménage.

On remarque une taille des ménages légèrement plus importante sur la partie ouest du territoire, ainsi que sur les communes à l'est en proximité de Digoin/Paray.

Globalement, la taille des ménages est plus importante dans les ménages de propriétaires (2,2 personnes par ménages) que chez les ménages locataires (2 personnes par ménage) et les ménages de résidences HLM (1,8 personnes par ménage).

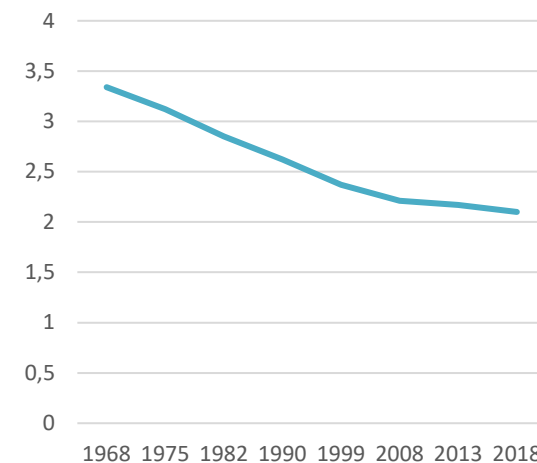


Taille moyenne des ménages des résidences principales occupées par des locataires du secteur libre (personnes par ménage) 2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)



Taille moyenne des ménages des résidences principales occupées par des propriétaires (personnes par ménage) 2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)

Nombre moyen d'occupants par résidence principale (EPCI)



1968 1975 1982 1990 1999 2008 2013 2018

Population

Des ménages potentiellement précaires

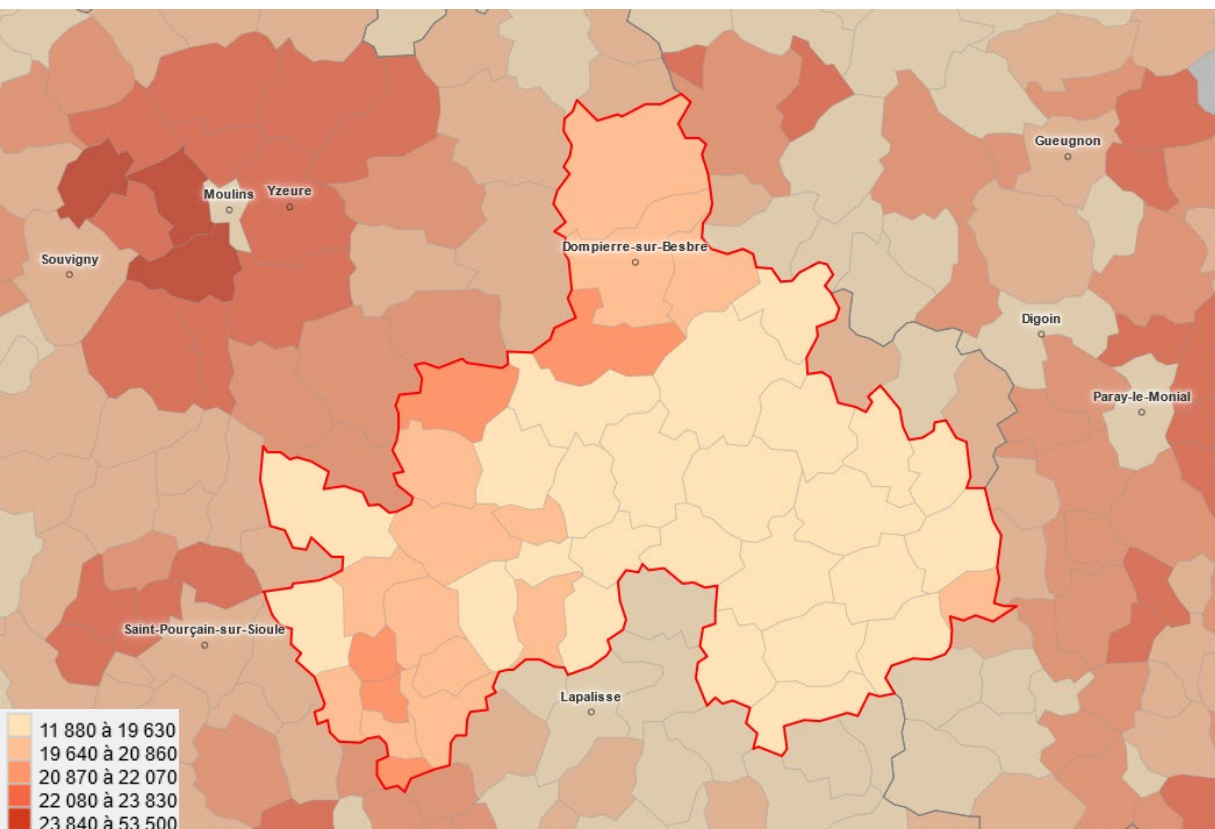
2018 (INSEE)	Entr'Allier		
	Besbre Loire	Allier	Région
Nombre de ménages fiscaux	10 981	157 528	3 373 235
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	23 586	325 813	7 650 107
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 500	20 360	22 480
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	37,0	44,0	52,4

La médiane de revenu disponible par unité de consommation est plus faible sur le territoire Entr'Allier Besbre Loire qu'à l'échelle du département ou de la région.

Cela induit une part de ménages fiscaux imposés plus faible.

Géographiquement, les ménages aux revenus disponibles les plus élevés du territoire se concentrent sur les communes en proximité relative de la N7, ainsi qu'autour de Saint-Pourçain-sur-Besbre et Dompierre.

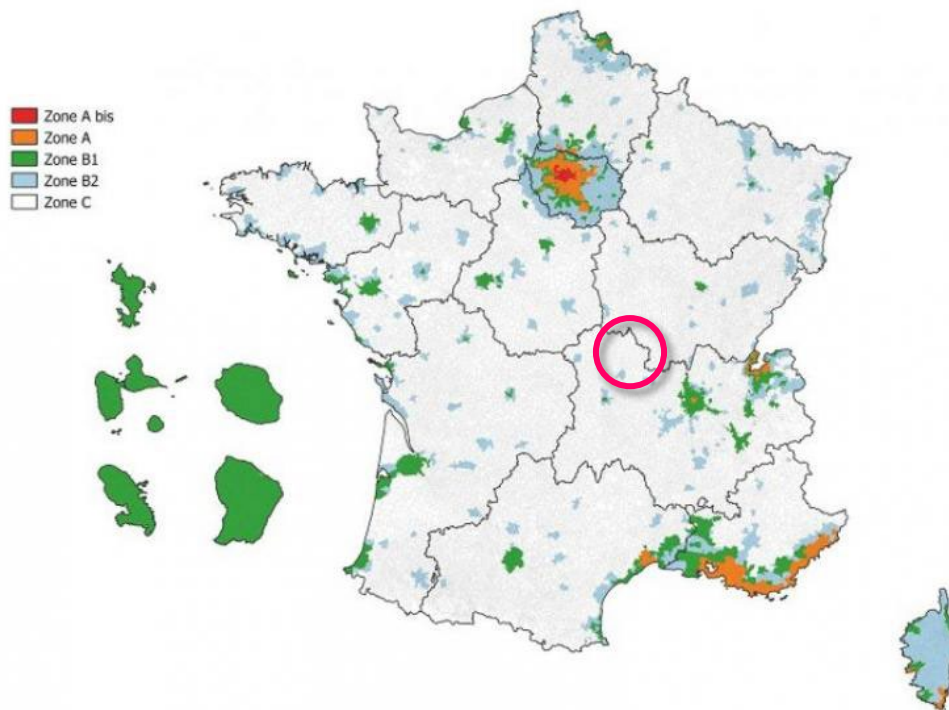
A contrario, le centre du territoire et sa partie ouest ont une médiane de revenu disponible par unité de consommation plus faible.



Médiane du revenu disponible par UC (euros) 2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)

Habitat

Cadre de la politique de l'habitat



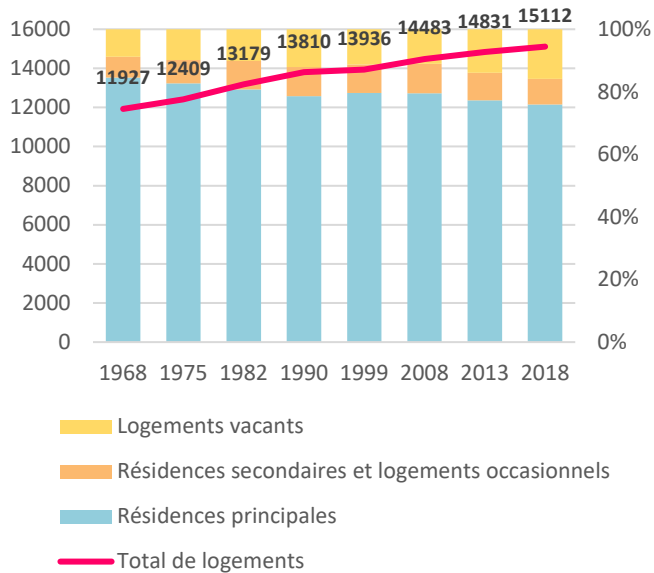
Un marché du logement « détendu » selon la classification nationale

La communauté de communes Entr'Allier Besbre Loire appartient, au regard de la classification nationale des communes selon la tension des marchés, à **la zone C**, considérée comme la plus détendue et à laquelle appartiennent les zones d'emploi de nombre de villes moyennes. Alors que la programmation des logements neufs est dédiée en priorité aux zones tendues, la zone C bénéficie en priorité de dispositifs favorables à l'acquisition-amélioration et à la réhabilitation du parc logement.

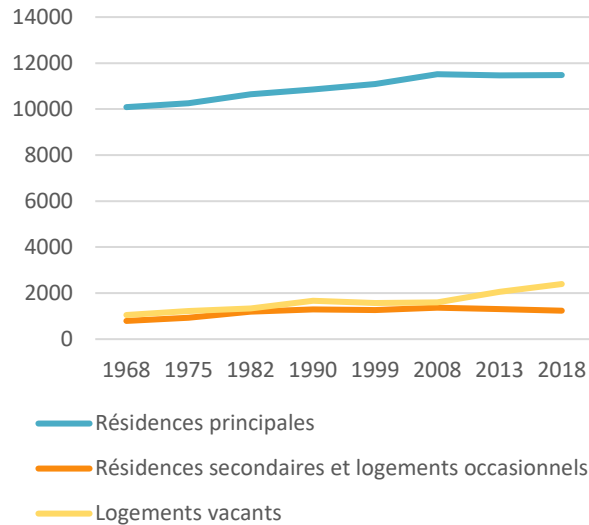
Habitat

Le parc de logement : évolutions et caractéristiques

Evolution des logements



Evolution du nombre de logements par typologie



Une construction de logements concentrée sur les polarités du territoire, et une part de logements vacants en augmentation

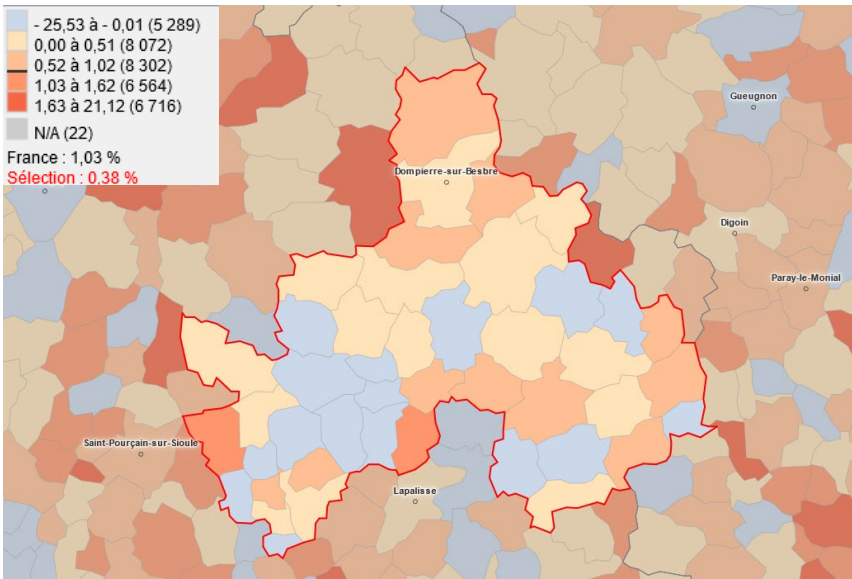
Le nombre de logements croît de manière régulière. On compte 15 112 logements sur le territoire en 2018, soit une augmentation d'environ +10% de logements depuis 1990.

Cette augmentation globale du nombre de logements ne se traduit pas directement en proportion en termes de résidences principales : on compte 11 486 logements en résidence principale (76% du volume total) en 2018, avec une augmentation du nombre de seulement 6% depuis 1990.

Cela s'explique par une part croissante de logements vacants qui s'établit 15,8% en 2018 contre 11% en 2008 (et 12% en 1990).

Le nombre et la part de logements en résidence secondaires et logements occasionnel reste quant à lui stable aux alentours de 8 à 9%.

Les constructions nouvelles de logements se concentrent essentiellement autour des polarités du territoire (Varennes-sur-Allier, Dompierre-sur-Besbre, Le Donjon).

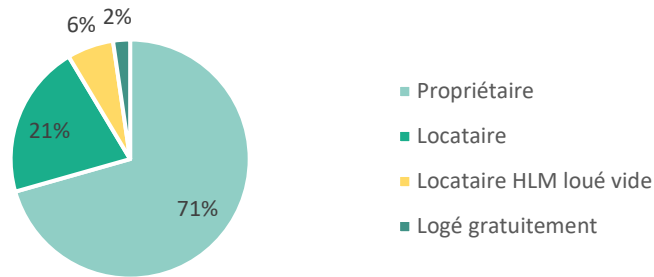


Taux d'évolution annuel du nombre de logements (%) 2013-2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)

Habitat

Le parc de logement : évolutions et caractéristiques / Résidences principales

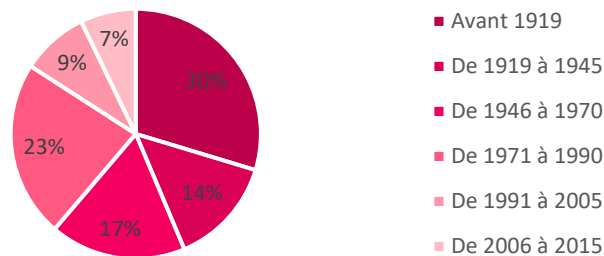
Résidences principales selon le statut d'occupation



Une faible part de logements sociaux et de grands logements

Le parc de résidences principales est occupé à 71% par des propriétaires, et 20% par des locataires du parc privé. Les locataires HLM ne représentent que 6% du parc de logements. Les 2% restants du parc sont des ménages logés gratuitement.

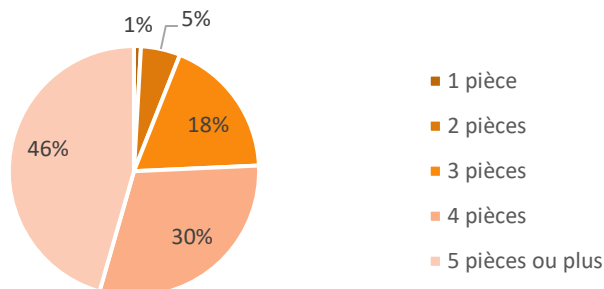
Résidences principales construites avant 2015



Le parc de logement est relativement ancien avec près de 30% des logements construits avant 1919 et 61% des logements construits avant 1970.

Le parc de logements est composé à 90% de maisons, les appartements ne représentant que 10% des logements sur le territoire en 2018.

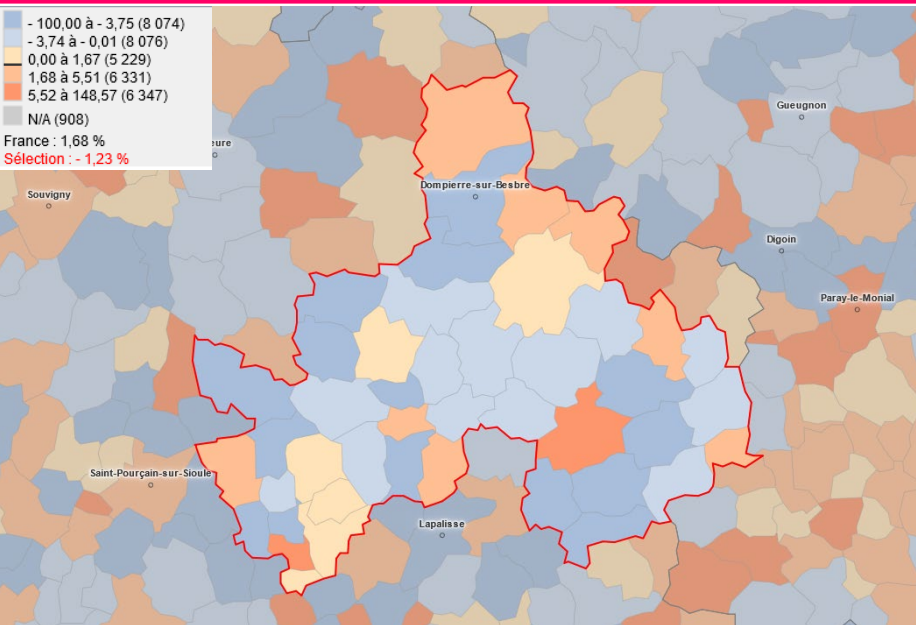
Nombre de pièces des résidences principales



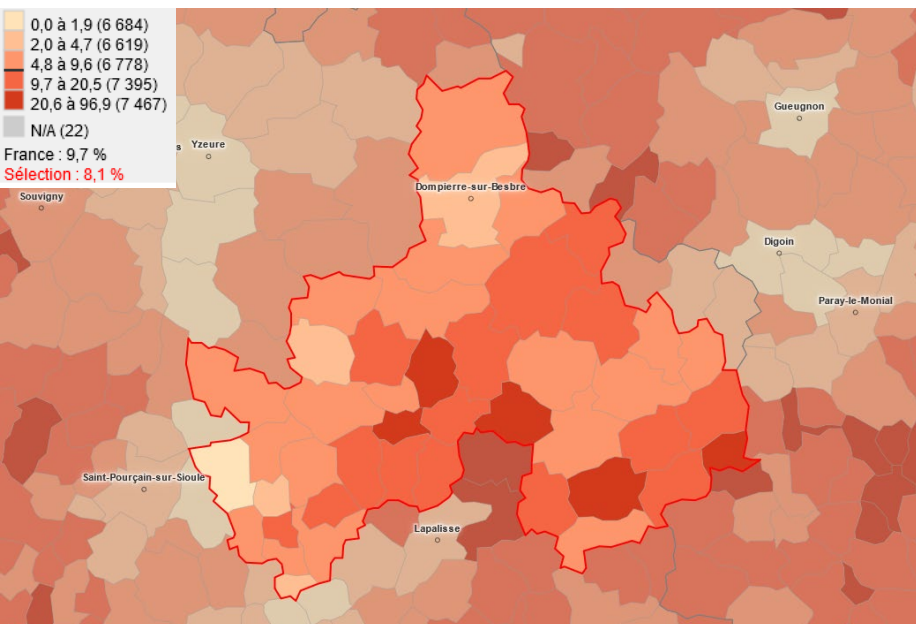
Enfin, les logements du territoire sont grands avec 76% des résidences principales qui disposent de 4 pièces ou plus. La moyenne de pièces par logement s'établit à 4,7 pour les maisons en 2018 contre 3,1 pour les appartements.

Habitat

Le parc de logement : évolutions et caractéristiques / Résidences secondaires



Taux d'évolution annuel du nombre de résidences secondaires (%)2013-2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)



Part des résidences secondaires (%)2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)

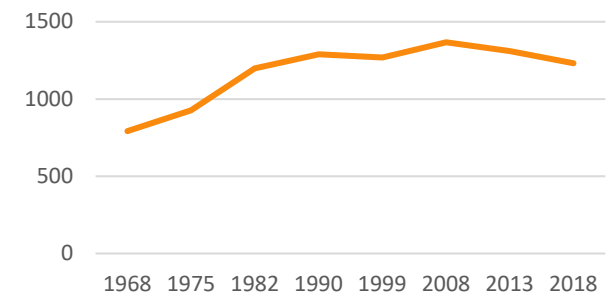
Un nombre de résidences secondaires stable et à surveiller

A l'échelle du parc de logement total, la part de résidences secondaire reste stable aux alentours de 8-9%. Avec la crise COVID, un certain nombre d'acquisitions de résidences secondaires ont été constatées sur le territoire. L'effet moyen-long terme sur le parc de logements restera à surveiller dans les années à venir.

L'évolution du nombre de résidences secondaires est néanmoins variable selon les communes du territoire, avec une augmentation plus forte constatée sur la commune du Donjon sur la période 2013-2018.

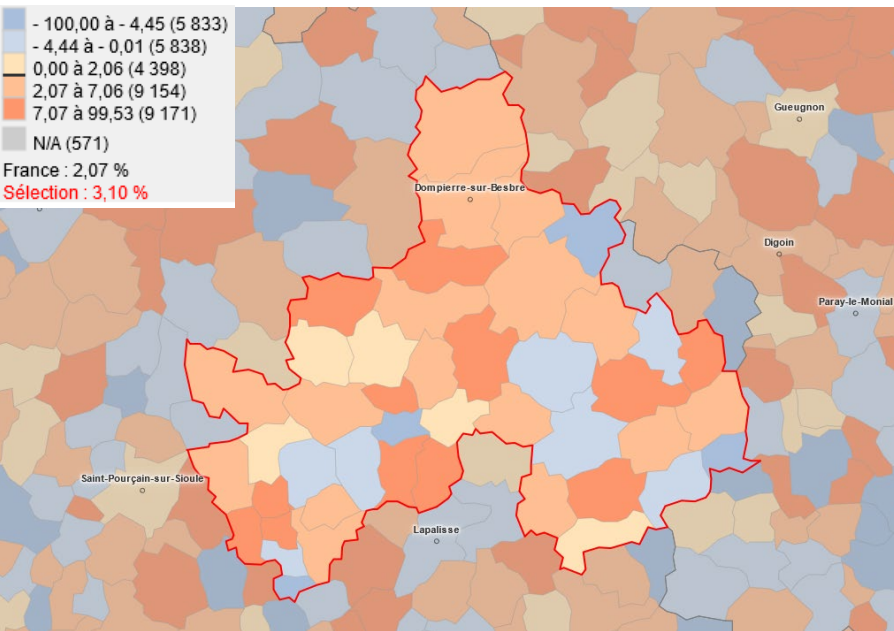
Certaines communes du territoire sont cependant très marquées par la part de résidences secondaires qui dépasse les 20% : Chavroches, Chatelperron, Montcombroux-les-Mines, Lenax, Avrilly.

Evolution du nombre de résidences secondaires et logements occasionnels



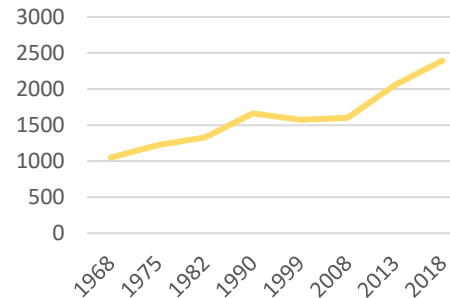
Habitat

Le parc de logement : évolutions et caractéristiques / Logements vacants



Taux d'évolution annuel du nombre de logements vacants (%) 2013-2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)

Evolution du nombre de logements vacants

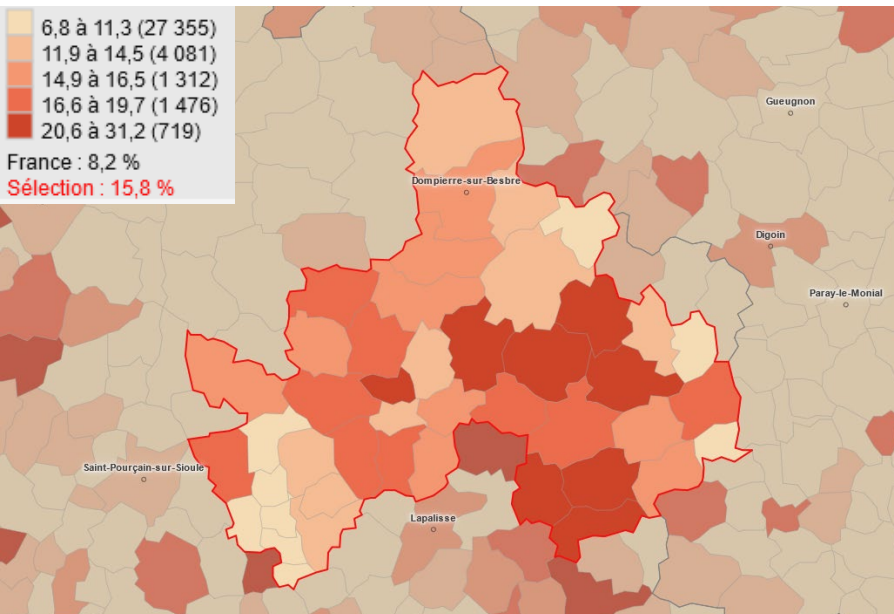


Un nombre de logements vacants en hausse

A l'échelle du parc de logement total, la part de logements vacants est croissante : elle s'établit à 15,8% en 2018 contre 11% en 2008 (et 12% en 1990). A titre de comparaison, la moyenne nationale est à 8,2% en 2018.

Certaines communes du territoire sont cependant très marquées par la part de logements vacants qui dépasse les 20% : Saligny-sur-Roudon, Saint-Léger, Liernolles, Monétay-sur-Loire, Saint-Didier en Donjon, Lenax, Montaiguët-en-Forez et Loddès.

Sur la plupart de ces communes, le phénomène s'est accentué sur la période 2013-2018.



Part des logements vacants (%) 2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)

Focus : Vacance de courte durée ou de longue durée

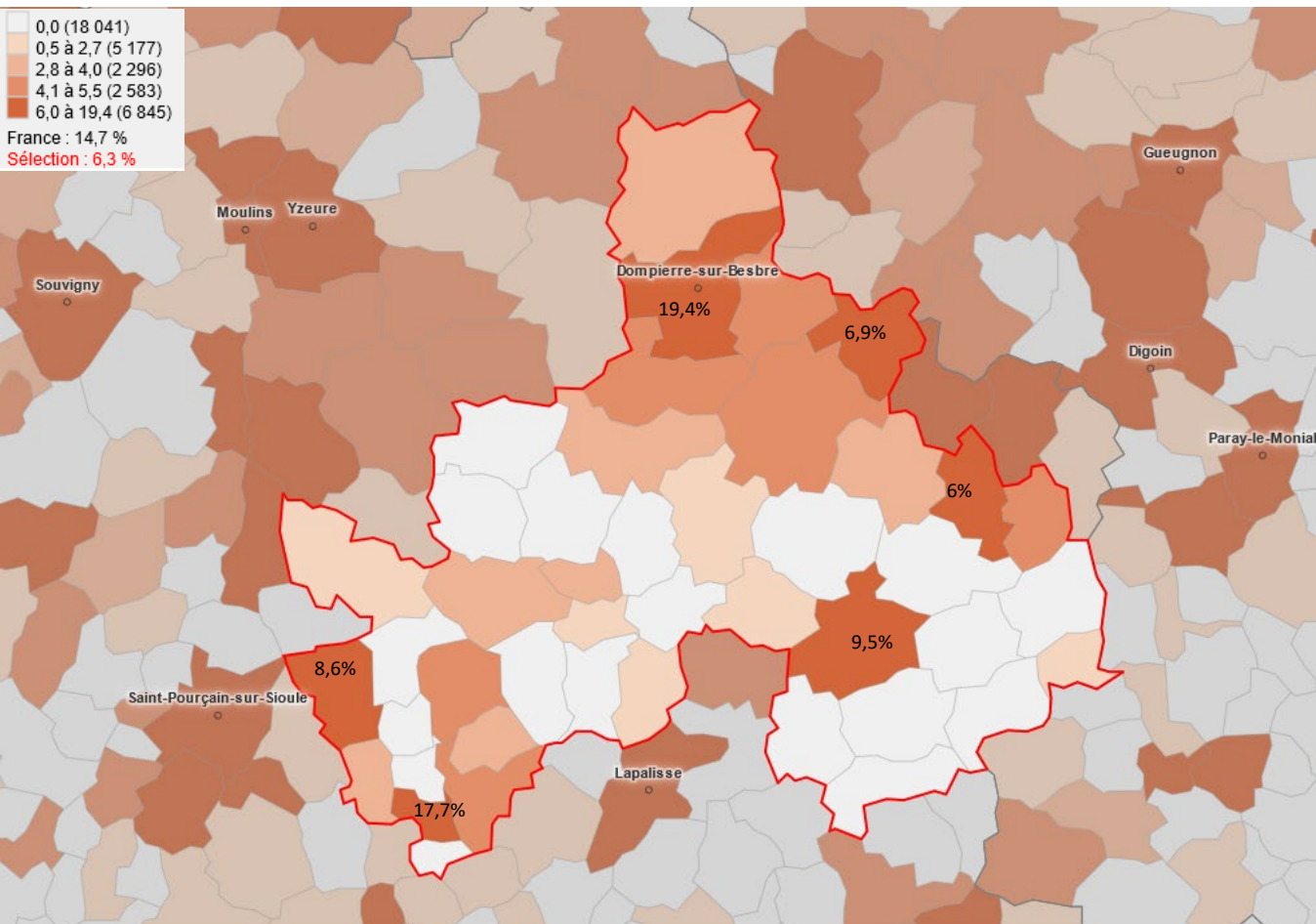
Selon la définition de l'INSEE, un logement vacant est un logement inoccupé qui peut être proposé à la vente ou à la location, déjà vendu ou attribué à un locataire et en attente d'occupation, en attente de règlement de succession ou encore gardé vacant sans affectation précise par le propriétaire. Selon le fichier Filocom, un logement vacant est un logement vide de meubles qui n'est pas habité au 1^{er} janvier et pour lequel aucune taxe d'habitation au titre de résidence principale ou secondaire n'est rattachée.

A une **vacance de courte durée**, nécessaire à la rotation des ménages pour garantir la fluidité des parcours et l'entretien du parc logement s'oppose une vacance de « **longue durée** », dont les raisons peuvent être de diverses natures :

- Raisons techniques : qualité intérieure défectueuse (état, performance énergétique, confort), logement dégradé ou insalubre, obsolescence
- Difficultés juridiques : successions difficiles, transmission de patrimoine
- Raisons personnelles : personne trop âgée pour gérer son bien ou départ en maison de retraite, mauvaise expérience locative (impayés, dégradation), difficultés de gestion (méconnaissance des dispositifs incitatifs existants, difficultés de conduite d'un projet de réhabilitation), logement réservé pour une revente ultérieure...
- Inadéquation avec les besoins du marché : prix de vente ou de mise en location trop élevé, logement peu attractif (localisation, superficie, aménagement...)
- Environnement peu attractif (équipements, services, transports jugés insuffisants,)
- Faiblesse de la demande.

Habitat

Le parc de logement : évolutions et caractéristiques / Logement social



Un parc de logements HLM limitée et concentrée sur les polarités du territoire

Le territoire compte 6,3% de logements HLM en 2018, contre une moyenne départementale de 10,1% et une moyenne nationale de 14,7%.

Les logements HLM se concentrent sur les villes pôles (Vareennes-sur-Allier, Dompierre-sur-Besbre, Le Donjon).

La commune de Sanssat dispose également d'une part de logements sociaux relativement importante (17,7%).

Une grande partie des communes rurales du territoire ne disposent pas de logements HLM.

Part de résidences principales HLM louées vides (%)2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)

Habitat

Dynamiques de transformation du parc de logement : construction neuve et mutations

Une construction de logements individuel soutenu sur une dizaine de communes du territoire

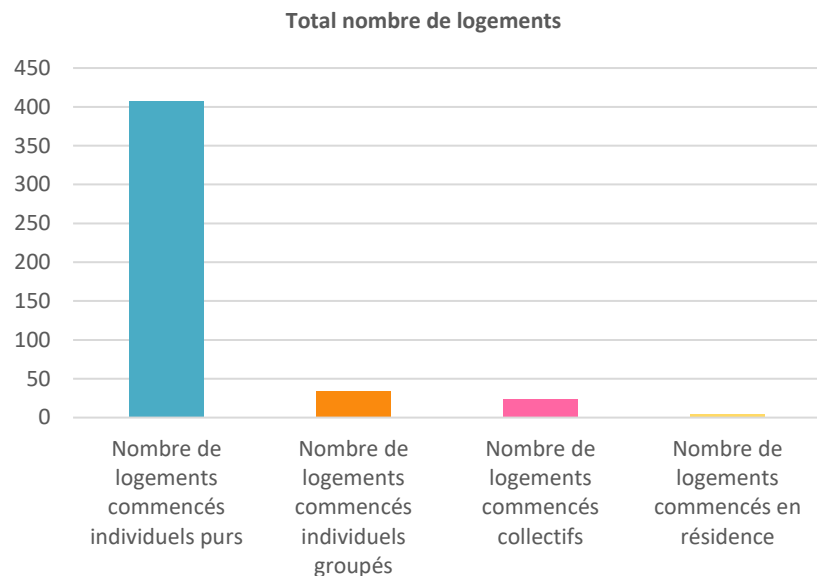
469 logements ont été construits sur le territoire de la CC Entr'Allier Besbre Loire sur la période 2010-2021, soit une moyenne d'environ 43 logements par an.

Le logement individuel représente 87% de la production de nouveaux logements.

La production de logements s'est concentrée sur cette période sur une dizaine de communes (voir détail page suivante) avec en ordre décroissant en nombre de logements :

- Varennes-sur-Allier
- Beaulon
- Jaligny-sur-Besbre
- Dompierre-sur-Besbre
- Saint-Gérand-le-Puy
- Langy
- Saint Pourçain-sur-Besbre
- Pierrefitte-sur-Loire
- Diou

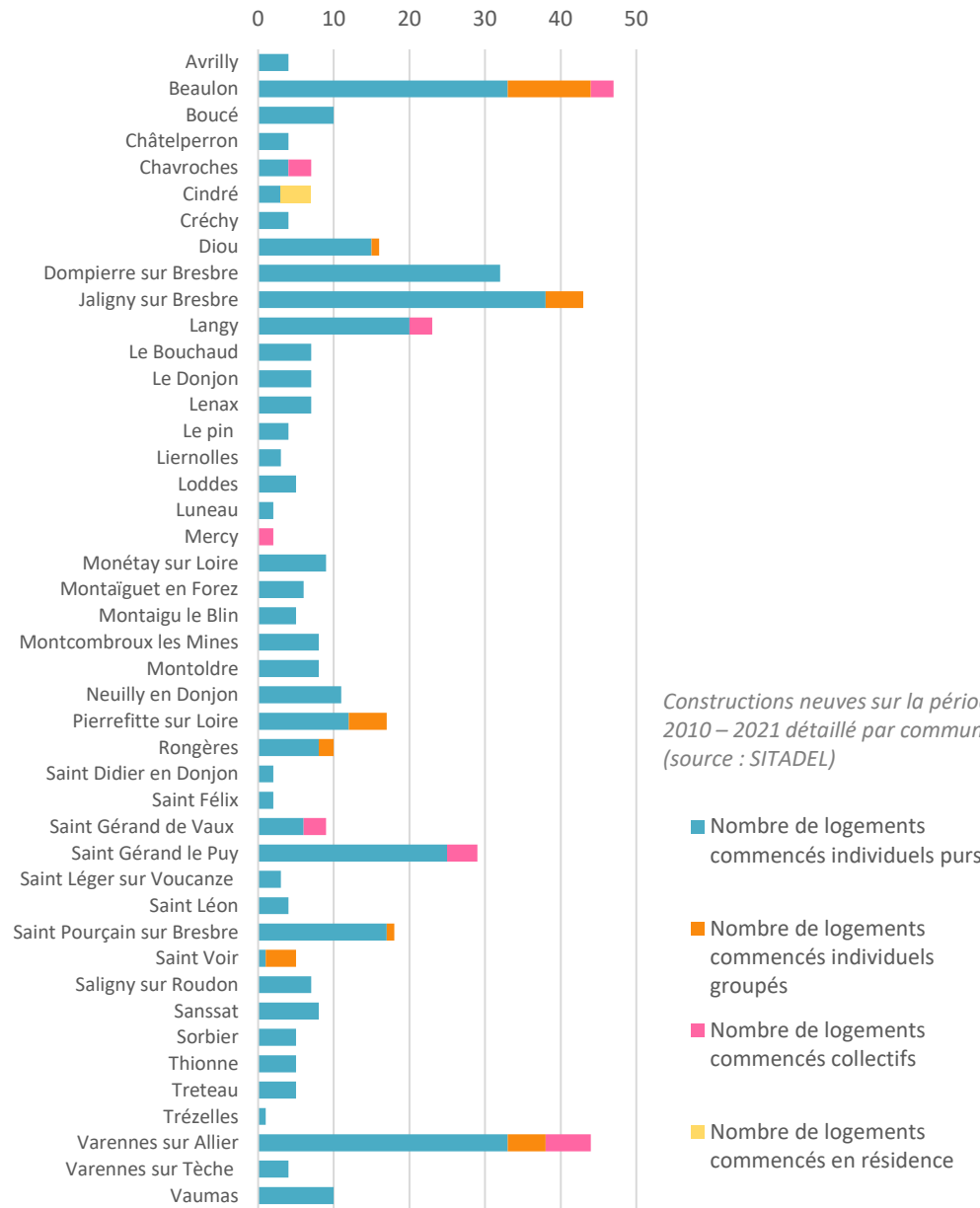
Les autres communes du territoire ont construit moins de 10 logements sur la période 2010-2021, soit moins de 1 logement par an en moyenne.



Habitat

Dynamiques de transformation du parc de logement : construction neuve - Données détaillées

Synthèse 2010-2021	Nb de log. commencés individuels purs	Nb de log. commencés individuels groupés	Nb de log. commencés collectifs	Nb de log. commencés en résidence	Total Nb de log.
Avrilly	4	0	0	0	4
Beaulon	33	11	3	0	47
Boucé	10	0	0	0	10
Châtelperron	4	0	0	0	4
Chavroches	4	0	3	0	7
Cindré	3	0	0	4	7
Créchy	4	0	0	0	4
Diou	15	1	0	0	16
Dompierre sur Besbre	32	0	0	0	32
Jaligny sur Besbre	38	5	0	0	43
Langy	20	0	3	0	23
Le Bouchaud	7	0	0	0	7
Le Donjon	7	0	0	0	7
Lenax	7	0	0	0	7
Le pin	4	0	0	0	4
Liernolles	3	0	0	0	3
Loddes	5	0	0	0	5
Luneau	2	0	0	0	2
Mercy	0	0	2	0	2
Monétay sur Loire	9	0	0	0	9
Montaiguët en Forez	6	0	0	0	6
Montaigu le Blin	5	0	0	0	5
Montcombroux les Mines	8	0	0	0	8
Montoldre	8	0	0	0	8
Neuilly en Donjon	11	0	0	0	11
Pierrefitte sur Loire	12	5	0	0	17
Rongères	8	2	0	0	10
Saint Didier en Donjon	2	0	0	0	2
Saint Félix	2	0	0	0	2
Saint Gérard de Vaux	6	0	3	0	9
Saint Gérard le Puy	25	0	4	0	29
Saint Léger sur Voucanze	3	0	0	0	3
Saint Léon	4	0	0	0	4
Saint Pourçain sur Besbre	17	1	0	0	18
Saint Voir	1	4	0	0	5
Saligny sur Roudon	7	0	0	0	7
Sanssat	8	0	0	0	8
Sorbier	5	0	0	0	5
Thionne	5	0	0	0	5
Treteau	5	0	0	0	5
Trézelles	1	0	0	0	1
Varennes sur Allier	33	5	6	0	44
Varennes sur Tèche	4	0	0	0	4
Vaumas	10	0	0	0	10
Total nombre de logements	407	34	24	4	469

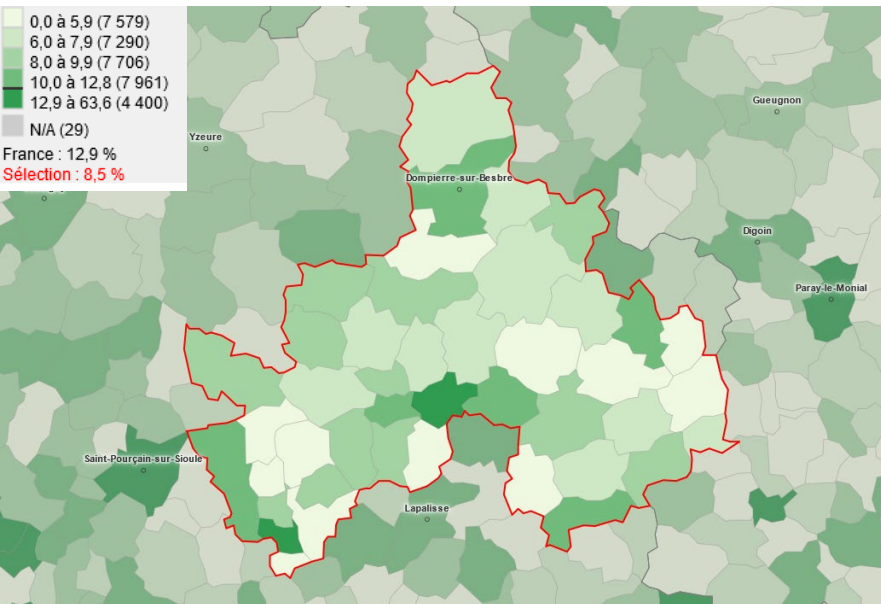


Constructions neuves sur la période 2010 – 2021 détaillé par commune (source : SITADEL)

- Nombre de logements commencés individuels purs
- Nombre de logements commencés individuels groupés
- Nombre de logements commencés collectifs
- Nombre de logements commencés en résidence

Habitat

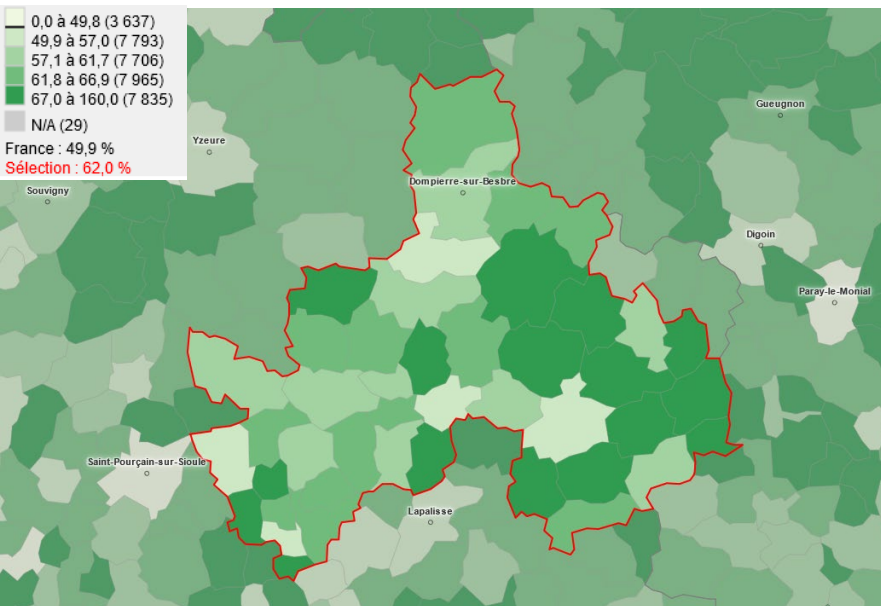
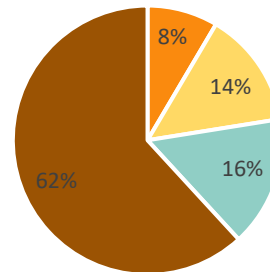
Mobilité résidentielle : adéquation entre offre et demande de logement



Part des ménages ayant emménagé depuis moins de 2 ans (%) 2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)

Mobilité résidentielle

- Depuis moins de 2 ans
- De 2 à 4 ans
- De 5 à 9 ans
- 10 ans ou plus



Part des ménages ayant emménagé depuis 10 ans ou plus (%) 2018 (source : INSEE / Observatoire des territoires)

En termes de mobilité résidentielle, les installations sur le territoire sont anciennes, avec plus de 75% des résidents qui sont installés dans leur logement depuis plus de 5 ans contre 71% à l'échelle du département.

Focus : mobilité résidentielle

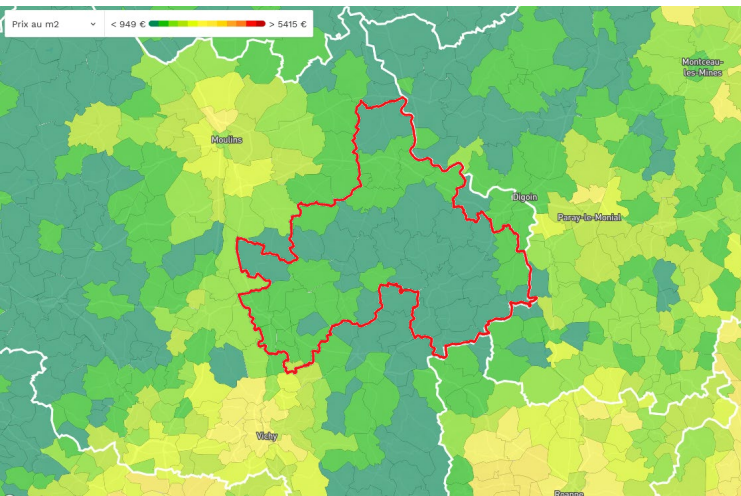
La mobilité résidentielle décroît en général avec l'âge, modulée tout au long du cycle de vie par les transitions familiales, l'accès à la propriété ou la recherche d'emploi. Les déménagements dépendent également du niveau de vie des ménages et la contrainte des revenus s'exerce pour tous les changements de statut résidentiel.

L'enjeu majeur de toute politique locale de l'habitat est à cet égard de **faciliter l'accès au parc** (jeunes logés chez leurs parents, personnes hébergées...) mais aussi de **favoriser le changement de logement**, avec modification de statut ou non, dans une perspective d'amélioration des conditions de logement (taille du bien, confort, loyer et charges, environnement...)

L'existence d'un parc locatif de taille suffisante étant indispensable pour permettre la mobilité des ménages actifs mais aussi répondre aux besoins en logement des ménages en début de parcours résidentiel ou ayant des ressources modestes ainsi que de nombreux publics spécifiques, la demande locative sera analysée sous deux angles : l'adéquation entre l'offre et la demande dans le parc social, qui ne répond pas aux règles de marché privé dans la formation des loyers, mais aussi les besoins propres au parc locatif privé, d'après le niveau des loyers et les besoins ressentis par les élus et professionnels.

Habitat

Dynamiques de transformation du parc de logement / Immobilier

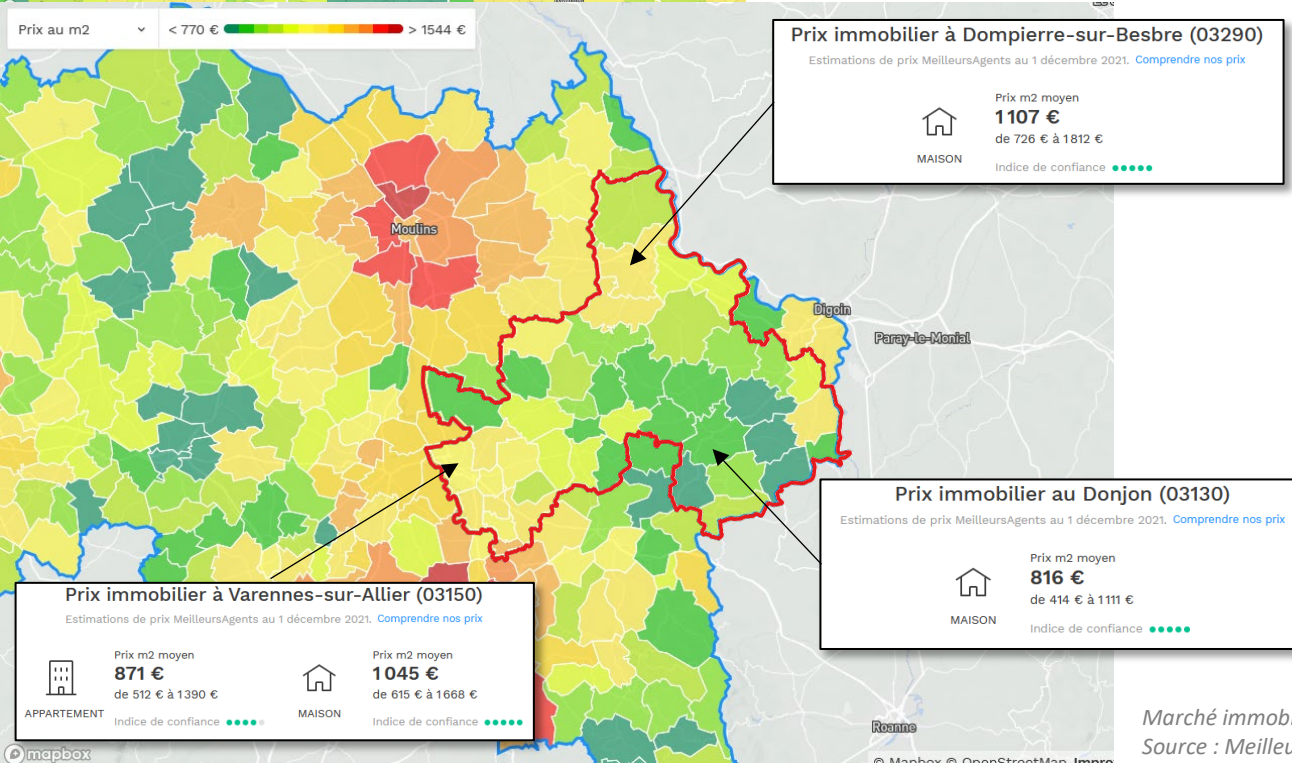


Un marché immobilier détendu, du fait du caractère rural du secteur et de l'éloignement aux pôles structurants

Si certaines communes tiennent un rôle de polarité à l'échelle du territoire, les pôles structurants (notamment d'emploi) du territoire se trouvent en dehors de la CC Entr'Allier Besbre Loire : Moulins, Vichy, Digoin ...

Cette situation se retrouve dans les tendances du marché immobilier, avec des prix d'acquisition immobilières plus faibles sur les communes de la CC en comparaison aux pôles structurants et communes de périphérie.

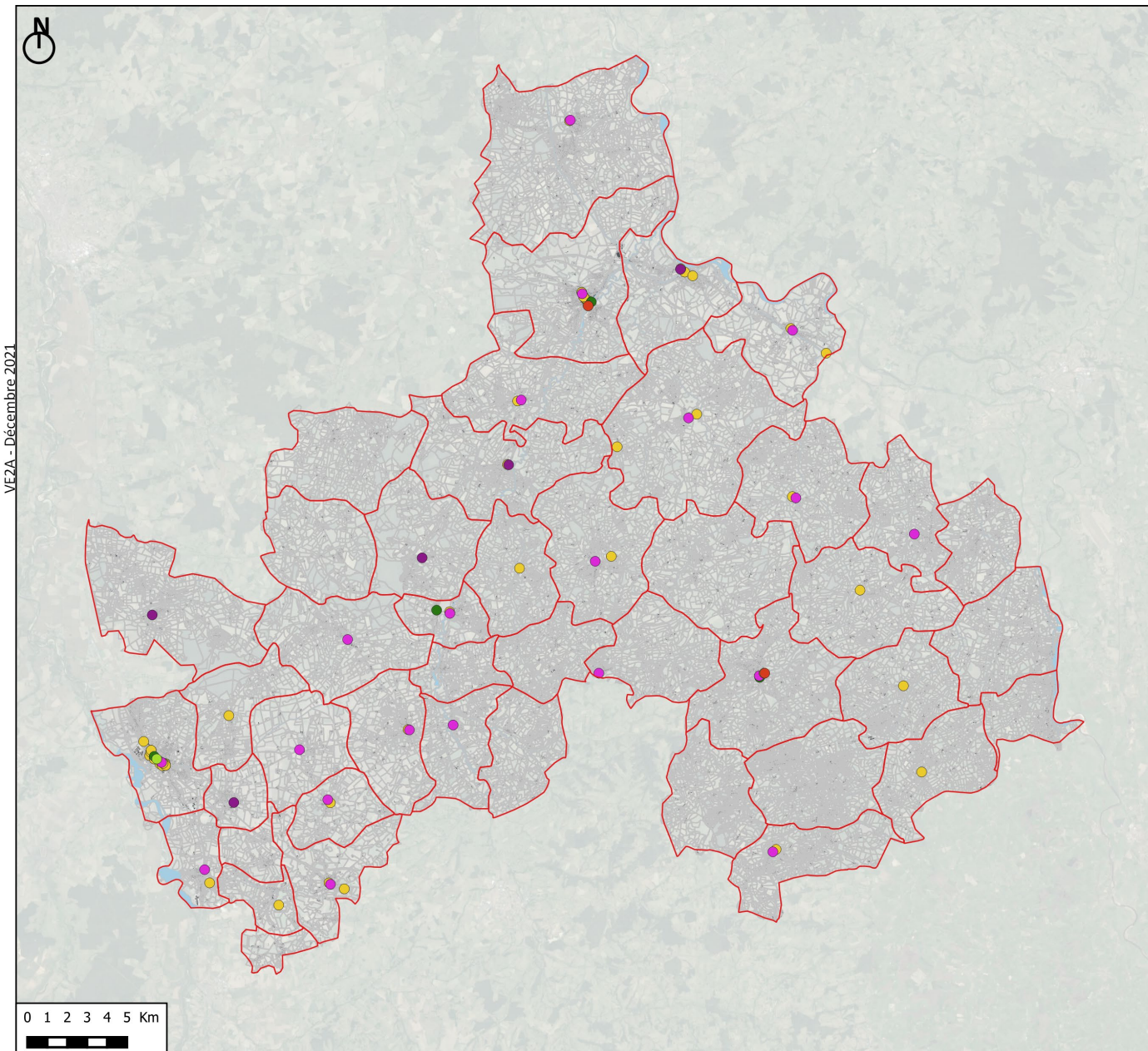
À l'échelle de la CC, le prix moyen d'acquisition de maisons se situe entre 800 et 1100 €/m² selon les communes, en dessous de la moyenne départementale qui s'élève à environ 1175€/m².



Marché immobilier
Source : Meilleurs Agents

Equipements

Les services marchands et non-marchands



PLUi de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Services marchands et non-marchands

BPE - Services

- Agence postale - Bureau de poste
- Gendarmerie
- Maison de services au public (MSAP)
- Relais poste
- Réseau de proximité et partenarial Pôle emploi
- Restaurant-Restauratation rapide



Gendarmerie, Varennes-sur-Allier



La Poste, Le Donjon

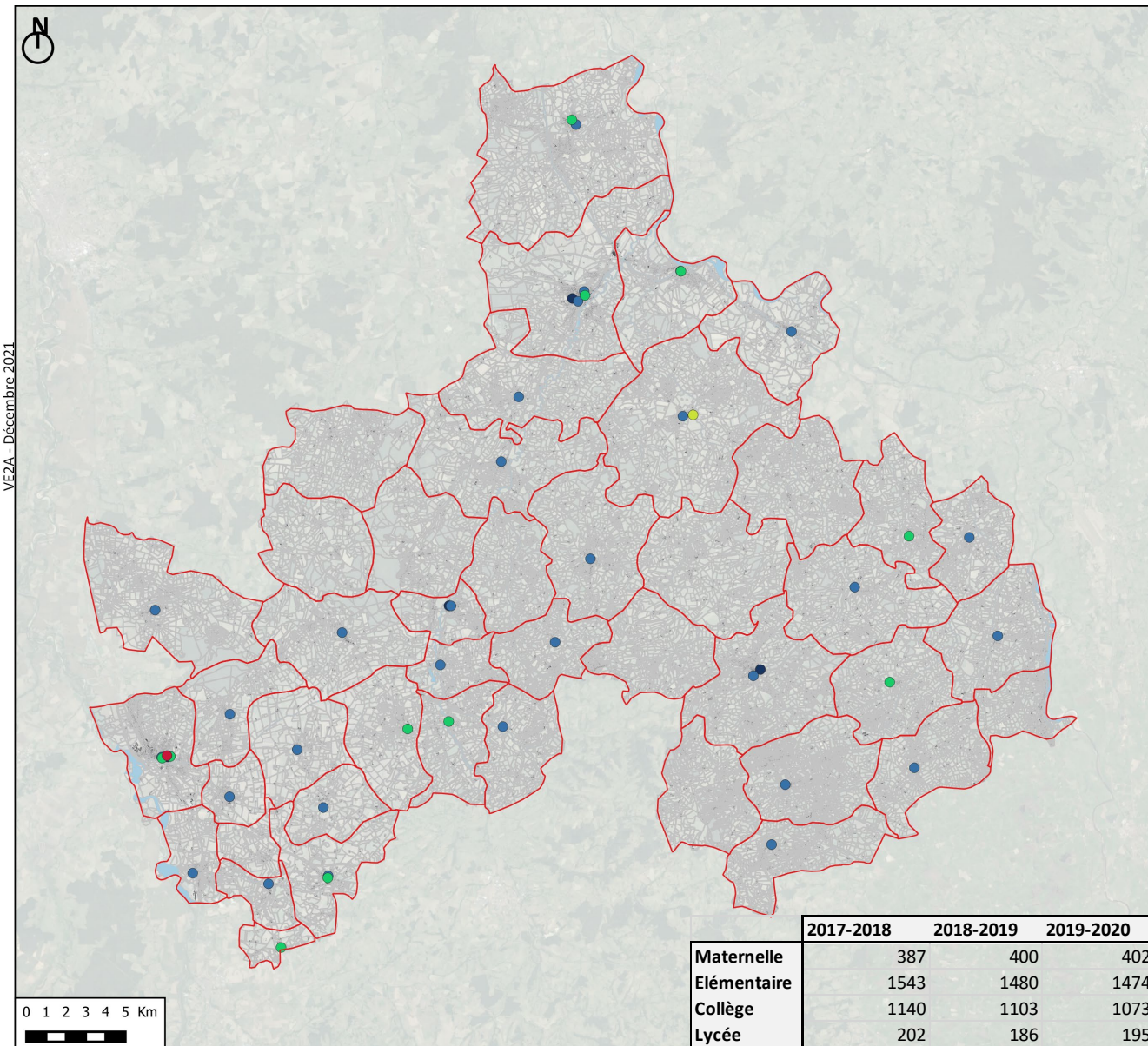


Maison des services au public, Dompierre-sur-Besbre

→ Projets en cours : se reporter au compte rendu complet des rencontres communales (en annexe).

Equipements

Les établissements d'enseignement



PLUi de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Enseignement

BPE - Enseignement

- Collège
- École élémentaire
- École maternelle
- Lycée d'enseignement professionnel
- Lycée d'enseignement technique et/ou professionnel agricole



Collège de Jaligny-sur-Besbre

Le territoire regroupe 41 établissements d'enseignement du premier degré et 6 établissements du second degré.

Le territoire dispose d'une offre en formation d'enseignement supérieur qui comprend un centre de formation d'apprentissage agricole à Saligny sur Besbre.

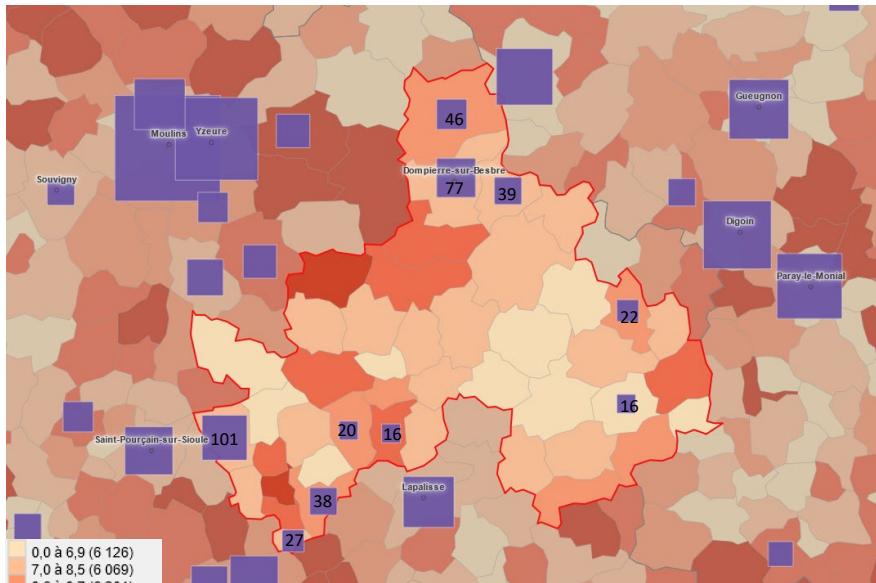
Les pôles principaux d'enseignement sont Dompierre-sur-Besbre et Varennes-sur-Allier.

→ Des effectifs en baisse au sein des écoles primaires et des collèges.

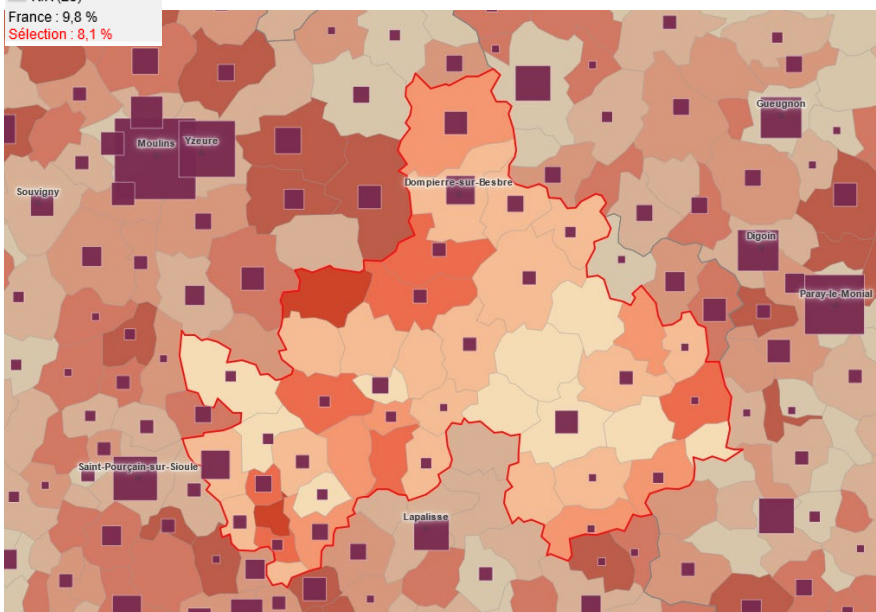
→ Projets en cours : se reporter au compte rendu complet des rencontres communales (en annexe).

Equipements

Effectifs scolaires



Données communales (fond) : Part des 3-10 ans (%)2018
(source : INSEE / Observatoire des territoires)



En violet : Effectif scolaire des écoles maternelles (élèves) - Ensemble 2019-2020
(source : INSEE / Observatoire des territoires)

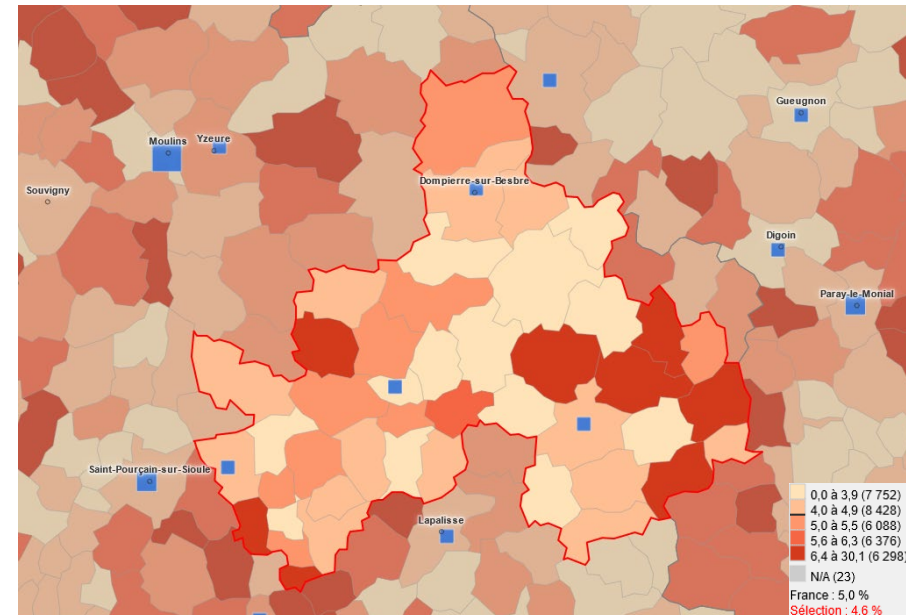
Synthèse des effectifs scolaires sur le territoire

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Maternelle	387	400	402
Elémentaire	1543	1480	1474
Collège	1140	1103	1073
Lycée	202	186	195

En prune : Effectif scolaire des écoles élémentaires (élèves) – Ensemble 2019-2020
(source : INSEE / Observatoire des territoires)

Données communales (fond) : Part des 11-14 ans (%)2018
(source : INSEE / Observatoire des territoires)

En bleu : Effectif scolaire des écoles élémentaires (élèves) - Ensemble 2019-2020
(source : INSEE / Observatoire des territoires)

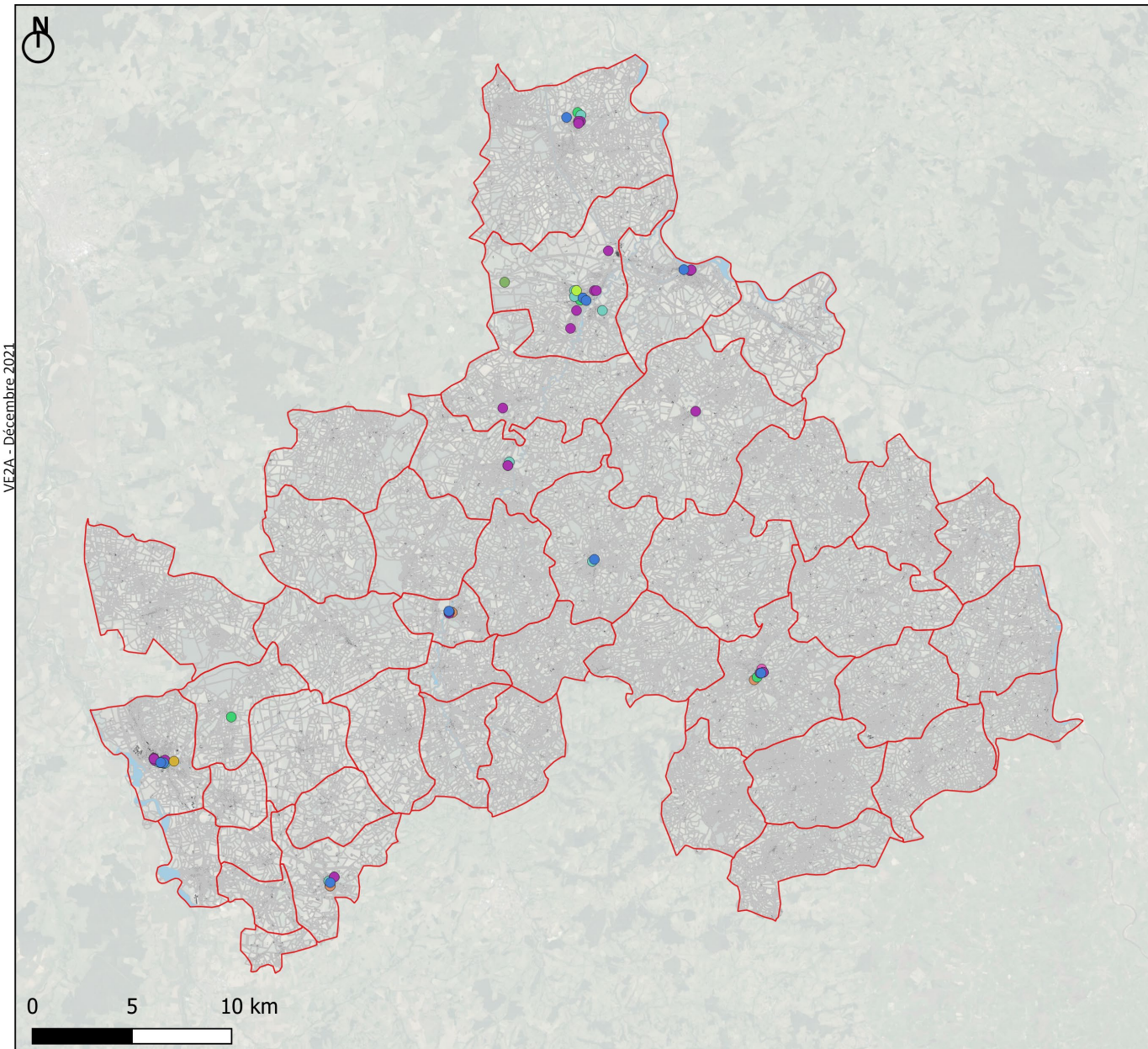


La répartition des structures et effectifs scolaires sur le territoire montre les tendances globales :

- Regroupement des effectifs de maternelle vers les pôles de Varennes-sur-Allier et Dompierre-sur-Besbre / Diou / Beaulon, ainsi que sur certains villages à l'ouest et au sud du territoire.
- Une répartition moins concentrée des effectifs élémentaires
- La présence de 4 collèges aux effectifs de même ordre de grandeur à Varennes-sur-Allier, Dompierre-sur-Besbre, Le Donjon et Jaligny-sur-Besbre.

Equipements

L'accès au soins et les établissements de santé



PLUi de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Santé

- Adultes handicapés : accueil-hébergement, soins à domicile, aide à la personne
- Ambulance
- Centre de santé
- Crèche
- Infirmier
- Laboratoire d'analyses et de biologie médicale
- Maison de santé pluridisciplinaire
- Médecin généraliste
- Personnes âgées : hébergement, aide à la personne, soins à domicile
- Pharmacie

L'offre de soins sur le territoire semble inégalement répartie.

Seuls les pôles structurants du territoire concentrent les infrastructures ou services de santé (Dompierre-sur-Besbre, Varennes-sur-Allier, Le Donjon, Jaligny-sur-Besbre).

Le reste des communes bénéficient quant à elles de services de soins ambulants à domicile ou d'infirmiers.



EHPAD, Le Donjon

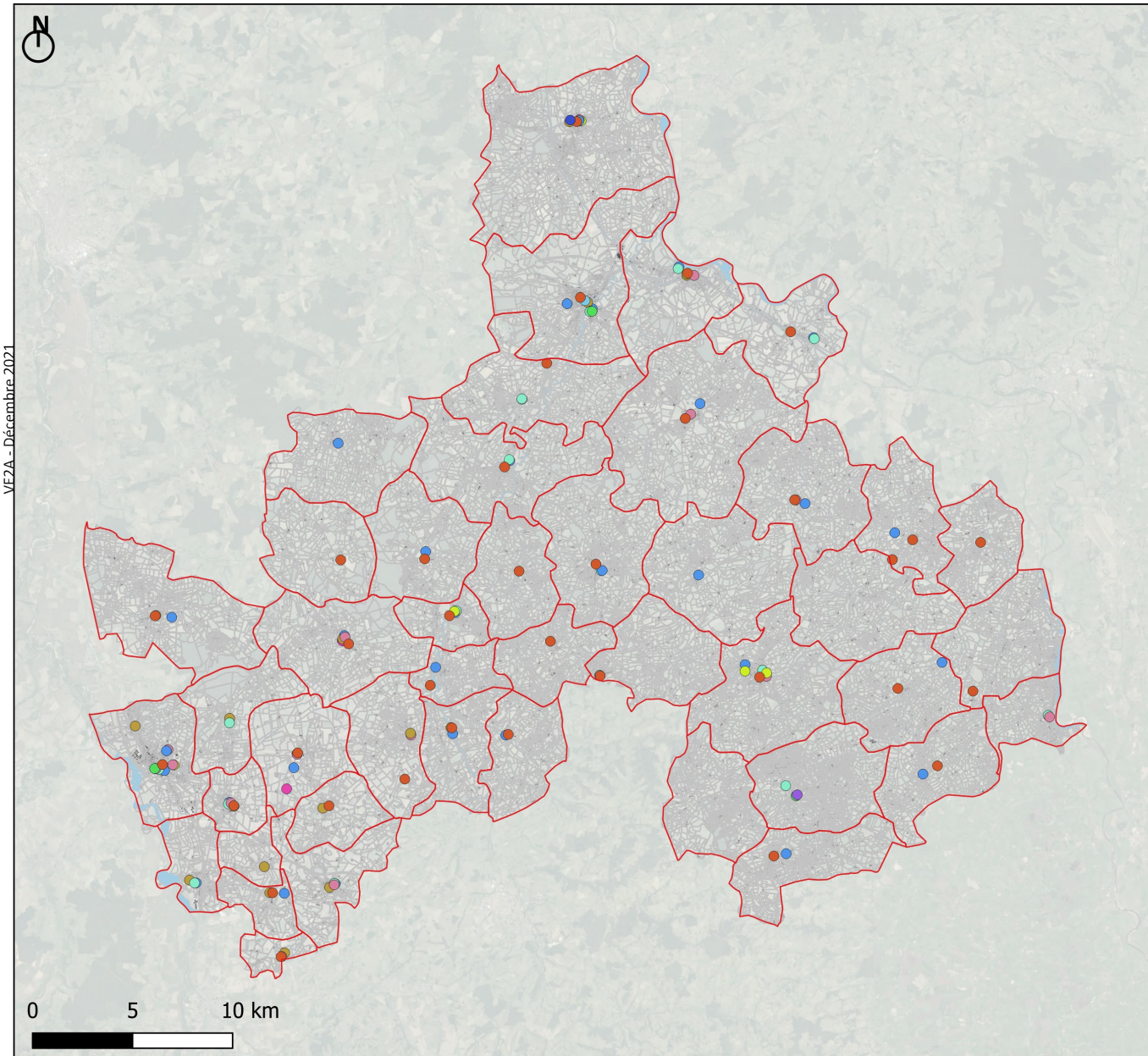


EHPAD, Montoldre

→ Projets en cours : se reporter au compte rendu complet des rencontres communales (en annexe).

Equipements

L'offre sportive et culturelle



PLUi de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Equipements sportifs et culturels

BPE - Sport et culture

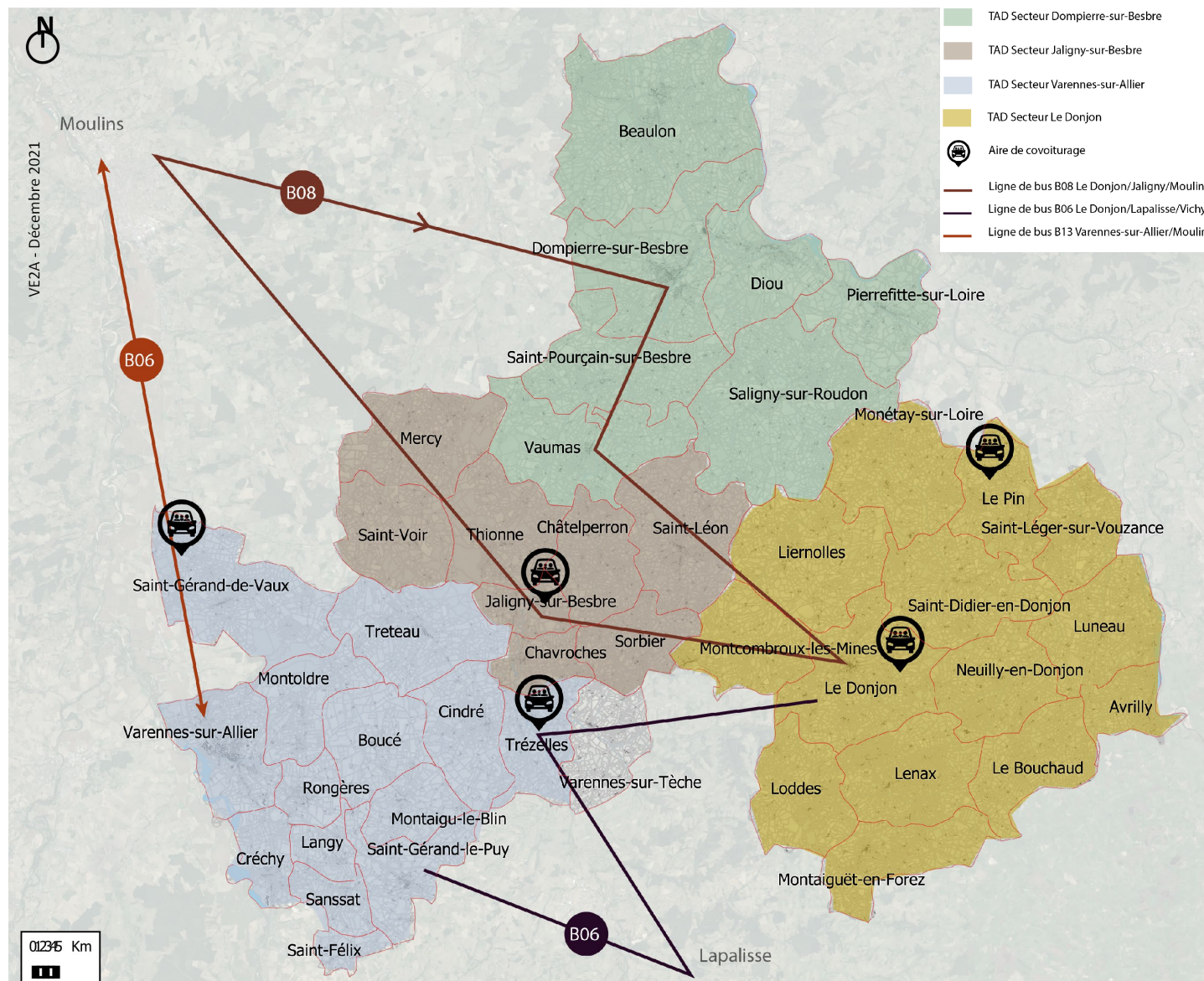
- Bibliothèque
- Boucle de randonnée
- Boulodrome
- Centre équestre
- Cinéma
- Musée
- Parcours sportif/santé
- Salles multisports (gymnases)
- Sports nautiques
- Tennis
- Terrains de grands jeux

On dénombre sur le territoire un total de **183 équipements sportifs et culturels**. Le nombre et la répartition des équipements sportifs permettent une pratique sur l'ensemble du territoire même si la concentration est plus importante au niveau des pôles structurants (Dompierre, Varennes, Jaligny). Tandis que les communes ... accueillent des équipements de proximité (bibliothèques ou point multiservices, boulodrome, aire de jeux, etc).

→ Projets en cours : se reporter au compte rendu complet des rencontres communales (en annexe).

Transports et déplacements

Transports collectifs



Le territoire est desservi en transports par trois lignes régulières du Conseil Départemental de l'Allier :

- Ligne B08 (ex ligne J) : desservant Le Donjon/Jaligny/Moulins
- Ligne B06 (ex ligne G) : Le Donjon/Lapalisse/Vichy
- Ligne B13 (ex ligne Q) : Varennes-sur-Allier/Moulins

Un réseau de Transport à la Demande a également été mis en place sur différents secteurs de la communauté de commune et est géré par le Conseil Départemental :

- Secteur de Dompierre-sur-Besbre : la ligne dessert les communes de Beaulon, Diou, Pierrefitte-sur-Loire, Saint-Pourçain-sur-Besbre, Saligny-sur-Roudon, Vaumas.
- Secteur du Donjon : desservant Avrilly, Le Bouchaud, Le Donjon, Lenax, Loddès, Luneau, Monétay-sur-loire, Montaiguët-en-Forez, Montcombroux-les-Mines, Saint-Didier-en-Donjon, Le Pin, Liernolles, Neuilly-en-Donjon, Saint-Léger-sur-Vouzance.
- Secteur de Jaligny-sur-Besbre : Châtelperron, Chavroches, Jaligny-sur-Besbre, Mercy, Saint-Léon, Saint-Voir, Sorbier, Thionne
- Secteur de Lapalisse : dessert la commune de Varennes-sur-Tèche
- Secteur de Varennes-sur-Allier : dessert Boucé, Cindré, Créchy, Langy, Montaigu-le-Blin, Montoldre, Rongères, Saint-Gérand-le-puy, Saint-Félix, Sanssat, Treteau, Trézelles, Varennes-sur-Allier.

Le maillage des transports du Département sur le territoire intercommunal permet de relier les **gares TER** desservant les territoires avoisinants, notamment au départ de Varennes-sur-Allier, Dompierre-sur-Besbre.

Transports et déplacements

Covoiturage



Site de l'Observatoire National du Covoiturage au quotidien
<https://observatoire.covoiturage.beta.gouv.fr/>

Les visites de terrain lors des rencontres communales ont fait ressortir un **covoiturage informel**, organisé par les habitants eux-mêmes pour des services de proximité. Cette pratique est notamment utilisée par les personnes âgées ou dépendantes.

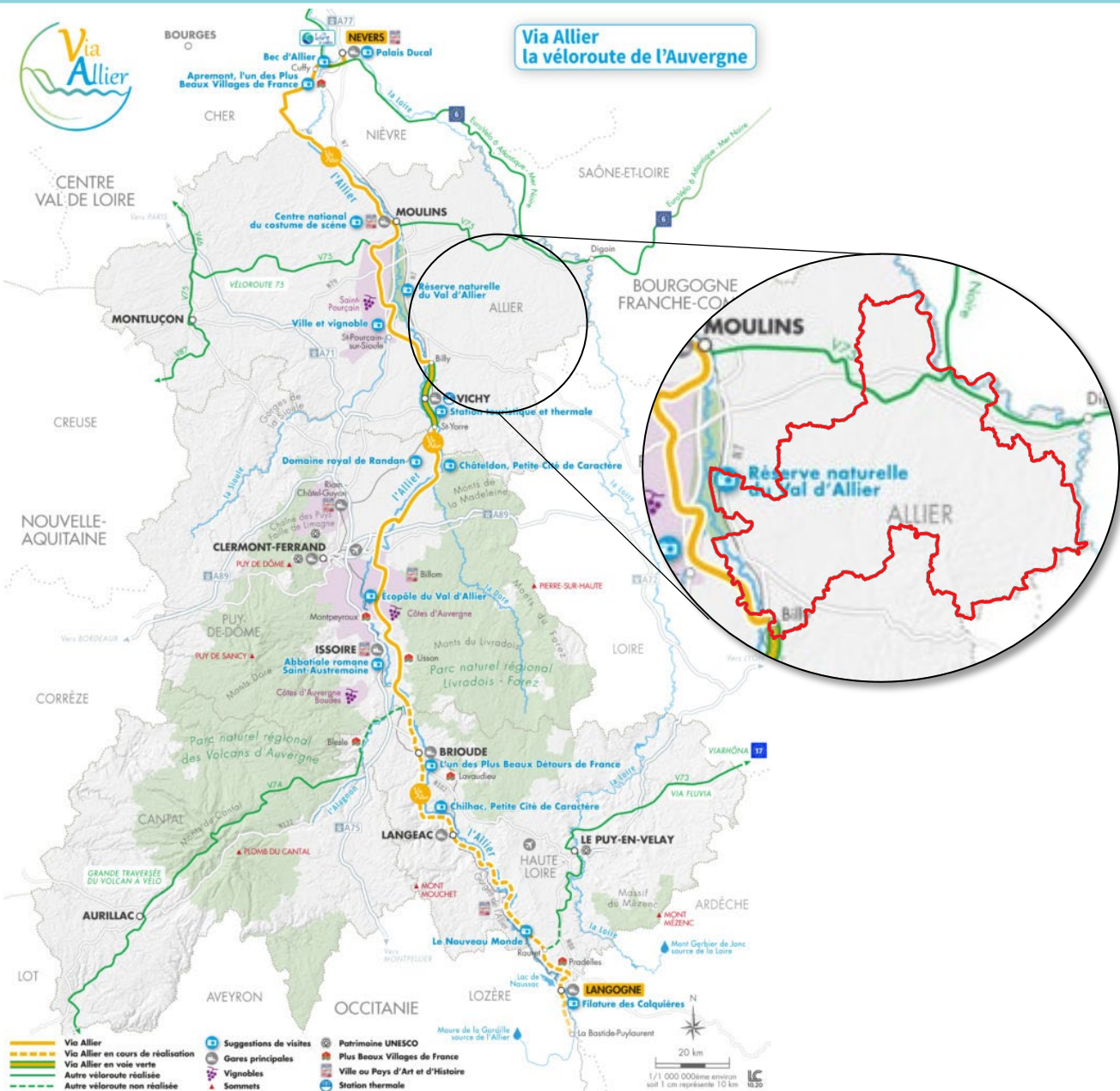
Une offre covoiturage est disponible via l'application Mov'ici de la Région Auvergne Rhône Alpes. Cette plateforme met en relation les covoitureurs disponibles sur le territoire via un système de géolocalisation.

Aire de covoiturage sur le territoire :

- Jaligny sur Besbre
- Trézelles
- Le Donjon
- Le Pin
- Saint Gérard de Vaux

Transports et déplacements

Modes doux et l'offre de loisirs



Le territoire de la communauté de communes est traversé par plusieurs itinéraires de cyclo-tourisme :

- Véloroute 75 : Diou - Moulins – Montluçon
- La ViaAllier : est le tronçon auvergnat de la V70, véloroute d'intérêt national qui traverse du nord au sud le Massif central, du fleuve Loire à la Méditerranée.
- Balade autour de Beaulon : Beaulon – Dompierre sur Besbre
- Voie verte Dompierre-sur-Besbre - Diou – Digoin
- Du val de Besbre au val de Loire : Dompierre – St Pourçain – Jaligny - Lapalisse

De multiples circuits de randonnées (pédestre, équestre, cyclo) existent sur le territoire. Ils ont été mis en place par les communes, les communautés de communes ou encore le Conseil Départemental. A cela s'ajoutent les circuits de petite randonnée (PR) et de grande randonnée (GR) dont le GR 303 passant à Jaligny sur Besbre. Le GR3 suit la vallée de la Loire du Mont-Gerbier de Jonc à la Baule (1243 km). Il passe à l'est du département de l'Allier et parcourt 25 km de notre territoire (de Saint-Léon à Diou).

Transports et déplacements

Les dynamiques territoriales et de mobilité

Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail

Quelle est la proportion d'actifs se rendant à leur travail en voiture ? En transports en commun ? En deux roues ?

Indicateurs	CC Entr'Allier Besbre et Loire	Allier
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	81,6	81,0
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	1,8 ▼	2,8
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	2,9	2,9

2008 2013 2018

Source : Insee, RP - 2018

Les déplacements domicile-travail

La mobilité d'Entr'Allier Besbre et Loire actuelle est marquée le phénomène de polarisation extérieure. Avec près de 67% d'actifs se rendant à l'extérieur du territoire pour le travail, Vichy, Lapalisse, Digoin sont les plus gros pôles d'emploi. Ce qui marque une distance domicile-travail relativement élevée, supérieure à 21 km en moyenne pour le territoire.

La part des déplacements en voiture est de l'ordre de 81,6% du fait de la faiblesse d'utilisation et d'offre des transports en commun.



- **81,6%** des déplacements domicile-travail étaient réalisés en **voiture** en 2018 (en 2013 : 80,8% ; en 2008 : 77,5%) ;



- **67%** des actifs travaillent en dehors du territoire, avec une moyenne de trajet supérieure à 21km (en 2013 : 64,2% ; en 2008 : 61,6%)



- **1,8%** des déplacements domicile-travail s'effectuent en **transport en commun** (en 2013 : 2,2%, en 2008 : 2,4%) ;



- **2,9%** des déplacements s'effectuent en **deux roues** (motorisées ou non) (en 2013 : 2,6% ; en 2008 : 3,6%).

Transports et déplacements

Les projets en matière de déplacement

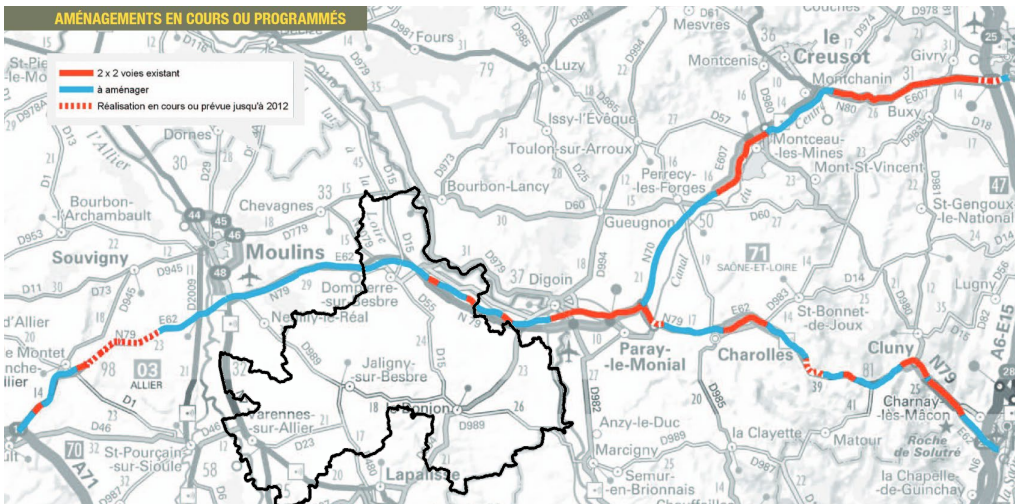


Projet de l'A79 au nord du territoire intercommunal

La **RN79**, dénommée **Route Centre Europe Atlantique (RCEA)**, est un axe majeur tant localement qu'à l'échelle européenne. Elle assure en effet, à l'échelon local, la liaison entre les communes du département de l'Allier. À l'échelle régionale, elle demeure le principal axe transversal de la traversée du département. Enfin, aux niveaux national et international, la RN79 constitue l'une des grandes liaisons transversales Est-Ouest depuis Royan vers le sillon Rhodanien, et au-delà vers l'Allemagne, la Suisse et l'Italie. Elle draine ainsi un trafic compris entre **10 et 15 000 véhicules par jour** selon les sections dans le département de l'Allier.

Le projet de mise à **2X2 voies** aux normes autoroutières a été déclaré d'utilité publique par décret ministériel en date du 22 avril 2017.

Sa requalification est un enjeu majeur de sécurisation mais aussi d'accessibilité pour le territoire d'Entr'Allier Besbre et Loire qui verra sa desserte facilitée.



Extrait des panneaux de concertation RCEA

<https://cpdp.debatpublic.fr/cdpd->

[rcea/DOCS/PANNEAUX_EXPOSITION/PANNEAUX_EXPOSITION_RCEA_MO.PDF](https://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-rcea/DOCS/PANNEAUX_EXPOSITION/PANNEAUX_EXPOSITION_RCEA_MO.PDF)

Transports et déplacements

Autres moyens de communication : les technologies de l'information et de la communication (TIC)



Le numérique

En 20 ans, les usages créés par internet et les réseaux numériques se sont imposés auprès de tous, particuliers, entreprises et services publics. Le haut débit est aujourd'hui un service essentiel. Demain, le très haut débit puis le déploiement de la fibre constituera pour les territoires un enjeu majeur en termes de compétitivité et de développement.

Le département de l'Allier a élaboré en 2019 son Plan Numérique Allier dans le but d'établir une stratégie départementale des usages et services du numérique sur la période 2019-2021.

A partir de 2013, le Plan Auvergne Très Haut Débit a été mis en place et vise à couvrir l'intégralité du territoire avec un débit d'au moins 8Mbits/s d'ici 2025, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations.

L'avenir du territoire est également lié à l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Elles permettront de rendre accessible un grand nombre de services à des populations isolées et renforceront la compétitivité du territoire en matière économique. Le Conseil Département élabore une stratégie d'équipement numérique du département via le développement de la fibre optique.

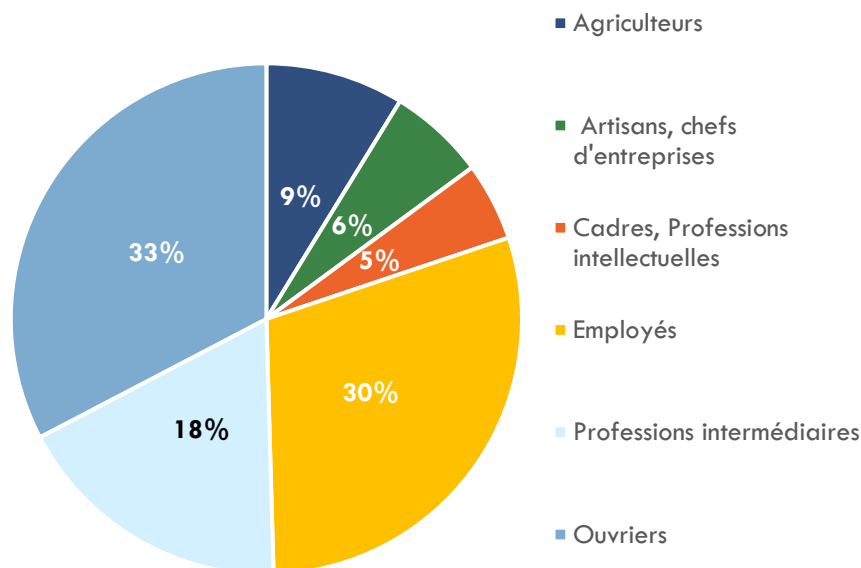
Dans son dossier d'objectifs et d'intentions, le département a mis en lumière les efforts suivants à produire :

- Avec l'arrivée du THD (Très Haut Débit), développer les usages numériques notamment auprès de publics cibles ; jeunes, âgés, ...
- Démocratiser l'accès au numérique et le rendre ludique et attractif pour l'ensemble de la population,
- Besoin de favoriser l'accessibilité à la culture, le tourisme, l'économie en travaillant sur les usages numériques.

Activités et tissu économique

Les caractéristiques des actifs

Répartition des actifs par catégories socio-professionnelles sur Entr'Allier



Répartition des actifs par catégories socio-professionnelles sur Entr'Allier

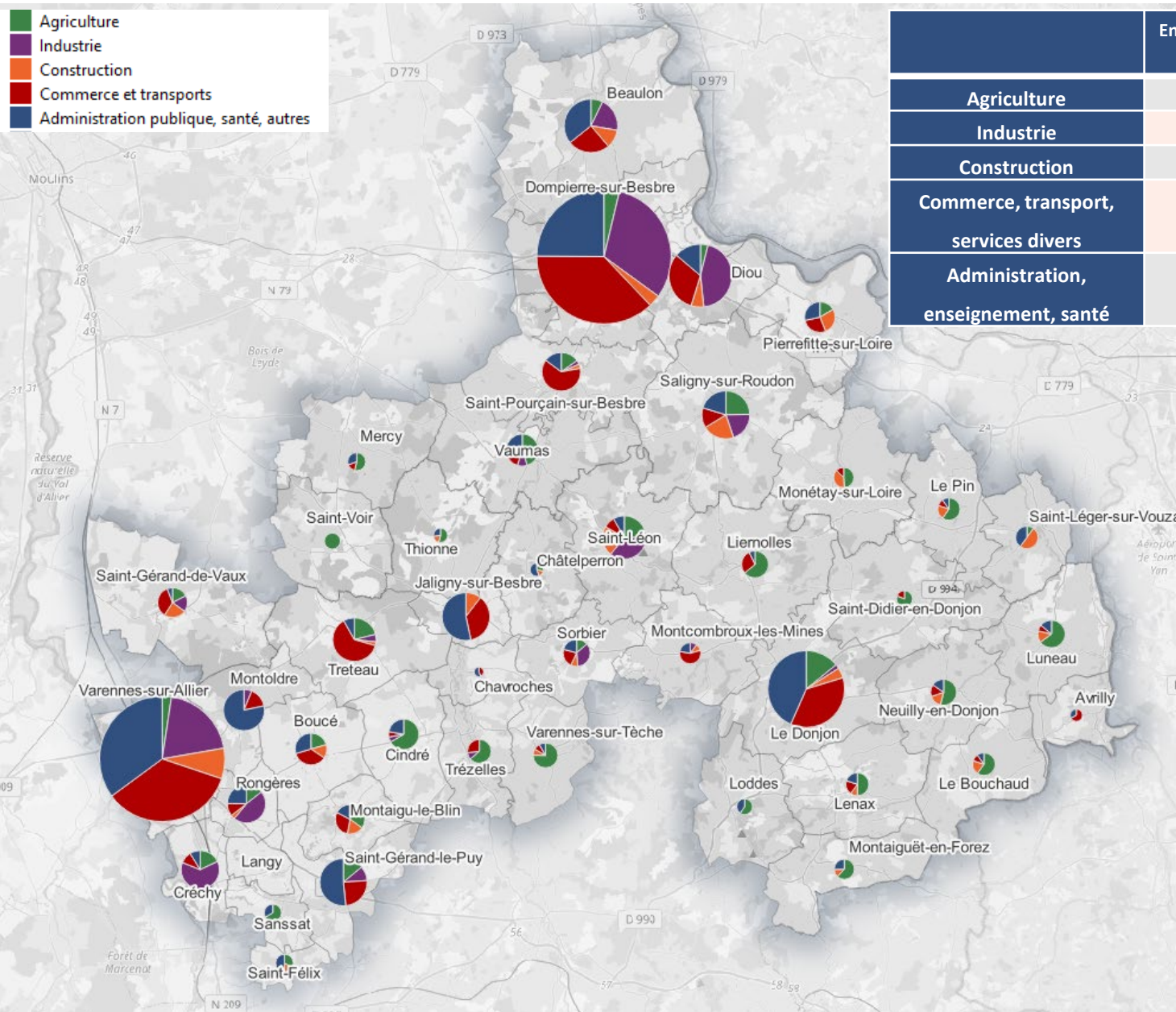
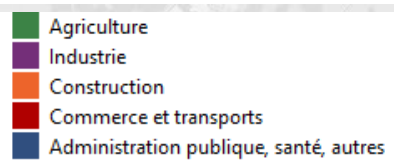
CSP	Agriculteurs	Artisans, chefs d'entreprise	Cadres, Professions intellectuelles	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
2017	933	653	527	3 164	1 895	3 479	10 653
2013	769	740	513	3 232	1 777	3 665	10 777
Evolution 2013-2017(en %)	+21	-12	+3	-2	7	-5	-1

Source : INSEE

- **10 409 actifs** et 9 181 actifs occupés en 2017
- Des ouvriers et des employés mieux représentés sur la Communauté de Communes Entr'Allier
- Un taux de chômage (au sens de l'INSEE) de **9,8%**, en légère augmentation depuis 2013, qui reste en dessous de la moyenne départementale
- Des spécificités de certaines communes :
 - Des ouvriers et des employés surreprésentés sur Dompierre-sur-Besbre
 - Des artisans, chefs d'entreprises représentés à 34% sur Varennes-sur-Allier
- Une stagnation du nombre d'actifs depuis 2013 avec des disparités selon les secteurs d'activité :
 - Un recul du nombre d'artisans, chefs d'entreprise
 - Une nette augmentation du nombre d'agriculteurs

Activités et tissu économique

Les caractéristiques des emplois



	Entr'Allier 2018	Entr'Allier 2018	Entr'Allier 2013	Evolution 2013-2018	Allier	Auvergne Rhône-Alpes
Agriculture	15 %	1 114	1 034	80	5 %	2 %
Industrie	19 %	1 458	1 489	-30	15 %	15 %
Construction	7 %	568	624	-56	6 %	7 %
Commerce, transport, services divers	30 %	2 295	2 530	-234	37 %	45 %
Administration, enseignement, santé	29 %	2 167	2 477	-309	36 %	31 %

Répartition des emplois par secteur d'activité

Source : INSEE

- **7 416 emplois** à l'échelle de la Communauté de Communes Entr'Allier
- Poids important des secteurs de l'agriculture et de l'industrie
- Près de 60% d'emplois dans le tertiaire, un secteur moins représenté qu'aux échelle départementales et régionales (fonctions supérieures et administratives reposant pour partie sur les polarités externes)
- Concentration des emplois à Varennes-sur-Allier, Dompierre-sur-Besbre et Le Donjon
- -9% d'emplois entre 2013 et 2018 (-738 emplois en 5 ans)
- Des pertes globales d'emplois notamment dans le secteur tertiaire entre 2013 et 2017

Activités et tissu économique

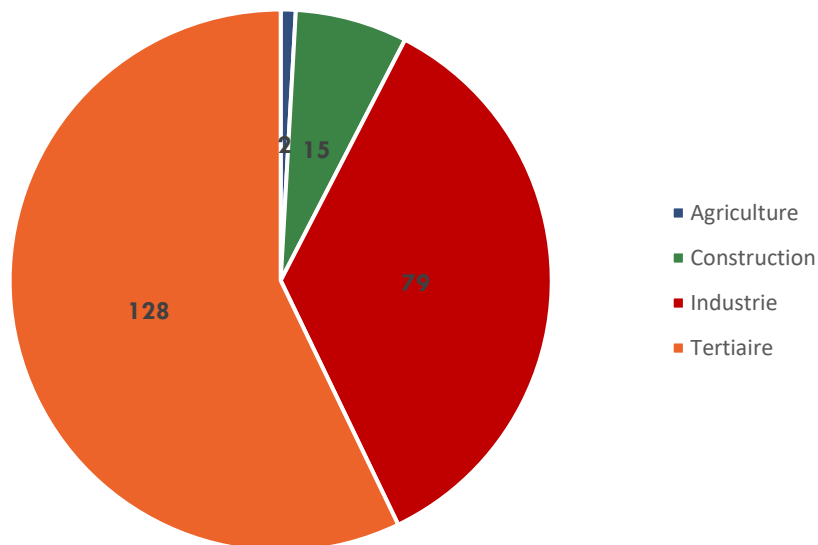
Les caractéristiques des activités économiques

Répartition des établissements par taille

Libellé	Aucun salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Varennes-sur-Allier	124	80	11	6	2
Dompierre-sur-Besbre	102	74	1	4	2
Le Donjon	52	20	4	0	0
Diou	43	18	2	2	0
Entr'Allier	1 271	374	28	21	7

- **1 701 établissements** à l'échelle de la Communauté de Communes Entr'Allier :
 - 65% appartiennent au secteur tertiaire
 - 14% au secteur de la construction
 - 19% au secteur de l'industrie
 - 2% au secteur agricole
- Un secteur **tertiaire** plus fortement représenté que la moyenne départementale et à nuancer à l'échelle de la Communauté de Communes Entr'Allier
- Présence de 7 activités employant plus de 50 salariés dont 4 implantées à Varennes-sur-Allier et Dompierre-sur-Besbre
- **224 entreprises** créées en 2018 soit un taux de création de 13%
- Un **tissu économique diversifié** limitant la dépendance aux grands employeurs avec des petites et micro-entreprises

Répartition des établissements créés par secteurs d'activités en 2018



Source : INSEE – Stock Ets 31/12/2018.

Activités et tissu économique

Les emplois et les actifs sur le territoire

Actifs extérieurs travaillant sur Entr'Allier

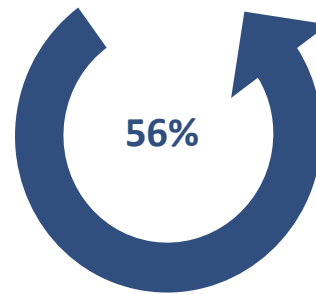


2 418 actifs

- CA Moulins Communauté
- Vichy Communauté
- CC Saint-Pourçain Sioule Limagne

Actifs habitant et travaillant sur la Communauté de Communes Entr'Allier

5 176 actifs



56%

Actifs habitant sur Entr'Allier et travaillant à l'extérieur



4 108 actifs

- CA Moulins Communauté
- Vichy Communauté
- CC Saint-Pourçain Sioule Limagne

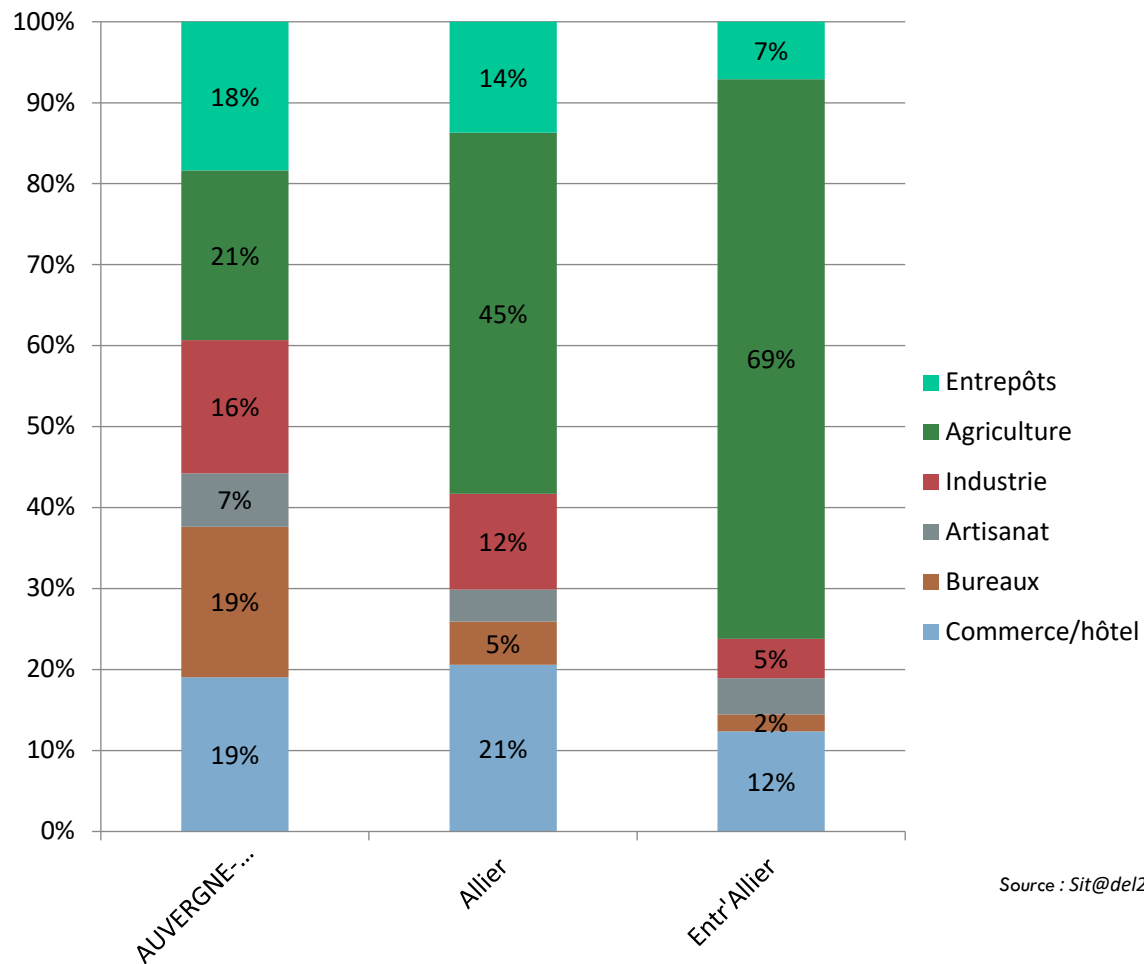
Ratio emplois / actifs : 83 %

Source : INSEE

Activités et tissu économique

Locaux d'activités commencés

Répartition des surfaces construites par type de locaux (entre 2010 et 2019)



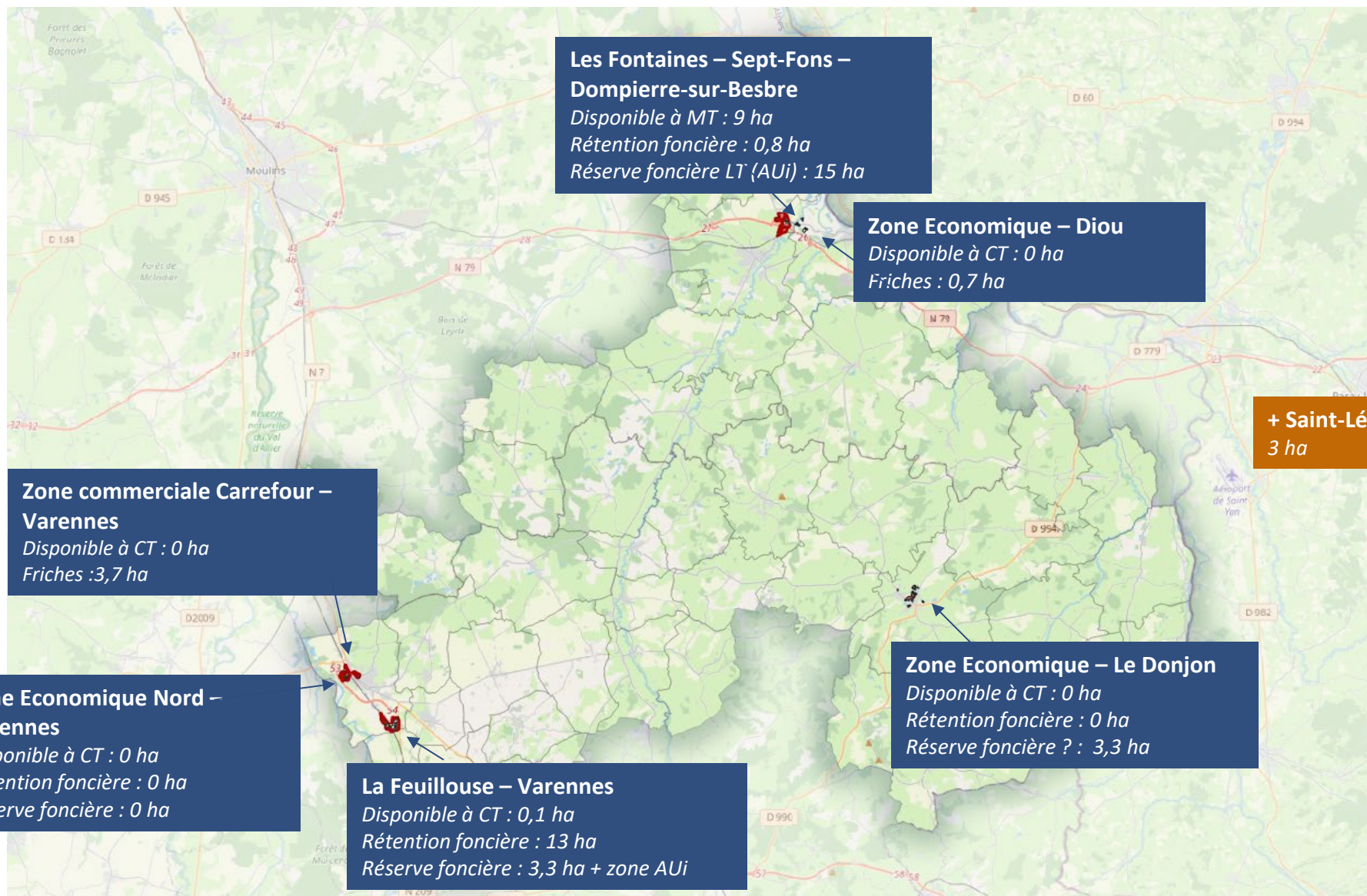
Source : Sit@del2

- **134 169 m²** de construction commencés en 10 ans pour l'activité économique en intégrant les services publics
- **20 000 m²** de surfaces dédiées à l'artisanat, l'industrie et l'entreposage
- **508 m²/an** pour 1 000 habitants hors services publics (318 m²/an pour 1 000 hab en Auvergne-Rhône-Alpes, 338 m²/an pour 1 000 habitants en Allier)
- **157 m²/an** pour 1 000 habitants hors locaux agricoles (187 m²/an pour 1 000 hab en Allier, 251 en Auvergne Rhône-Alpes)
- Concentration des surfaces en locaux d'activité privés (hors locaux agricoles) sur Varennes-sur-Allier
- 70% des surfaces d'hébergements hôteliers sur Saint-Pourçain-sur-Besbre

Source : SITADEL

Activités et tissu économique

Les zones d'activités économiques



Activités et tissu économique

Les zones d'activités économiques

La Feuillouse – Varennes-sur-Allier

Tissu économique

- Vocation artisanale, industrielle et logistique

Cadre urbain

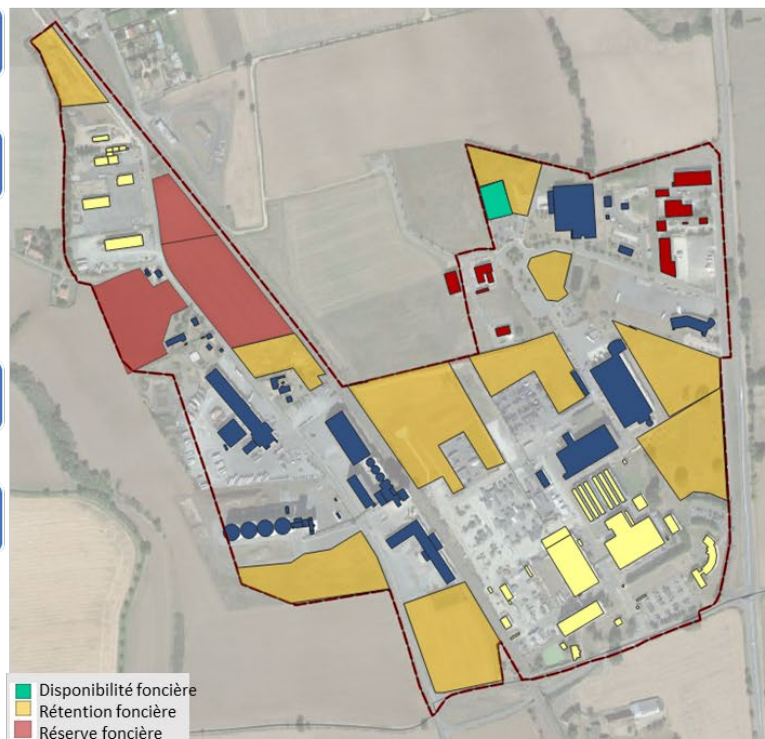


Accessibilité

- Desserte routière : N209 et Route de Créchy

Disponibilités foncières

- Surface totale : 52 ha
- Disponibilité à CT : 0,1 ha
- Rétention foncière: 13 ha
- Réserve foncière : 3,3 ha (Ui) + zone AUi 26 ha
- Le foncier est globalement sous-utilisé dans la zone



→ En annexe, l'analyse des ZAE en cours de consolidation.

Commerces

Profil de la clientèle de la Communauté de Communes Entr'Allier

1

24 356 € de revenu moyen

25 461 € au niveau national hors IDF

2 pers/ménage

2,2 France Hors IDF

32% de retraités

➤ 29% France Hors IDF

89% des foyers ont au moins 1 véhicule

➤ 85 % France Hors IDF

➤ 85 % France Hors IDF

32% de personnes de moins de 35 ans

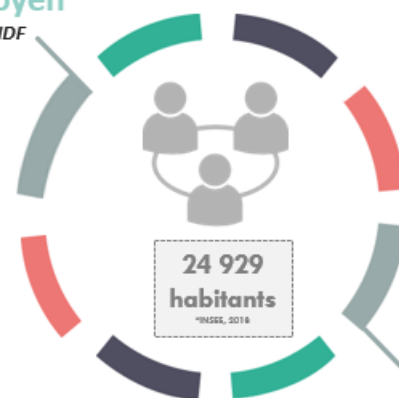
➤ 40% France Hors IDF

Une baisse de la population -0,4% (entre 2013 et 2018)

113 et 2018)

10% de CSP aisée

➤ 16 % France Hors IDF



Source: INSEE 2018

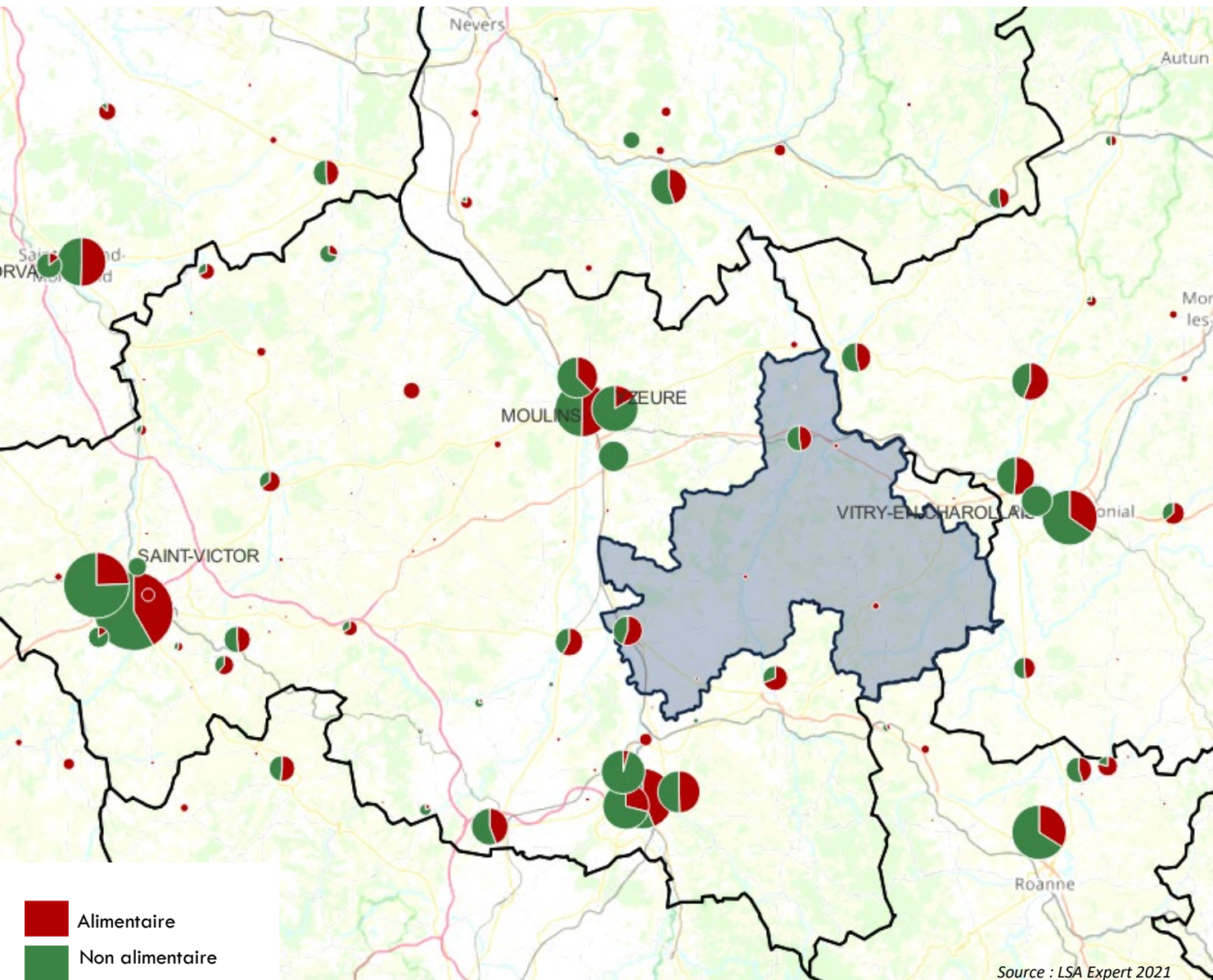
Source: INSEE 2018

oins

Commerces

Contexte concurrentiel et emprise commerciale

Plancher commercial des commerces > 300 m² de surface de vente par commune (m²)



- Un Contexte concurrentiel dense avec la proximité de polarités dont le niveau d'équipement est supérieur : Moulines, Vichy, Vitry-en-Charolais
- Un bassin de consommation de taille limitée et l'absence de polarité centrale limitant les capacités du territoire à satisfaire certains besoins de consommation

Commerces

L'offre de grandes surfaces

Densité commerciale en grandes et moyennes surfaces

Densité commerciale	Entr'Allier	Auvergne-Rhône-Alpes	France
Total	384 m ² / 1000 habs	628 m ² / 1000 habitants	957 m ² / 1000 habs
Alimentaire	275 m ² / 1000 habs	246 m ² / 1000 habs	309 m ² / 1000 habs
Non-alimentaire	165 m ² / 1000 habs	382 m ² / 1000 habs	648 m ² / 1000 habs

Source : LSA Expert 2021

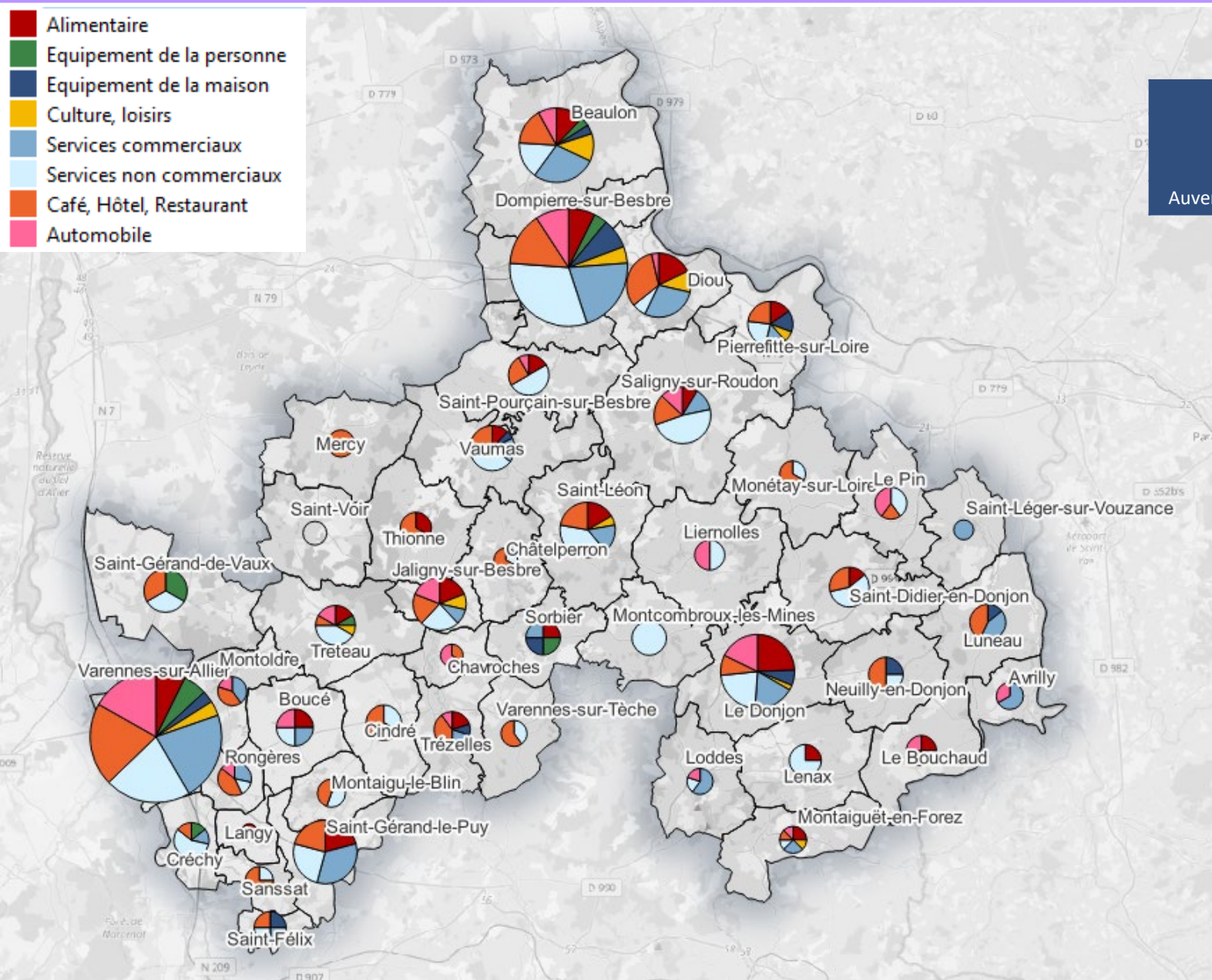
- 10 906 m² de surfaces de ventes pour 9 grandes surfaces de plus de 300 m²
- Poids important de l'offre alimentaire (63%) et de bricolage jardinage (34%)
- Aucune offre d'équipement de la personne
- Une offre concentrée sur Varennes-sur-Allier et Dompierre-sur-Besbre

→ Une offre tournée vers la réponse aux besoins courants et partiellement occasionnels

→ Des marges de manœuvre limitées pour diversifier l'offre (taille des bassins de consommation, contexte concurrentiel)

Commerces

L'offre commerciale de « proximité »



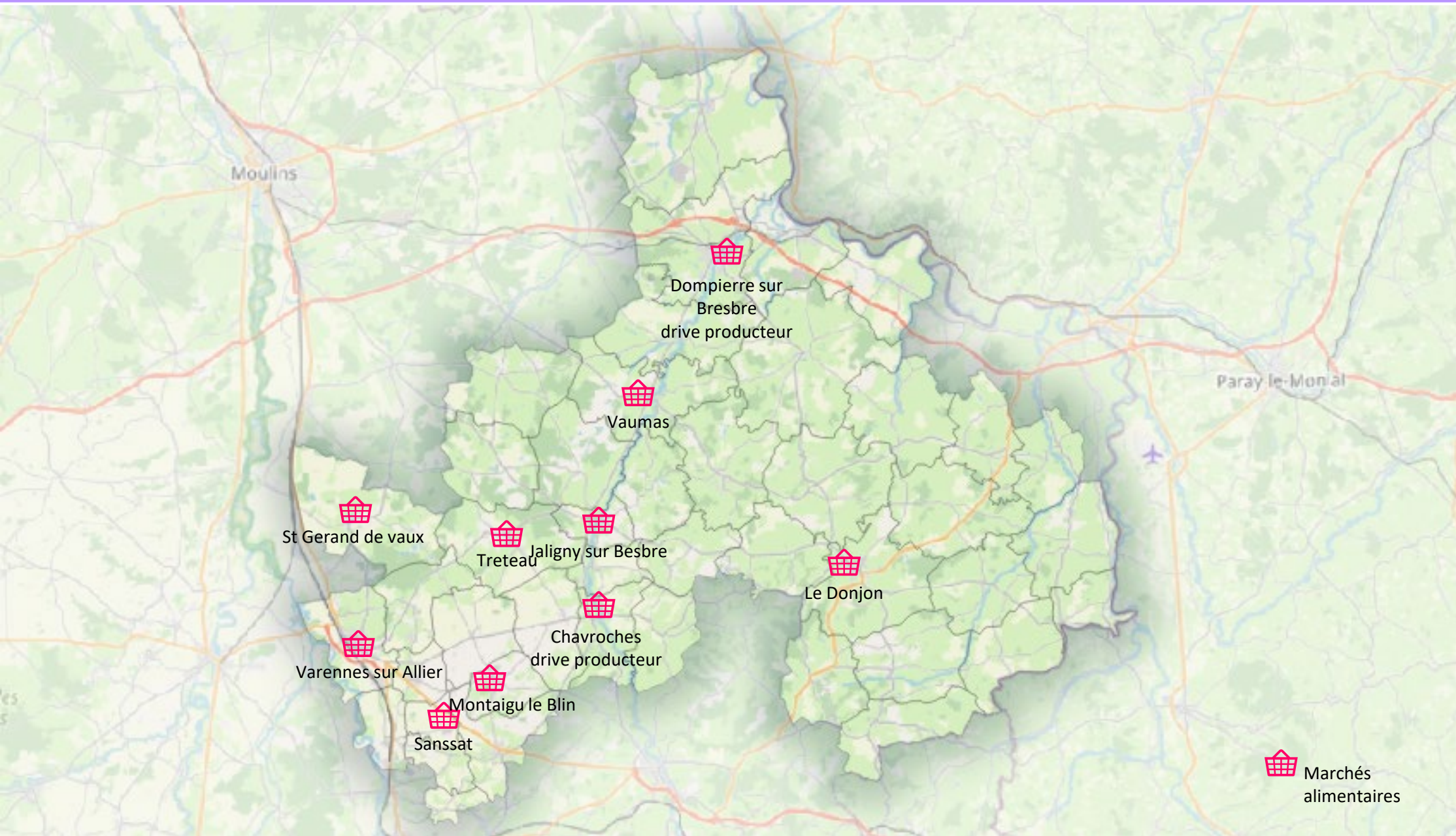
	Densité commerciale / 1000 hab
Entr'Allier	5,8
Allier	6,7
Auvergne Rhône-Alpes	6,3

Source : Insee, Stock des établissements 2018

- **636 activités**, dont 143 commerces
- Un taux de commercialité de 22%, essentiellement porté par l'alimentaire
- Un **taux de services** commerciaux et non commerciaux élevé de 45%
- 2 polarités principales :
 - Varennes-sur-Allier : 22% de l'offre
 - Dompierre-sur-Besbre : 17% de l'offre
- 21 communes sans commerce alimentaire
- Des indicateurs de santé montrant des signes de fragilisation de certaines centralités commerciales

Commerces

Les marchés alimentaires présents sur la CC Entr'Allier Besbre et Loire

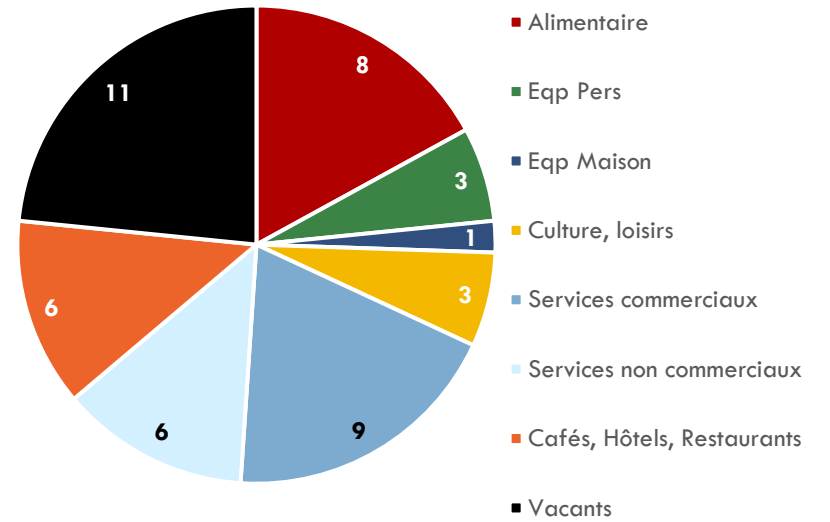


Commerces

Zoom sur Varennes-sur-Allier – Centre-Ville



Répartition des locaux d'activités sur la commune de Varennes-sur-Allier



47 locaux d'activité

Dont **11** locaux vacants ou en travaux

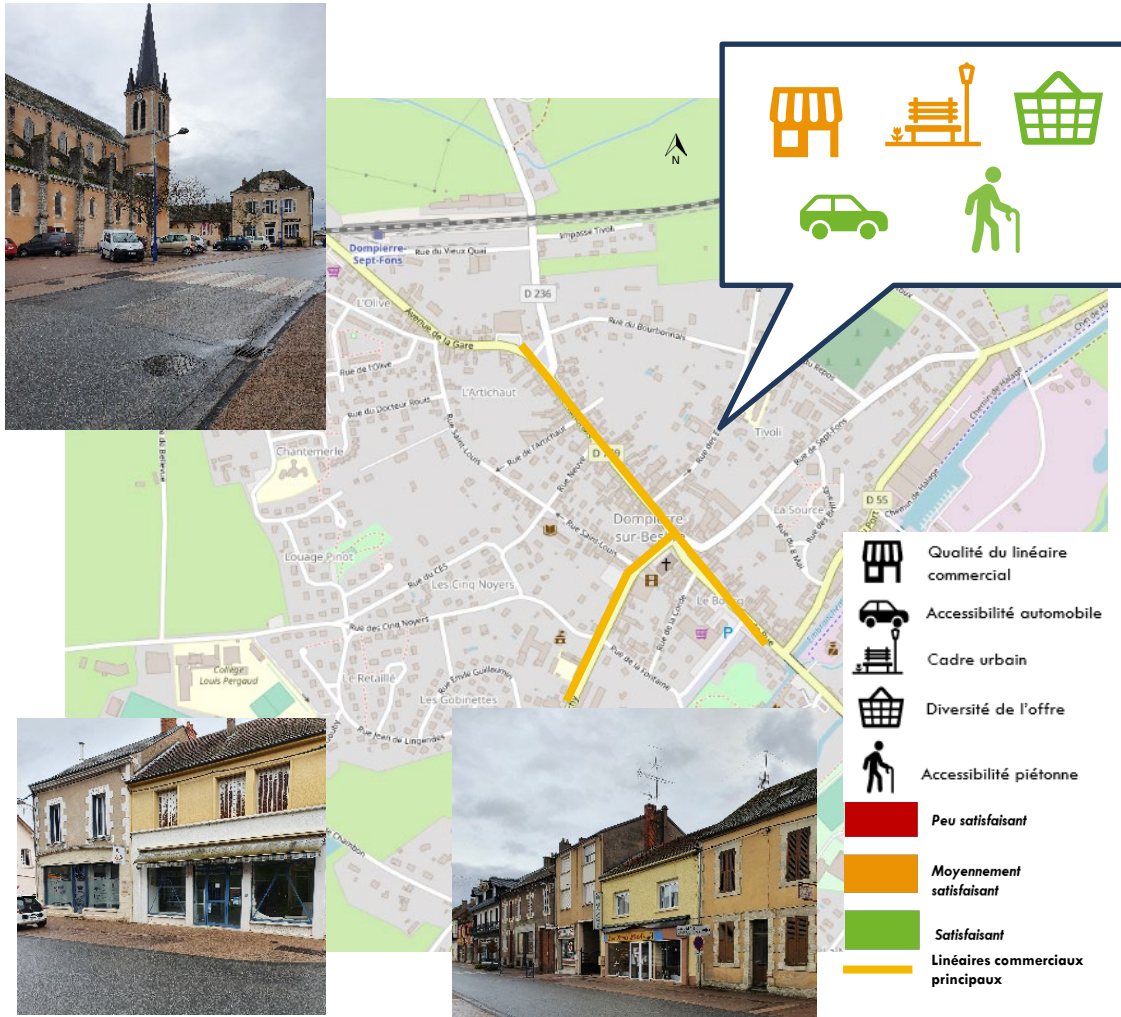
Taux de **vacance** : **23 %**

Taux de **commercialité** : **32 %**

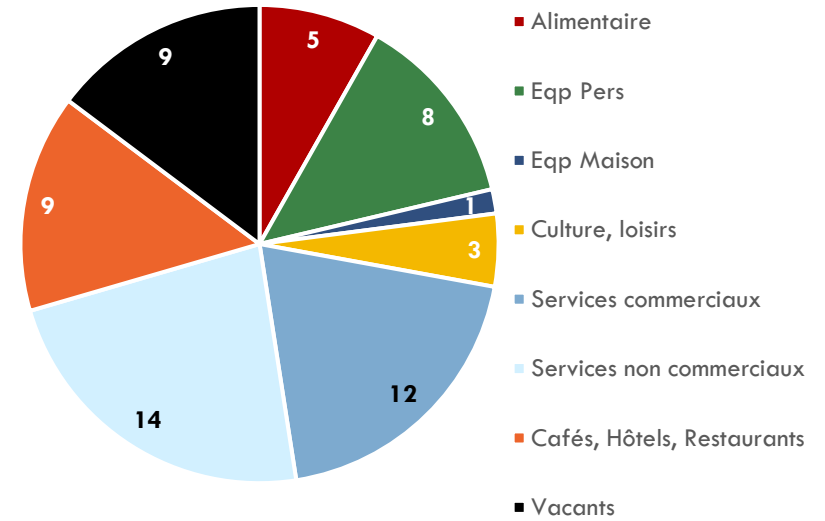
Source : Repérage AID Décembre 2021

Commerces

Zoom sur Dompierre-sur-Besbre – Centre-ville



Répartition des locaux d'activités sur la commune de Dompierre-sur-Besbre



61 locaux d'activité
Dont **9** locaux vacants ou en travaux

Taux de **vacance** : **15 %**

Taux de **commercialité** : **28 %**

Source : Repérage AID Décembre 2021

Commerces

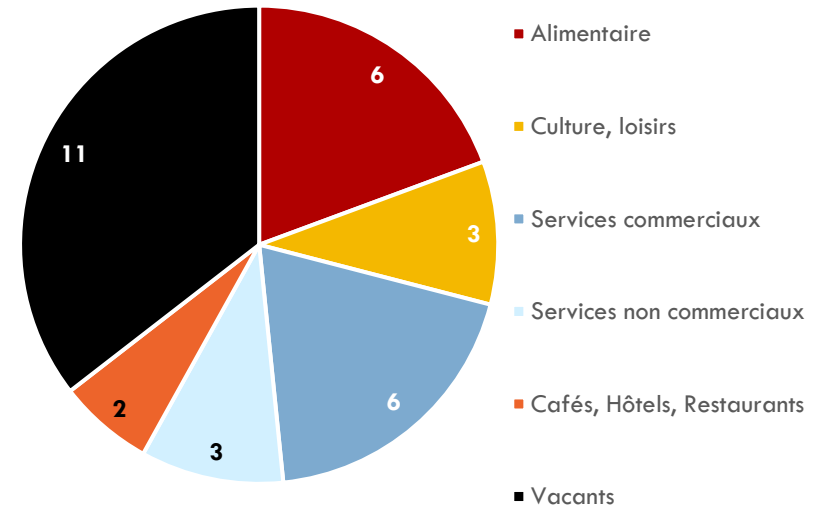
Zoom sur Le Donjon – Centre-ville



- Qualité du linéaire commercial
- Accessibilité automobile
- Cadre urbain
- Diversité de l'offre
- Accessibilité piétonne
- Peu satisfaisant
- Moyennement satisfaisant
- Satisfaisant
- Linéaires commerciaux principaux



Répartition des locaux d'activités sur la commune Le Donjon



31 locaux d'activité
 Dont **11** locaux vacants ou en travaux
 Pas d'équipement de la personne et de la maison

Taux de **vacance** : **35 %**

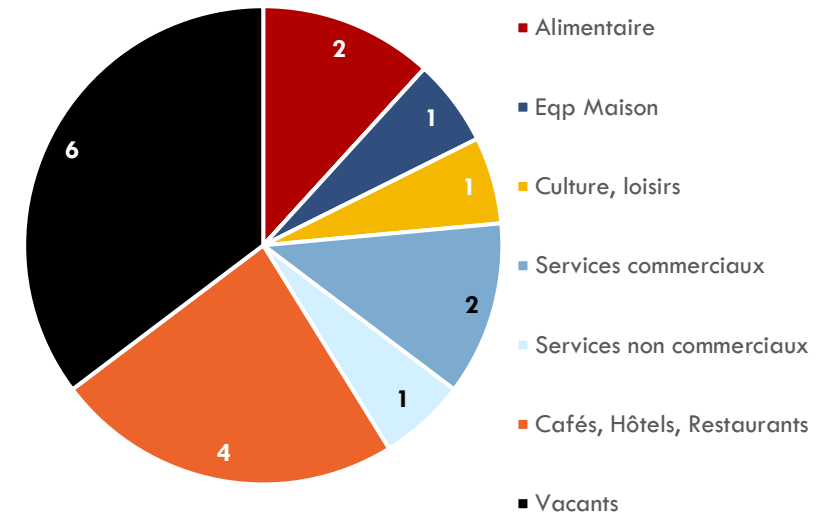
Taux de **commercialité** : **29 %**

Commerces

Zoom sur Jaligny-sur-Besbre – Centre-ville



Répartition des locaux d'activités sur la commune de Jaligny-sur-Besbre



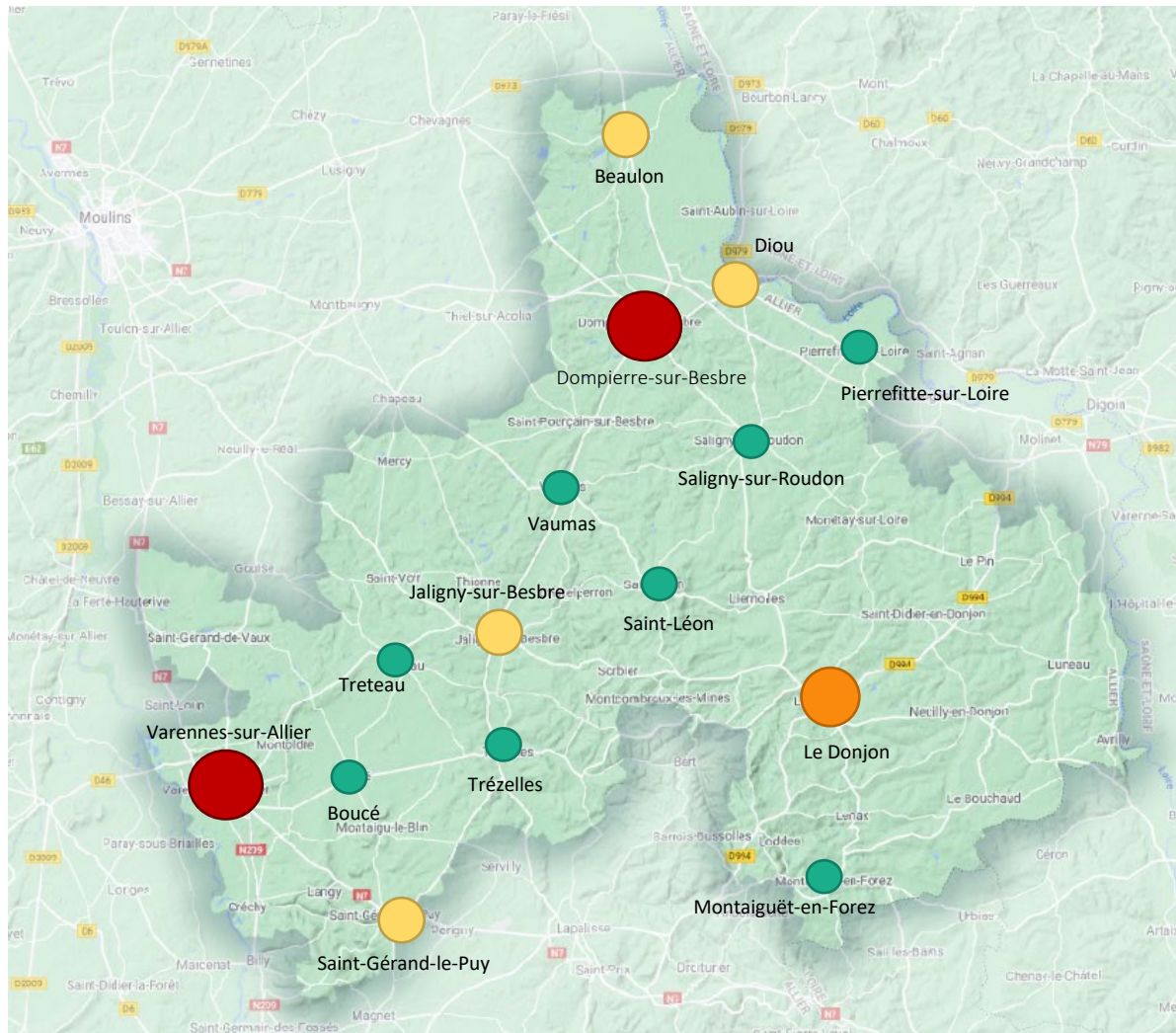
17 locaux d'activité
Dont **6** locaux vacants ou en travaux

Taux de **vacance** : **35 %**





Taux de **commercialité** :
24 %

Commerces

Hiérarchie des polarités commerciales



Hiérarchie des polarités – Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire – 10 Février 2022

Niveau de pôle	Niveau d'offre
 Pôle principal	Offre commerciale diversifiée sur les achats quotidiens et hebdomadaires et partielle sur les achats occasionnels. 5 000 à 7 000 m ² de GMS . Plus de 100 activités sur la communes dont une trentaine de commerces
 Pôle d'équilibre	Offre complète sur les achats quotidiens et partielle sur les achats hebdomadaires. Présence de 3 supérettes alimentaires, 45 activités marchandes dont 15 commerces sur la commune. Plus de 10 commerces alimentaires.
 Pôle relais	Offre commerciale complète sur les achats du quotidien. 20 à 30 activités marchandes. 5 à 10 commerces dont au moins 3 commerces alimentaires.
 Pôle de proximité	Offre partielle sur les besoins du quotidien. 8 à 15 activités marchandes dont au moins 2 commerces alimentaires.

Tourisme

Positionnement du territoire



Musée du patrimoine rural



Château fort de
Montaigu-le-Blin



Ferme agro-logique de
Layat à Trézelles

Positionnement du territoire

- Un territoire Etape en lien avec son positionnement (RCEA, RN7)
- Proximité des trois principaux pôles touristiques du département : Moulins, Vichy et Montluçon
- Un tourisme thermal aux portes du territoires avec trois villes thermales en Allier

Principaux atouts touristiques

Un équipement touristique d'importance nationale : Le PAL

Des atouts naturels et patrimoniaux :

- Un territoire parsemé de Châteaux et monuments historiques
- Un territoire traversé par des cours d'eau majeurs du massif central : Allier, Besbre et Loire
- Un caractère rural, une nature préservée, et la présence de l'eau

D'autres atouts :

- De l'agritourisme et des sites de visites / exposition présents et diversifiés qui viennent compléter une offre structurée autour de l'itinérance et de quelques sites phares
- Une thématique spécifique, l'archéologie, sur laquelle le territoire dispose d'une légitimité scientifique

Source
: Etude
stratégique
territoriale de

Tourisme

Le PAL, équipement emblématique catalyseur de flux

- 6^e parc d'attraction de France, 1^{er} site touristique d'Auvergne avec 640 000 visiteurs par an
 - Un fonctionnement saisonnier : ouvert sur 6 mois de l'année d'avril à septembre
 - Un site qui combine un parc zoologique (50 ha de nature, 700 animaux) et un parc d'attractions (28 attractions)
 - 152 lits en hébergements insolites : 31 lodges pour 16 000 nuitées en 2017, un taux de remplissage qui est proche des 100% en haute et basse saison
 - Des projets de développement, dont un complexe hôtelier de 300 lits prévu pour 2021 (certifié Green Globe)
 - Des séjours qui s'allongent et des flux de visiteurs qui augmentent

- Le PAL est le **moteur touristique du territoire**
 - Un projet **de resort** qui va renforcer la fonction de séjour du Parc
 - Un équipement qui **génère une clientèle importante** pour les offres d'hébergement situées à proximité
 - Un équipement qui **fonctionne de manière autonome**, le territoire ne proposant pas aujourd'hui d'offres touristiques complémentaires
- **Le PAL permet d'identifier et de localiser le territoire**
- **L'enjeu pour la collectivité est double : capter une partie de la clientèle du PAL, construire une offre de séjour globale complémentaire qui s'adresse à tous les visiteurs du territoire (dont ceux ne se rendant pas au PAL)**



Source : Etude stratégique territoriale de développement touristique, patrimonial et culturel – Décembre 2019 – Horwath HTL

Tourisme

L'offre Nature et Sport



Voie Verte le long du Canal latéral à la Loire



Locaboat à Dompierre sur Besbre



Natural Wake Park à Paray-sous-Briailles

Randonnées et promenades pédestres

Présence du GR3 + 4 promenades et balades recensées par la FFR
Des acteurs qui innovent : balade des 7 châteaux, « Pepit » (CAUE)

Itinérance vélo

Une activité en pleine croissance

Un tronçon de 30 Km de voie verte sur la partie Nord du territoire + tracé de l'Eurovélo 6 et de la Véloroute nationale 75 (Montluçon-Diou)

Des véloroutes à proximité (V70 et V71),

Un projet de voie verte le long de l'Allier

En dehors des grands itinéraires, l'offre de voies vélo reste limitée.

Itinérance fluviale

Un tourisme en croissance

Des possibilités d'activités différentes selon les cours d'eau du territoire : des croisières fluviales possibles sur le canal latéral à la Loire à Dompierre-sur-Besbre et Diou et sur le canal de Roanne à Digoin

Une offre existante à Dompierre, qui pourrait être consolidée

Un enjeu de valorisation globale de la Besbre à travers des activités

Loisirs out-door :

Proximité du pôle de loisirs de Paray-sous-Briailles

Des offres limitées sur le territoire :

Quelques équipements de loisirs :

- Minigolf Tréteau
- Paintball Montcombroux-les-Mines
- Piste de cross et base nautique à Jaligny sur Besbre
- Projet de golf à Montcombroux-les-Mines

Source : Etude stratégique territoriale de développement touristique, patrimonial et culturel – Décembre 2019 – Horwath HTL

Tourisme

L'offre Nature et Sport

Carte de l'offre « Nature & Sport »


Légende


 : Limites de la CC


Itinérances et mobilités douces


 : GR 3


 : « Missions » Pepit

 : Balade des Sept Châteaux

 : Randonnées et promenades recensées par le comité départemental Allier de la FF Randonnée.


 : Randonnées équestres recensées par la Fédération Nationale des Randonneurs Equestres


 : Centres équestres

 : Circuits de vélo

 : Voie Verte empruntant le tracé de l'Eurovélo 6 et de la véloroute nationale 75.

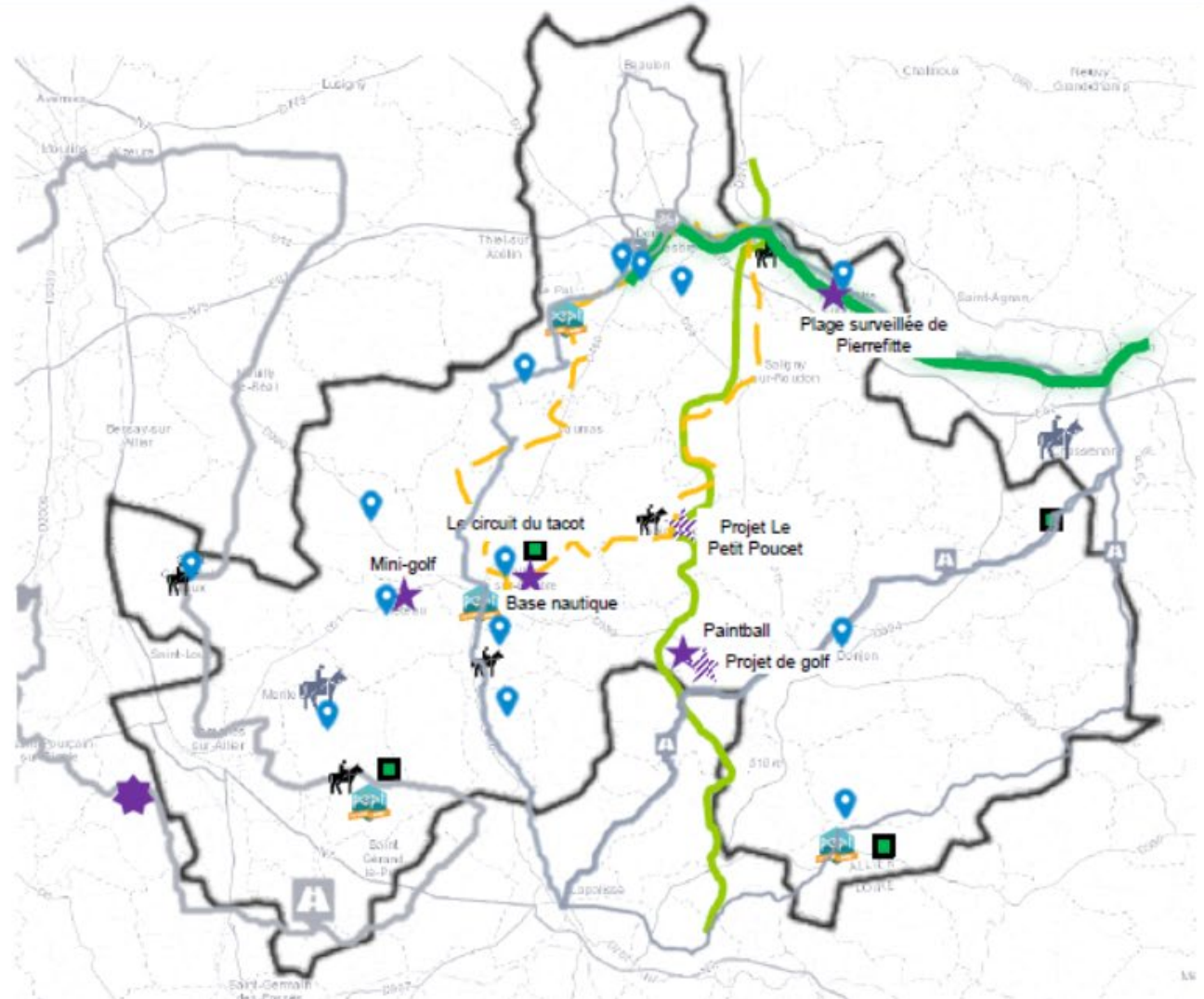
Activités et loisirs outdoors

 : Plans d'eau et étangs ouverts à la pêche

 : Pôle de loisirs de Paray-sous-Briailles

 : Activités de loisirs

 : Projets d'activités de loisirs



Source : Etude stratégique territoriale de développement touristique, patrimonial et culturel – Décembre 2019 – Horwath HTL

Tourisme

Dimension patrimoniale



Montaigu-le-Blin



Châtelperron



La Sologne Bourbonnaise : un territoire de châteaux mais une mise en tourisme limitée

Des activités développées dans une minorité de châteaux

Une histoire liée aux Bourbons et aux châteaux du XIIe au XIXe siècle qui constitue l'une des particularités du territoire

Des parcours patrimoniaux à construire

Un patrimoine religieux varié

Un patrimoine vernaculaire reconnu

Des villages aux atouts pittoresques et patrimoniaux :

- Montaigu-le-Blin
- Châtelperron
- Chavroches
- Jaligny-sur-Besbre
- Montaguët-en-Forez

Un enjeu prioritaire sur les villages étapes : Dompierre aujourd'hui, Varennes demain ?

Un territoire dont la renommée scientifique sur l'archéologie est internationale : vestiges gallo-romains, héritage Châtelperronien, la Grotte des fées...),

Source : Etude stratégique territoriale de développement touristique, patrimonial et culturel – Décembre 2019 – Horwath HTL

Tourisme


Dimension patrimoniale

Carte de l'offre « Patrimoine historique »

Légende

 : Limites de la CC


Patrimoine historique

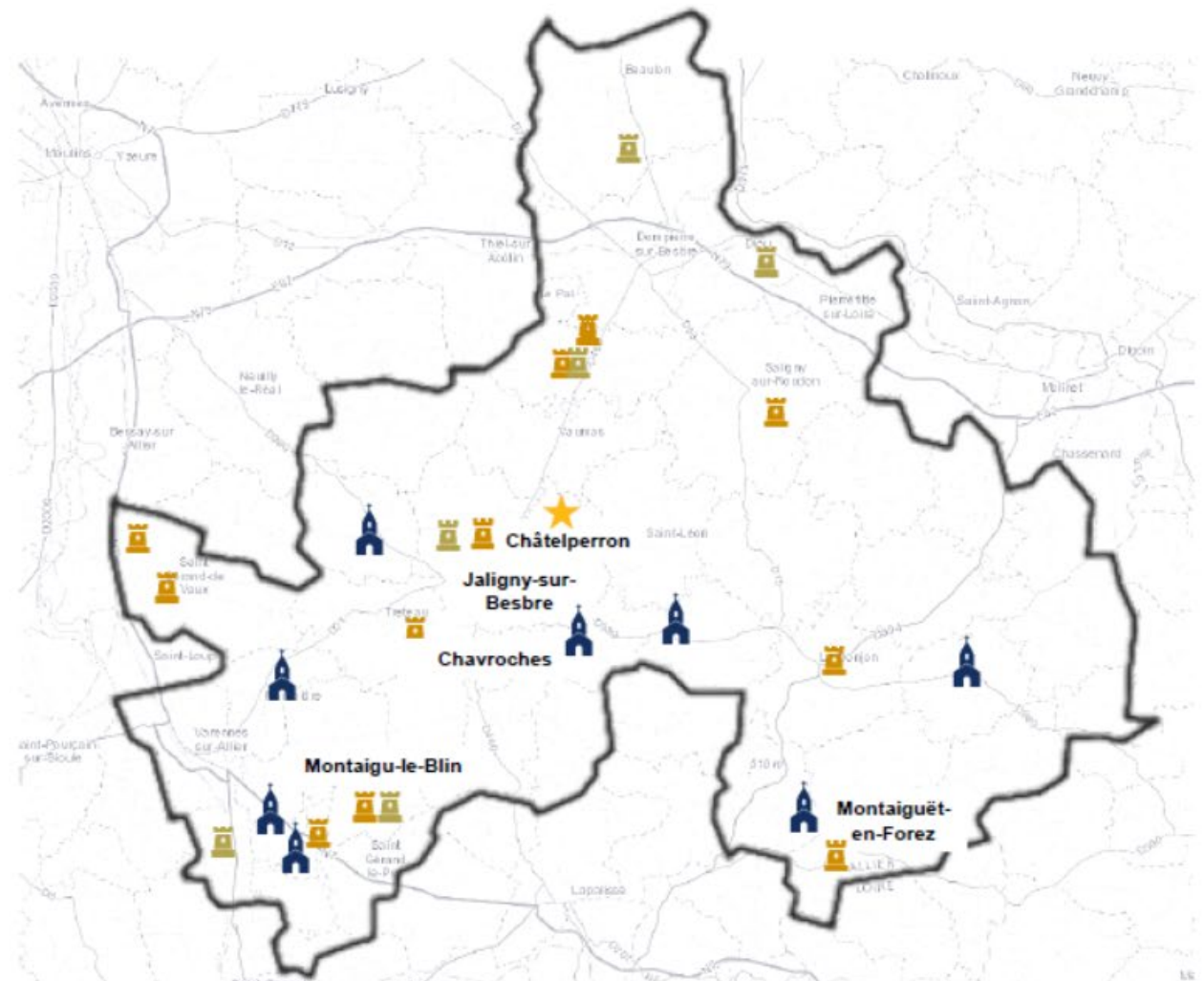
 : Châteaux ouverts à la visite (intérieurs et/ou jardins)

 : Châteaux hébergement / lieux de réception

 : Eglises classées Monuments Historiques

Chavroches : villages de charme

 : Site archéologique



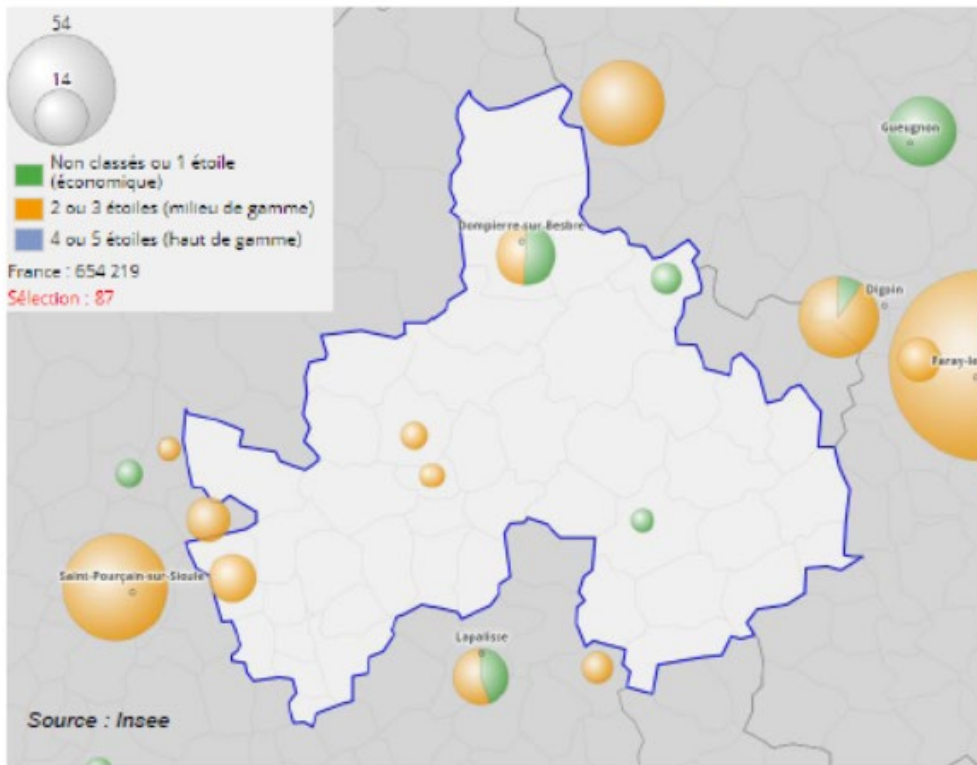
Source : Etude stratégique territoriale de développement touristique, patrimonial et culturel – Décembre 2019 – Horwath HTL

Tourisme

L'offre d'hébergement

Capacités lits				
Chambres d'hôtes	Locations saisonnières	Hébergements collectifs	Hôtels	Total
221	726	157	190	1294

Nombre de chambres dans des hôtels par classement



Une offre en hébergements limitée sur le territoire :

- Environ 1 300 lits touristiques
- 60% des lits sont des locations saisonnières
- 7 hôtels qui représentent 87 chambres en 2021 (INSEE) (non classées : 28 chambres, 3 étoiles : 30 chambres, 2 étoiles 23 chambres, 1 étoile : 6 chambres)
- 40% de l'offre hôtelière concentrée sur Dompierre-sur-Besbre, 26% sur Varennes sur Allier, et à proximité du PAL
- Une offre hôtelière moyenne à entrée de gamme
- Des hébergements haut de gamme sur le PAL (Lodges)
- **Création récente de 300 chambres sur le PAL** : « Savana RESERVE »

Un développement important de l'Airbnb en lien avec la PAL

Une saisonnalité liée à l'activité du PAL

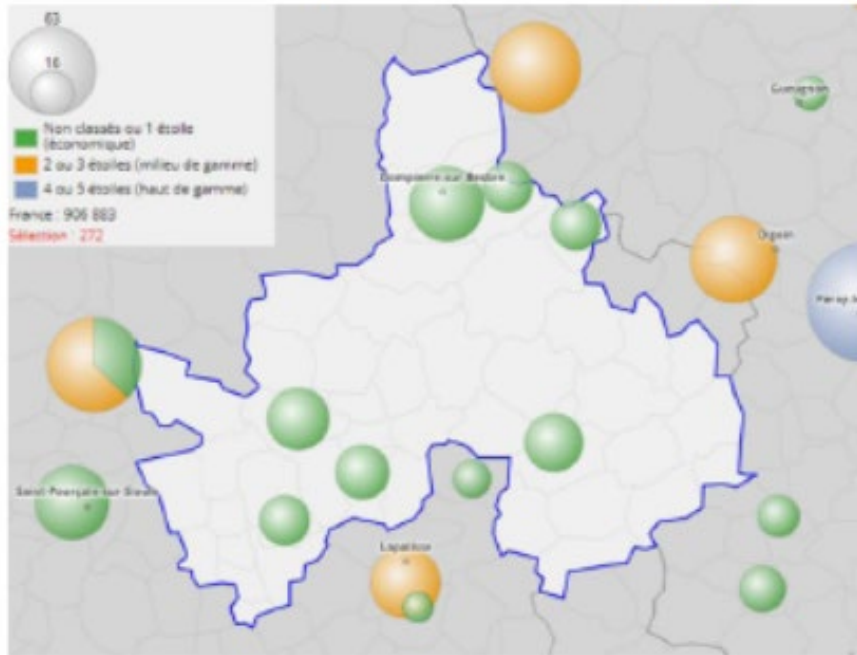
Une évasion de l'hébergement sur les pôles voisins : Saint-Pourçain, Digoin, Paray-le-Monial, Bourbon-Lancy

Source : Etude stratégique territoriale de développement touristique, patrimonial et culturel – Décembre 2019 – Horwath HTL

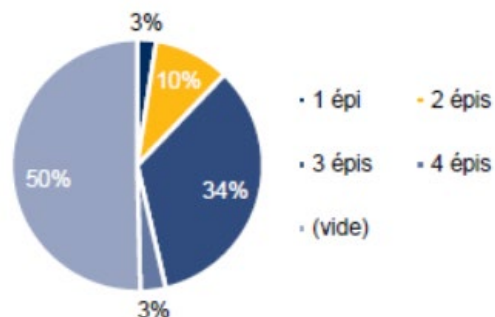
Tourisme

L'offre d'hébergement

Nombre d'emplacements de camping



Classement locations saisonnières, gîtes et chambres d'hôtes



Une offre en campings relativement développée :

- 8 camping, 273 emplacements en 2021
- Des campings localisés sur Dompierre-sur-Besbre, Diou, Le Donjon, Montaigu-le-Blin, Pierrefitte-sur-Loire, Treteau, Trézelles
- 15 aires de camping-car et parkings nocturnes

Une position stratégique pour un tourisme itinérant en camping-car

Des projets et des potentiels

- 65 chambres ouvertes à Varennes en 2020?
- Des projets dans des hébergements patrimoniaux

Une offre en hébergements patrimoniaux

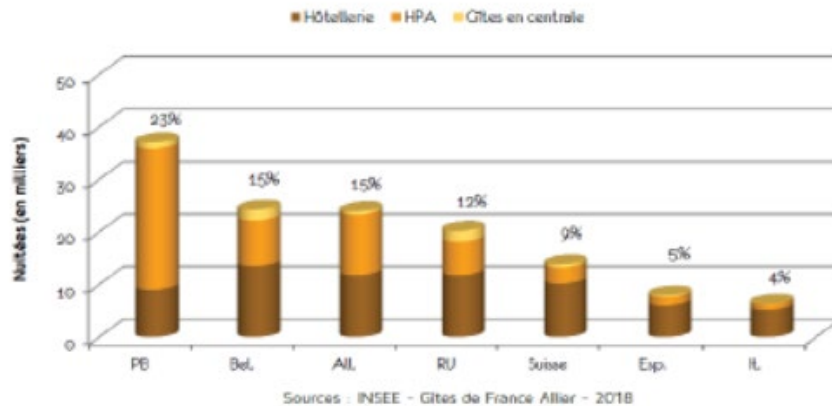
- La moitié de l'offre en meublés de tourisme est classée
- Une majorité de locations saisonnières dans des bâtiments anciens
- Une offre de « châteaux événements » propre au territoire

Source : Etude stratégique territoriale de développement touristique, patrimonial et culturel – Décembre 2019 – Horwath HTL

Tourisme

La clientèle touristique

Répartition des nuitées étrangères selon le pays d'origine et le type d'hébergement dans l'Allier



Une clientèle majoritairement familiale et retraitée

Une zone de chalandise française à 3h, plutôt axée vers l'Est et le Nord

Des clientèles étrangères largement européennes

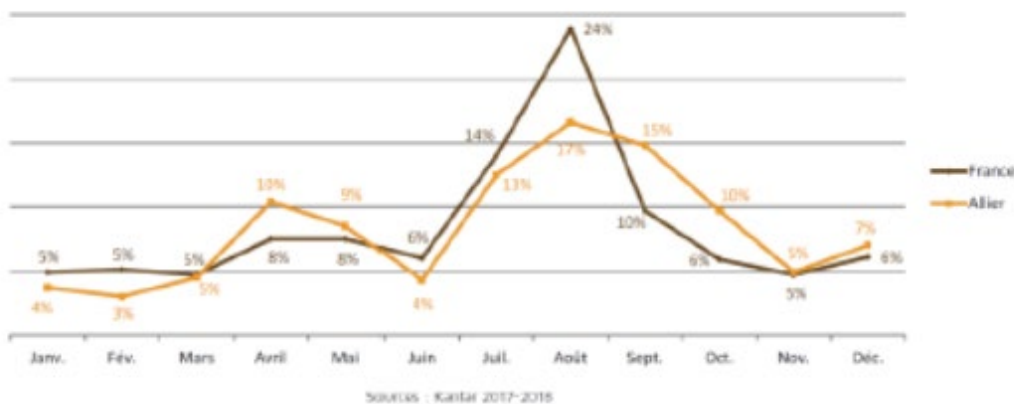
Des motifs de séjour qui font venir les touristes sur le territoire pour quelques heures ou quelques jours

- Le PAL,
- Réunions de familles et d'amis
- Clientèle de passage
- Destination campagne français (minoritaire)

Une saisonnalité moins marquée que la moyenne française

Une majorité de séjours courts

Saisonnalité des clientèles françaises (% des nuitées) dans l'Allier



Source : Etude stratégique territoriale de développement touristique, patrimonial et culturel – Décembre 2019 – Horwath HTL

Les fondements du grand paysage

Préambule

LES FONDEMENTS DU GRAND PAYSAGE

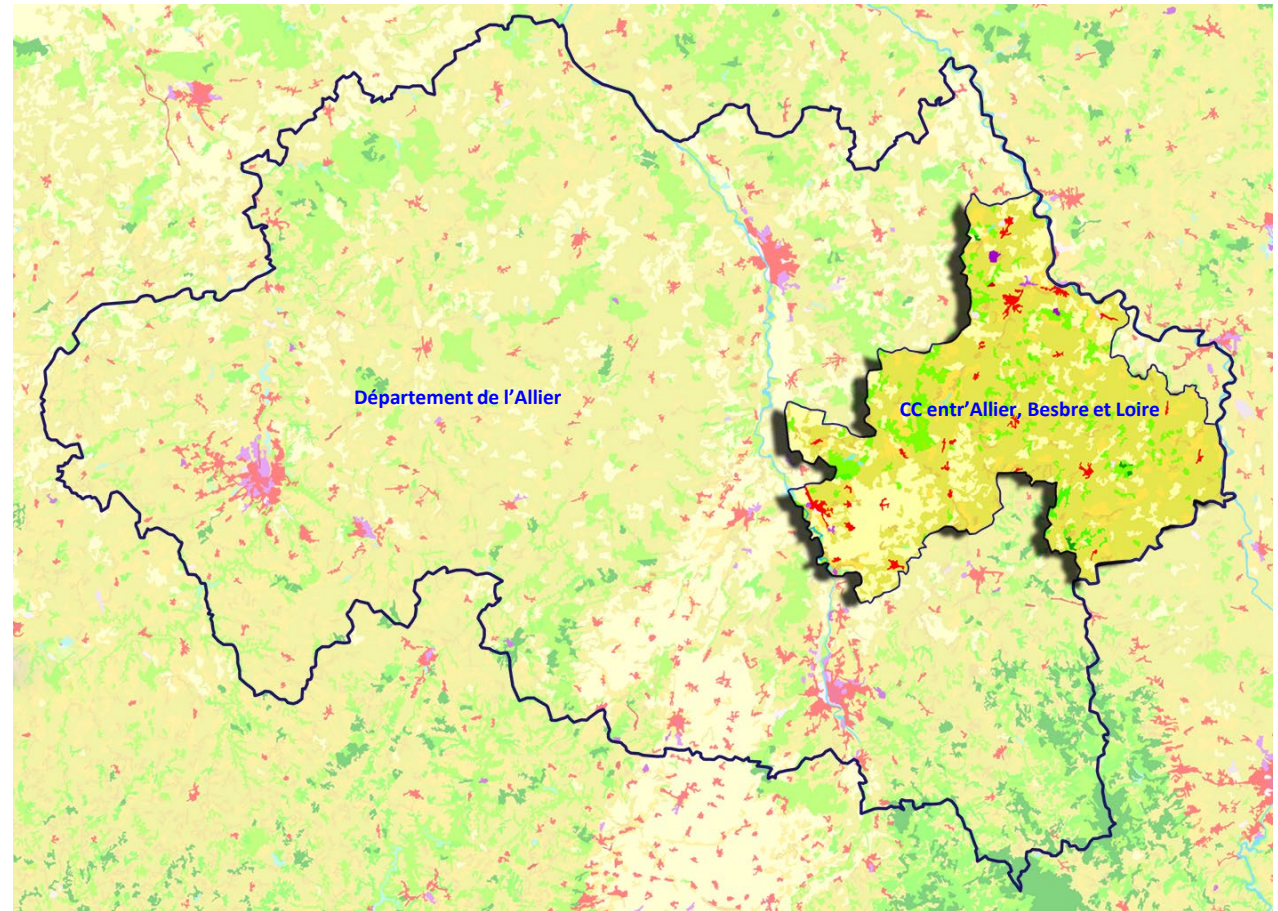
La communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire est située à l'est du département de l'Allier, entre deux rivières importantes: l'Allier à l'ouest et la Loire à l'est.

Ce territoire encore résolument rural se caractérise par un relief changeant, un réseau hydrographique dense et un habitat éparpillé sur l'ensemble du territoire.

Le territoire semble encore préservé des pressions foncières qui caractérisent les communes de la périphérie immédiate de Montluçon et dans une moindre mesure Moulins. Il n'en demeure pas moins que le paysage évolue et qu'il est essentiel d'en appréhender les mécanismes afin d'anticiper son développement futur.

La diversité des pratiques culturelles et la végétation associée, structurent le paysage, conditionnent les vues, la qualité des territoires non bâtis et la perception que l'on peut en avoir.

L'objectif de cette analyse est de révéler le fonctionnement du paysage, d'en identifier les éléments identitaires et les éventuels dysfonctionnements.



Le département de l'Allier et la communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire. Source Geoportail (2020)

Les fondements du grand paysage

Le relief et la place de l'eau

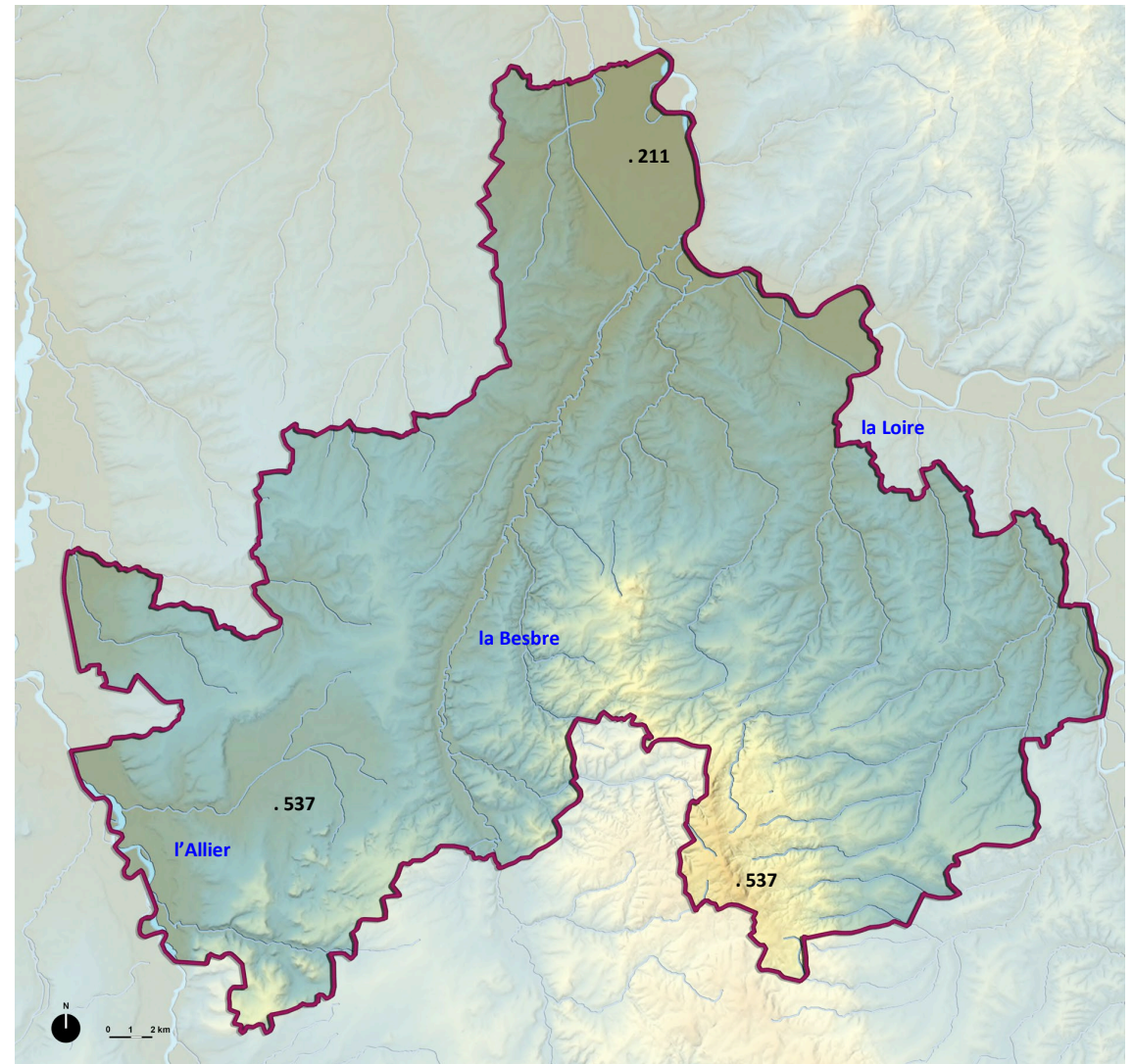
RELIEF MARQUÉ ET RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DENSE

Le territoire de la communauté de communes se caractérise par une géographie très marquée qui conditionne, pour partie, le paysage et sa diversité. L'élément le plus marquant réside dans l'omniprésence de l'eau qui se décline sous de multiples formes et qui, au cours du temps, a façonné le relief et les paysages.

La communauté de communes est traversée par trois cours d'eau majeurs, qui sont, tous les trois orientés, principalement sud-nord. D'ouest en est on trouve l'Allier, un des principaux affluents de la Loire, la Besbre qui traverse le territoire en son milieu avant de rejoindre la Loire en limite nord de la zone d'étude et la Loire qui borde la zone d'étude en sa partie est. La Besbre et la Loire s'accompagnent de nombreux ruisseaux affluents qui donnent un caractère très changeant au relief situé entre les deux cours d'eau.

La Besbre se caractérise par un fond de vallée étroite, très plat et des coteaux marqués qui enferment la vallée sur elle-même. Si le caractère très linéaire du fond de vallée se retrouve dans la vallée de la Loire et celle de l'Allier, ces deux grandes rivières sont beaucoup plus larges et étendues avec un paysage moins orienté.

Au nord de la communauté de communes, à la confluence de la Loire et de la Besbre, et au sud-ouest au niveau des affluents de l'Allier le territoire présente quelques similitudes et en particulier le caractère étendu et très linéaire du relief. Ces deux grandes plaines contrastent très fortement avec les nombreux vallonements et le caractère escarpé de toute la portion du territoire situé au sud-est de la zone d'étude. On observe ainsi une différence altimétrique de plus de 200 mètres entre la plaine au nord du territoire avec ses 211 mètres d'altitude et les 537 mètres d'altitude au sud de la zone d'étude.

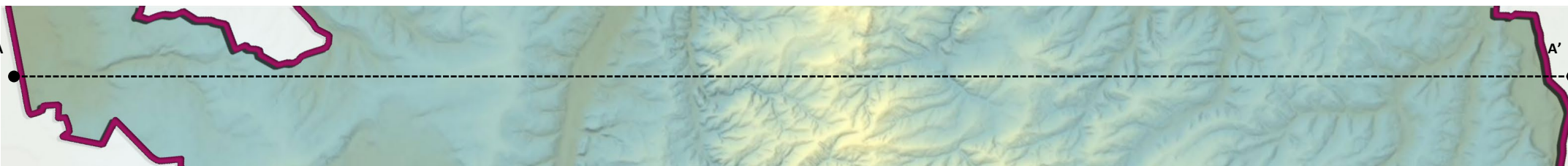
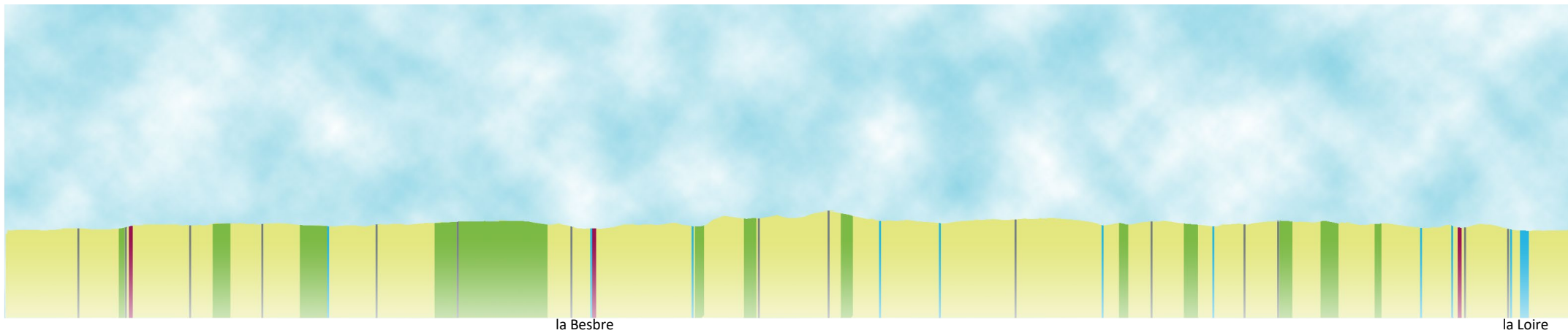
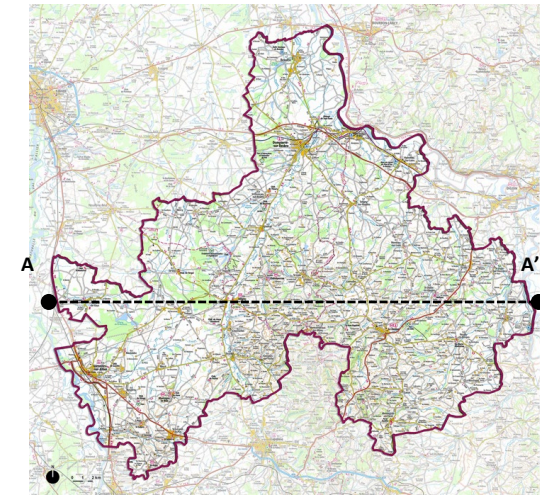


Relief et cours d'eau à l'échelle de la zone d'étude. Source Geoportail (2020)

Les fondements du grand paysage

Le relief

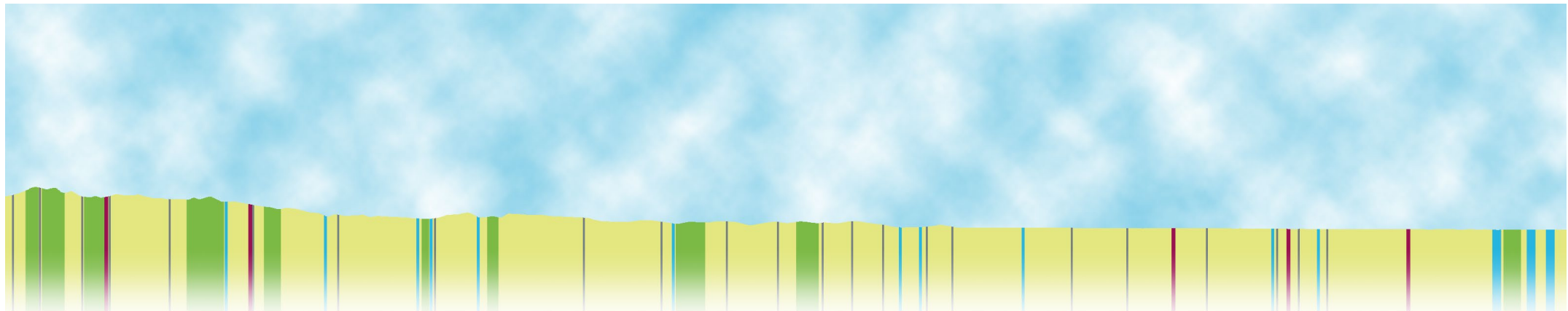
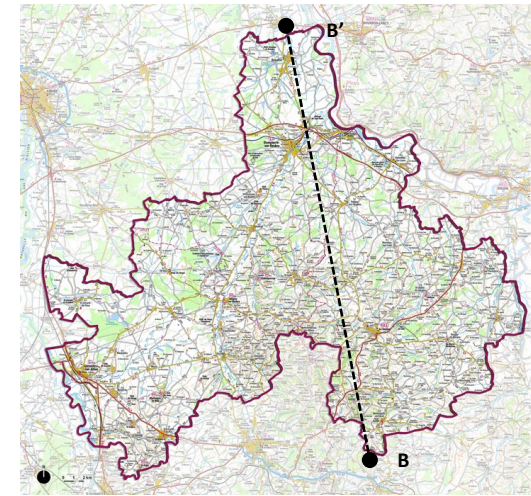
Coupe ouest-est sur le territoire



Les fondements du grand paysage

Le relief

Coupe sud-nord sur le territoire



la Loire

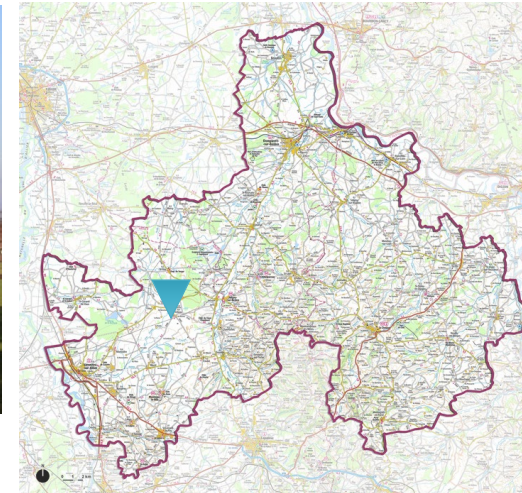


Les fondements du grand paysage

Les caractéristiques du relief



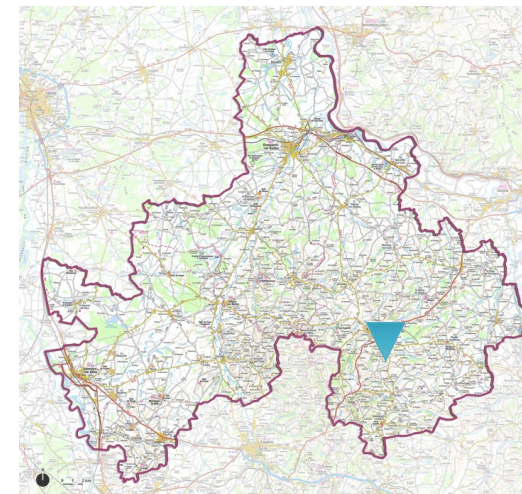
Au sud-ouest de la zone d'étude, la plaine du Valençon, affluent de l'Allier, se caractérise par un relief linéaire, peu changeant et une ligne d'horizon lointaine. La végétation reste présente avec des boisements qui occupent tout l'horizon.



Carte de localisation de la prise de vue.



Au sud-est de la zone d'étude, à l'inverse de la plaine du Valençon, le relief est beaucoup plus changeant et marqué. On assiste à une succession de buttes au sommet arrondi qui donne à cette portion du site d'étude un caractère très mouvementé et bucolique.



Carte de localisation de la prise de vue.

Les fondements du grand paysage

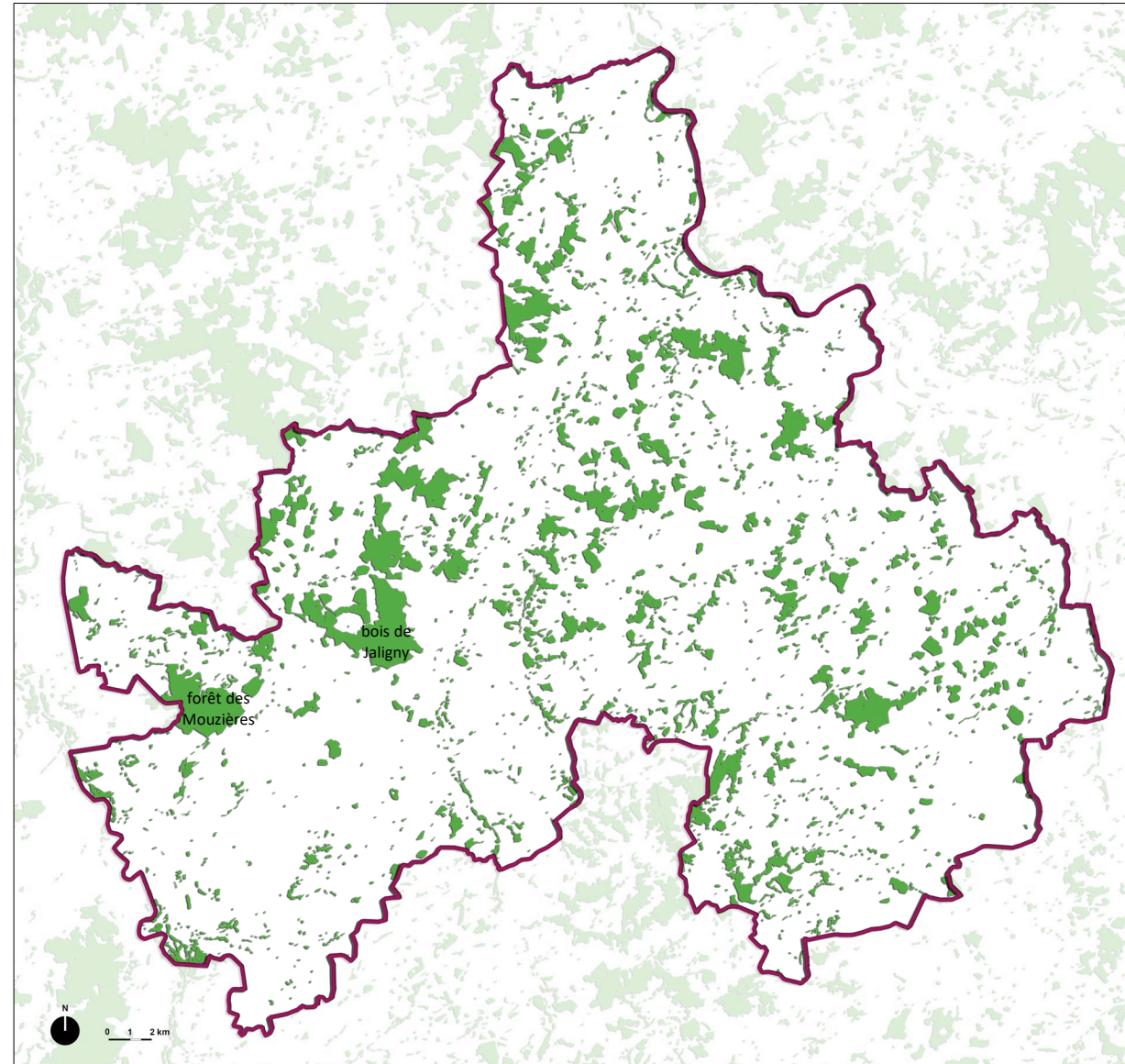
La place et le rôle de la végétation

Une végétation variée et identitaire

La végétation occupe une place prépondérante dans la perception des paysages et leurs physionomies. Le territoire de la communauté de communes entr'Allier, Besbre et Loire présente une occupation végétale contrastée, mais néanmoins dense, dont la diversité n'est pas sans rappeler celle de la géographie.

La végétation se décline selon plusieurs typologies :

- **Les masses boisées**, forêts, bosquets et bois qui occupent principalement les coteaux et les points culminants, mais qu'on rencontre également dans certains fonds de vallées humides. On note l'absence, sur le territoire de la communauté de communes, de forêt domaniale.
- **Les haies**, qu'elles soient arbustives ou arborées, implantées en pleins champs ou en accompagnement de l'enveloppe urbaine et que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire avec néanmoins une présence beaucoup plus importante entre la vallée de la Besbre et celle de la Loire, dans les portions de reliefs beaucoup plus mouvementées.
- **Les arbres isolés** qui ponctuent les herbages ou certaines buttes et qui fonctionnent comme autant de points de repère.



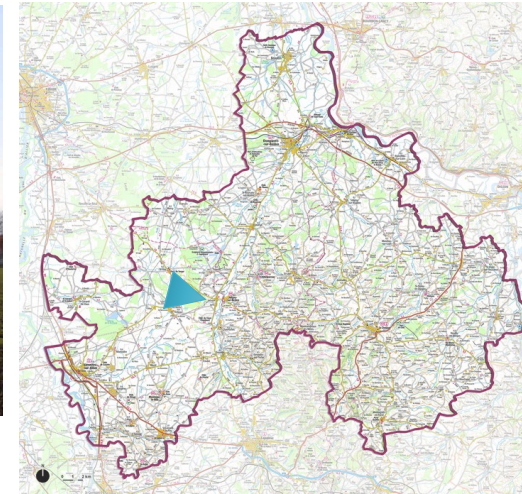
Carte des boisements, bosquets et petits bois. Source Géoportail 2021.

Les fondements du grand paysage

La place et le rôle de la végétation



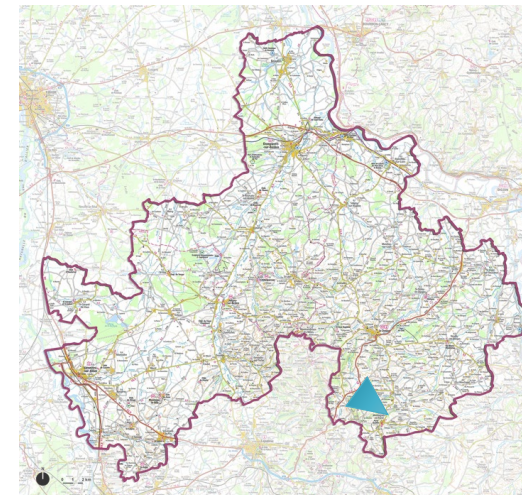
Depuis la RD 212, au sud de la zone d'étude, le paysage se caractérise par des typologies végétales variées. Au premier plan, un chêne se dresse majestueux. Cet arbre isolé forme une sorte de signal et constitue un repère dans le paysage.



Carte de localisation de la prise de vue.



Dans la vallée de la Besbre, au nord de Dompierre-sur-Besbre, la plaine est investie par une succession de haies taillées et d'arbres de haut jet, tous plantés en ligne. La végétation ainsi positionnée crée une succession d'écrans sur lequel le regard s'arrête avant d'être attiré vers la ligne suivante. La végétation est à l'origine d'une grande profondeur de champ.



Carte de localisation de la prise de vue.

Les fondements du grand paysage

Evolution des masses boisées depuis le XIXe siècle

Localisation et caractéristiques des boisements au XIXe siècle

Sur la carte d'Etat major, qui fut levée dans les années 1884, on constate l'importance de la présence.

La carte met en évidence, à l'instar de ce qui existe aujourd'hui, une présence plus importante des grandes forêts et des boisements d'une superficie supérieure à 500 hectares à l'ouest de la vallée de la Besbre et dans une moindre mesure au nord de Chatelperron. De manière générale, on constate que les grands ensembles boisés d'un seul tenant ont été plantés de préférence dans les secteurs moins marqués par le relief. C'est ainsi que tout le quart sud-est de la zone d'étude, qui se distingue par un relief très changeant, est peu concerné par de vastes ensembles boisés, mais plutôt une succession de petits bosquets qui se sont développés sur les pentes les plus escarpées, celles qui sont difficilement exploitables pour l'agriculture, y compris l'élevage.

Cette répartition des masses boisées se retrouve aujourd'hui encore, à l'exception de la forêt de Vouzelles et l'essentiel des bois situés dans la plaine du Valençon, qui ont complètement disparu laissant un paysage de vastes parcelles cultivées et une végétation moins présente.



Carte dite d'Etat Major avec l'ensemble des boisements reportés.

Les fondements du grand paysage

Evolution des masses boisées au XXe siècle

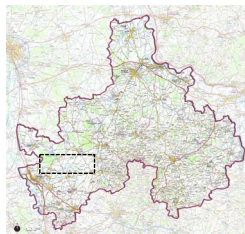
Depuis les années 1950, une évolution localisée des zones de boisements

Entre le milieu du siècle dernier et aujourd'hui, les masses boisées ont finalement peu évolué, à l'inverse de ce qui a pu être observé sur la période précédente avec la disparition de plusieurs boisements structurants.

Deux phénomènes sont néanmoins marquants :

- **La permanence des grandes forêts structurantes.** Les grandes forêts du territoire à l'instar de la forêt des Mouzières ou du bois de Jaligny, ont conservé leurs limites.
- **L'apparition de nouveaux bosquets en plaine et de boisements de milieux humides** le long de la Besbre et de la Loire qui ont tendance à cloisonner les fonds de vallées.

Ainsi, en l'espace d'un peu plus d'un demi-siècle on constate une permanence de ces masses boisées qui se sont non seulement maintenues, mais aussi densifiées. Par ailleurs, on constate que les fonds de vallées humides sont progressivement colonisés par une végétation dense composée d'arbres de haut jet comme le peuplier. Cette nouvelle présence joue un rôle essentiel dans la perception du paysage et dans la qualité des vues produites en arrêtant le regard ou en le recadrant.



- Boisements existants en 2019, mais pas en 1950
- Boisements existants en 1950, mais pas en 2019
- Boisements existants en 1950 et en 2019

Photographies aériennes. Mission de 1950 et 2019.

Les fondements du grand paysage

Typologie des masses boisées en 2019

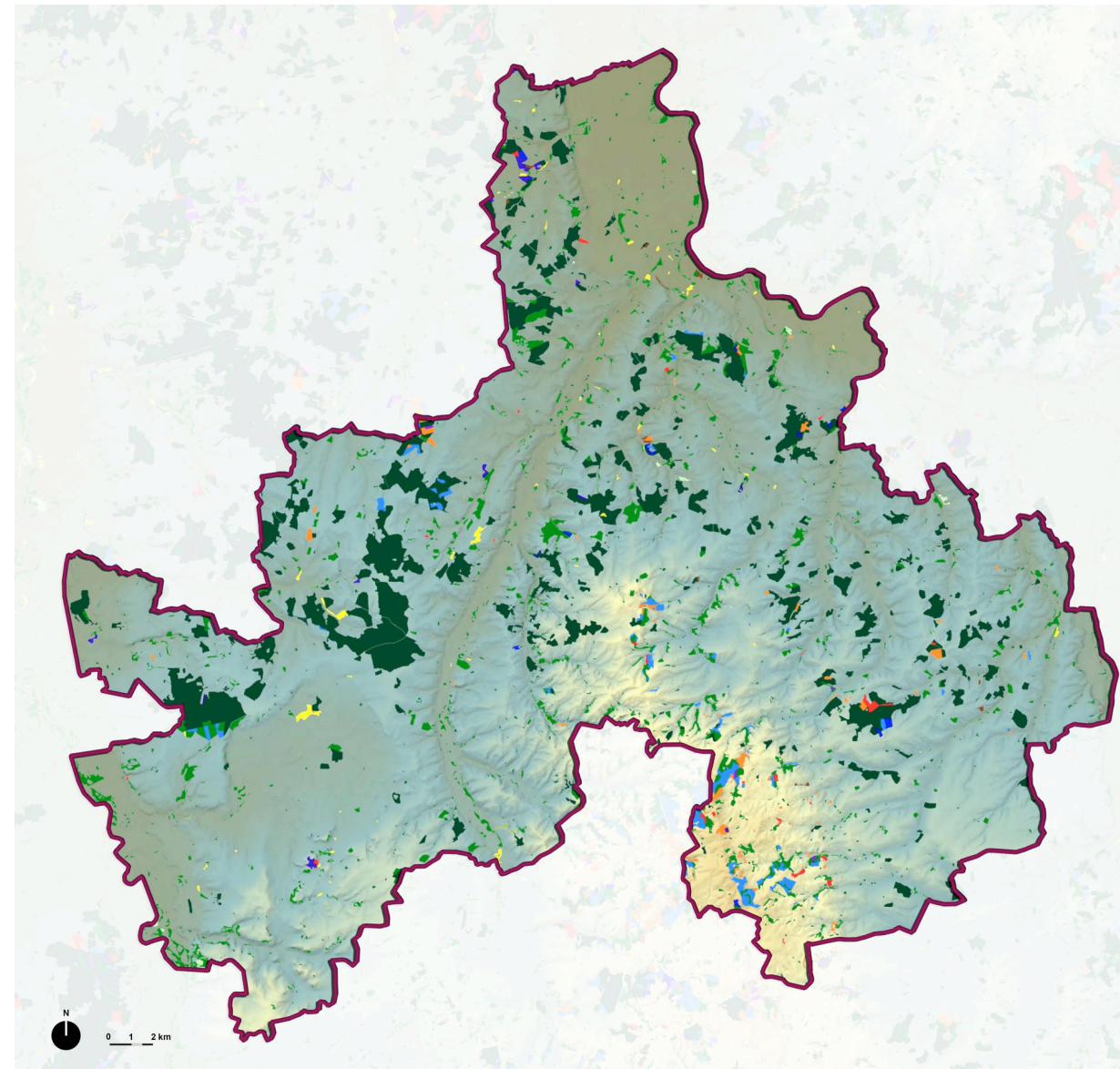
Une belle homogénéité des grandes forêts

La carte ci-contre met en exergue les différentes essences végétales qui composent les boisements et les forêts. Les grandes forêts, à l'instar de la forêt des Mouzières ou des bois au nord-ouest de Jaligny-sur-Besbre, se caractérisent par une relative homogénéité des typologies végétales. Ces grands ensembles ont été plantés de chênes qui sont l'arbre par excellence du territoire. Parfaitement adapté au climat et à la nature du sol, cet arbre emblématique occupe une part importante du territoire. En complément du chêne, on retrouve d'autres feuillus comme le châtaignier et très ponctuellement du hêtre.

Les petits bois et bosquets du territoire sont plus variés. On retrouve ainsi, dans les secteurs très escarpés au sud de la zone d'étude, des plantations entières de résineux et des bois mélangés où alternent feuillus et résineux.

Enfin, les fonds de vallées et les zones humides accueillent des plantations de peupliers qui sont des sujets parfaitement adaptés à ce type de milieux et supportant de longues périodes entièrement inondées.

Cette variété, de formes et de couleurs dans les boisements, forme une sorte de mosaïque qui anime le paysage au fil des saisons et des changements d'état de la végétation. Seuls les conifères restent identiques tout au long de l'année et constituent autant de points de repère dans le paysage.



Carte des différentes essences composant les bois et forêts. Source Géoportail.



Les fondements du grand paysage

Le rôle des masses boisées sur la perception du paysage

Les masses boisées jouent un rôle essentiel dans la perception du paysage

La présence des boisements et des bosquets, qu'ils soient composés de feuillus ou de conifères, joue un rôle très important dans la perception du paysage et la manière dont l'observateur peut l'appréhender. De leur présence dépendra la qualité des vues et surtout la profondeur de champ.

Une des principales caractéristiques des masses boisées présentes sur le territoire réside dans la densité et l'effet de masse qu'elles génèrent.

Cela s'explique par :

- **La composition des peuplements.** Les bois de feuillus se caractérisent par la présence de plusieurs types de végétaux. En complément des arbres, dont certains atteignent 25 mètres, on trouve des cépées hautes de quelques mètres, des arbustes souvent touffus et enfin une strate herbacée. L'association de toutes ces plantes de gabarits différents contribue à la création d'un ensemble dense et souvent opaque qui arrête les vues et cloisonne le paysage. Dans le cas des peuplements de conifères c'est essentiellement la couleur vert sombre des aiguilles qui perdure toute l'année et la présence de branches très basses qui créaient l'effet de masse et de barrière visuelle. Le dernier type de boisement se compose de peuplier presque exclusivement en monoculture et planté selon un quadrillage très strict. Ici l'effet de masse dépend de la surface de la plantation et non d'une végétation de complément.
- **La localisation des peuplements.** Le plus souvent les boisements ont investi les secteurs pentus ou très humides que l'agriculture a délaissé au profit des terres plus fertiles et accessibles des plaines, des plateaux ou des collines. Les boisements qui longent la vallée de la Besbre, mais aussi ceux qui encadrent la plaine du Valençon cloisonnent la vallée et orientent les vues dans le sens du cours d'eau.



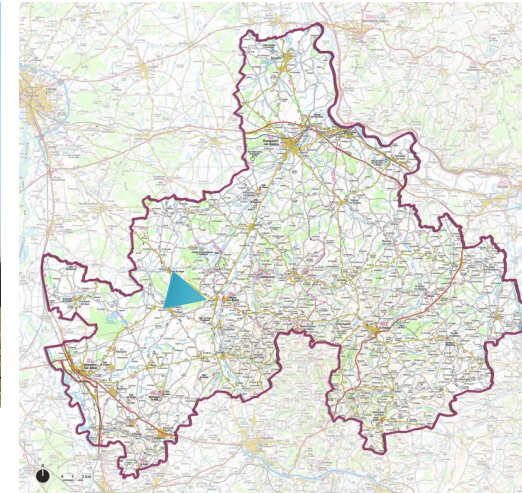
Les ambiances végétales sont très variées, même dans le cas de plantations de feuillus.

Les fondements du grand paysage

Typologie des masses boisées et perception du paysage



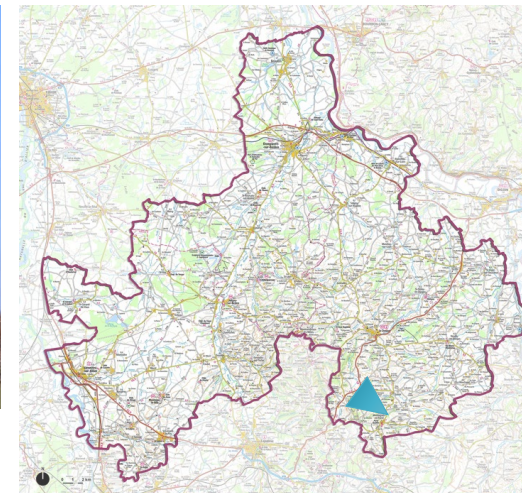
Depuis la RD 989, à la sortie de Jaligny-sur-Besbre, le massif boisé du bois de Marseigne à gauche de la photo et celui du bois de Jaligny à droite, impactent fortement le paysage en investissant toute la ligne d'horizon. Le paysage est largement conditionné par la présence de ces masses végétales et la densité celles-ci. En effet, le regard bute sur la lisière sans possibilité de voir par delà les deux bois.



Carte de localisation de la prise de vue.



Au nord de Montaiguët-en-Foréz les mouvements du relief sont soulignés par la présence d'une plantation de conifères qui se distinguent par le vert très foncé de leurs épinettes. On est ici dans un paysage riche en végétation avec la présence de haies taillées, de quelques sujets remarquables et un massif boisés à l'arrière-plan dans lequel on retrouve du conifère et du feuillu.



Carte de localisation de la prise de vue.

Les fondements du grand paysage

Le réseau de haies et des vergers depuis le XIXe siècle

Au XIXe siècle : un réseau de haies présent sur l'ensemble de la zone d'étude.

La carte dite d'Etat Major met en évidence une présence importante du réseau de haie sur le territoire. On les retrouve dans les secteurs vallonnés à l'est de la vallée de la Besbre, mais aussi dans les secteurs de plaine à l'ouest de la Besbre ou au nord de la zone d'étude.

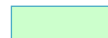
Les haies délimitent des herbages, mais également des parcelles cultivées qui sont présentes en plus grande quantité dans les secteurs de plaine où les reliefs sont peu appuyés.

Présence de vergers dans la plaine du Valençon

Fait marquant sur la carte dite d'Etat major, la présence de nombreux vergers dans la plaine du Valençon, au sud d'un boisement disparu aujourd'hui, le bois de Voudelle. Dans cette vaste plaine au relief très linéaire, les vergers sont implantés à l'écart des villages dans des parcelles pas spécifiquement dédiées à l'élevage comme cela peut être le cas dans certaines régions bocagères.



Carte d'Etat Major



Vergers disparus présents en 1850 (disparus depuis)

Les fondements du grand paysage

Le réseau de haies et les vergers au XXe siècle

Un réseau de haies qui perdure dans les zones d'élevage

Sur la mission de 1950, on constate que le réseau de haie se compose d'un nombre de haies plus important que sur la mission aérienne de 2019, en particulier dans les secteurs de plaines comme celle du Valençon ou encore celle plus au nord, de la confluence de la Besbre avec la Loire. Dans ces secteurs au relief très peu marqué, le parcellaire s'est agrandi au détriment des haies qui ont souvent été arrachées pour faciliter la culture du sol en agrandissant les parcelles.

Ce constat est moins vrai dans les secteurs où le relief est très marqué et où l'élevage domine comme tout le secteur compris entre la Besbre et la Loire. Ici le réseau de haie est encore très présent, malgré quelques disparitions.

Cependant, en plus de soixante ans, les haies encore existantes aujourd'hui se sont considérablement développées et ont gagné en épaisseur donnant au paysage un caractère plus dense où la végétation semble occuper une place essentielle.

Enfin, on constate que quelques haies ont fait leur apparition entre 1950 et aujourd'hui, même si elles sont peu nombreuses au regard de celles qui ont disparu elles renseignent sur la prise de conscience de l'importance de cette végétation sur la perception du paysage, mais également dans la régulation des phénomènes météorologiques et en particulier tout ce qui concerne l'eau.

— Haies disparues entre 1950 et 2019

— Haies absentes en 1950 et présentes en 2019



Mission aérienne 1950 en haut et 2019 en bas.

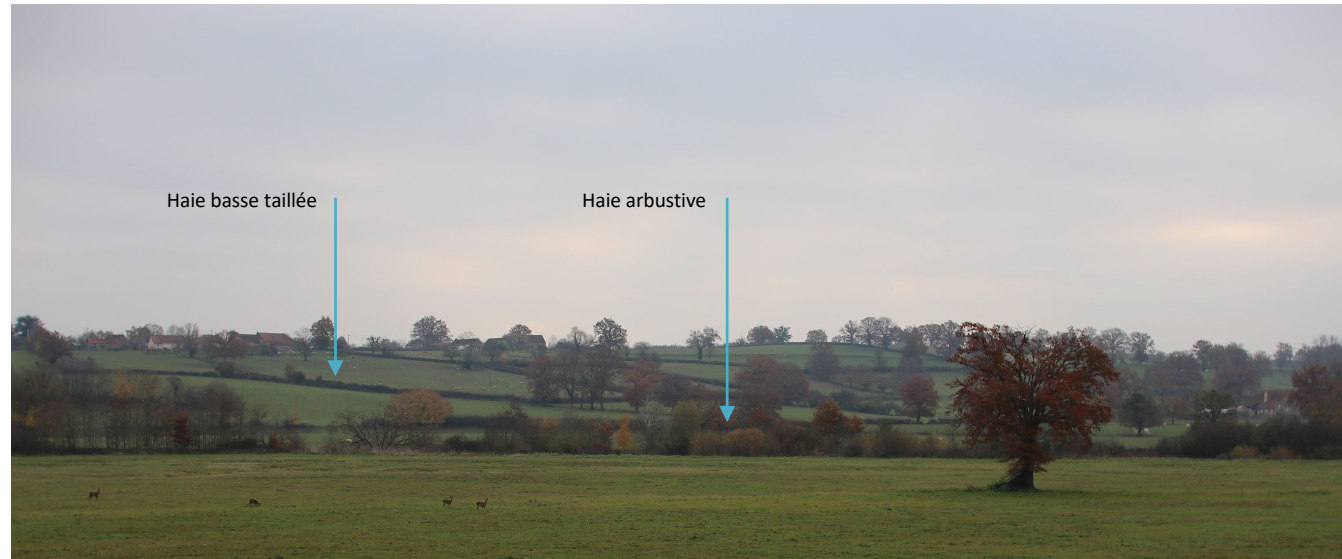
Les fondements du grand paysage

Le rôle des haies dans le paysage

Un paysage dans lequel les haies jouent un rôle essentiel

Les haies ont largement investi les secteurs au relief plus appuyé, délaissant les zones en points hauts et celles propices aux labours. C'est ainsi qu'on les retrouve en majorité dans toute la partie comprise entre la Besbre et la Loire. Les haies présentent ainsi de très nombreuses déclinaisons qui viennent qualifier le bocage et enrichir le paysage. Les haies se déclinent selon plusieurs typologies :

- **Les haies basses** : composée de feuillus taillés régulièrement ces haies sont présentes le long des routes ou des chemins ruraux et ponctuellement le long de certaines parcelles agricoles. Cette configuration répond généralement à un besoin de gérer les ruissellements. Les haies basses n'excèdent que rarement un mètre ce qui permet des vues lointaines sur le paysage. Ces haies sont composées principalement d'essences caractéristiques avec en association essentiellement de l'aubépine et du prunelier. Ce type de haies est communément répandu dans tout le territoire, que ce soit dans les vallées que sur les zones de plateaux ou encore dans les pentes. Les haies basses, peuvent être ponctuées d'arbres de haut-jet comme des chênes par exemple.
- **Les haies arbustives** : ces haies sont composées d'une association plus variée d'arbustes avec non seulement de l'aubépine, et du prunelier, mais également du noisetier et du sureau noir. Ces végétaux peuvent atteindre des hauteurs allant jusqu'à 10 mètres ce qui contribue à un très fort cloisonnement du paysage. Ces haies sont peu fréquentes sur le territoire, même si on peut en croiser ponctuellement.
- **Les haies arborées** : ces haies sont composées le plus souvent d'une variété variée d'arbres de haut jet. On trouve dans ces haies du frêne, ponctuellement du chêne et des peupliers ou des saules dans les secteurs humides. Les arbres plantés dans les zones humides sont particulièrement reconnaissables : le peuplier est frêle et élancé avec un feuillage jaune en automne et un port relativement conique, les saules quant à eux se caractérisent par un feuillage vert-gris.



Les fondements du grand paysage

Le rôle des haies dans le paysage

Effet de porte dans le paysage

La haie arborée peut fonctionner comme une porte dans le paysage. Cette haie joue un rôle de filtre en donnant de l'épaisseur à l'horizon et au paysage.



Effet de camouflage et d'intégration de la trame bâtie

L'urbanisation, comme ici dans la vallée du Roudon, est noyée dans une épaisse végétation composée de haies arborées et arbustives. La trame végétale fait ici office d'écran en n'offrant au regard qu'une vision partielle des constructions.



Effet de densité et de profondeur de champ

A l'est de la vallée de la Bebre, comme ici dans la vallée de la Sorme à l'est de Lenax, la densité et la grande diversité de la trame végétale et du réseau de haie fonctionnent comme autant de filtres qui donnent de l'épaisseur au paysage.



Les fondements du grand paysage

Le rôle des haies dans le paysage

La haie comme élément de repère

Au coeur d'un paysage où la végétation présente des caractéristiques très semblables, la présence d'une haie d'arbres de nature et d'aspect différents constitue un point de repère, à l'instar par exemple, de certains arbres isolés ou des châteaux d'eau. Ici c'est la haie formée par des peupliers qui se distingue par la couleur des arbres, leur port très élancé et leur implantation souvent régulière qui surprend dans un paysage aussi foisonnant.



La haie comme élément identitaire

La densité du réseau de haie conditionne la nature du paysage. Une part importante du territoire est conditionné par la présence d'un réseau de haies important qui est caractéristique du paysage dans lequel il s'inscrit.

La haie devient un des éléments emblématiques du paysage du PLUI.



Les fondements du grand paysage

Les entités de paysage

Un territoire riche de 8 entités distinctes

Le territoire du PLUI Entre Allier Besbre Loire, est riche de paysages variés qui diffèrent en fonction des lieux, des caractéristiques géographiques, de l'occupation humaine, de la densité et des modalités d'implantation de la végétation. Les entités paysagères correspondent à des portions de territoire qui présentent des caractéristiques semblables. Le territoire est ainsi concerné par :

Les paysages du Forterre :

1. Le bassin du Valençon
2. Le plateau de St Gérard-du-Puy

Les paysages de vallées structurantes

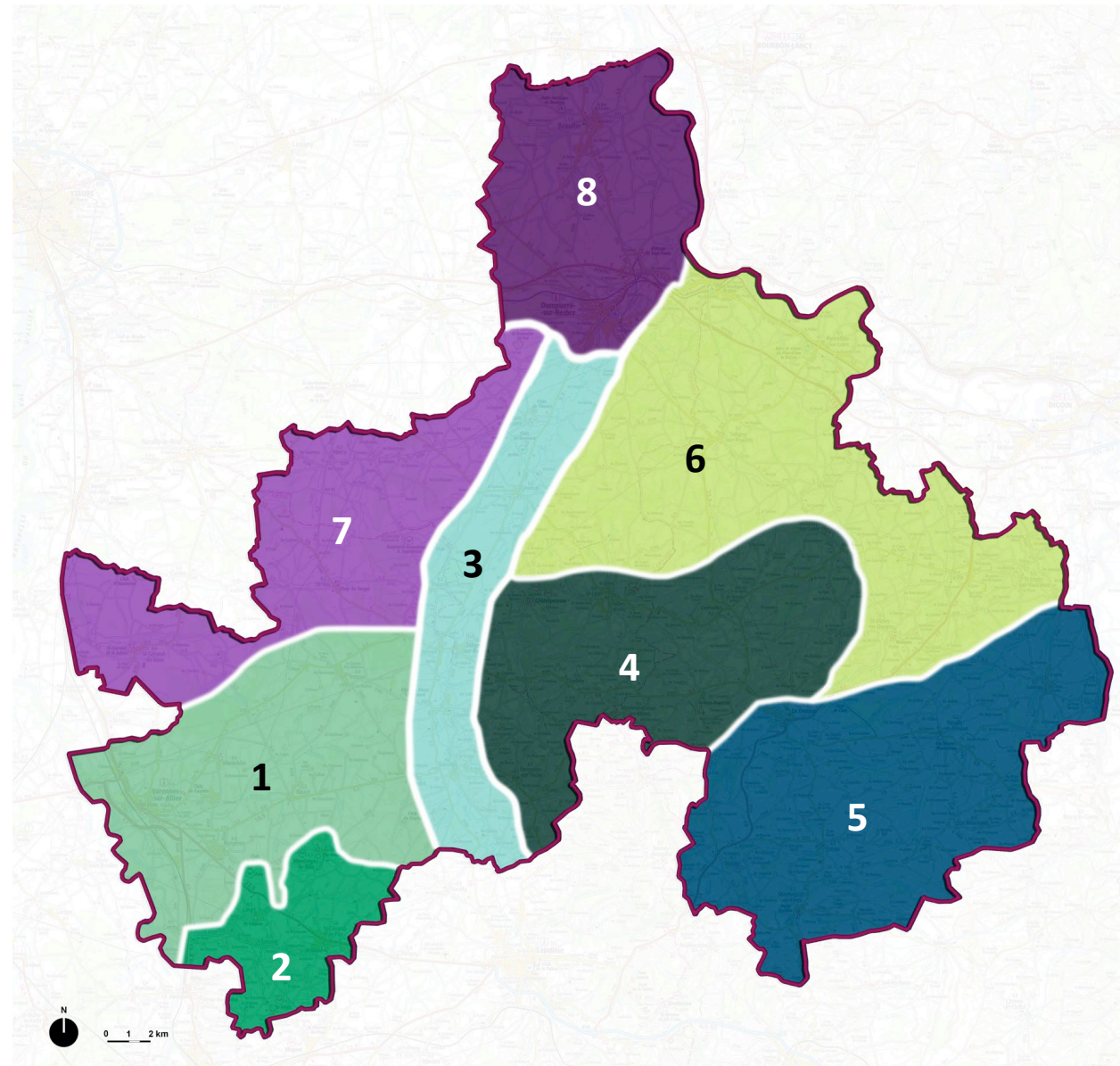
3. La vallée de la Besbre en amont de Dompierre-sur-Bresbe

Les contreforts du pays Boulonnais

4. Le pays des coteaux
5. Le pays de Neuilly-en-Donjon

La Sologne Bourbonnaise

6. La Sologne des côtes de Loire
7. La Sologne du pays de Beaulon
8. La Sologne entre Besbre et Allier



Carte des entités paysagères.

Les fondements du grand paysage

Entités de paysage : les paysages du Forterre

Les paysages du Forterre

Entité naturelle qui se situe entre la Puisaye et l'Auxerrois, la région du Forterre se caractérise par une zone de plateaux argilo-calcaire entrecoupée par des cours d'eau sinueux affluents de l'Allier et parsemée de manière irrégulière de buttes calcaires, appelées localement « tureaux ». En dépit d'un sol qui peut-être très sec et difficile à travailler, cette région se caractérise par des terres d'une très grande qualité agronomique. L'absence de relief sur une vaste surface associée à des campagnes d'arrachage de haies dans les années 1960 permet une agriculture omniprésente composée de vastes parcelles cultivées ou pâturées à l'inverse du taux de boisement qui est inférieur à 6%.






◇ Entité 1 : Le bassin du Valençon

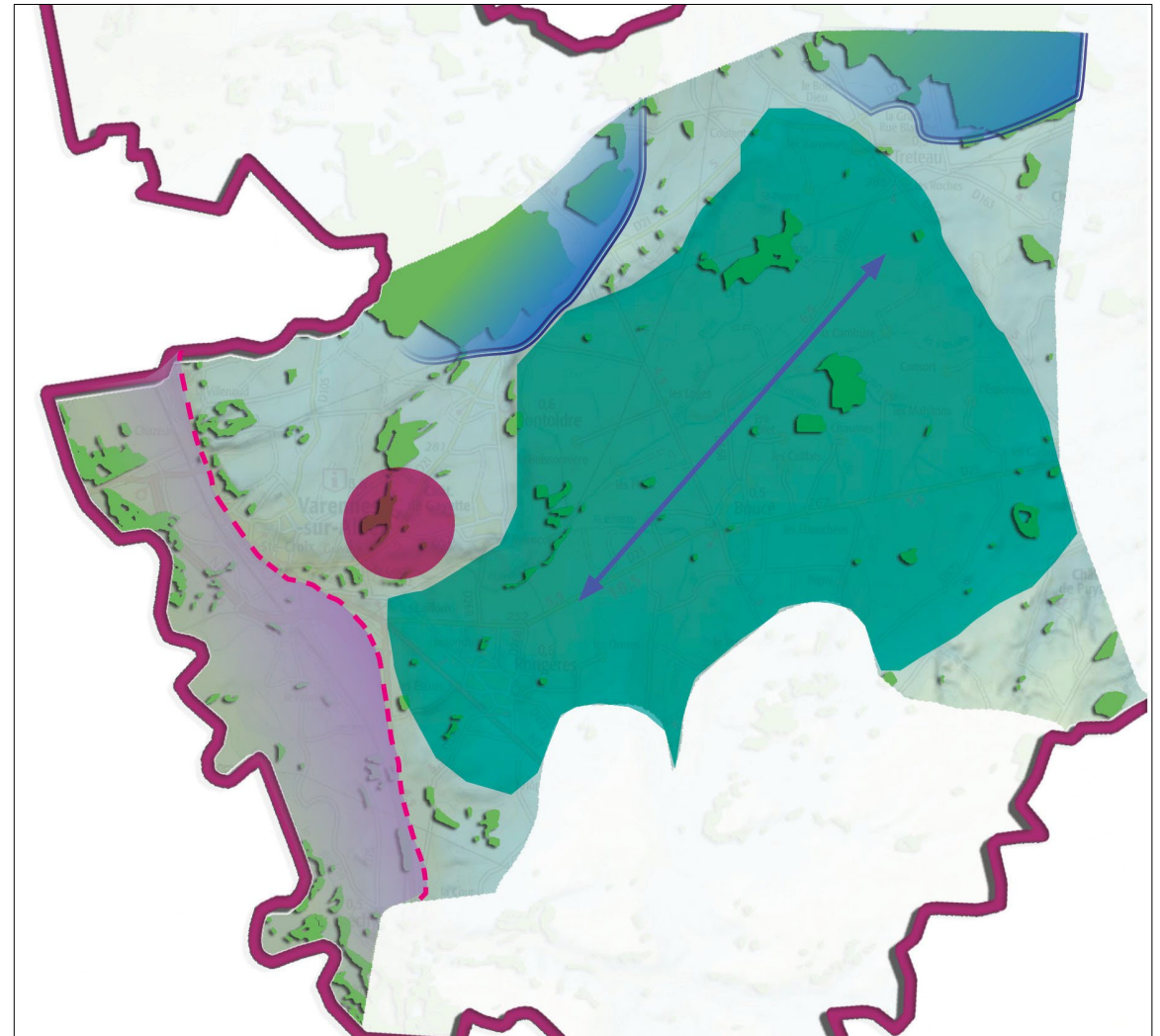
Au sud-ouest du territoire du PLUI, le bassin du Valençon doit son nom au ruisseau éponyme, qui est un des nombreux affluents de l'Allier. On est ici dans un paysage de grandes cultures, caractérisé par un plateau calcaire très étendu et une ligne d'horizon souvent lointaine. La végétation se fait plus rare, même si on retrouve ponctuellement quelques bosquets qui ponctuent l'horizon. D'une manière générale, les grands ensembles boisés perceptibles depuis le bassin du Valençon sont implantés par delà l'entité.

Le paysage se distingue également par un caractère plus construit et anthropique avec la présence de grandes usines en bordure de l'Allier, d'un réseau routier assez développé, d'une grande ferme solaire et d'un foisonnement caractéristique.

Cette entité est caractérisée par une très grande planitude, en dépit de quelques sursauts du relief et de micro buttes, une végétation moins dense et une plus grande présence humaine.

Légende

-  Zone Anthropisée
-  Vallées étroites et encaissées
-  Boisements qui cloisonnent le paysage
-  Paysage de plaine relativement ouvert
-  Zone urbaine dense



Carte des caractéristiques de l'entité du bassin du Valençon

Les fondements du grand paysage

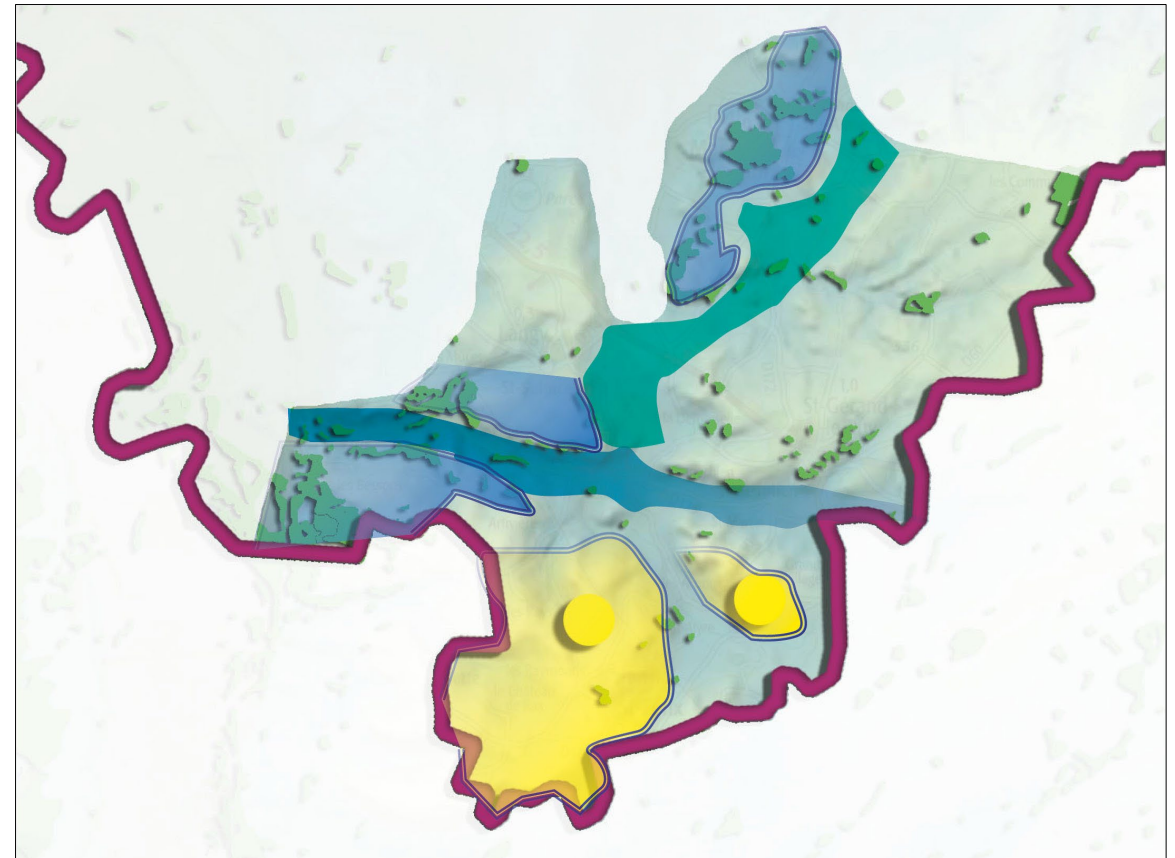
Entités de paysage : les paysages du Forterre

◇ Entité 2 : Le plateau de St Gérard-du-Puy

Localisé à l'extrémité sud-ouest du territoire du PLUI, le plateau de Saint-Gérard-du-Puy surplombe le bassin du Valençon.







Paysage de transition entre la vaste plaine linéaire et très peu marquée par le relief du Valençon et des secteurs beaucoup plus vallonnés, cette entité alterne des portions linéaires et souvent composées de grandes parcelles et des portions plus étroites à l'instar de la vallée du Redon un affluent de l'Allier. Cette vallée peu profonde ne s'impose pas, mais donne au paysage son caractère vallonné. La végétation qui accompagne le cours d'eau et le parcellaire tend à cloisonner le fond de vallée et limiter les vues vers le grand paysage et les grandes parcelles agricoles qui caractérisent le plateau.

La qualité agronomique du sol permet, sur les zones de plateau, une agriculture de qualité ou alternent grandes parcelles cultivées et parcelles pâturées. La place de l'élevage étant très importante.



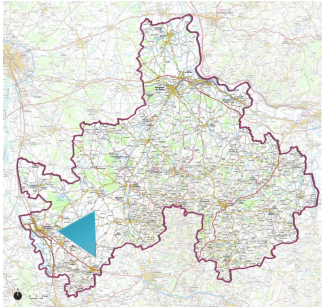
Carte des caractéristiques de l'entité du bassin du Valençon

Légende

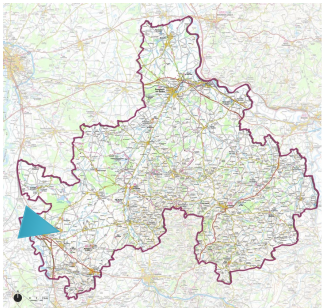
-  Zone en point haut
-  Vallées étroites et encaissées
-  Boisements qui cloisonnent le paysage
-  Paysage de plaine relativement ouvert
-  Points culminants
-  Fond de vallée étroit

Les fondements du grand paysage

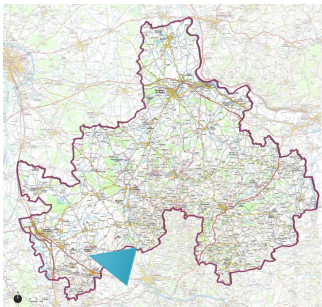
Entités de paysage : les paysages du Forterre



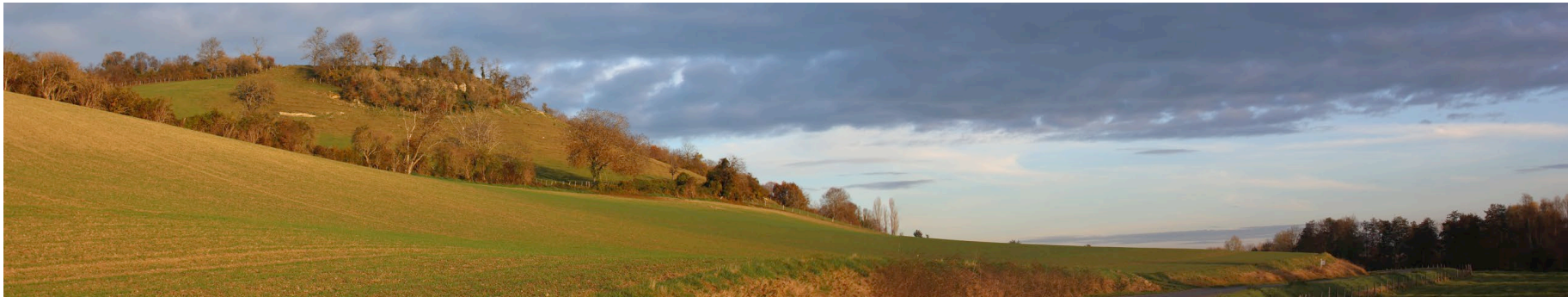
Carte de localisation de la prise de vue



Carte de localisation de la prise de vue



Carte de localisation de la prise de vue



Les fondements du grand paysage

Entités de paysage : les vallées structurantes

Les paysages de vallées structurantes



◇ Entité 3 : la vallée de la Besbre en amont de Dompierre-sur Besbre

Vallée affluente de la Loire, elle traverse l'ensemble de la zone d'étude selon un axe sud-nord séparant ainsi les paysages tournés vers la vallée de l'Allier et ceux qui sont plutôt orientés vers la vallée de la Loire.

Large vallée à fond plat, la Besbre se caractérise par des coteaux aux pentes douces. Cette vallée est essentiellement dédiée à l'élevage avec de grandes parcelles humides entrecoupées d'une végétation bocagère qui donne du relief à ce fond de vallée. Les coteaux qui ondulent doucement au gré des ruisseaux qui les traversent pour rejoindre la Besbre, sont eux aussi ponctués d'une végétation variée qui se décline sous forme de haies basses taillées, de quelques haies arbustives et très ponctuellement d'un arbre isolé. La végétation associée au caractère en creux de la vallée contribue à l'isoler des autres paysages. La vallée de la Besbre semble fonctionner en autarcie, comme refermée sur elle-même. Les relations avec les plateaux adjacents sont très limitées.

L'horizon est ainsi très proche avec des lignes directrices orientées dans le sens de la vallée. On est ici dans un ailleurs, qui présente peu de points communs avec le reste du territoire si ce n'est le bocage et la présence d'une végétation caractéristique des milieux humides.

Légende

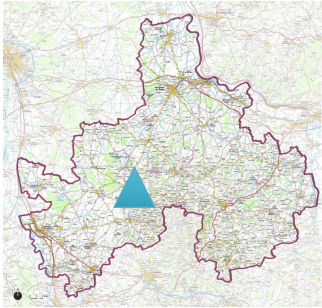
-  Fonde de vallée linéaire et plat, encadré par des coteaux vallonnés
-  Boisements qui cloisonnent le paysage



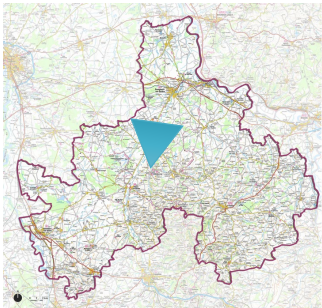
Carte des caractéristiques de l'entité de la vallée de la Besbre en amont de Dompierre-sur-Besbre

Les fondements du grand paysage

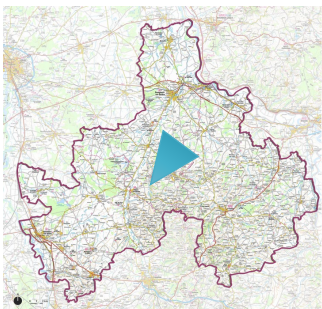
Entités de paysage : les vallées structurantes



Carte de localisation de la prise de vue



Carte de localisation de la prise de vue



Carte de localisation de la prise de vue



Les fondements du grand paysage

Entités de paysage : les contreforts du pays Boulonnais

Les contreforts du pays Boulonnais

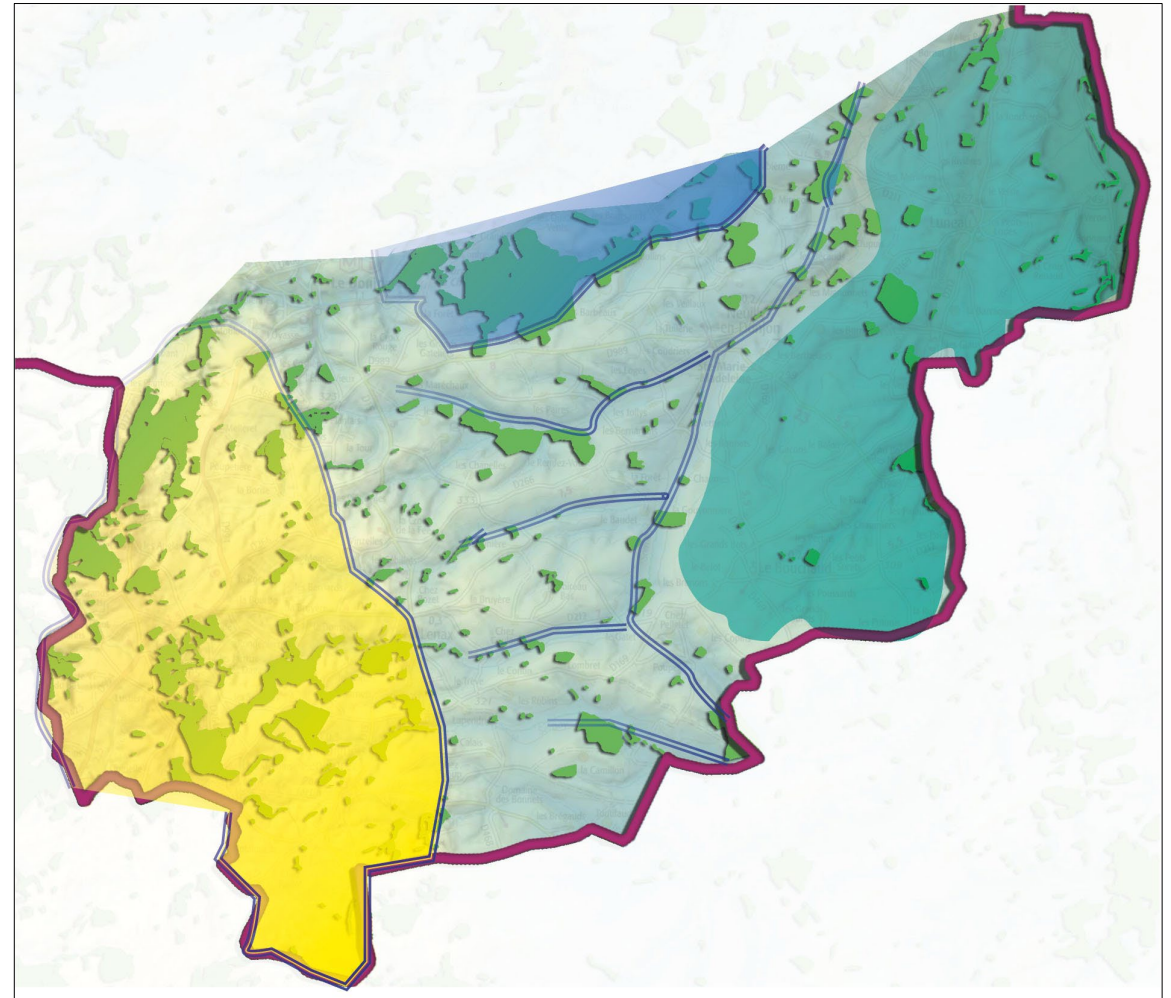
Cette région est un glacis de plateaux qui constituent les derniers contreforts des monts de la Madeleine situés plus au sud.

Fait marquant de ces paysages la silhouette des Monts du Bourbonnais qui domine l'ensemble du paysage. Les reliefs sont très changeants avec la présence de nombreux vallons.

◇ Entité 4 : le pays des coteaux





Cette unité constitue l'extrémité nord des contreforts des Monts du Bourbonnais. L'ensemble des reliefs s'inclinent progressivement vers l'ouest en direction de la vallée de la Besbre et au nord et à l'est sur les plateaux des basses marches qui séparent l'unité de la vallée de la Loire. La géologie complexe est à l'origine d'un paysage composé d'une succession de vallon et d'un relief changeant avec des mouvements de grande ampleur. Sur les hauteurs les vues sont lointaines et dégagées et dans les vallons et les zones en creux, à l'inverse, le regard est très vite contraint par une ligne d'horizon toute proche. C'est cette alternance qui caractérise le paysage.

L'autre élément caractéristique de ce paysage réside dans l'omniprésence des parcelles enherbées et d'un bocage composé de haies basses taillées ponctuées d'arbres de haut jet, principalement des chênes. On est ainsi dans un paysage très dessiné et bucolique.



Carte des caractéristiques de l'entité du pays des coteaux

Légende

-  Zone en point haut
-  Vallées étroites et encaissées
-  Boisements qui cloisonnent le paysage
-  Paysage de plaine relativement ouvert

Les fondements du grand paysage

Entités de paysage : les contreforts du pays Boulonnais

◇ Entité 5 : le pays de Neuilly-en-Donjon





Cette unité paysagère prolonge les contreforts des Monts du Bourbonnais qui sont situés plus à l'ouest pour s'arrêter de manière très franche sur la vallée de la Loire qu'elle domine.

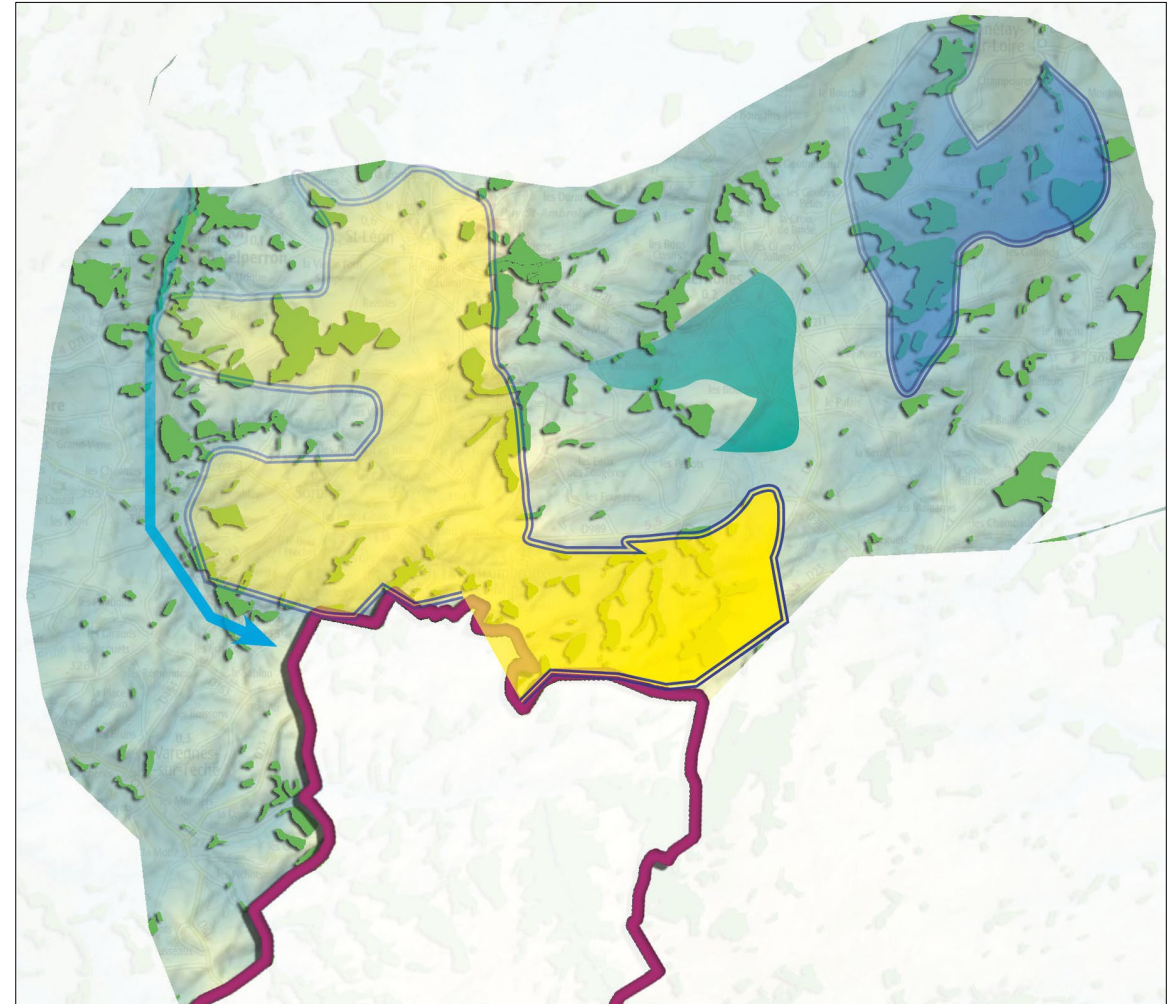
Le paysage est très largement conditionné par un réseau de nombreux cours d'eau qui sont tous orientés ouest-est en direction de la Loire. On retrouve ici des reliefs moins escarpés que ceux présents plus à l'ouest et des vallées moins encaissées. Le paysage est néanmoins très largement conditionné par une trame bocagère importante qui se compose de haies basses taillées dans lesquelles on peut retrouver ponctuellement des arbres de haut-jet et des arbres isolés. Dans les vallées, sur les coteaux plus escarpés on retrouve ponctuellement des bosquets et des petits bois qui cloisonnent le paysage.

La trame bocagère est particulièrement soignée et s'accompagne de vastes herbages dans lesquels on retrouve des bovins principalement.

Cette entité annonce les paysages plus souples de la Sologne.

Légende

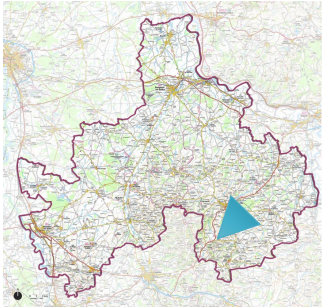
-  Zone en point haut
-  Orientation du paysage
-  Boisements qui cloisonnent le paysage
-  Paysage de plaine relativement ouvert



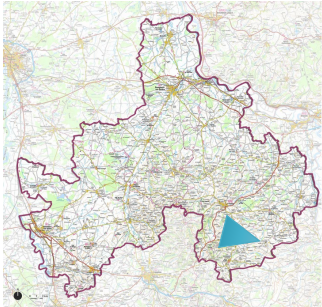
Carte des caractéristiques de l'entité du Pays de Neuilly-en-Donjon

Les fondements du grand paysage

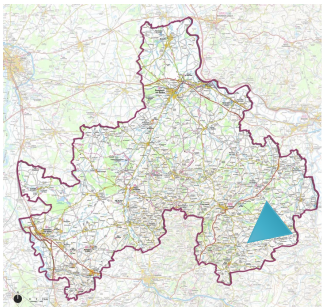
Entités de paysage : les contreforts du pays Boulonnais



Carte de localisation de la prise de vue



Carte de localisation de la prise de vue



Carte de localisation de la prise de vue



Les fondements du grand paysage

Entités de paysage : la Sologne Boulonnaise

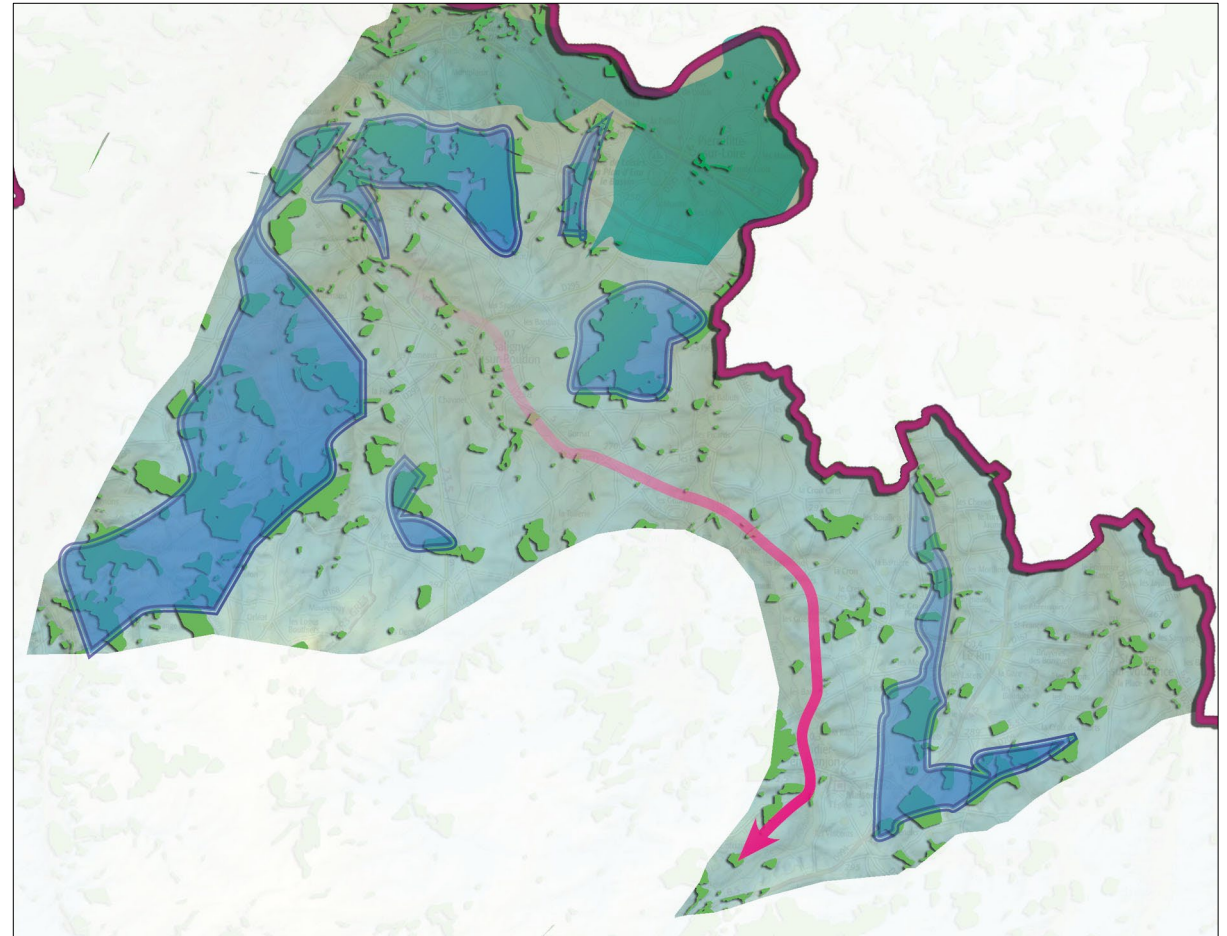
La Sologne Boulonnaise

Elle correspond à un bas plateau constitué de dépôts fluvio-lacustres anciens et récents. Les sols dominés par le sable sont acides et pauvres. Le sous-sol argileux a permis la création de nombreux étangs. Dans son ensemble, la Sologne Bourbonnaise se compose d'un vaste plateau faiblement vallonné et traversé par plusieurs rivières affluentes de la Loire. Les forêts sont rares, et la trame bocagère a tendance à s'amoinrir.




◇ Entité 6 : la Sologne des côtes de la Loire

Cette entité se compose d'un vaste plateau légèrement incliné vers la Loire qui se caractérise par la présence de nombreux cours d'eau et talwegs qui le morcellent et le cloisonnent.

On est ici dans un paysage dont la diversité est due à la multitude des formes et des variétés végétales, ainsi qu'aux très nombreux points d'eau qu'ils soient immobiles ou en mouvement. Cette entité paysagère se caractérise par une mosaïque de milieux où alternent bocage, petits bois, grandes cultures, prairies pâturées, étangs et cours d'eau. On est dans un paysage changeant qui offre de nombreux points de vue et des ambiances paysagères atypiques.



Légende

-  Orientation du paysage
-  Boisements qui cloisonnent le paysage
-  Paysage de plaine relativement ouvert

Carte des caractéristiques de l'entité de la Sologne des côtes de la Loire

Les fondements du grand paysage

Entités de paysage : la Sologne Boulonnaise

◇ Entité 7 : la Sologne du pays de Beaulon

Paysage situé au nord du territoire du PLUI il se caractérise par un vaste plateau qui sépare la vallée de l'Allier à celle de la Loire. Ce vaste plateau est largement investi par des masses boisées qui viennent cloisonner le paysage et limiter les points de vue éloignés en dépit d'un relief peu marqué. Le plateau est également parcouru par de nombreux ruisseaux et cours d'eau affluents de la Besbre ou de la Loire, sans pour autant qu'ils soient clairement identifiables dans le paysage.

Entités dont les sols sont de faible valeur agronomique on y retrouve principalement des grands herbages délimités par une trame bocagère lâche composée de haies variées et d'alignements d'arbres. Les haies sont moins structurées que dans le sud du territoire du PLUI. Le bocage est plus lâche avec des haies plus touffues qui donnent une impression de volume plus important. La succession de haies organise le regard en autant de plans successifs.

On retrouve ici tous les éléments caractéristiques de la Sologne : des sols sableux, des boisements, des plans d'eau et un bocage qui semble moins rigoureux.

Cette entité est également marquée par une plus forte anthropisation du paysage avec le passage de la voie ferrée, une nationale à deux voies, la rectitude du canal latéral de la Loire, la présence d'usines majestueuses au nord de Dompierre-sur Besbre sont autant d'éléments qui donnent à ce paysage un aspect plus construit et moins bucolique.

Légende

-  Zone anthropique
-  Orientation de la plaine
-  Boisements qui cloisonnent le paysage
-  Paysage de plaine relativement ouvert
-  Zone urbaine dense



Carte des caractéristiques de l'entité de la Sologne du pays de Beaulon

Les fondements du grand paysage

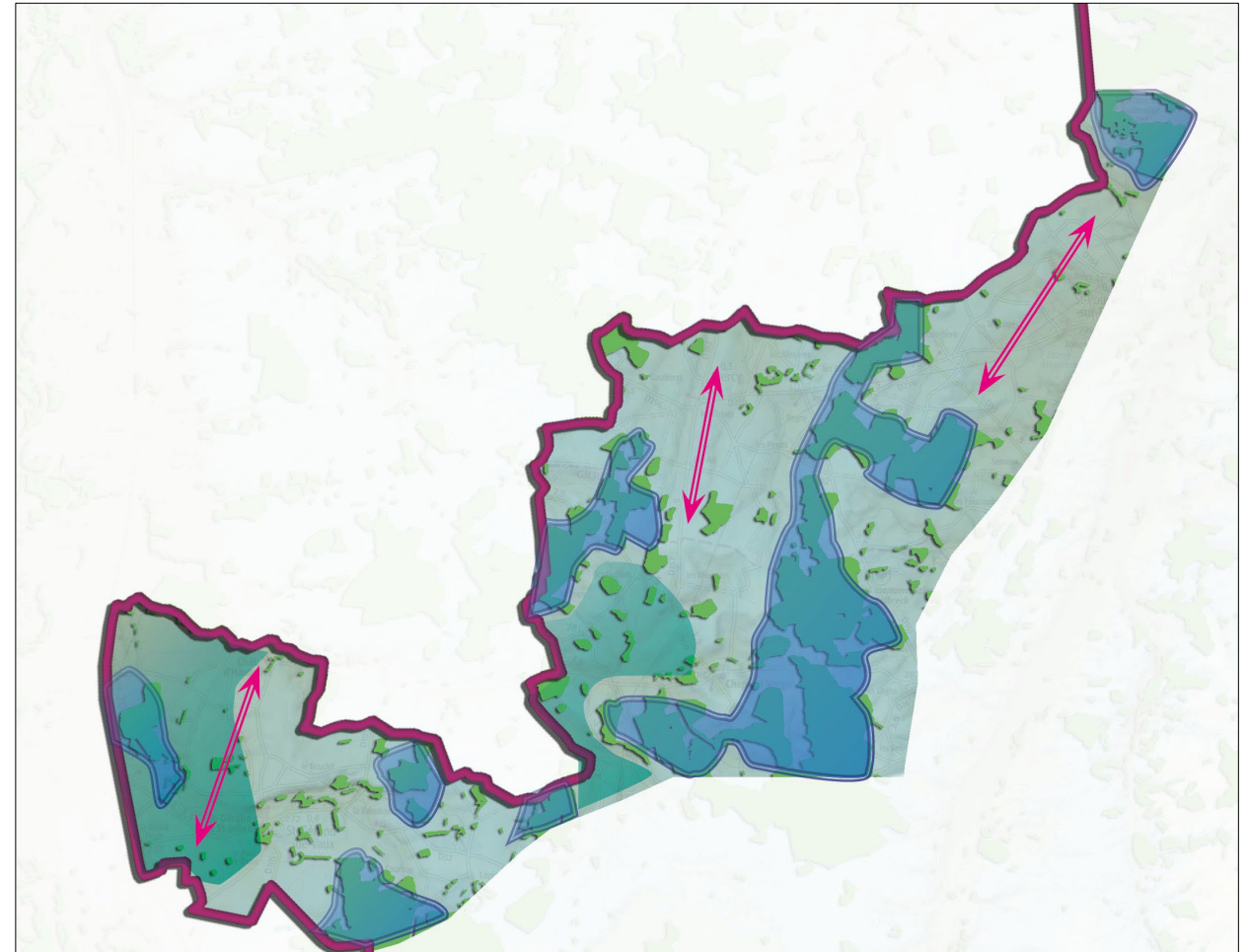
Entités de paysage : la Sologne Boulonnaise

◇ Entité 8 : la Sologne entre Besbre et Allier

Immense plateau bordé à l'ouest par le cours de l'Allier et à l'est par la vallée de la Besbre il se distingue par l'importance de ses boisements qui se déclinent sous de multiples formes : bosquets, petits bois et forêts plus importantes sont autant de masses végétales qui arrêtent le regard et structurent le paysage de l'entité. Principalement composé de feuillus avec le chêne en majorité il arrive qu'on retrouve quelques plantations de conifères qui surprennent par leur densité et le caractère très sombre de ces peuplements.

L'eau reste un élément majeur de cette entité. Les ruisseaux et les rivières entaillent légèrement le plateau pour créer de faibles pentes propices à une agriculture traditionnelle dans lequel on retrouve de l'élevage et de la culture.

Nous sommes dans un territoire de contraste entre la verticalité des boisements et leur caractère compact et à l'inverse l'horizontalité du plateau et des parcelles qui le ponctuent.



Carte des caractéristiques de l'entité de la Sologne entre Besbre et Allier

Légende



Principale direction du paysage



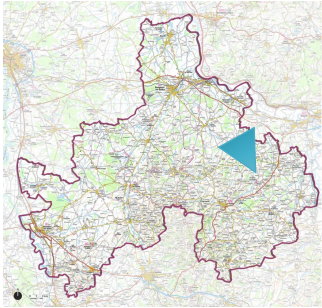
Boisements qui cloisonnent le paysage



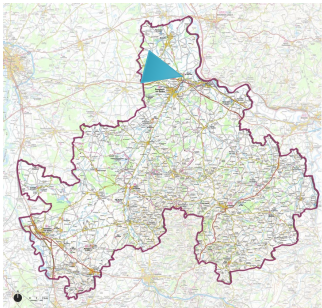
Paysage de plaine relativement ouvert

Les fondements du grand paysage

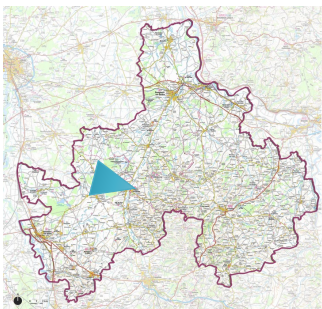
Entités de paysage : la Sologne Boulonnaise



Carte de localisation de la prise de vue



Carte de localisation de la prise de vue



Carte de localisation de la prise de vue



Les fondements du grand paysage

Les entités de paysage

Les éléments identitaires du paysage

Le paysage au-delà de la géographie et de la topographie se compose d'une série d'éléments construits ou plantés qui constituent des points de repère significatifs dans le paysage. Ces éléments participent de l'identité du paysage et de sa reconnaissance. Certains des éléments qui constituent un repère sont fragiles, d'autres très présents, d'autres encore pas toujours en cohérence avec le paysage dans lesquels ils s'inscrivent, mais sont devenus au fil des années des constructions identitaires du territoire.

- **Les très grands bâtiments d'élevage**, qui s'inscrivent dans la continuité des bâtiments anciens et que l'on retrouve un peu partout au sud de Dompierre-sur-Besbre.
- **Certains arbres majestueux** comme le platane planté en contrebas de Monetay-sur-Loire ou ceux qui se sont développés sur une petite butte dans le bassin du Valençon.
- **Les châteaux d'eau** ou encore certaines antennes relais sont visibles de loin et constituent un élément de repère facilement identifiable.
- **Certaines infrastructures** comme les ponts à l'instar de celui qui enjambe le canal latéral à la Loire.
- **Les constructions imposantes** comme celles qui marquent l'entrée de Dompierre-sur-Besbre, au nord du territoire du PLUI.



Butte surmontée de trois petits arbres clairement identifiables



Un des grands bâtiments d'élevage présents dans le territoire



Château d'eau, élément de repère anthropique dans un paysage de bocage



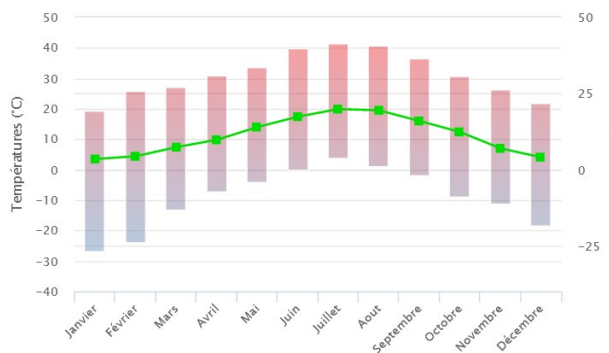
Le majestueux platane de Monetay-sur-Loire



Usine à l'entrée de Dompierre-sur-Besbre dont les dimensions contrastent avec la linéarité le caractère bocager du paysage

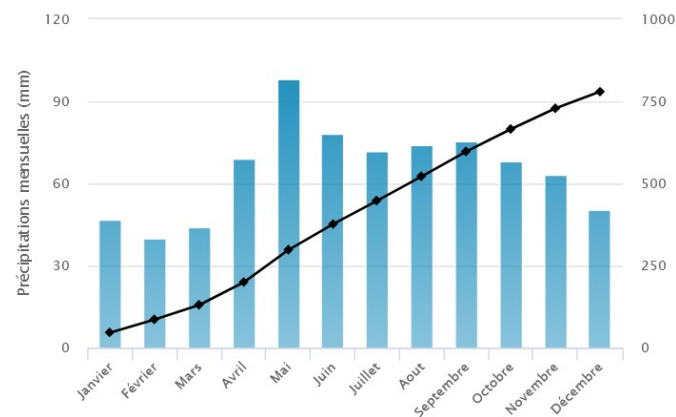
Environnement physique

Un climat océanique plus ou moins altéré

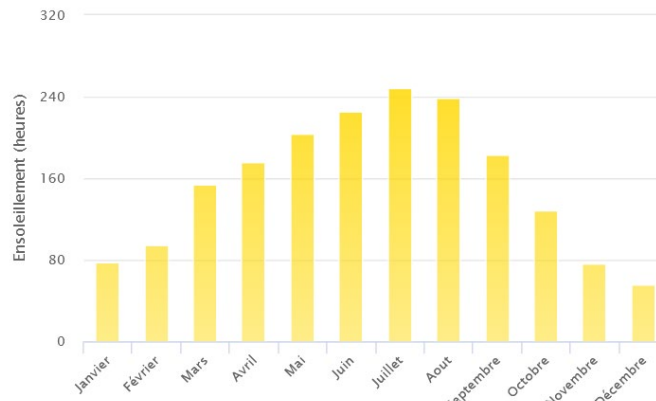


● Extrêmes
■ Température moyenne
◆ Température minimale
◆ Température maximale

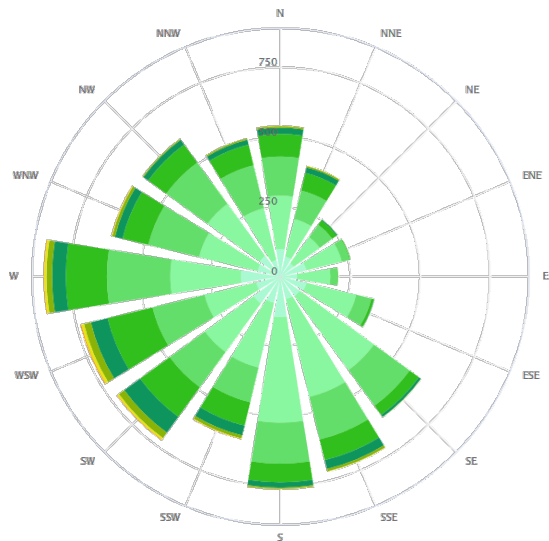
Températures mensuelles enregistrées sur la station de Vichy-Charmeil entre 1981 et 2010 (Infoclimat.fr)



Précipitations mensuelles enregistrées sur la station de Vichy-Charmeil entre 1981 et 2010 (Infoclimat.fr)

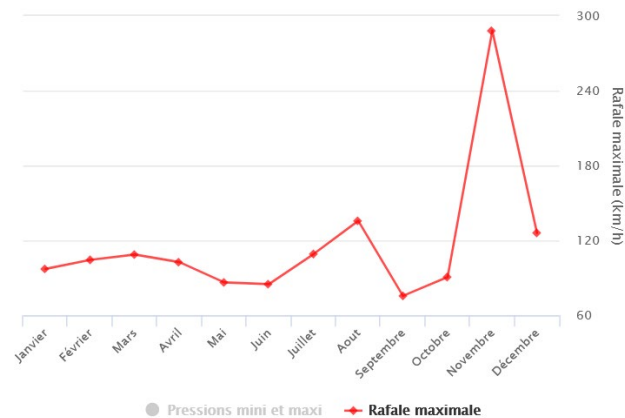


Durée d'ensoleillement mensuelle enregistrée sur la station de Vichy-Charmeil au cours de la période 1981-2010 (Infoclimat.fr)



Rose des Vents de la station de Vichy-Charmeil (Meteoblue)

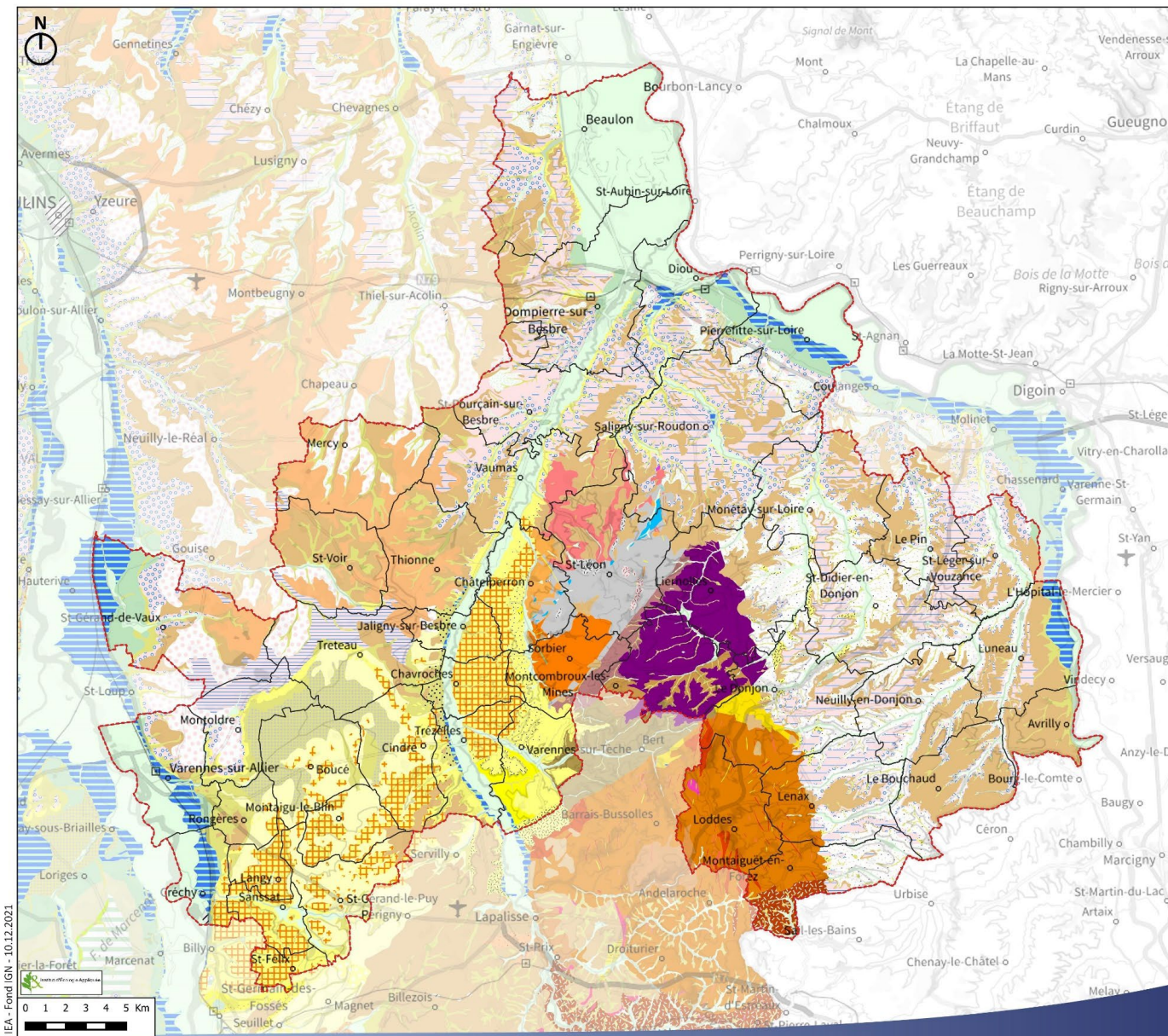
Plusieurs influences climatiques prédominent sur le département de l'Allier. Une zone océanique plus ou moins dégradée couvre le nord et l'ouest du département. Le sud du département est quant à lui davantage sous influence semi-montagnarde. Le climat général du département est relativement doux et humide, dominé par des vents atlantiques d'Ouest.



Rafales maximales mensuelles enregistrées sur la station Vichy-Charmeil au cours de la période 1981-2010 (Infoclimat.fr)

Environnement physique

Un territoire marqué par un sous-sol crayeux



PLUi de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

GÉOLOGIE

Source : BRGM

- Limite de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire
- Limites communales

Se reporter à l'EIE pour la légende complète

LITHOLOGIE

- Le socle hercynien et les formations volcano-sédimentaires du horst de Saint-Léon
- Les formations des sables et archiles du Bourbonnais
- La limagne Bourbonnaise
- Le bassin perméo-carbonifères
- Les colluvions
- Les dépôts alluvionnaires

PÉDOLOGIE

- Les dépôts alluvionnaires
- Les sols de la Limagne Bourbonnaise
- Les sables et argiles du Bourbonnais

EXPLOITATION DU SOUS-SOL

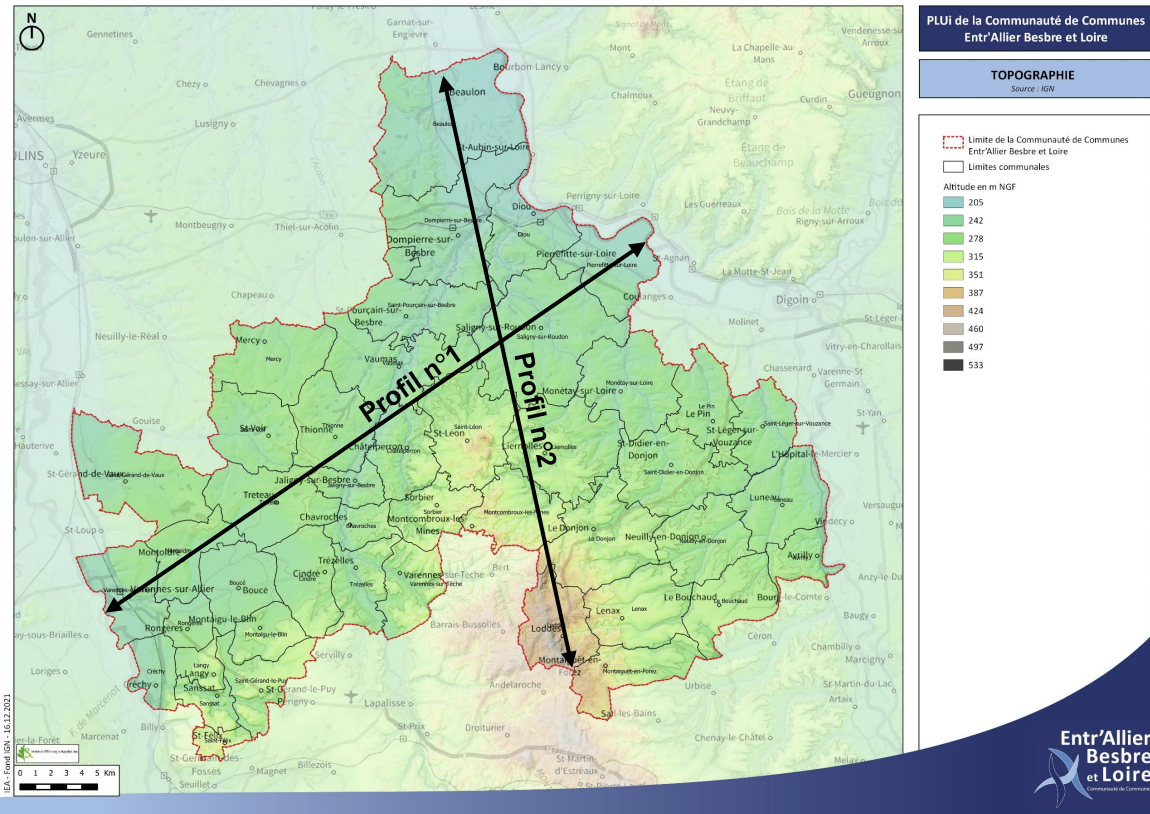
- Documents cadres :
- Le Schéma Départemental des Carrières (SDC) de l'Allier
 - Le Schéma Régional des Carrières (SRC)

Exploitation du sous-Sol : 12 carrières en activité et 217 anciennes carrières recensées.



Environnement physique

Une topographie témoin de la diversité géologique du territoire et façonnée par la vallée de l'Epte et ses vallées annexes



La topographie du territoire est particulièrement liée aux caractéristiques géologiques et pédologiques et notamment à leur résistance au phénomène d'érosion. Sur le territoire, la nature du sol explique la présence d'un réseau hydrographique dense alimenté par les précipitations mais également par les eaux pluviales ruisselant sur des couches superficielles peu perméables. Ces nombreux cours d'eau ont creusé des vallées autres vallons et continuent de dessiner le relief du territoire. Les principales caractéristiques de ce relief sont présentées ci-dessous :

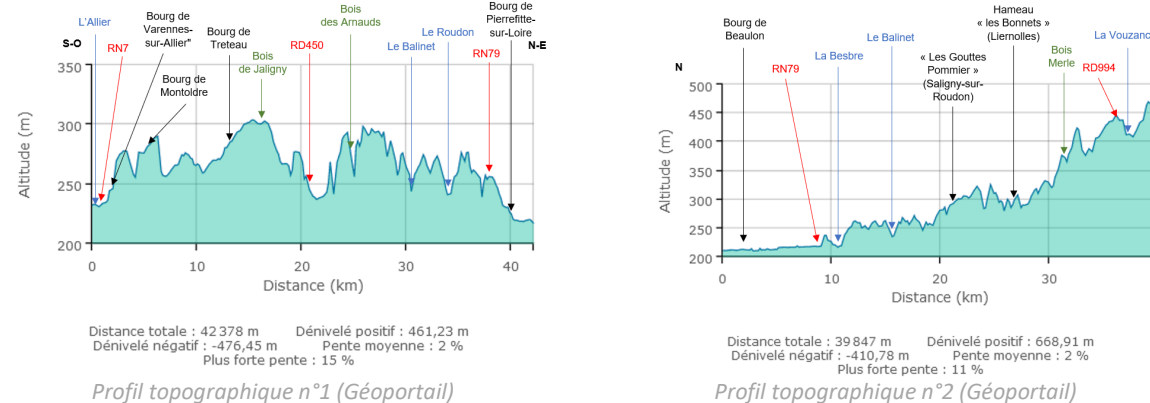
- Les vallées alluviales
- Les coteaux
- Les étages

A noter également l'influence très localisée sur le territoire de la Montagne bourbonnaise. En effet, les prémices de cette composante géologique (massif granitique) au relief plus prononcé sont perceptibles sur la partie Sud de la C.C. Entr'Allier Besbre et Loire. Les altitudes enregistrées sur la commune de Loddes pouvant atteindre les 500 m contrastent avec la topographie du reste du territoire et témoignent de cette influence.

Dans une moindre mesure, l'Ouest de la commune de Montaguët-en-Forez ou certains témoins sur les communes de Montcombroux-les-Mines et Saint-Léon (ex : Puy Saint-Ambroise) illustrent également l'approche de cette entité géologique et paysagère. Le « horst de Saint-Léon » traduit une particularité géologique et géomorphologique observée sur ce secteur du territoire qui est issue d'une combinaison de l'action de failles générant un soulèvement des formations géologiques.

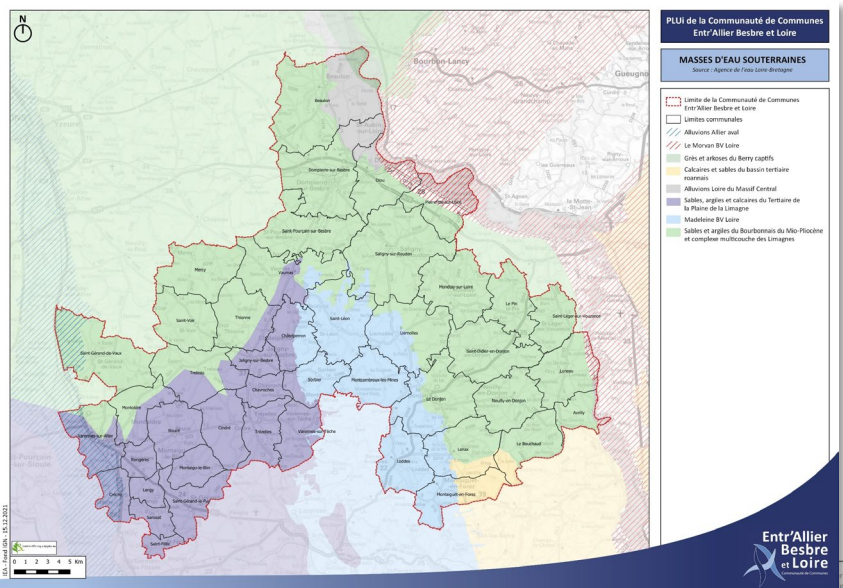
Ainsi, à la lecture des profils topographiques et de la cartographie présentées contre, le territoire présente un relief ondulé mais globalement peu marqué. Le point le plus bas est enregistré sur la commune de Beaulon (environ 205 m aux abords de la Loire) et le point le plus haut est recensé sur la commune de Loddes (environ 533 m au niveau du Mont Saint-Joseph). L'amplitude topographique est donc d'environ 328 m et l'altitude moyenne se situe aux alentours de 300 m.

Les ruptures topographiques restent modérées mais sont nombreuses au regard du réseau hydrographique très dense qui entaille le sous-sol.



Environnement physique

Contexte hydrique et hydrogéologique



Masses d'eau en relation avec le territoire de la CC Entr'Allier Besbre Loire

Documents cadres pour la ressource en eau :

- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Aspect qualitatif et quantitatif des masses d'eau eau souterraines : 8 masses d'eau en relation avec le territoire.

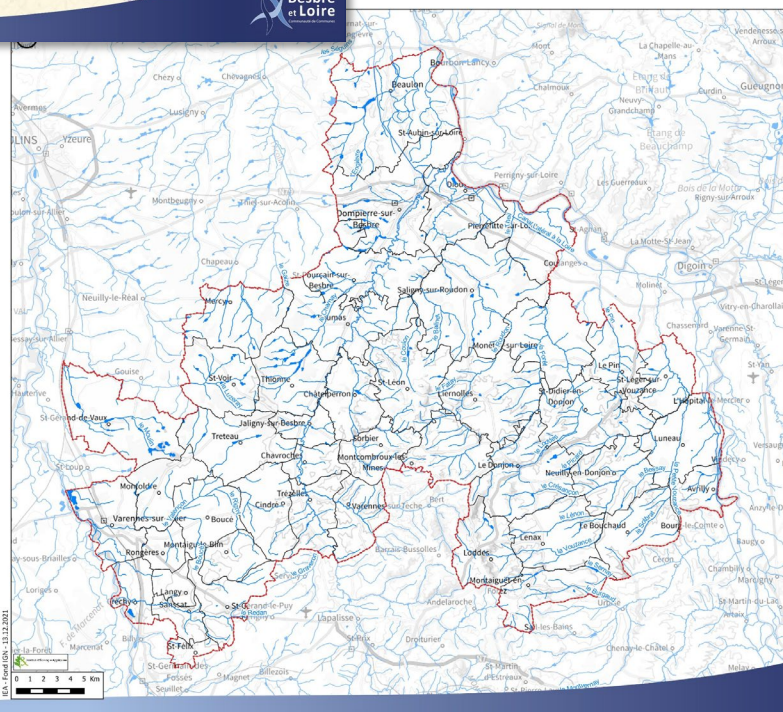
La situation quantitative des masses d'eau souterraines est majoritairement bonne. Toutefois, la qualité chimique des masses d'eau superficielle FRGG131 et FRGG149 est jugée mauvaise principalement en raison de la présence d'un taux de nitrate et de pesticides trop importants.

Réseau hydrographique et masses d'eau superficielles associées.

- Trois principaux cours d'eau : la Loire, l'Allier, la Besbre
- Globalement, la situation écologique des masses d'eau superficielles est préoccupante. Seules 4 masses d'eau superficielles sont jugées en bon état écologique en 2016 soit environ 12% des entités en relation avec le territoire. De plus, la situation écologique se détériore.

Ressources et usages de l'eau :

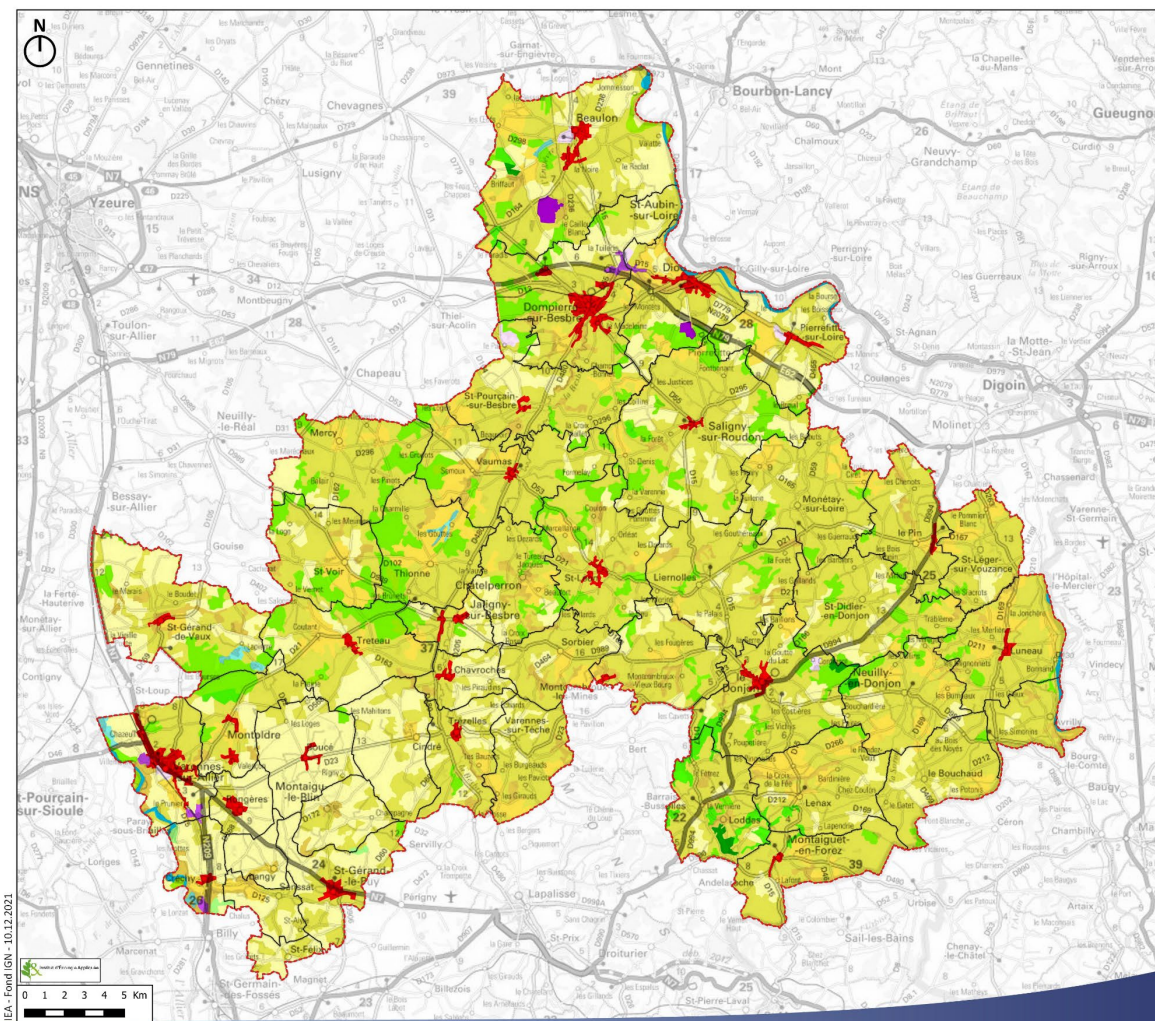
- Prélèvements en eau aussi bien souterraines que superficielles
- CC non concernée par les Zones de Répartition des Eaux (ZRE)
- Eau potable :
 - assurée par trois syndicats : le SIVOM de la Sologne Bourbonnaise, le SIVOM du Val d'Allier et le SIVOM Vallée de la Besbre
 - 6 Aires d'Alimentation de Captage (AAC)
- Assainissement
 - Par délégation de service public, la compétence assainissement non collectif est a été transférée à trois syndicats : SIVOM de la Sologne Bourbonnaise, SIVOM du Val d'Allier, SIVOM Vallée de la Besbre
- Eau pluviale : très variable selon les communes et secteurs



Hydrographie sur le territoire de la CC Entr'Allier Besbre Loire

Environnement physique

Occupation du sol



PLUi de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

CORINE LAND COVER 2019
Source : IGN

- Limite de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire
- Limites communales
- 112 - Tissu urbain discontinu
- 121 - Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- 122 - Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- 131 - Extraction de matériaux
- 142 - Equipements sportifs et de loisirs
- 211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation
- 231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- 243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- 311 - Forêts de feuillus
- 312 - Forêts de conifères
- 313 - Forêts mélangées
- 322 - Landes et broussailles
- 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation
- 511 - Cours et voies d'eau
- 512 - Plans d'eau

Le territoire intercommunal est très majoritairement occupé par des milieux agricoles (environ 87,9 %) et plus particulièrement par des espaces prairiaux (près de 56 % des surfaces agricoles).

Le territoire compte peu de massifs forestiers. Bien que les données Corine Land Cover estime la surface boisée à moins de 10 % de la superficie du territoire, les données de l'IGN, plus précises, chiffrent la surface des massifs forestiers, hors petits bosquets, à 14 236,5 ha soit 13,0 % de la superficie du territoire. Il s'agit essentiellement de bois privés puisque seuls 1,8 % des massifs forestiers sont publics. Les conifères sont très minoritaires (0,7 % de la superficie du territoire et 5,5 % des massifs forestiers) comme les peupleraies (0,2 % de la superficie du territoire et 1,5 % des massifs forestiers). Hormis les bosquets et massifs forestiers, le réseau de haies bocagères complètent les boisements du territoire. Ce linéaire de haies est estimé à environ 4 394,7 km sur le territoire soit en moyenne près de 100 km par commune.

Bien que composé de nombreux bourgs, le territoire communal de de la C.C. Entr'Allier Besbre et Loire reste un espace rural à dominante agricole et donc peu urbanisé (moins de 3 %).

Le réseau hydrographique de cours d'eau, développé sur le territoire, se matérialise par un linéaire d'environ 1256,1 km. Hormis ces cours d'eau, le territoire compte également plusieurs plans d'eau (mares et étangs). Les données de l'INPN permettent d'estimer la superficie de ces plans d'eau à 436,5 ha environ, soit 0,4 % de la superficie du territoire.

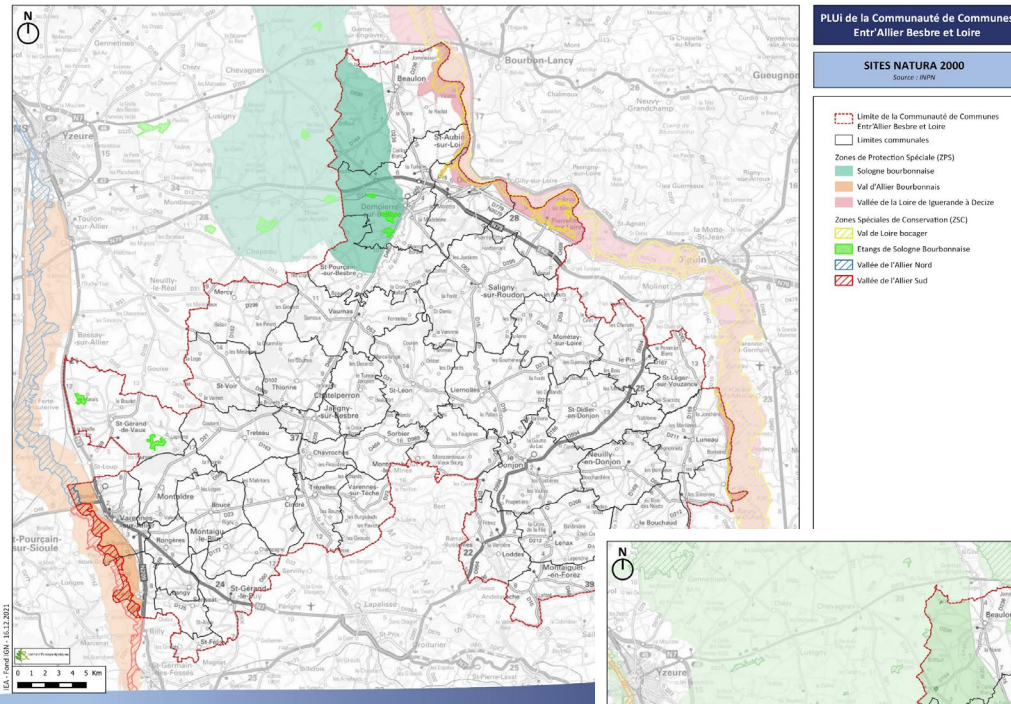


Carte d'occupation des sols (Corine Land Cover 2019)

Environnement naturel

Milieux naturels d'intérêt reconnu

Localisation des sites NATURA 2000



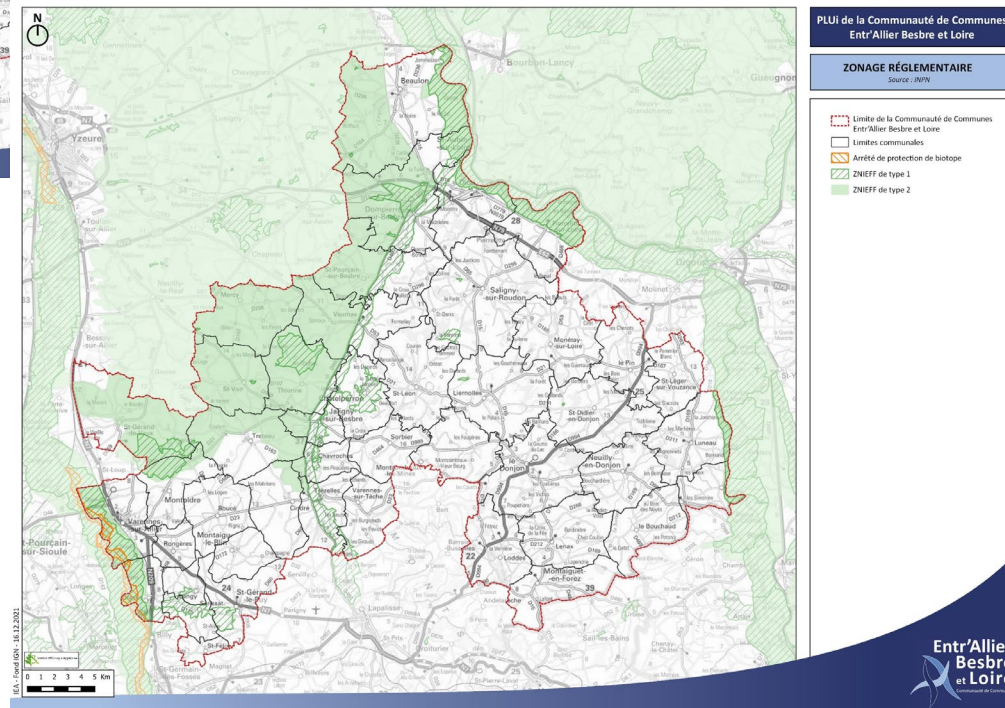
Recensement des milieux naturels d'intérêt connu :

- Sites NATURA 2000
- Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)
- Les arrêtés de protection de Biotope (ABP) : On recense deux arrêtés de protection de biotope sur le territoire
- Les sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de l'Allier : Le CEN Allier assure la maîtrise foncière et la gestion de 4 sites sur le périmètre de la C.C. Entr'Allier Besbre et Loire.
- Zones humides

A la lumière de l'ensemble des éléments collectés, seront déterminés :

- Principaux milieux et habitants d'intérêt écologique sur le territoire
- Principales menaces sur l'intérêt écologique du territoire
- Principaux enjeux écologiques sur le territoire

Localisation des ZNIEFF et ABP



Environnement naturel

Trame verte et bleue

La préservation de réseaux écologiques fonctionnels nécessite à la fois le maintien de milieux naturels en bon état de conservation et la permanence de possibilités d'échanges entre ces milieux. Un réseau écologique a été défini au niveau européen comme étant "un assemblage cohérent d'éléments naturels et semi-naturels du paysage qu'il est nécessaire de conserver ou de gérer afin d'assurer un état de conservation favorable des écosystèmes, des habitats, des espèces et des paysages" (réseau écologique paneuropéen).

L'identification du réseau écologique, aussi appelé "Trame verte et bleue" repose sur la cartographie des éléments suivants :

- **des réservoirs de biodiversité** : c'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée ; une espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie (alimentation, reproduction, repos, etc.). C'est depuis ces réservoirs que les individus se dispersent pour rejoindre d'autres réservoirs (principaux ou secondaires) ou des espaces naturels relais. Ces réservoirs regroupent les sites naturels protégés (Natura 2000, réserves naturelles, etc.), les sites officiellement inventoriés au titre du patrimoine naturel (ZNIEFF...), voire d'autres sites fonctionnels non identifiés officiellement mais sensibles au risque de fractionnement ;
- **des corridors** : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Cette liaison fonctionnelle entre milieux naturels permet la dispersion et la migration des espèces ;
- **des points de fragilité** : espace d'intersection entre un réservoir de biodiversité ou un corridor avec une barrière, naturelle ou artificielle. Un point de fragilité est un lieu où la mortalité des individus est particulièrement élevée (notamment au droit des grandes infrastructures de transport : autoroutes, routes à trafic régulier, LGV...), voire un espace totalement infranchissable (zones fortement urbanisées...).

PLUi de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

TRAME VERTE ET BLEUE DU SRADDET
Source : SRADDET AURA / CLC 2018

--- Limite de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire
□ Limites communales

Trame Verte

- Réservoirs de biodiversité
- Corridor thermophile en pas japonais
- Corridors surfaciques
- Corridors écologiques à préciser liés aux infrastructures

Trame Bleue

- Cours d'eau de la trame bleue régionale

Espaces perméables relais

- Espaces perméables liés aux milieux terrestres
- Autres cours d'eau

Infrastructures

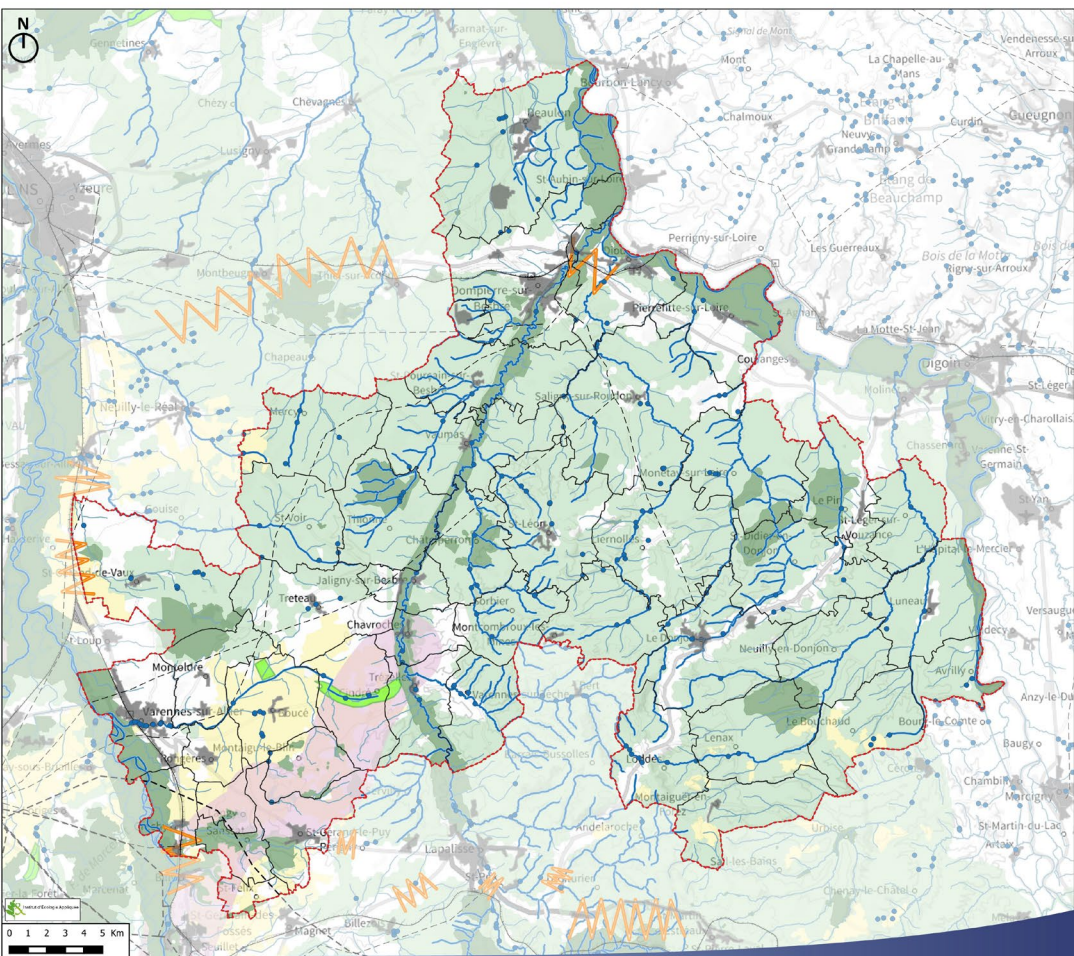
- Zones artificialisées
- Voies ferrées
- Lignes électriques de très haute tension
- Lignes électriques de haute tension

Obstacles

- Obstacles ponctuels de la trame bleue (ROE)

Autres informations

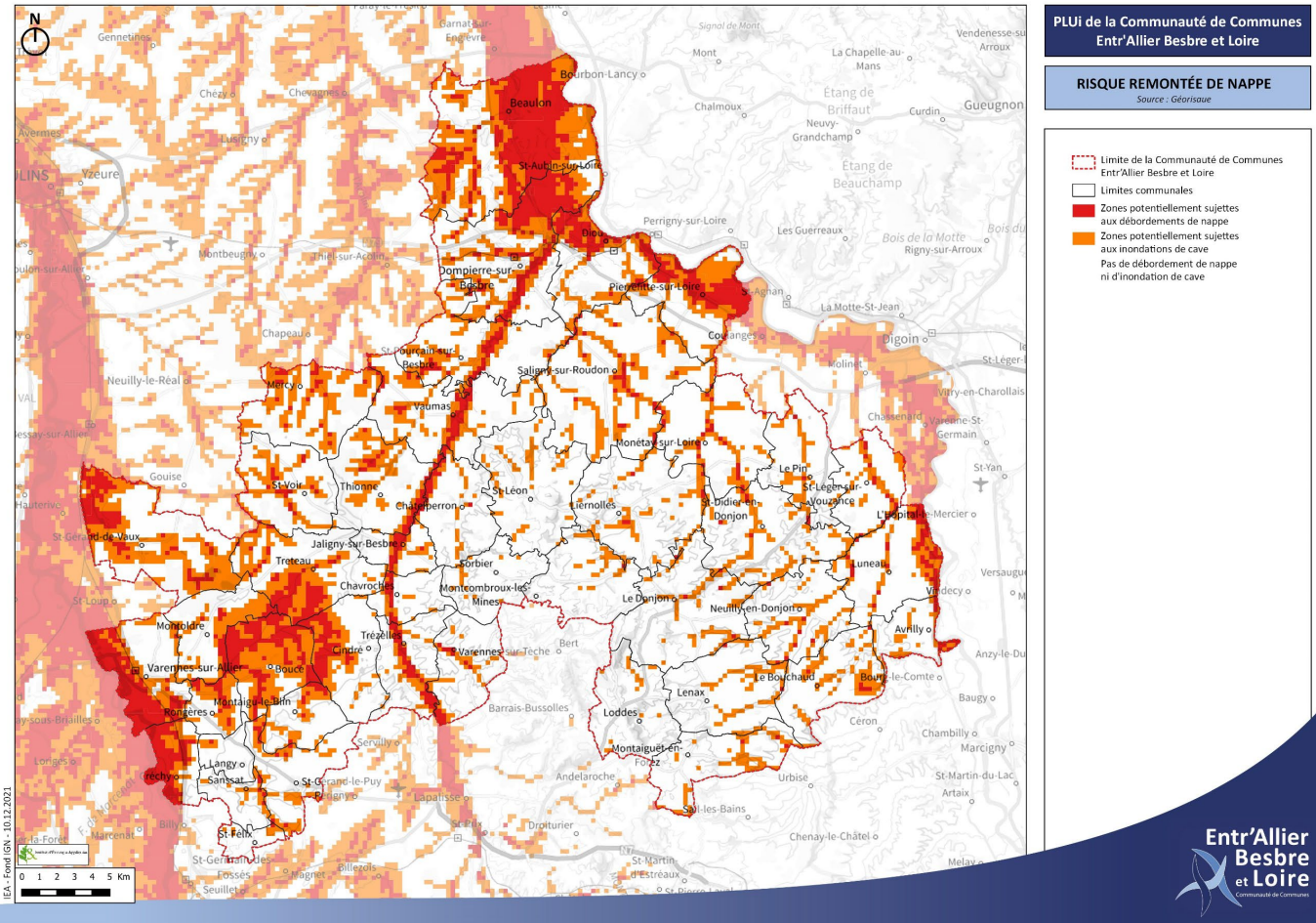
- Grands espaces agricoles surfaciques



Trame Verte et Bleue du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes (IEA)

Risques

Risques naturels



Aléas climatiques

- Catastrophes naturelles : La C.C. Entr'Allier Besbre et Loire a fait l'objet de 277 arrêtés de catastrophes naturelles, dont 88 concernant les tempêtes de 1982 et 1999 (44 fois deux arrêtés)

Risques inondation

Sont identifiés les risques à travers :

- Plans de prévention du risque inondation (PPRI)
- Inondations par ruissellement et coulées de boue
- Inondations par débordement de la nappe

Risques de mouvement de terrain

- Mouvements de terrain, coulées de boue et effondrements : Au regard du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles lié au phénomène "coulées de boue", à savoir 41, le territoire est particulièrement sensible à ce phénomène, provoqué principalement par les ruissellements.
- Retrait-gonflement des argiles : La sensibilité du territoire à ce risque se confirme par le nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles liés à ce phénomène au total de 148. A ce titre, un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) lié à ce phénomène a été mis en œuvre sur 3 communes du territoire (Dompierre-sur-Besbre, Saint-Félix, Sanssat)
- Cavités souterraines naturelles : On recense 17 cavités souterraines sur le territoire du PLUi.
- Risque sismique : le territoire est classé dans sa totalité en zone 2 dite de « sismicité faible ».

Risque d'exposition au feu de forêt

Le département de l'Allier n'est pas considéré, à ce jour, comme un territoire sensible.

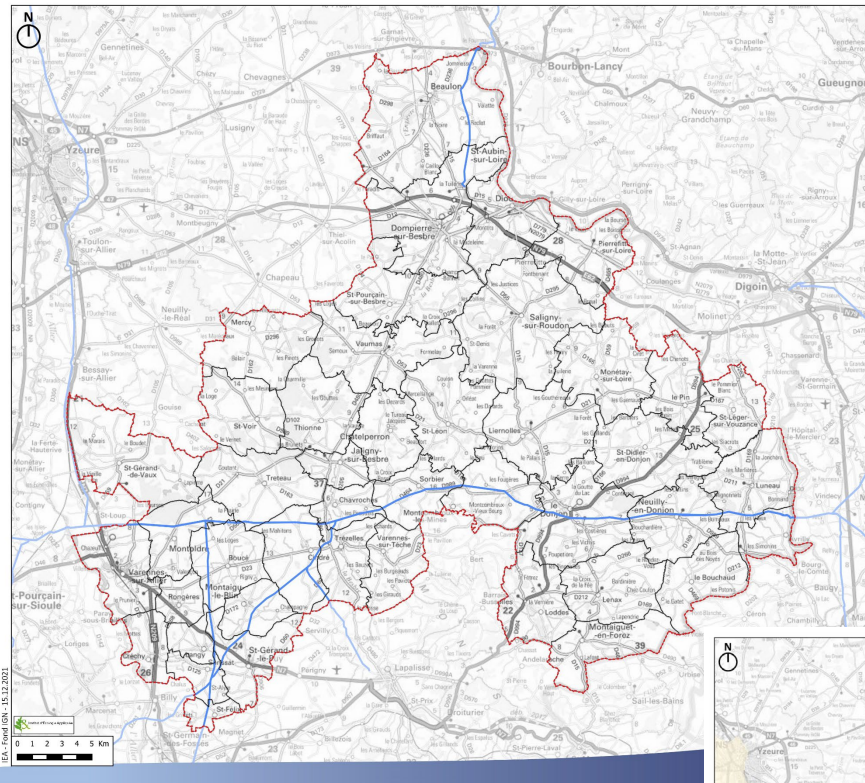
Potentiel radon

13 communes du territoire sont recensées en potentiel radon fort.

Risque de remontée de nappe

Risques

Risques technologiques



PLUI de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

CANALISATIONS DE GAZ

Source : Géosidues

--- Limite de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire
□ Limites communales

Canalisations de transport de gaz qui traversent le territoire

Risque industriel

Excepté l'unique site SEVESO seuil bas situé sur la commune de Treteau, 34 autres sites ICPE en activité sont identifiés sur le territoire intercommunal

Risque de transport de matières dangereuses

21 communes membres de la C.C. Entr'Allier Besbre et Loire sont concernées par la présence de canalisations de transport de matières dangereuses. Il s'agit uniquement de canalisations de gaz.

Risque nucléaire

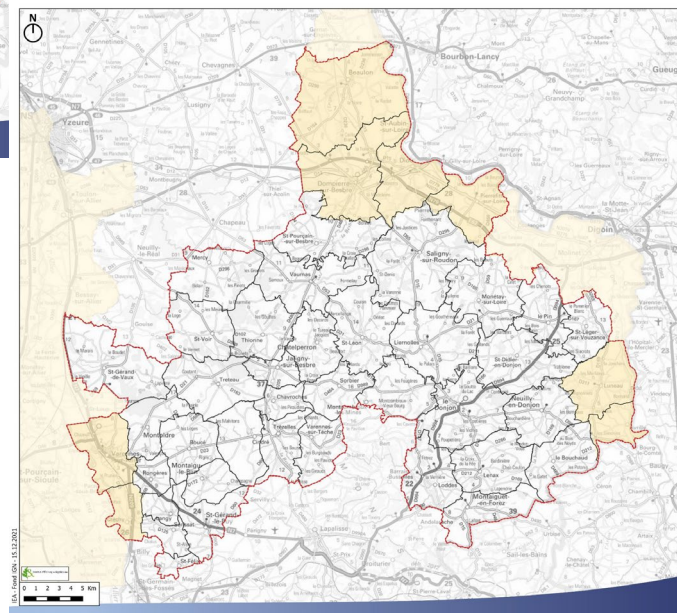
Le territoire communal n'est concerné par aucune centrale nucléaire. Les Centres Nucléaires de Production d'Électricité (CNPE) les plus proches du territoire sont situés à plus de 20 km.

Risque minier

D'après le DDRM d'Allier, deux communes sont concernées par ce risque : Montcombroux-les-Mines et Sorbier.

Risque de rupture de barrage

8 communes sont concernées par un risque de rupture de barrage sur le territoire.



PLUI de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

RUPTURE DE BARRAGE

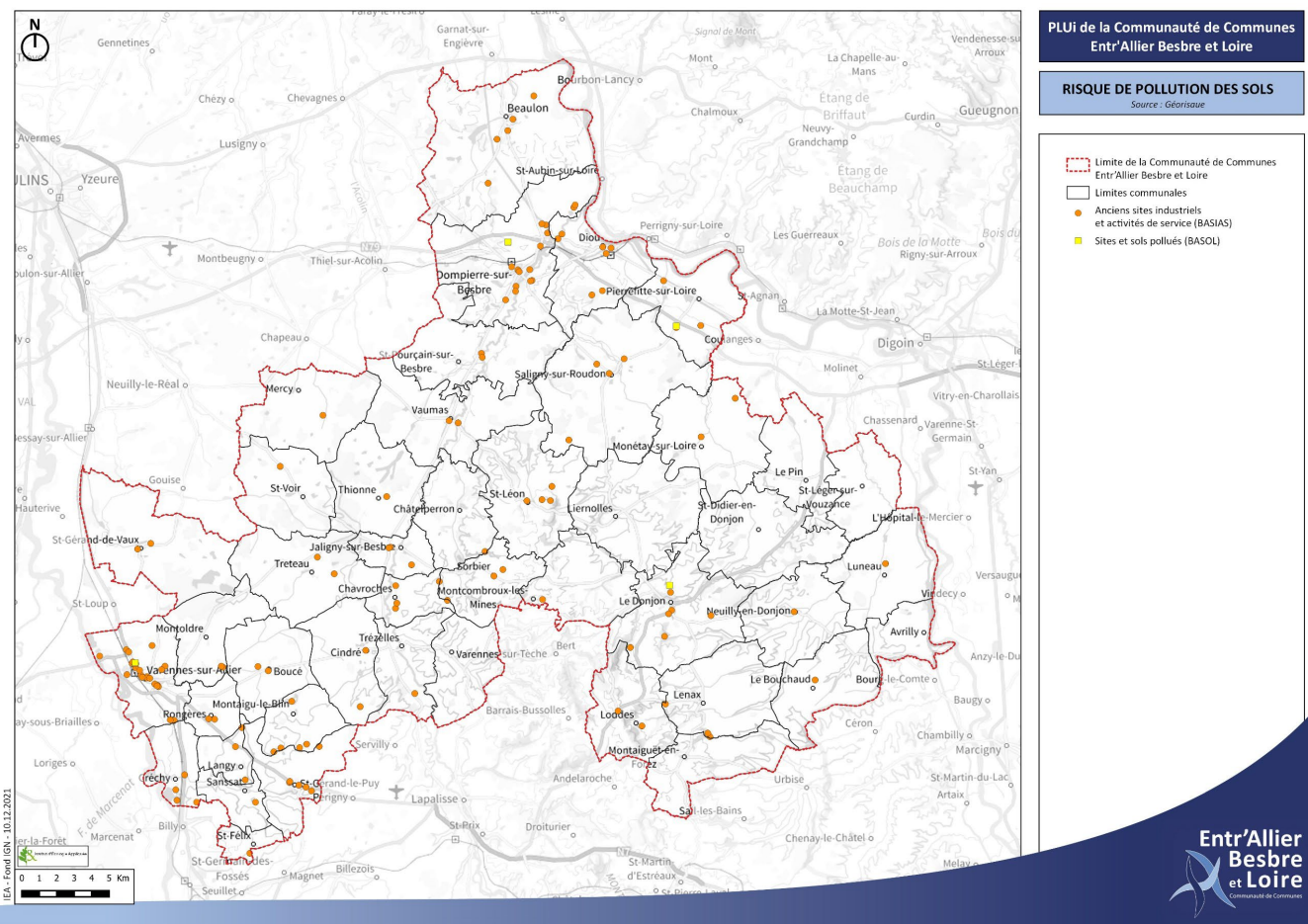
Source : Préf. Allier

--- Limite de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire
□ Limites communales
■ Communes concernées par un risque de rupture de barrage

Communes couvertes par un risque de rupture de barrage

Pollutions nuisances déchets

Eau, air, sols et sous-sols



Pollution de l'eau

- Nitrates : Au 01/01/21, 217 communes du département de l'Allier sont concernées par ce classement dont 63 classées partiellement. Sur le territoire, 15 communes sont concernées.
- Eutrophisation : La totalité du territoire de la C.C. Entr'Allier Besbre et Loire est répertoriée en zone sensible à l'eutrophisation pour le phosphore et l'azote.

Pollution de l'air

- Qualité de l'air : Le territoire de la C.C. Entr'Allier Besbre et Loire n'est pas concerné par un zonage dit "sensible" vis-à-vis de la qualité de l'air. La plus forte proportion des émissions du territoire à l'échelle départementale pour l'ammoniac et les oxydes d'azote confirment le caractère rural (dépendance à la voiture), agricole et relativement industriel du territoire. Sur le territoire, on observe une réduction globale des émissions de GES depuis 1990. Plus précisément, cette réduction semble s'être accélérée après 2005 mais, au regard des chiffres pour l'année 2017, pourrait désormais s'essouffler.
- Registre français des émissions polluantes : Le territoire de la C.C. Entr'Allier Besbre et Loire compte six établissements recensés au registre des émissions polluantes

Pollution des sols et sous-sols

Le territoire communal compte quatre sites BASOL et 129 sites BASIAS.

Risque de pollution des sols

Pollutions nuisances déchets

Nuisances sonores, pollution lumineuse, déchets

Nuisances sonores

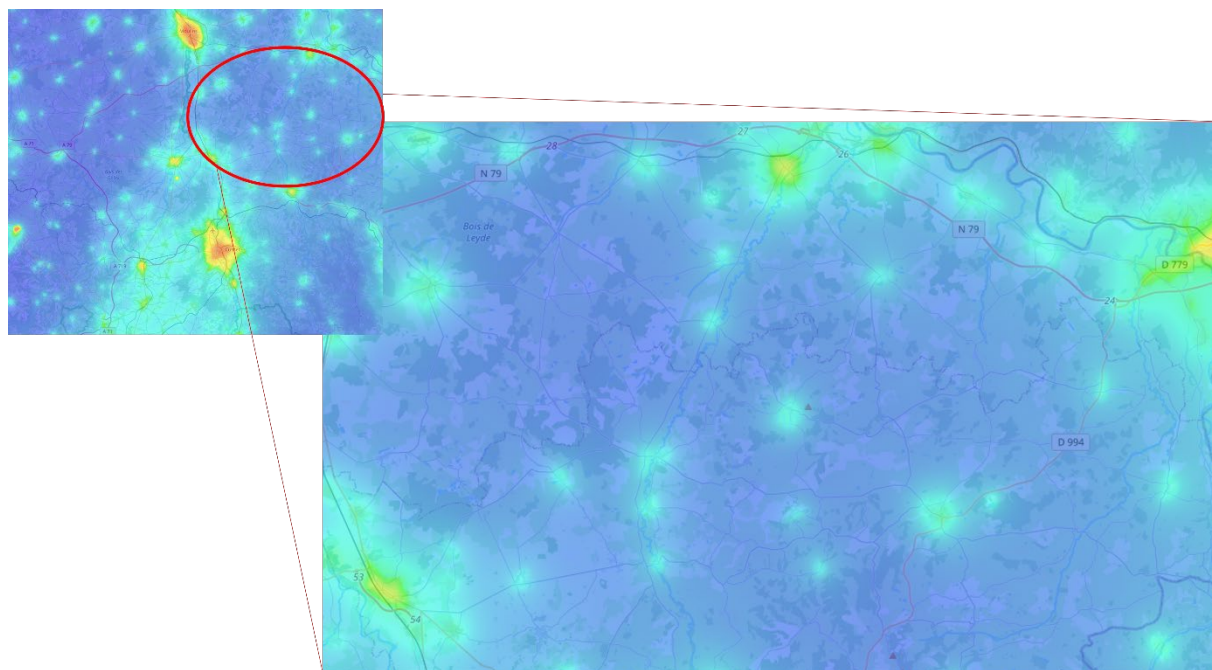
- Classement sonore des infrastructures terrestres : Trois infrastructures traversant le territoire sont recensées au sein de ce classement sonore (ligne SNCF, N7, N79)
- Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et cartes de bruit stratégiques : La RN7 et la RN79 sont recensées au sein du dernier PPBE

Pollution lumineuse

Le territoire intercommunal est un secteur à dominante rurale où l'urbanisation est limitée et essentiellement concentrée au sein des bourgs, ce qui modère l'impact de la pollution lumineuse.

Déchets

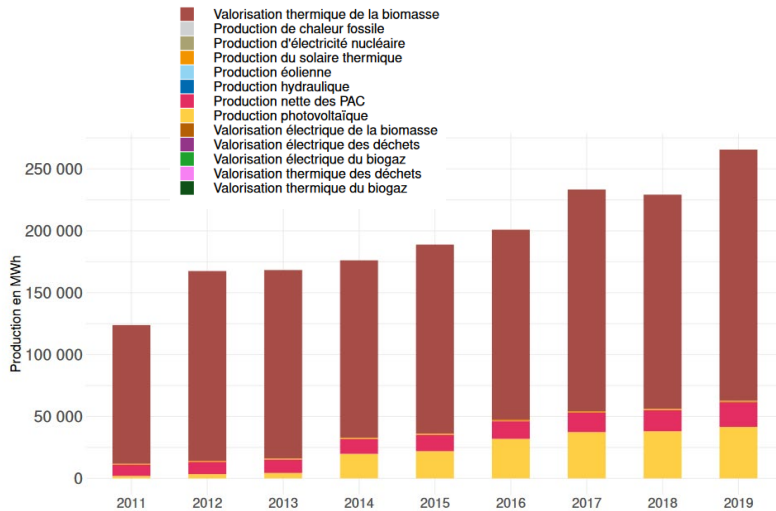
- Document cadre : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)
- Gestion des déchets : Par délégation de service public, l'intercommunalité a transféré cette compétence à deux entités : le SICTOM SUD ALLIER (SSA) et la SICTOM NORD ALLIER (SNA).
- Traitement des déchets : Pour les deux SICTOM, les déchets ménagers sont incinérés et valorisés au sein de l'UEVOM. Ils sont valorisés sous forme de vapeur et production d'énergie, de mâchefers (sous-couche routière) et de ferrailles. Les refus de tri et les encombrants sont acheminés sur un ISDND. La collecte sélective est traitée au centre de tri départemental de Chézy (hors périmètre). Ce dernier possède aussi une plateforme de compostage pour valoriser les déchets verts. La destination des déchets recyclables est diverse.
- Evolution de la quantité de déchets : La production d'ordures ménagères et assimilées (OM, emballages, papiers, verre) est de 647 kg/an/hab pour le SSA et de 579 kg/an/hab pour le SNA en 2020. Le ratio d'ordures ménagères collectés par habitant par an a légèrement baissé par rapport à 2019. Le tonnage de déchets recyclables (emballages, papiers et verre) de 60 et 50 kg/hab/an est en augmentation par rapport à 2019. Depuis 2010, le tonnage de déchets ménagers et assimilés a diminué de 18 % sur le territoire du SSA.



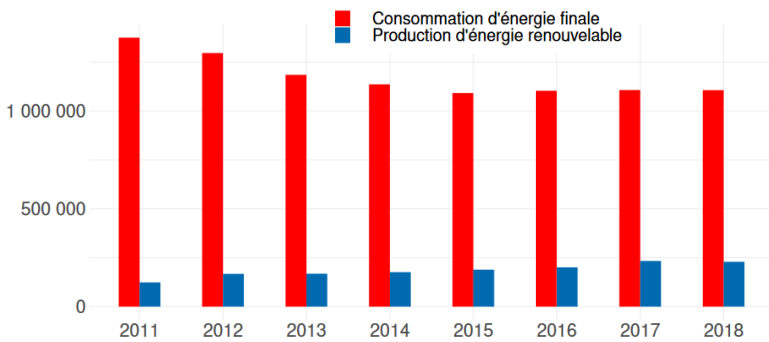
Pollution lumineuses sur le périmètre de la C.C. Entr'Allier Besbre et Loire et ses abords (AVEX)

Energie

Consommation et production



Évolution de la production d'énergie sur le périmètre de la C.C. Entr'Allier Besbre et Loire (Observatoire Régional Energie Climat Air Énergie Auvergne-Rhône-Alpes)



Évolution comparée de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergie renouvelable locale sur le périmètre de la C.C. Entr'Allier Besbre et Loire (Observatoire Régional Energie Climat Air Énergie Auvergne-Rhône-Alpes)

Documents cadre

- Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE) de l'ex-Région Auvergne
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Consommation d'énergie : Sur le territoire, on observe une réduction globale de la consommation d'énergie finale depuis 1990. Toutefois, au regard des chiffres pour l'année 2017, cette baisse pourrait désormais s'essouffler

Production d'énergie

La production d'énergie sur le territoire est en croissance quasi-constante depuis 2011. Cette production est estimée à environ 270 000 MWh en 2019 pour une augmentation de moins de 120 % en 8 ans (depuis 2011). Elle est portée principalement par la **valorisation thermique de la biomasse qui représente plus des ¾ de l'énergie produite**. L'énergie solaire est la seconde source de production d'énergie sur le territoire (environ 16 %). Cette production à partir de l'énergie solaire se matérialise essentiellement par une valorisation électrique issue des panneaux photovoltaïques ; la production solaire thermique est quant à elle très minoritaire. Enfin, la production d'énergie à partir des pompes à chaleur complète l'essentiel du mix de production d'énergie (environ 7,5 %). La production d'énergie électrique à partir de la force de l'eau (hydroélectricité) est quasi-anecdotique (moins de 1% de la production totale).

Autosuffisance d'énergie : Malgré la réduction globale de consommation d'énergie sur couplée à une augmentation de la production d'énergie, le territoire est encore loin de l'autosuffisance énergétique. En effet, la production d'énergies renouvelables couvre moins de 25 % de la consommation énergétique totale.

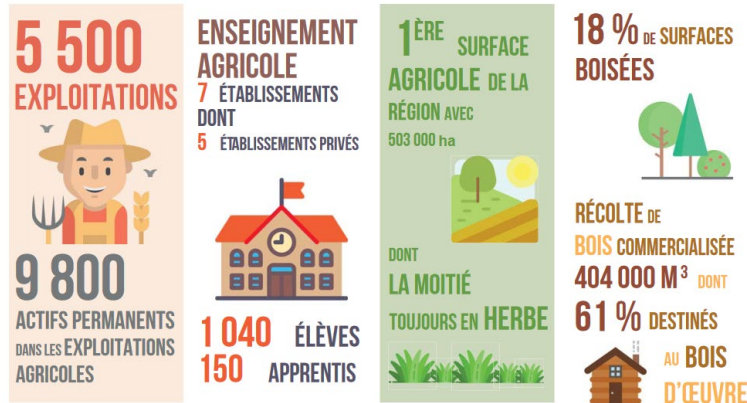
Bilan et potentiel de développement des énergies renouvelables

- Biomasse : Malgré une surface boisée limitée, la C.C. Entr'Allier Besbre et Loire dispose d'un potentiel de valorisation de la biomasse non négligeable grâce à la présence de quelques massifs forestiers, de nombreux bosquets ainsi que d'un réseau bocager développé.
- Energie éolienne : le territoire de la C.C. Entr'Allier Besbre et Loire apparait relativement contraint pour le développement d'éoliennes. Toutefois, on observe des disparités selon les secteurs géographiques. En effet, certains secteurs présentent de plus fortes sensibilités écologiques et/ou paysagère.
- Energie solaire : Au regard des enjeux liés au caractère paysager du territoire, le principal gisement de développement de cette filière repose sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur toitures plutôt que sur le développement au sol de parc solaire.
- Méthanisation : Au regard des caractéristiques agricoles du territoire, le développement potentiel de la méthanisation devrait pouvoir s'appuyer sur trois principales sources d'intrants, dans l'ordre : les déjections d'élevage (environ 55%), les résidus de culture (environ 28 %) et les Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVE) (environ 17 %).

Diagnostic agricole

Etat des lieux dans le département de l'Allier

Extrait du site de la chambre agriculture de l'Allier :



Une agriculture professionnelle

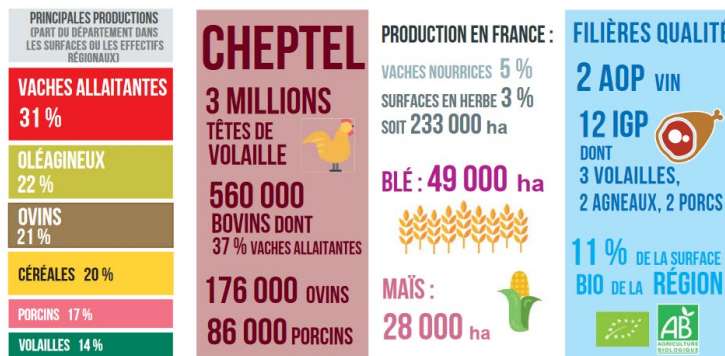
- 1^{ère} surface agricole de la région Auvergne-Rhône-Alpes avec 484 900 hectares de SAU.
- **5523 exploitations** (recensement 2010) pour une surface agricole moyenne par exploitation de 89 ha.
- **4,9 % de la population active** : 9763 personnes participent aux travaux des exploitations agricoles, 6900 chefs d'exploitations ou co-exploitants, 60 % des femmes chefs d'exploitation ou co-exploitantes, 13 % de travail salarial.
- Environ **une centaine de jeunes s'installent** chaque année dont 30 % de femmes.
- **Une activité agricole spécialisée**

Le territoire se partage entre l'élevage herbager et les grandes cultures de vente :

Toutes les productions animales sont présentes : **bovins viande** (554 300 bovins), **ovins** (122 800 brebis mères), **bovins lait** (10 100 vaches laitières), **porcine** (6200 truies) et **aviculture**.

- Les filières végétales sont également bien présentes : **céréales** (54 740 ha de blé, 22 500 ha de maïs dont 12 600 ha en irrigué), **oléagineux** (13 350 ha de colza), **betteraves sucrières** (1 230 ha) et **vigne** (633 ha dont 539 ha en AOP).

LA FERME ALLIER



DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes - Juillet 2018 Agreste

Sources : RA 2010 / EXF-SRI 2016, SAA, Agence Bio 2015 / IGN, INAO 2018, SIFA provisoire, DécIEA 2017

Prédominance des systèmes bovins allaitants dans l'Allier, à dominante charolaise: deuxième département de

France, **208 300 vaches allaitantes** avec 64 vaches en moyenne par cheptel, département naisseur avec 75 000 brouillards commercialisés.

Des productions de qualité pour répondre aux exigences des consommateurs

- **1304 exploitations sont certifiées ou en conversion bio**, et au moins 989 exploitations ont au moins un produit sous signe de qualité (AOP, IGP, Label rouge).
- **50 % des productions sous label** (1er département ayant obtenu un Label rouge en viande bovine en 1974).
- **40 % des certifications de conformité** dans les secteurs des viandes bovines, ovines, porcines et des volailles.
- **AOC Saint-Pourçain** obtenue en 2009.
- **Progression de l'agriculture biologique** avec 4 % de la SAU départementale, 315 agriculteurs engagés et 30 en conversion.
- **Une filière agroalimentaire performante**
- **3000 salariés pour 95 entreprises.**
- **L'abattage et la transformation des produits carnés** constituent l'activité principale avec 61 % des emplois pour 20 % des entreprises.
- **L'industrie de l'alimentation animale** constitue le troisième sous-secteur agroalimentaire, après la boisson, avec 15 % des emplois pour 11 % des entreprises.

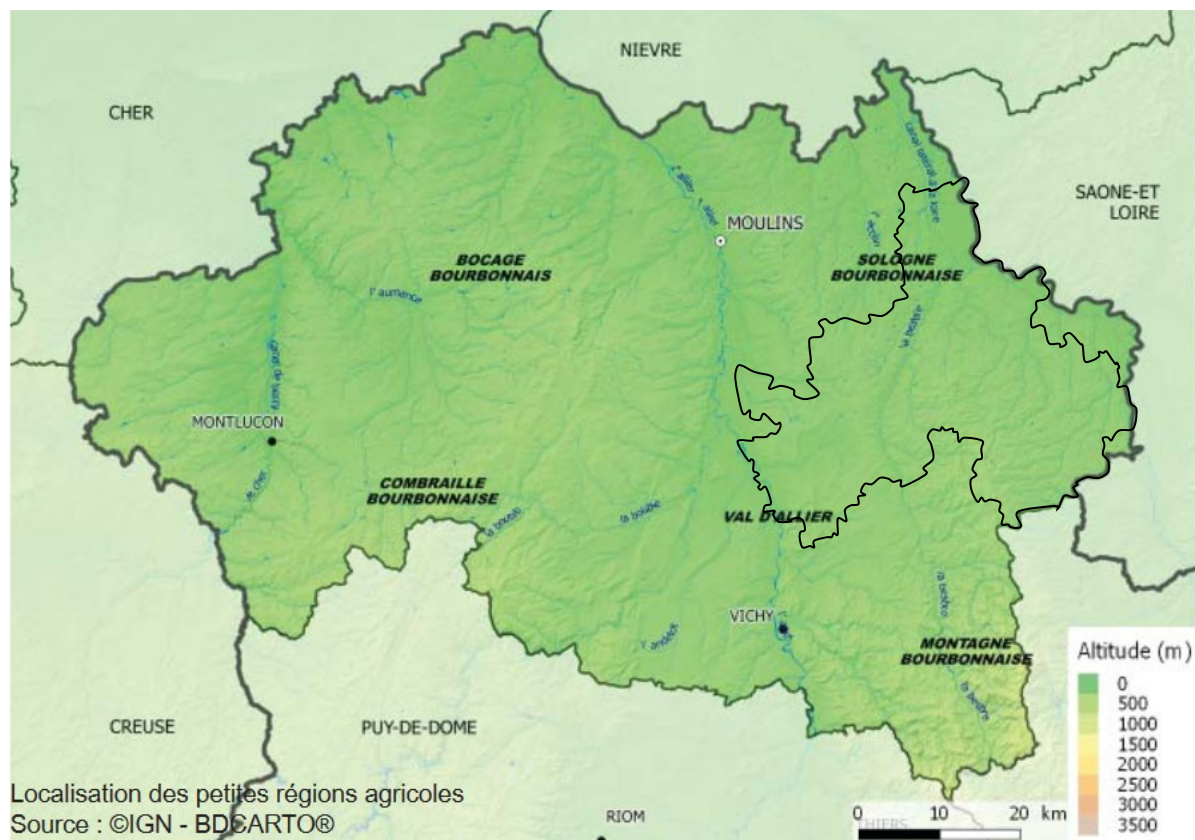
Chambre d'agriculture de l'Allier (consulté 12/2021)

Diagnostic agricole

Portrait agricole de l'Allier

Éléments à consolider

- Evolution du nombre d'unités de travail annuel
- Installation des agriculteurs
- Orientation technico-économique des exploitations agricoles
- L'agriculture biologique



Plaine de l'Allier et contreforts du Massif Central

L'Allier est le département le plus septentrional de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le troisième plus vaste, avec plus de 7 300 km². Il constitue un espace de transition entre le Val de Loire et le Massif Central avec : dans sa partie nord, les plaines du Bocage bourbonnais comprenant la vallée du Cher et la Sologne bourbonnaise, bordée par la Loire; et dans sa partie sud, le Val d'Allier avec la Limagne bourbonnaise, encadrée à l'ouest par les Combrailles et à l'est par la Montagne bourbonnaise, extrémité du Massif du Forez qui culmine à 1 300 mètres d'altitude.

Une forte emprise agricole

Bien que le nombre d'exploitations recule depuis plusieurs décennies (on estime à 125 le nombre d'exploitations qui disparaissent chaque année depuis 2010), l'agriculture reste un secteur d'activité structurant pour les zones rurales de l'Allier. Elle contribue à une gestion équilibrée du territoire et à l'entretien du bocage et des prairies.

Avec 9 800 actifs agricoles permanents, la conduite des exploitations relève d'un schéma très familial, à l'instar des autres départements de l'ouest régional pour lesquels prédomine l'élevage extensif herbivore.

De grandes exploitations aux dimensions économiques variées

L'espace agricole est constitué de grandes exploitations céréalières en Limagne et de surfaces fourragères dans le reste du département. La moitié des exploitations dégagent une PBS supérieure à 51 700 €, soit 16 600 € de plus qu'au niveau régional. Les exploitations de grande dimension économique (25 % des exploitations, 18 % en région) sont surreprésentées dans les exploitations viticoles et de grandes cultures de Limagne ou d'élevage bovin et hors sol du Bourbonnais. En revanche, les nombreuses exploitations d'élevages ovin et caprin sont de petite dimension (PBS médiane de 8 500 €).

Source : Portrait Agricole de l'Allier, Agreste Auvergne Rhône Alpes, Juillet 2018

Diagnostic agricole

Portrait agricole de l'Allier

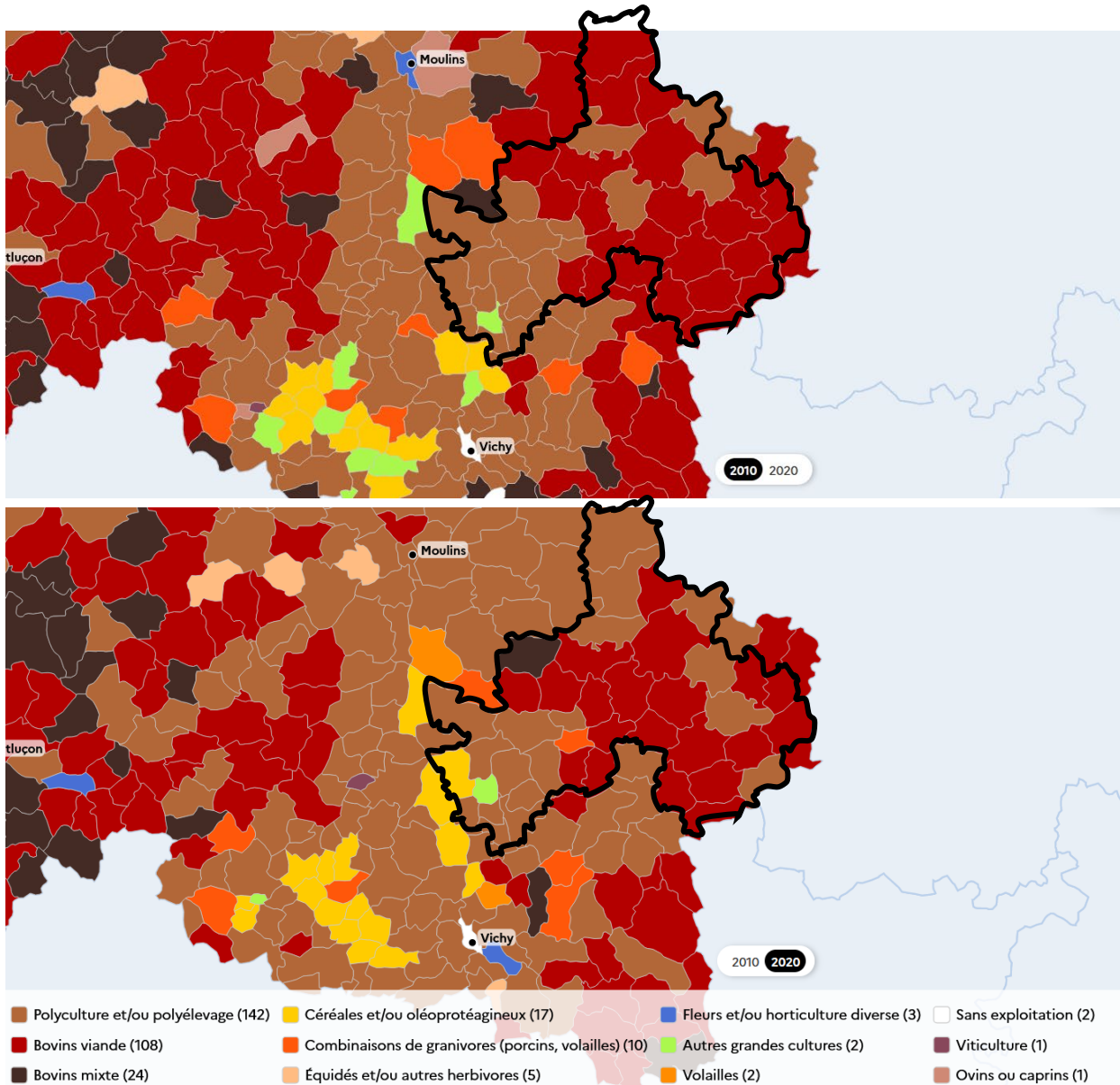
Une agriculture diversifiée

Ces caractéristiques géophysiques, alliant plaines et collines exposées aux influences océaniques, sont le support d'une agriculture diversifiée. En 2016, la surface agricole utilisée (SAU) des exploitations s'étendait sur 485 000 hectares qui faisait de l'Allier la 1^{ère} surface agricole de la Région Rhône-Alpes, dont 22 000 ha toujours en herbe. L'activité agricole dominante est l'élevage bovin (45 % des exploitations) qui s'exerce tant en plaine qu'en montagne. Les bovins viande sont la première production en valeur. Les exploitations de grandes cultures et mixtes (cultures, élevage) sont surtout présentes en Limagne et dans le Bocage bourbonnais. L'Allier occupe le 1^{er} rang de la région pour l'élevage ovin et caprin et la 2^e place régionale pour l'élevage hors sol (porcins et poulets de chair) tant en nombre d'exploitations qu'en valeur de production. Enfin, les exploitations viticoles sont concentrées dans l'aire de production AOP du Saint-Pourçain.

Des démarches de valorisation très spécialisées

L'Allier est le premier département de la région pour la production sous Label Rouge, mais ces signes d'identification de la qualité et de l'origine engagent seulement 18 % des exploitations contre 25 % en Auvergne-Rhône-Alpes. En 2018, le département compte 2 AOP dont une AOP viticole (Saint-Pourçain) et 12 IGP. L'Allier occupe le 4^e rang régional, avec une surface en « bio » de 4,5 % de la SAU. Depuis 2010, cette surface a progressé à un rythme de 7,5 % par an (10,2 % au plan régional). L'agriculture biologique concerne principalement les bovins viande, les poulets de chair, les grandes cultures et les œufs. Avec 370 exploitations, l'Allier occupe le dernier rang régional pour la commercialisation en circuits courts.

Source : Portrait Agricole de l'Allier, Agreste Auvergne Rhône Alpes, Juillet 2018

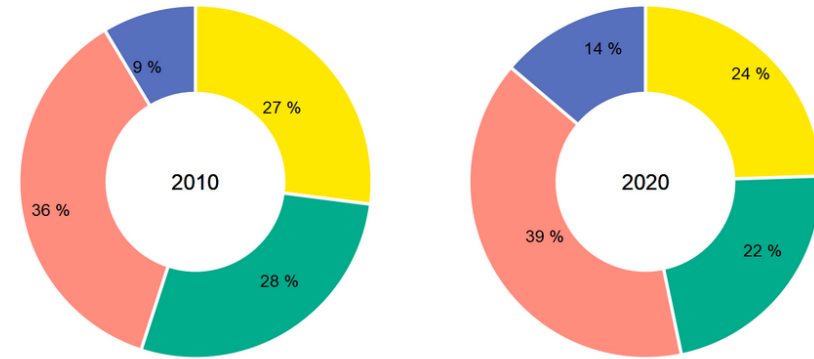


Evolution des orientations technico-économique en Allier. Source : Agreste – Recensement agricole 2020.

Diagnostic agricole

Nombre d'exploitations et SAU moyenne

	Exploitations		SAU (ha)	
	2010	2020	2010	2020
total exploitations	862	674	83 425	82 267
Micro-exploitations	233	165	2 865	4 113
petites	241	150	17 294	11 527
moyennes	314	266	45 625	42 327
grandes	74	93	17 641	24 299



dimension économique ■ microexploitations ■ petites ■ moyennes ■ grandes

source : Agreste – recensements agricoles 2010-2020

Répartition des exploitations en fonction de leur dimension économique sur la CC Entr'Allier Besbre et Loire. Source : Agreste.

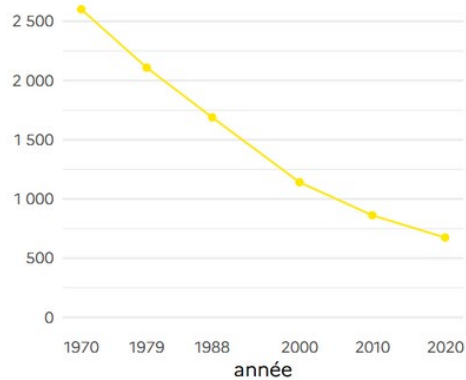
Une baisse continue du nombre d'exploitation et une forte augmentation de la SAU moyenne

Depuis 2010, le nombre d'exploitations de la CC Entr'Allier Besbre et Loire a chuté de plus de 20 % (862 exploitations en 2010 contre 674 en 2020), tandis que les surfaces agricoles utilisées (SAU) moyenne ont continué d'augmenter : +26,1% entre 2010 et 2020.

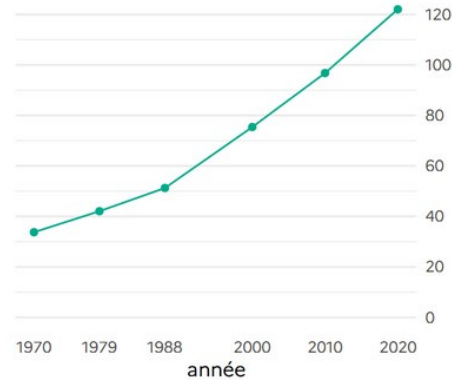
D'un point de vue économique, les petites structures disparaissent progressivement au profit des plus grandes.

Des tendances locales qui s'expliquent par la modernisation du système agricole et la quête de rentabilité, également identifiées sur le plan national.

nombre d'exploitations



SAU moyenne en ha



Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne sur la CC Entr'Allier Besbre et Loire. Source : Agreste.

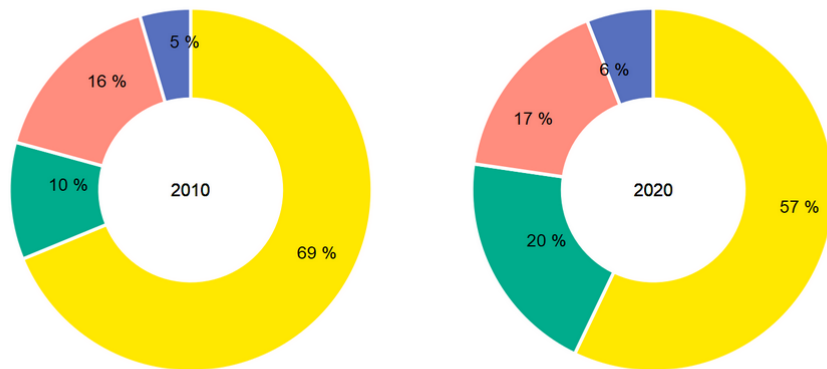
Diagnostic agricole

Profils et devenir des exploitations

	Exploitations	
	2010	2020
Total exploitations	862	674
exploitations individuelles	593	385
GAEC	90	136
EARL	140	113
autres statuts	39	40

Evolutions du statut juridique des exploitations de la CC Entr'Allier Besbre et Loire. Source : Agreste.

Nombre d'exploitations
CC Entr'Allier Besbre et Loire



statut juridique ■ exploitations individuelles ■ GAEC ■ EARL ■ autres statuts
source : Agreste – recensements agricoles 2010-2020

Répartition des exploitations en fonction de leur statut juridique sur la CC Entr'Allier Besbre et Loire.
Source : Agreste.

	Exploitations	
	2020	part
Nombre d'exploitations non concernées	544	81 %
Total d'exploitations concernées	130	19 %
dont :	–	–
Pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat	42	6 %
Reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers	22	3 %
Ne sait pas	57	8 %
Disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations	5	5
Disparition des terres au profit d'un usage non agricole	5	5

Un recul du nombre d'exploitations individuelles au bénéfice des GAEC

D'après le recensement agricole 2020, la forme juridique majoritaire des exploitations agricoles de la CC Entr'Allier Besbre et Loire demeure individuelle (57%). Depuis 2010, on remarque toutefois un net recul de la proportion de cette forme d'exploitation au profit des formes sociétaires : sur la période 2010-2020, 208 exploitations individuelles ont disparu au profit de 46 Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) supplémentaires.

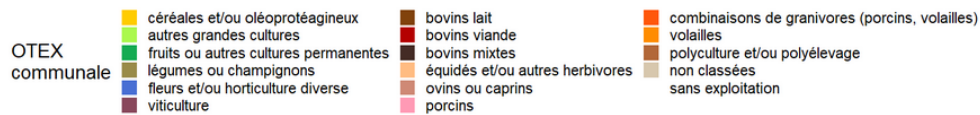
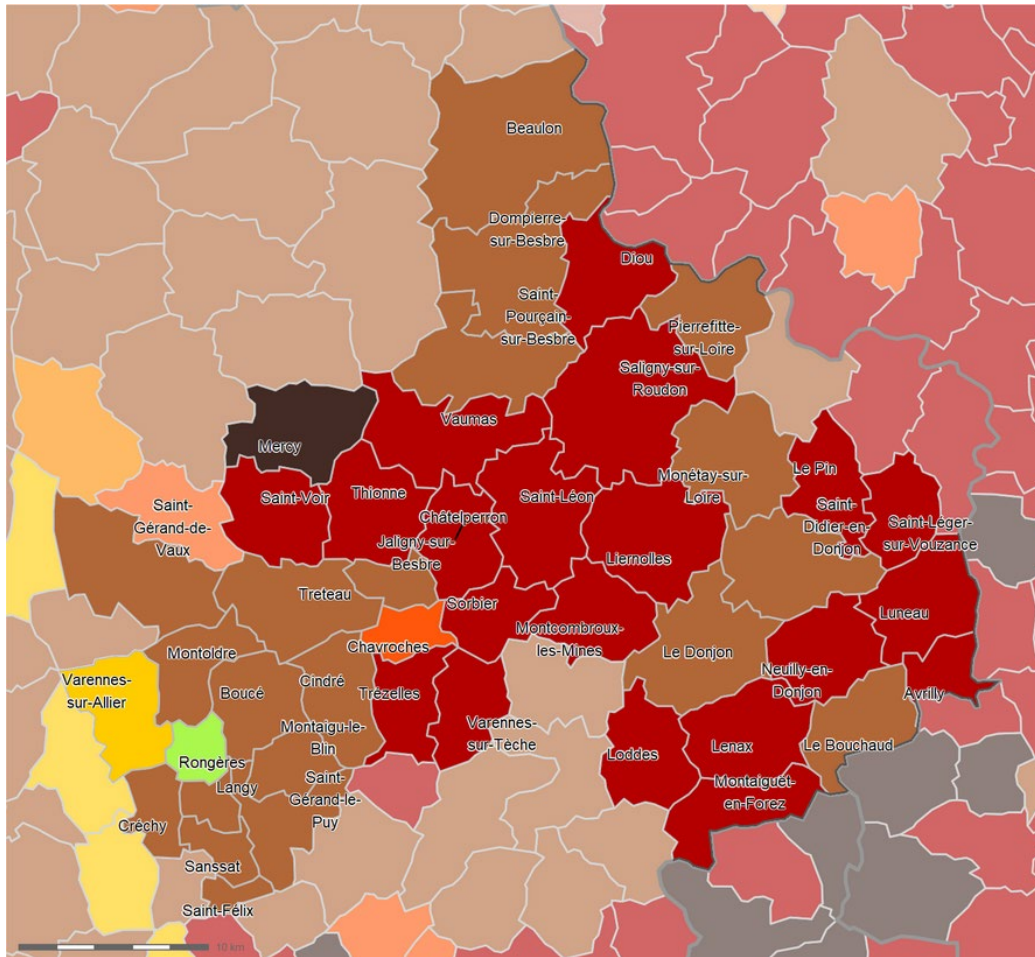
Lorsque les exploitations s'agrandissent (et plus particulièrement sous forme sociétaire), il se pose alors la question de leur transmission et du coût important de leur reprise.

Le vieillissement progressif de la population agricole

Alors que le nombre d'exploitations a considérablement baissé depuis 2010, le secteur n'est pas épargné par le phénomène national de vieillissement des chefs d'exploitation : l'âge moyen des chefs d'exploitation a augmenté d'un an entre 2010 et 2020. Des évolutions qui posent la question de la transmission des exploitations : sur le territoire, près de 20% d'entre elles sont concernées par un chef d'exploitation âgé de plus de 60 ans.

Diagnostic agricole

Orientations technico-économique



source : Agreste – recensement agricole 2020
fond carto. : d'après IGN – ADMIN EXPRESS 2022

Orientation technico-économique majoritaire par commune de la CC Entr'Allier Besbre et Loire. Source : Agreste 2020.

	exploitations		SAU (ha)		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2020
total exploitations	862	674	83 425	82 267	87 249
<i>dont</i>					
céréales et/ou oléoprotéagineux	83	71	9 983	11 768	9 435
autres grandes cultures	38	52	888	1 697	768
fruits ou autres cultures permanentes	s	s	s	s	s
légumes ou champignons	–	4	–	s	82
fleurs et/ou horticulture diverse	6	s	8	s	s
viticulture	–	–	–	–	–
bovins lait	5	4	316	545	907
bovins viande	443	312	50 985	46 675	43 275
bovins mixtes	s	8	s	725	792
équidés et/ou autres herbivores	49	28	1 259	977	787
ovins ou caprins	85	49	1 695	1 569	1 717
porcins	s	s	s	s	s
combinaisons de granivores (porcins, volailles)	27	15	3 612	2 129	4 222
volailles	37	32	1 080	1 696	8 684
polyculture et/ou polyélevage	85	93	13 419	14 277	15 199
non classées	s	s	s	s	s

Un recul de l'élevage bovin au profit de de la culture

Alors même que l'élevage bovin constitue encore l'OTEX majoritaire du territoire de la CC Entr'Allier Besbre et Loire (nombre d'exploitations et SAU), le nombre d'exploitations orientées vers les grandes cultures a fortement augmenté depuis 2010, de même que le nombre d'exploitations exerçant la polyculture et/ou le polyélevage. L'ensemble des autres OTEX du territoire ont baissé significativement.

La SAU moyenne des exploitations professionnelles du territoire était de 96,8 ha en 2010 pour 122,1 ha en 2020, quelle que soit l'orientation technico-économique (OTEX). Les OTEX grandes cultures, céréales et polyculture/élevage valorisent des SAU de plus en plus importantes, de même que les volailles et bovins lait.

Diagnostic agricole

Démarches de valorisation

	2010	2020	évolution 2020/2010	part en 2020 (%)
Nombre total d'exploitations	862	674	-22 %	100 %
Agriculture biologique	20	33	65 %	5 %
Autres signes officiels de qualité (yc vin et hors bio) dont :	166	172	4 %	26 %
Aop	5	11	5	2 %
Igp	0	9	Inf	1 %
Label rouge	165	162	-2 %	24 %
Activités de transformation (hors vinification à la ferme) dont	14	50	257 %	7 %
Transformation de lait	9	10	11 %	1 %
Transformation ou découpe de viande	–	27	–	4 %
Transformation de fruits et/ou légumes ¹	–	5	–	1 %
Activités de diversification dont	53	78	47 %	12 %
Travail à façon	22	40	82 %	6 %
Tourisme - hébergement - loisirs	7	14	100 %	2 %
Énergie renouvelable (pour la vente)	5	24	5	4 %
Circuits courts (hors vin) dont	36	107	197 %	16 %
Vente directe (hors vin)	33	84	155 %	12 %

Démarches de valorisation des exploitations de la CC Entr'Allier Besbre et Loire. Source : Agreste 2020.

Un développement des circuits-courts et un maintien des signes de qualité

Les exploitations se diversifient sur le territoire de la Communauté de Commune, un potentiel touristique important pour le territoire et une réelle opportunité pour les exploitations agricoles. D'après le recensement agricole 2020, 66% des exploitations de la CC Entr'Allier Besbre et Loire sont engagées dans une démarche de valorisation : pour la majorité à travers le Label rouge (24%) et la vente directe (12%).

Bien que minoritaire, la part des exploitations certifiées AB a connu une croissance forte entre 2010 et 2020 (+ 65%) passant de 20 à 33 exploitations.

Le circuit-court est la vente directe du producteur au consommateur ou la vente à un intermédiaire maximum entre le producteur et le consommateur (commerçant, restaurant, artisan...). Les types de points de vente sont variés : magasin à la ferme, magasin de producteurs, AMAP, épicerie point relai, marché de plein vent ou encore drive fermier.

La diversification concerne les activités agricoles (production de biens alimentaires, transformation de produits de la ferme ou activités de services) complémentaires aux grandes productions agricoles traditionnelles (grandes cultures, élevage) et dégagant un complément au revenu agricole. L'une des caractéristiques importantes des activités de diversification est que l'agriculteur est amené à maîtriser la commercialisation de son produit.

La diversification constitue un revenu complémentaire pour l'exploitation agricole. Elle permet une offre différente des prestations hôtelières ou des commerces. Elle donne la possibilité de faire venir à la ferme des « locaux » mais aussi des personnes extérieures au territoire (Réseau national « Bienvenue à la Ferme » par exemple). Pour apporter de la valeur ajoutée à leur production et répondre aux attentes sociétales, certains exploitants de la Communauté de Communes s'orientent vers des modes de production reconnus, via les signes officiels de qualité. En France et en Europe, des logos officiels permettent de reconnaître des produits qui bénéficient d'un signe officiel de qualité et de l'origine.



L'appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.



L'indication géographique protégée (IGP) désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation, selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.



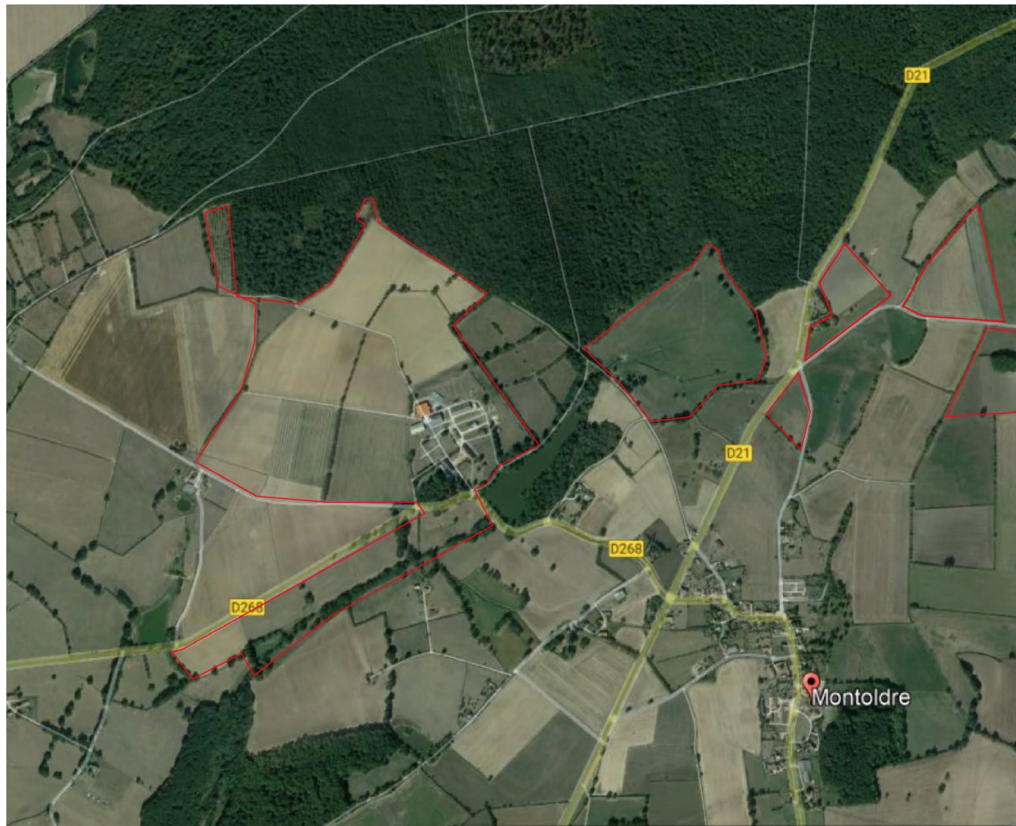
L'agriculture biologique (AB) exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants.



Le Label Rouge est un signe de qualité défini au niveau national. Il désigne des produits de qualité supérieure par rapport aux produits similaires habituellement commercialisés. La qualité supérieure repose sur des caractéristiques organoleptiques et des conditions de production ou de fabrication particulières, ainsi que sur une image et des éléments de présentation spécifiques.

Diagnostic agricole

Agro-technopole



L'AgroTechnoPôle, porté par la recherche et l'enseignement (coordonné par Irstea et ses partenaires universitaires Université Blaise Pascal, Laboratoire d'Excellence IMobS3, Institut Pascal, LIMOS, VetAgroSup), le pôle de compétitivité ViaMéca et encouragé par les partenaires industriels (Michelin, Limagrain) veut créer un **écosystème d'innovation pour les agroéquipements et l'agriculture numérique**.

- **150 chercheurs**
- **Une offre de formation continue**
- **Des formations en partenariat avec les écoles ingénieurs de Clermont-Ferrand** (cursus Mécatronique et Agronomie)
- **En 2016 - Création de la nouvelle plateforme PRINSYP** pour l'innovation avec le lancement sur le site de Montoldre (Allier) de nouvelles infrastructures pour tester les performances de systèmes robotisés.
- Financé par le Programme d'investissement d'avenir



Diagnostic agricole

Le principe de réciprocité

Des exploitations proches des habitations de tiers

La situation des corps de ferme est variée : certains sont enclavés ou se situent en périphérie des enveloppes bâties des bourgs et des hameaux ou sont isolés, mais les exploitations sont quelquefois très proches de maisons d'habitation. De manière générale, la grande majorité des agriculteurs s'inquiète de l'avancement des constructions à usage d'habitation à proximité de leur exploitation. En effet la proximité des habitations vis-à-vis des exploitations agricoles peut générer des conflits d'usage liés aux troubles de voisinage. Il apparaît donc nécessaire de travailler sur la notion de zones tampons et/ou de transitions entre espaces urbanisés et espaces voués à l'activité agricole.

En ce sens, le principe de réciprocité de l'article L111-3 du Code rural et de la pêche maritime, a introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles d'élevages et habitations ou immeubles habituellement occupés par des tiers. Ce principe s'applique également aux changements de destination de bâtiment.

Ces distances, qui visent à éviter les conflits générés par des exploitations trop proches des habitations, sont fixées :

- par le Règlement Sanitaire Départemental (RSD), à **50 mètres linéaires minimum**.
- par la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), à **100 mètres linéaires minimum**.

Ces périmètres s'appliquent autour des bâtiments d'élevage et de l'ensemble de leurs annexes.

Pour les sites d'exploitation sans élevage (stockage des récoltes, paille, matériel, etc.), il n'existe aucune législation visant à éloigner les tiers des bâtiments en activité, hormis celle de la distance d'isolement pour prévenir et limiter les risques d'incendie.

Des protections peuvent néanmoins s'avérer nécessaires sur ces sites, notamment au regard des nuisances produites (bruit, salissement). Sur le territoire de la Communauté de commune Entr'Allier Besbre et Loire, des périmètres préconisés pourront être appliqués autour des corps de ferme en activité et pérennes, et reportés sur les cartes. Ces périmètres ne sont pas réglementaires mais des aides à la décision dans le cadre de la définition des différents zonages dans le PLUi afin notamment de maintenir un potentiel de développement de l'activité sur le site lorsque cela est possible, mais aussi créer un espace tampon afin de limiter les contentieux et les problèmes de cohabitation avec les tiers.

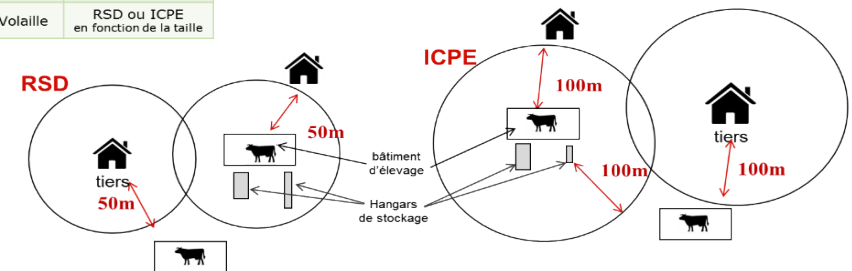
Les distances sanitaires

Bovin	RSD ou ICPE en fonction de la taille et de l'orientation
Ovin	RSD
Caprin	RSD
Porcin	ICPE
Volaille	RSD ou ICPE en fonction de la taille

& le principe de réciprocité

Les bâtiments agricoles (en particulier les bâtiments d'élevage) peuvent faire l'objet de mesures spécifiques, dites distances sanitaires, dues aux éventuelles nuisances engendrées.

Vis-à-vis de l'habitat des tiers, des principes de **réciprocité** et d'**antériorité** existent.
(L111-3 du Code Rural)



Source : Chambre d'agriculture de Normandie

Les plans d'épandage

Les agriculteurs épandent des effluents provenant en grande majorité de leurs élevages (fumier, lisier) mais également des boues industrielles ou provenant de stations d'épuration. Les surfaces d'épandage sont très importantes pour les structures d'élevage, elles permettent la gestion des déjections animales produites au sein de l'exploitation tout en améliorant la qualité agronomique des sols à moindre coût, en diminuant les intrants. Disposer d'une surface épandable suffisante est également une nécessité économique pour tous les élevages soumis aux réglementations environnementales, afin de ne pas augmenter le volume des structures de stockage d'effluents ou devoir exporter les effluents via des prêteurs de terre.

Pour gérer ces épandages, les exploitations doivent respecter des distances d'épandage et les règles environnementales se traduisent par la tenue et la mise à jour d'un cahier d'épandage des effluents. Les épandages ne sont pas autorisés à proximité directe de zones construites, de cours d'eau ou points d'eau. La réglementation impose des zones tampon entre ces éléments du territoire. Ces distances d'épandage allant généralement de 35 à 100 mètres selon les contraintes.